Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.MONTREAL
1SEM. - OSAM.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDI... MONTRÉAL * * 10¢ Montréal, vendredi 20 août 1965 / saint Bernard / 81e année, no 192 / 4 cahiers / 40 pages / La météo : Averses, temps frais / Minimum : 55 / Maximum : 70

AUJOURD'HUI

R... d'examens : cinq mesures spéciales pour parer à toute injustice • En page 13

# Les faillites frauduleuses ont fait perdre $5 millions à la province

## Le rapport Mercier lie la pègre au réseau de fraude

par Michel Lapalme

QUEBEC. — Les faillites frauduleuses ont occasionné des pertes directes d'environ $5,500,000 au service de l'impôt provincial sur le revenu.

Ces pertes directes, qui s'établissaient à $595,748 en 1960, seront montées à environ $1,435,000 pour 1964 lorsque toutes les faillites seront réglées.

Les pertes indirectes sont évidemment beaucoup plus considérables même si on ne peut les chiffrer. Les pertes pour mauvaises créances sont déductibles sur les revenus et elles se sont chiffrées à $390 millions de 1960 à 1964, selon le Bureau fédéral de la statistique. Elles représentent donc des pertes en impôt sur les corporations et sur les particuliers.

Ces données sont contenues dans le rapport de la commission d'enquête sur les faillites frauduleuses que le commissaire Lucien Mercier a remis hier matin au gouvernement.

"L'enquête a démontré, dit le rapport, que la malhonnêteté et la fraude se sont infiltrés profondément d'une façon ou d'une autre dans une forte proportion des faillites et liquidations et que la pègre en a même fait un commerce des plus lucratifs au détriment des créanciers honnêtes.

"En raison des procédés habiles employés par des fraudeurs dans le but d'obtenir des marchandises ou du crédit, les fournisseurs ou les futurs créanciers sont souvent impuissants à prévenir les pertes qu'ils seront appelés à supporter, et à se prémunir contre de telles fraudes."

Une des causes les plus profondes, "peut-être la plus importante", dit le rapport, semble être la conséquence du mauvais usage des prérogatives de la loi sur les faillites plutôt que de la loi même qui prévoit nombre de moyens de contrôle.

### Les pertes du gouvernement

Cette mauvaise administration de la loi aurait coûté au gouvernement, directement, au cours des années allant de 1960 à 1964, $2,522,061 en taxes de vente, $702,826 en taxes sur les repas, $707,807 en impôt déduit à la source et $487,707 en taxe sur la gazoline pour un total de $4,420,401.

Il faut ajouter les réclamations impayées pour impôt sur les corporations et sur les individus qui, à défaut de statistiques précises, ont été évaluées à environ $1,000,000 pour ces années.

Il faut ajouter encore que dans nombre de cas de faillite, le ministère du Revenu, en face d'un actif déclaré ou réalisable minime, n'a pas effectué la vérification des livres des faillis.

Les chiffres réels devraient être sensiblement supérieurs à cela si on considère que le passif dans la majorité des faillites dépasse le montant déclaré par les débiteurs et que des syndics ne se préoccupent guère de rapporter toutes les faillites et liquidations au Bureau fédéral de la statistique. D'ailleurs, ce dernier ne tient pas compte des liquidations.

"De l'ensemble des faits révélés à cette enquête, dit le rapport Mercier, la commission en a gardé l'impression bouleversante que l'administration de la loi sur la faillite telle qu'elle existe actuellement dans le district judiciaire de Montréal est plus ou moins semblable à une gigantesque entreprise où il n'existe aucun contrôle interne, et de là, où les officiers ou employés à divers échelons deviennent suspects."

La commission d'enquête a également trouvé d'autres causes favorisant les faillites frauduleuses : "Il importe, dit-elle, de mentionner ici que de nombreux fraudeurs "professionnels" se prévalent des avantages que confère la loi des compagnies sans se conformer à ses exigences. La loi des déclarations des compagnies et des sociétés et autres lois connexes sont aussi habituellement ignorées par les fraudeurs, ce qui rend impossibles certains des recours prévus par la loi."

La commission ajoute de nombreuses observations particulières sur les réseaux de faillites frauduleuses et leurs

Voir FRAUDE, en page 2



Téléphoto PA

**SAVOIR SE DECOUVRIR**

*Gordon Cooper enlève son casque spatial. Le garder sur la tête jusqu'au départ serait fastidieux. Il sera toujours temps, demain matin si tout va bien, de s'en couvrir de nouveau.*

## Le lancement du Gemini est prévu pour demain matin

CAP KENNEDY (AFP-PC) — Il existe en réalité une "bonne possibilité" de lancer, demain matin, la cabine "Gemini" avec Gordon Cooper et Charles Conrad à son bord, déclaraient hier soir les dirigeants de la NASA au Cap Kennedy, après l'annonce faite au cours d'une conférence de presse par le Dr George Mueller, directeur adjoint de la NASA pour les vols humains, de la date et de l'heure du nouvel essai.

Si le principe du vol est acquis pour 10 heures demain matin, le Dr Mueller a en effet laissé entendre qu'un nouvel ajournement pourrait être envisagé, au cas où les vérifications techniques en cours ne donneraient pas pleine satisfaction.

### Problèmes à résoudre

Les trois problèmes techniques principaux qui restaient à résoudre complètement, de l'avis du Dr Mueller, étaient hier les suivants :

1 — Vérifier la "mémoire" de l'ordinateur de la cabine "Gemini" qui s'est révélée défectueuse après que plusieurs coups de tonnerre eurent éclaté

Voir LANCEMENT en page 2

**UNE COMPAGNIE DE FINANCE A DECOUVERT DE $32 MILLIONS**

*La compagnie de finance torontoise Atlantic Acceptance est à découvert de $32 millions. Selon le premier rapport du Montreal Trust, administrateur séquestre (Voir page 14).*

## Mgr Lussier en mission dans 18 pays de langue française

Le ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie, vient de confier à l'ex-recteur de l'Université de Montréal, Mgr Irénée Lussier, une mission "diplomatique" qui l'amènera dans 18 pays du tiers monde francophone.

Mgr Lussier a annoncé hier au cours d'une conférence de presse qu'à partir du début de septembre prochain au printemps de 1966, il visitera 51 universités dans 18 pays.

Il effectuera cette mission à double titre : en tant que président de l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française et aussi en tant que chargé de mission du ministère de l'Education.

En sa première qualité, il remplira une 'mission d'amitié, d'étude et d'information" qui le conduira dans toutes les institutions membres de cet organisme qui a été fondé à Montréal en septembre 1961 et dont le secrétariat était établi à l'Université de Montréal.

En tant que représentant du ministère de l'Education, Mgr Lussier prendra contact avec la plupart des enseignants canadiens-français qui travaillent actuellement en Afrique et en Orient afin de savoir l'accueil qui leur a été ménagé, l'efficacité de leur action et les conditions de travail qui leur sont faites.

Il cherchera aussi à savoir des ministères de l'Education des pays concernés quels sont leurs besoins et comment les Canadiens français peuvent aider à les combler.

### Aspect politique de la mission

Mgr Lussier a refusé de préciser si la mission que lui a confiée le ministre de l'Education trahit une intention de ce ministère d'établir des relations politiques avec les pays visités. Il a toutefois reconnu que son voyage indique clairement que le Québec a l'intention de jouer un rôle international de plus en plus important.

La double mission de Mgr Lussier est financée par l'AUPELF, le ministère de l'Education du Québec et une troisième source qu'il a refusé d'identifier.

Il ne fait pas de doute pour Mgr Lussier que cette mission s'inscrit dans le prolongement de l'action entreprise par le ministre Gérin-Lajolie dans le domaine international: création d'un service de la coopération extérieure, ententes France-Québec en matière d'éducation.

Est-ce que cette mission est en prévision d'une main-mise éventuelle du Québec sur l'aide extérieure que le Canada ap-

Voir MGR LUSSIER, en p. 2



Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

**Témoins d'un drame**

Une femme, des enfants de mineur qui ont vraisemblablement vu cracher le feu des revolvers et geler le sang d'un policier et d'un bandit. Face à eux, trois policiers.

## Cernés par 25 policiers, deux évadés du Centre de réhabilitation de Valleyfield passent la nuit en forêt

par André Dupré

Cernés par 25 policiers, deux évadés du Centre de pré-réhabilitation de Valleyfield ont passé la nuit dernière en forêt, près de Ste-Praxède, aux confins des Cantons de l'Est, aux portes de la Beauce, dans le comté de Wolf.

Odilon Laflamme, 26 ans, et Hubert Guy, 22 ans, avaient trompé la vigilance de leurs gardiens le 7 août dernier.

Nulle trace d'eux, jusqu'à hier, au début de l'après-midi. Le temps d'une fusillade au cours de laquelle un policier et l'un des bandits ont été blessés. Par la suite, les bagnards en liberté ont pu se replier sous le couvert tandis que la Sûreté provinciale organisait les recherches et faisait appel au caporal Jacques Laferrière et à Rebel, son berger allemand.

Le tout a commencé vers 10 h. 30 hier matin, par la sonnerie d'un appel anonyme selon lequel des hommes d'allure suspecte s'étaient réfugiés dans une ferme située au abords de la route rurale no 9, près de Ste-Praxède, à peu de distance de Disraéli.

Sur réception de cette indication, quatre agents de la Sûreté provinciale, détachement de Weedon Centre, situé à michemin entre Disraéli et East-Angus, se sont rendus sur les lieux, sans trop savoir ce qui les attendait, qui ils allaient affronter.

Ils furent servis !

Sitôt sortis de l'automobile, ou presque, ils durent essuyer une fusillade. Tandis que l'un des bandits, Hubert Guy, quittait la ferme les jambes à son cou pour se réfugier en forêt, Laflamme ouvrait le feu sur les policiers. Un feu apparemment nourri et plutôt précis : un policier, l'agent R. Poulin, de Weedon, s'est affaissé, blessé de deux balles ; l'une s'est logée dans les côtes tandis que l'autre lui fracturait le poignet gauche. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke et à la suite d'une intervention d'urgence, les médecins ont fait savoir qu'il se remettait de sa mésaventure de façon normale et satisfaisante.

Les policiers n'ont pressé la gâchette en direction des bandits qu'après la blessure infligée à l'agent Poulin.

Mais leur réplique s'est avérée justicière puisque Laflamme a été touché de deux balles, lui aussi. Et l'altercation en est restée là ! Laflamme jugeant préférable de rejoindre son comparse dans la forêt, très dense et vraisemblablement pleine de marécages, selon les policiers qui ont effectué les premières battues, hier, après-midi.

Par suite du repli des évadés dans les bois, des policiers de Sherbrooke se sont joints aux recherches et vers 6 h. 30 hier soir, le caporal Laferrière, venant de Montréal, est arrivé sur les lieux avec le chien Rebel.

Une dizaine de policiers et quelques limiers ont alors organisé une battue, qui s'est avérée vaine.

A l'arrivée des reporters de LA PRESSE en face de la maison près de laquelle les évadés se seraient réfugiés, des représentants du quotidien La Tribune, de Sherbrooke, s'apprêtaient à rebrousser chemin, dépités, semble-t-il, par l'attitude de l'officier qui . . . orchestrait les recherches, un sergent dont nous tairons le nom puisqu'il a lui-même refusé de le... divulguer !

C'est en interrogeant d'autres policiers plus conciliants et un tantinet mal à l'aise que nous avons appris, comme de juste, que ce sergent avait toute la responsabilité de l'affaire sur le dos.

Risquer une question, tout de même. Pour voir.

. . . "Qui dirige les recherches, sergent ?"

"C'est le directeur Brunet."

"Mais vous-même . . ."

"Pas une question de plus ; vous n'obtiendrez rien. Nous avons reçu des ordres."

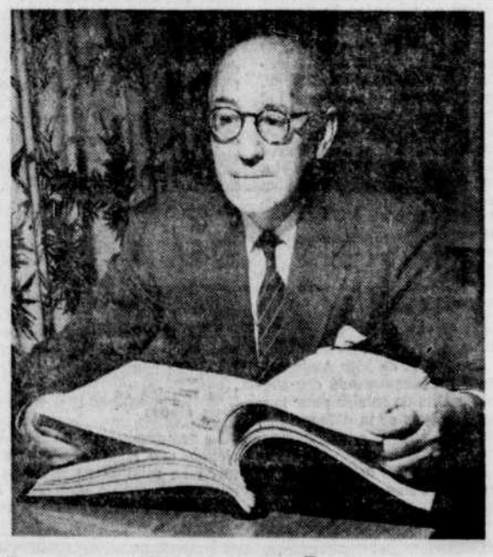
Des ordres !

Subséquemment, rien n'y fit. Un mutisme inébranlable.

Dans le même ordre d'idées, ceux qui avaient dû être les témoins de la fusillade étaient pour le moins agressifs. Pour ne pas dire un brin sauvageons.

La maison près de laquelle se seraient réfugiés les évadés : une mansarde assise sur une terre pierreuse. Une famille de mineur avec une ribambelle d'enfants qui se pressaient autour de la mère, une

Voir CERNES, en page 2



## Jean Béraud meurt subitement

Notre collaborateur, Jean Béraud, est décédé subitement ce matin. Il aurait eu 66 ans le mois prochain.

Jean Béraud, de son vrai nom Jacques Laroche, est né à Québec le 9 septembre 1899. Il a fait ses études au Collège de Nicolet et à la Faculté des Arts de l'Université Laval.

Il a poursuivi ensuite des études de chant, d'histoire du théâtre et de composition dramatique pendant un an et demi à New York, études qu'il devait continuer en France pendant trois ans. Faute d'argent, il dut abandonner l'espoir de faire une carrière lyrique.

De retour au Canada, M. Béraud fit d'abord du reportage au journal "La Patrie". Dix mois plus tard, M. Oswald Mayrand lui confiait la critique littéraire à LA PRESSE. C'était en 1925. Par la suite il devint directeur de la section littéraire.

Par la suite il devint directeur de la section des Arts et des Lettres de LA PRESSE, poste qu'il occupa de 1929 à 1961.

Au moment de son décès, Jean Béraud était en charge de la critique dramatique, travail qu'il a effectué pendant près de 40 ans.

M. Béraud était membre de la Société royale du Canada et de la Société royale de Londres. Il faisait également partie du Conseil des arts de la province de Québec et, jusqu'à tout récemment, du Conseil des

Voir BERAUD, en page 2

## Le gouvernement fédéral accorde des augmentations variant de $185 à $550 à 35,000 fonctionnaires de la catégorie "D"

par Pierre O'Neil

OTTAWA — Le gouvernement fédéral vient d'annoncer des hausses de salaire à près de 35,000 employés de la catégorie "D".

Les augmentations varient entre $185 et 550, et elles coûteront au trésor fédéral la somme approximative de $4.7 millions.

C'est un peu plus que le montant global qui sera payé aux postiers en vertu de l'entente survenue préalablement avec le gouvernement.

Les hausses de salaire ont été recommandées par le juge J.-C. Anderson, à qui le gouvernement avait demandé un second rapport portant sur la majorité des employés de la catégorie "D".

Les hausses de salaire sont rétroactives au 1er août et en pourcentage elles sont équivalentes à celles dont ont bénéficié les postiers; elles s'appliquent à des employés des douanes, de l'immigration, ainsi qu'à du personnel technique et du personnel d'entretien.

Il reste dans la catégorie "D" 3,000 fonctionnaires dont les salaires n'ont pas encore été revisés.

Ils le seront vraisemblablement à la suite de la publication d'ici quelque temps d'un troisième rapport du juge Anderson.

### Comme les postiers

Entre-temps, le gouvernement fait face à des revendications semblables à celles des postiers de la part de plus de 65,000 employés du groupe "B".

Les fonctionnaires du gouvernement des autres catégories que la catégorie "D" vont commencer à exiger des augmentations de salaire dans la ligne de celles qui ont été proposées par le juge Anderson et acceptées par le gouvernement dans le cas des postiers.

C'est du moins ce que laisse entendre un communiqué émis hier par les dirigeants de la Commission du service civil du Canada, l'une des grandes associations qui représentent les fonctionnaires du gouvernement.

Non seulement le gouvernement craint-il que des ajustements de salaire soient exigés par tous les fonctionnaires, mais on prévoit que les salaires dans l'entreprise privée étant jusqu'à un certain point établis d'après ce que l'on paie aux fonctionnaires du gouvernement, il y aura à plus ou moins brève échéance une série de revendications qui pourraient bien affecter toute l'économie canadienne.

Hier ce sont les fonctionnaires de la catégorie "B" qui ont fait savoir au gouvernement, par l'entremise de la Commission du service civil, qu'ils exigeaient une revision des modifications de salaire annoncées en août 1964.

Ils ont fait état d'une correspondance entre leurs représentants et le président de la Commission du service civil. La Commission aurait répondu qu'elle était prête à reprendre les consultations en tenant compte des recommandations du juge Anderson, mais seulement lorsque le second rapport de celui-ci sera publié.

On s'attend à ce qu'il le soit aujourd'hui même.

Dans son rapport antécédent, le juge avait recommandé les ajustements que l'on sait parce qu'il s'était écoulé un trop long délai entre l'étude des statistiques de salaire et la décision de les modifier. Le délai avait rendu les statistiques inutilisables et les salaires avaient donc été fondés sur des recherches entièrement désuètes.

La Fédération du service civil estime qu'en agissant de la sorte, le juge a introduit une donnée nouvelle respectée par le gouvernement puisqu'elle a déjà donné lieu à des ajustements pour les postiers.

C'est sur la foi de ce précédent que les employés de la catégorie "B" revendiquent.

Ils exigent que les ajustements de salaire qui seront négociés soient rétroactifs au 1er octobre 1964, date de l'entrée en vigueur des précédentes modifications de salaire.

Le groupe "B" comprend 65,000 commis de bureau, sténographes, dactylos et employés de bureau, dont 26,000 travaillent dans la région de la capitale.

Il n'y a pas de doute que ces revendications vont inquiéter le gouvernement.

Plusieurs hommes politiques estiment en effet que, depuis la grève des postiers, on s'en va vers un durcissement de la fonction publique à l'égard du gouvernement.

C'est de mauvais augure au moment où l'on parle d'une élection générale, et les hommes politiques le savent.

## La Fédération du service civil tentera d'obtenir le droit de grève

OTTAWA. (PC) — Si les employés du service des douanes et de l'accise ont gain de cause, les 80,000 membres de la Fédération du service civil tenteront de faire inclure le droit de grève dans la nouvelle loi fédérale sur les négociations qui sera étudiée à l'automne.

L'association des employés des douanes et de l'accise, qui compte 6,000 membres, a annoncé jeudi les résultats d'un référendum tenu à ce sujet.

La ligne de conduite de l'association, qui préconisait la continuation du travail, a subi un revirement total. Plus de 3,194 membres se sont prononcés en faveur du droit de grève comme "levier" dans la nouvelle loi sur les négociations. Près de 2,000 autres employés ont voté contre le droit de grève.

Ce résultat signifie que la délégation de l'Association au congrès de la Fédération du service civil, à Windsor, cherchera à faire adopter par le congrès une clause au sujet du droit de grève.

Le premier ministre Pearson a déclaré que le gouvernement ne pouvait tolérer des arrêts de travail dans le service civil. Ses opinions à ce sujet ne peuvent manquer d'être aguerries à la suite de la récente grève des postes.

D'après le vice-président exécutif de l'Association, cette même grève à joué un rôle important dans la décision que viennent de prendre nos membres.

Cette attitude des employés des douanes et de l'accise indique qu'il est fort probable que plusieurs délégués au congrès des employés civils, qui sera tenu à Windsor à partir de lundi, auront eux aussi changé leur

Voir FEDERATION, en page 2

**SOMMAIRE**

Annonces classées / 26 à 32, 34 à 37
Bandes dessinées / 6
Décès, Naissances, etc. / 39
Editorial / 4
Finance / 14, 15
Horoscope / 25
Mots croisés / 27
Nouvelles internationales / 33
Radio et Télévision / 17
Session provinciale / 13
Spectacles et Concerts / 18 à 20
Sports / 21 à 25
Tribunaux / 12
Vie dans les parcs / 6
Vie féminine / 8 à 10
Vie mondaine / 9
Votre médecin / 38

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, VENDREDI 20 AOUT 1965 — 81e ANNEE — No 192



# Expo: accord sur les redevances des pays participants

*Certains pays trouvaient trop élevée la somme de $2.50 le pied carré que l'Expo voulait réclamer pour les services fournis. Plusieurs pays participeront à l'illustration des aspects du thème de l'Expo*

par Raymond Grenier

De toutes les bonnes nouvelles qu'a rapportées, hier, S. E. le Commissaire général de l'Expo, M. Pierre Dupuy, de son dernier périple en Europe et au Moyen-Orient, la plus importante est probablement celle d'un accord en vertu duquel (a) les pays participants ne seront plus taxés d'une redevance de $2.50 le pied carré de terrain loué pour les services publics fournis par la Compagnie de l'Exposition et (b) vont en conséquence s'engager d'une façon beaucoup plus formelle que jusqu'ici à participer à cette entreprise internationale.

A la fin de la conférence des commissaires généraux des pays participants, qui a eu lieu à Montréal en mai dernier, seule la Hollande a signé le contrat de participation — et avec des réserves dûment inscrites en petits caractères.

Pour la Compagnie de l'Expo, diminuer la redevance pour les services publics signifie, évidemment, une réduction des revenus escomptés — par pays. Mais insister sur les fameux $2.50 risquait fort d'avoir des conséquences beaucoup plus coûteuses, ou bien en décourageant des participations ou bien en amenant les pays étrangers à faire les choses à l'économie et au rabais.

Les règlements veulent que le terrain soit fourni gratuitement par le pays hôte d'une exposition universelle. L'usage suivi dans les entreprises passées reconnait le droit à une redevance pour les services publics.

C'est le coût de $2.50 qui a fait tiquer les commissaires généraux lors de leur première conférence de mai dernier. Ces représentants des pays participants devaient revenir, en juillet, pour une deuxième conférence.

Le difficile problème des redevances a fait d'abord renvoyer la rencontre à septembre. Maintenant, un rendez-vous ferme a été fixé pour le milieu d'octobre.

— Un comité financier des commissariats généraux avait été formé, en mai dernier, a rappelé, hier, S. E. Monsieur Pierre Dupuy, au cours d'une conférence de presse qui a marqué son retour et qui s'est déroulée au Cercle des Journalistes. J'ai assisté à une réunion de ce comité, à Bruxelles, et nous en sommes venus rapidement, en quelques heures, à des accords qui n'ont pas été annoncés encore pour l'unique raison qu'ils doivent être entérinés par les divers gouvernements des pays participants.

Un de ces gouvernements est Ottawa. Il est assez averti maintenant que ce serait jouer les Gribouilles (se jetant dans un fossé plein d'eau pour fuir la pluie) que de continuer à tabler sur la forte redevance par pays, pour qu'on soit raisonnablement assuré de son accord. Restent les autres pays, à qui on ne demandera plus des prix nord-américains pour les services publics (ce sera moins de $2.50 mais le rabais exact est encore tenu secret). Il va falloir que eux aussi entérinent les accords financiers de Bruxelles, sinon la conférence des commissaires généraux d'octobre prochain risque ou bien d'être retardée de nouveau (ce qui ne parait pas vraisemblable) ou bien de perdre une grande partie de son intérêt pratique.

Ce qui pourrait bien être en jeu, dans cette affaire, c'est non seulement l'ampleur des participations étrangeres mais également la concordance de leurs plannings avec le fameux cheminement critique de la Compagnie de l'Expo. Les deux se tiennent, d'ailleurs: des retards dans le planning ne peuvent souvent être rattapés qu'en compromettant l'ampleur.

**Dupuy rencontrera les Américains près de la Chine communiste**

Parti en juin dernier pour un autre des voyages que lui impose sa fonction pour recruter ou relancer des pays étrangers — "je crois encore que nous arriverons au super-record de 80 pays" — Monsieur Dupuy a annoncé les résultats de ses dernières démarches à l'étranger :

● à Londres, durant la conférence du Commonwealth, il a obtenu l'adhésion de l'Australie (et obtenu aussi quelques espoirs d'un "pays frère" beaucoup plus réticent, la Nouvelle-Zélande);

● à Paris, il a eu l'assurance que la France participera à l'illustration de tous les aspects du thème de l'Expo — avec le concours de savants aussi éminents que Jean Rostand, par exemple, pour le secteur de "l'Homme et la Vie";

● de la Russie, il a appris que l'on s'apprêtait maintenant à participer également à l'illustration de tous les aspects du thème "la Terre des Hommes" —"d'une façon digne de nous!"

● l'Italie participera aussi à la réalisation du contenu de plusieurs pavillons thématiques.

En fait — cela dût-il créer des problèmes aux services "thématiques" de la Compagnie de l'Expo et aux éminents spécialistes et "designers" qui les conseillent — la présentation thématique de l'Expo ne pouvait avoir de sens et de portée qu'à la condition d'être internationale. Les pays étrangers l'ont fait fort clairement comprendre à la Compagnie de l'Expo. Il reste à voir maintenant comment tout cela va pouvoir se réaliser dans les très courts délais qui demeurent pour concevoir et mondialement et concrétiser les contenus.

Monsieur Pierre Dupuy a été le premier responsable de la Compagnie de l'Expo à insister sur le caractère essentiel d'une collaboration internationale pour l'illustration du thème d'Expo 67. Malheureusement, on a parfois l'impression qu'on le laisse parler, en se réservant de faire à sa guise quand les devoirs de sa fonction l'éloigneront de nouveau de Montréal. Aux dernières nouvelles, la programmation des pavillons thématiques demeurait (pour ne pas être en retard) du type DIP — version locale mais "perfectionnée", comme disait Duplessis.

La gesticulation rédemptrice abonde, cependant : c'est ainsi qu'on se "perfectionne".

Le commissaire général de l'Expo a annoncé, hier, que le fameux Commandant Cousteau, de Monaco et des "profondeurs océanes", viendra à Montréal, en octobre prochain, pour conseiller nos penseurs qui doivent illustrer le sous-thème orageux de "l'Homme et la Mer" et pour admirer un projet de "village sous-marin" dans le lac de

Voir EXPO en page 7

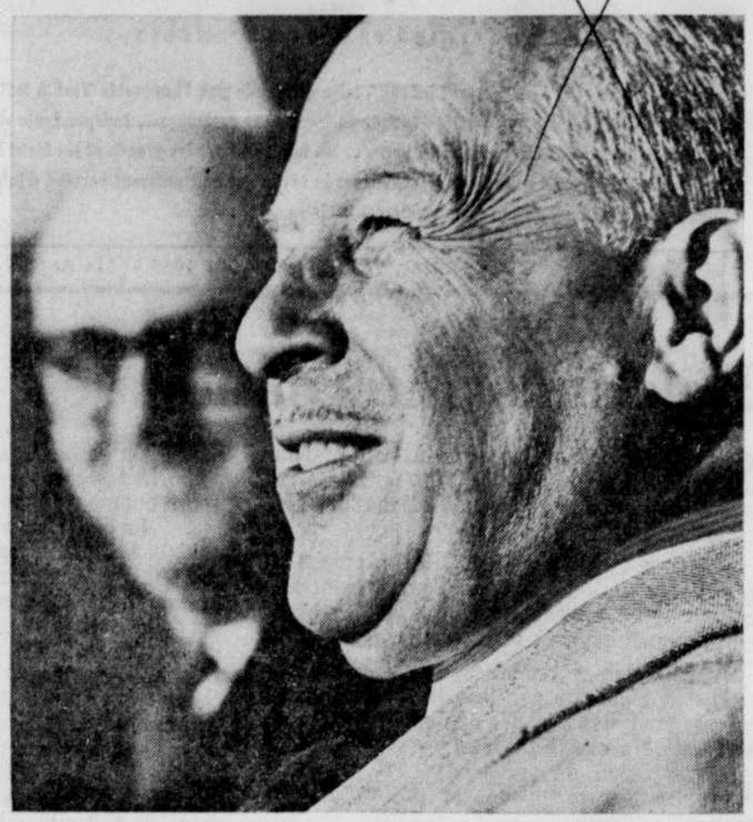


photo Michel Gravel, LA PRESSE

*M. Pierre Dupuy est heureux des résultats de son voyage*

# L'Espagne va-t-elle imiter la Chine?

Il y a deux absences extraordinairement notables à l'Expo 67 : celle de la Chine (un bon quart de l'humanité) et celle de **l'Espagne.** Ce rapprochement rappelle une comparaison déjà ancienne, et appliquée plus particulièrement à l'Andalousie : une certitude que les malheureux ici-bas sont ceux qui ne sont nés ni en Chine ni en Andalousie. (1)

Les plus malheureux, pour l'instant, c'est à l'Expo qu'on les trouve. Ne parlons pas de la Chine populaire (si ce n'est pour regretter qu'elle ne soit pas présente). Mais l'Espagne, elle, a été invitée — et n'a pas encore répondu . . .

De plus, son pavillon, à la Foire de New-York, a été unanimement jugé comme étant un des plus remarquables et certainement un des plus populaires.

S. E. le Commissaire général de l'Expo, Monsieur Dupuy, avait formé le projet d'aller à Madrid. Mais notre ambassadeur là-bas lui conseilla de remettre son voyage à plus tard : il y avait à ce moment-là un ministre des Finances très peu porté sur les expositions.

Franco a changé tout cela depuis. Il existe maintenant un autre ministre espagnol des Finances — que Monsieur Dupuy aurait visité si ledit ministre n'avait fait en août ce que tout le monde fait, c'est-à-dire a pris ses vacances.

Chose certaine, il est difficile d'imaginer Expo 67 sans l'Espagne — ou même une "latinidad" internationale et déjà remarquablement représentée par nos cousins latino-américains de Colombie, de Cuba, de l'Argentine ou du Vénézuéla, serait quand même incomplète sans la mère-patrie d'une civilisation

Voir ESPAGNE en page 7

# 15% moins de visiteurs sans la Tour de l'Expo

Tiens !... Il y avait aussi Monsieur Jean Drapeau à la conférence de presse de S. E. le commissaire général de l'Expo, Monsieur Pierre Dupuy, hier, au Cercle des journalistes.

Ca y est, se disaient les journalistes. On va savoir ce qui succède à l'échec du projet de la Tour Paris-Montréal.

**On aimerait d'autant plus le savoir que la disparition de la tour signife 15% de vsiteurs en moins à l'Expo.** (Cela explique les interventions et pressions de M. André Kniewasser, directeur général de l'Expo, qui a la formation d'un attaché commercial du service diplomatique du Canada. Ce 15% en moins, ça le chicotte — et nous aussi, qui payons nos contributions et qui paierons la note).

Il est naturel que Monsieur Dupuy ait aussi exprimé ses vifs regrets de l'échec de ce projet. Il est même intervenu personnellement, à Paris, auprès du général de Gaulle pour le sauver. Mais les difficultés financières étaient trop grandes.

Même s'il est hasardeux d'interpréter les discours d'un diplomate chevronné, on ne risque guère de se tromper en disant que Monsieur Dupuy souhaite que Montréal et Paris trouvent une nouvelle formule de participation conjointe dans le vaste terrain — maintenant sans "objet" — à l'extrémité de l'île Sainte-Hélène (c'est le bout du secteur payant de l'Expo, la Ronde, le parc d'amusement, là où il faut attirer le bon peuple; il n'est pas nécessaire d'être passé par l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales ou par Polytechnique pour comprendre l'effet que la disparition de l'attraction-tour peut avoir aussi sur M. Philippe de Gaspé Beaubien, directeur du département de l'Exploitation, autrement dit "de ce qui paye" à l'Expo).

De M. Drapeau, il a été impossible d'obtenir le moindre renseignement. Il était là parce qu'on s'est rendu compte un peu tard à l'Expo qu'il était normal que le premier magistrat de Montréal soit le premier avisé et invité à accueillir l'ambassadeur extraordinaire qu'est le commissaire général de l'Exposition universelle de Montréal.

Aussi bien se contenta-t-il de son rôle d'hôte d'honneur et refusa-t-il de participer à la conférence de M. Dupuy. "Pour un problème de ce genre, a-t-il dit en substance, il serait plus normal de convoquer une conférence de presse spéciale que d'entrer en importun dans celle du commissaire général de l'Expo".

Dieu sait que les journalistes n'auraient fait aucun grief d'importunité à M. Drapeau ! Ni M. Dupuy, vraisemblablement, ni M. Kniewasser . . . Mais il n'y avait vraiment rien à faire. Les nouvelles officielles, ce sera pour plus tard.

Je n'ai pas obtenu plus de renseignements que mes confrères sur l'affaire; ce n'est donc qu'avec beaucoup de réserves que je fais état de trois impressions :

● il m'a paru que M. Drapeau est beaucoup moins chaud maintenant pour un projet conjoint Paris-Montréal que ne l'est encore M. Pierre Dupuy;

● on dirait que l'échec de la Tour Paris-Montréal l'a écoeuré jusqu'à le rendre malade (qu'il ait paru pâle à côté de M. Dupuy, hier, n'a rien de surprenant, celui-ci revenant tout bronzé du soleil méditerranéen de ses vacances);

● maintenant qu'est disparu (à ce qu'ils croient !) le problème d'une concurrence déterminée par le caractère conjoint d'un projet Paris-Montréal, il semble que de nombreuses gens distingués soumettent des projets purement montréalais à M. Drapeau et à ses collaborateurs — ce qui ne facilite pas le choix d'hommes qui sont nécessairement des politiciens montréalais.

Voir TOUR en page 7



photo LA PRESSE

*Le maire Drapeau trouvera-t-il une autre formule de participation Montréal-Paris ?*




**Veto d'Ottawa**

**Les deux timbres-poste illustrés ci-dessus sont ceux que les artistes d'Expo 67 ont proposés à Ottawa, mais que le ministère a refusés à cause de leur format inaccoutumé. Mais c'était justement un trait d'originalité dont voulait se servir Expo 67 pour mettre davantage en valeur la tenue exceptionnelle d'une foire universelle au Canada. Les auteurs du projet se refusent à qualifier ces timbres d'"énormités" puisqu'ils ont de toute façon la même surface que nos timbres commémoratifs habituels. Les vignettes de ces deux timbres sont publiées ici dans les dimensions exactes qui ont été proposées, soit deux pouces de hauteur par trois quarts de pouce de largeur.**

# Laval engage l'ancien directeur du personnel de la ville de Montréal

par Thomas Duhaime

Le conseil de la ville de Laval a procédé, hier soir, à la nomination de trois autres hauts fonctionnaires municipaux

M. Ernest Hooper devient directeur du personnel, tandis qu'M. Claude Lamy a été nommé adjoint au gérant municipal, et M. Maurice Vinet, assistant-trésorier.

A sa première séance, quatre nominations avaient été entérinées par le conseil : celles du gérant, M. Marc Perron, du directeur de police, M. Léo Lequin, du trésorier, M. Bernard Langevin, et du greffier, M. Jean Galarneau.

En outre, Mes Paul Trudeau, Adolphe Prévost et Ivan Bisaillon, de Montréal, ont été désignés comme conseillers juridiques de la ville.

**M. Hooper**

Le directeur du personnel, M. Hooper, qui vient de prendre sa retraite après 35 ans de service, remplissait les mêmes fonctions à l'hôtel de ville de Montréal, en plus d'avoir été directeur de la commission du service civil. Il réside dans la ville de Laval.

Un bureau du service du personnel sera créé, comprenant le gérant, le directeur du service du personnel et les directeurs de chacun des services municipaux.

Les principales fonctions de M. Hooper comporteront les négociations avec les différents syndicats des employés, la classification et l'évaluation des tâches, l'étude des régimes de retraite et d'assurance-groupe, etc. De plus, il sera chargé des examens que devront subir tous les nouveaux employés.

Le traitement annuel du directeur du personnel a été fixé par le comité exécutif à $14,000, plus une indemnité personnelle de $1,200 pour ses frais de représentation et de transport. Il aura donc trois semaines de vacances payées par année après un an de service complet à l'emploi de la ville.

Son engagement prendra effet à compter de lundi prochain, le 23 août, et sera renouvelable d'année en année, à moins d'un avis de 60 jours de la part de la ville ou de l'employé.

Pour sa part, l'adjoint au gérant municipal, M. Claude Lamy, était jusqu'à dernièrement (c'est-à-dire avant la fusion) directeur des services municipaux de l'ex-ville de Duvernay. Il a été choisi sur la recommandation même du gérant, M. Marc Perron.

Enfin, M. Maurice Vinet, qui devient assistant-trésorier de la ville, occupait la fonction de secrétaire-trésorier de l'ancienne ville de St-François depuis une dizaine d'années. Son traitement demeurera le même qu'il recevait auparavant. Il a été engagé sur la recommandation du comité exécutif.

Le conseil a retenu provisoirement les services de l'étude Deslierres et Arcand, Associés, de Montréal pour procéder à la revision des états financiers des 14 anciennes villes de l'île Jésus.



photo René Picard, LA PRESSE

**Première photo du conseil de Laval**

Cette photo deviendra historique. Il s'agit de la première photo officielle du conseil municipal de Laval, qui compte vingt-deux membres. De gauche à droite (assis), MM. les conseillers Jean Giosi, Gaston Marleau et Adrien Dussault, le maire J.-Noël Lavoie, député de Laval, et les conseillers MM. Lorne Bernard, Claude Gagné, Olier Payette et René Patenaude; debout, MM. les conseillers Rodolphe Lavoie, Marcel Pagé, Rodrigue Chartrand, Y. M. Kaplinski, Raymond Fortin, Charles-E. Thérien, Lucien Girardeau, Guy Brochu, Fernand Bibeau, Jacques Tétreault, Roger Vaillancourt, Conrad Bélair et Noël Dubé. Le conseiller Normand Prescott était en voyage au moment où a été prise la photo.

# Levasseur ne sera pas pendu ce soir

Claude Levasseur, âgé de 27 ans, qui devait monter sur l'échafaud à minuit et une minute ce soir, a obtenu hier un sursis d'exécution. Celle-ci a été reportée au 17 décembre prochain par le juge en chef Frédéric Dorion de la Cour supérieure.

Levasseur devait être pendu dans la cour de la prison de Bordeaux pour expier le meurtre de M. Emile Marrier, perpétré le 29 août 1964. La victime était gérant de la succursale de la Banque Canadienne Nationale de St-Germain-de-Grantham. M. Marrier avait été tiré à bout portant au cours d'une tentative de hold-up.

A l'issue d'un procès de sept jours qui s'est déroulé à la cour d'Assises de Drummondville, Levasseur était trouvé coupable de meurtre qualifié. Le 28 avril dernier, il était condamné par le juge Paul Lesage, à être pendu le 20 août, soit ce soir.

Même si le sursis n'a été annoncé qu'à la veille de la pendaison, il ne faisait aucun doute qu'il viendrait tôt ou tard. En effet, le ministre de la Justice Claude Wagner avait révélé il y a plusieurs mois que le Québec ne serait témoin d'aucune pendaison, tant que le cas du célèbre "Père Noël" Georges Marcotte ne serait pas définitivement réglé.

Marcotte avait été condamné à être pendu à la suite du meurtre de deux policiers de Ville St-Laurent. La sentence avait plus tard été commuée en celle d'emprisonnement à vie.

A la suite de cette commuta-

Voir LEVASSEUR en page 7

SPÉCIAL DE LA SEMAINE !

Roulé au chocolat et à la crème

49¢ rég. 59¢

En vente au magasin RICHSTONE RBI de votre voisinage

Richstone RBI BAKERIES, Inc.

BOITES CLASSEURS

(Binding Cases)

Fabrication de carton robuste. Pratiques pour le classement des factures.

No 24 — 8½" x 11", format lettre.

Prix rég. : $8.40 dz.

SPECIAL $6.00 dz.

No 36 — 8½" x 14", format légal.

Prix rég. : $9.00 dz.

SPECIAL $6.50 dz.

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"

LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.

750 Beaubien 273-9101
8539 St-Laurent 381-6261
800 E. Mt-Royal 524-3051
851 Décarie St-Laurent 748-7961




# Autre accusation contre le "psychanalyste" LaRivière

par Maurice Morin

Une 13e accusation d'attentat à la pudeur a été portée, hier après-midi, contre le "psychanalyste" André LaRivière qui subit présentement son enquête préliminaire devant le juge Omer Côté, de la Cour des sessions de la paix de Saint-Jérôme, siégeant dans la métropole.

Toujours représenté par Mes Maurice-S. Hébert, Philippe Ferland et Raymond Daoust, bien que ce dernier n'assiste pas régulièrement à l'instruction qui a débuté le jeudi, 12 de ce mois, l'inculpé a choisi un procès devant jury touchant la nouvelle plainte ou accusation et son enquête s'instruira, dans ce cas particulier, en même temps que les 12 autres.

On sait que LaRivière a déjà été cité à son procès aux Assises, sous des accusations de conspiration, d'avortement, de proxénétisme et de fraude et qu'un cautionnement global a été exigé pour sa mise en liberté provisoire. Mais, tard hier soir, ce cautionnement n'avait pas encore été fourni.

L'instruction ayant trait aux quatre premières accusations a été conduite avec beaucoup plus de célérité que celles touchant les attentats à la pudeur.

Mais soulignons que ce n'est pas la faute de Me Jean-Guy Boilard, procureur permanent de la Couronne, agissant pour le ministère public, si la procédure n'avance pas aussi rapidement.

C'est que les témoins demeurent plus longtemps dans le box.

**Toujours à huis clos**

Affirmons aussi que l'instruction se poursuivit toujours dans le huis clos le plus complet. Seuls les avocats de LaRivière peuvent assister à l'interrogatoire des témoins dont plusieurs sont représentés par Mes Pierre Thomas et Jacques Déom qui, eux aussi, ont obtenu le droit d'être présents lorsque leurs clients sont soumis à l'interrogatoire.

Disons également que le Barreau s'intéresse vivement à l'affaire puisque Me Maurice Fauteux, le syndic, assiste régulièrement aux diverses séances.

Si, au cours de la semaine, le huis clos a été levé, c'est que le juge Côté avait à prononcer un

Voir ACCUSATION en page 7

Les Faits divers sont en page 7



LES FAMEUX PANIERS-CADEAUX DIONNE

Pour 'BON VOYAGE' ET AUTRES OCCASIONS

Fraises, framboises, bleuets, cerises, pêches, poires, avocats, mangues, prunes, nectarines, gros raisins, melons d'eau, melon de miel, melon Cranshaw, melon Perse, etc., etc.

SAUMON et FLETAN FRAIS

CUISSES DE GRENOUILLES — PETONCLES

VIANDE OU PATTES DE CRABE

TRUITE ARC-EN-CIEL

VIANDE DE HOMARD CONGELEE

A. DIONNE FILS & CIE

1221 OUEST, STE-CATHERINE

Montréal, coin rue Drummond Tél. VI. 9-2341

# PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ




## 4. Le paradis du touriste et de l'investisseur étranger

**EN 1859, Samuel Cunard, de Cunard Lines, acceptait d'établir un transport mensuel de poste et de touristes entre New York et Nassau. Aujourd'hui, en plus des bateaux de croisière — en 1964, 41 bateaux de croisière mouillèrent à Nassau totalisant 536 voyages — , Bahamas Airways fait 8 voyages quotidiens entre Miami et Nassau; Mackey Airlines, 2; Pan American, 3. B.O.A.C. fait neuf voyages par semaine entre New York et Nassau, et Pan American, 1.**

**De Montréal, il y a un service hebdomadaire par B.O.A.C. et par Air Canada. De plus, Bahamas Airways fait le service entre Miami et Freeport, West Palm Beach, entre Grand Bahama et Abaco; Mackey Airlines entre Jacksonville ou Fort Lauderdale et Freeport. Bahamas Airways dessert également 27 points à l'intérieur de l'archipel.**

Ces chiffres témoignent assez éloquemment de l'évolution extraordinaire du tourisme. Un architecte : Sir Stafford Sands dont nous n'avons pas fini de parler. En 1950, lors de la première réunion du Bureau de Développement, on avait estimé que 100,000 touristes par an assureraient la prospérité des îles. En 1964, on dépassait les 600,000 et on estime en recevoir plus d'un million en 68 et plus de 1,350,000 en 1970.

Présomptueux ? Conservateur au contraire. Si l'augmentation des touristes à Nassau pour l'année 64 ne représente que 0.3%, celle aux îles de l'Extérieur se chiffre à 38.9%, 205,264 par rapport à 147,728 l'année précédente. Une raison ; l'ouverture du casino au Lucayan Beach Hotel de Freeport.

Les 205,264 touristes aux îles de l'Extérieur se répartissent en effet comme suit:

| | |
|---|---|
| Freeport, Grand Bahama | 109,295 |
| West End, Grand Bahama | 37,507 |
| Bimini | 52,332 |
| Autres | 6,130 |

Il y a à peine 10 ans, Freeport n'existait pas. Et alors que le nombre de touristes à Nassau a doublé au cours de cette période, celui aux îles de l'Extérieur est passé de 15,095 en 1957 à 205,264 en 1964.

Et ce n'est pas le fait unique de Freeport. Bien que moins sensationnel et plus lent, le développement de nouveaux secteurs résidentiels, industriels et touristiques dans les autres îles de l'Extérieur offre un avenir quasi illimité.

### Capital étranger

La croissance de l'économie bahamienne ne se manifeste pas uniquement par l'augmentation du tourisme. Depuis plusieurs années les Bahamas, et particulièrement Nassau — on souligne que Bay Street compte plus de banques que de clubs de nuit — sont devenues un centre financier de première importance.

En fait cette vie économique dépasse, et de beaucoup, les besoins et les possibilités de la population locale. Mais, au cours des dernières années, dû principalement au climat fiscal, à la proximité des centres commerciaux, à l'excellence des communications téléphoniques, aux communications postales, au service d'aide et à la stabilité politique, on a vu et on voit encore affluer le capital étranger.

Créant des centaines de nouveaux emplois chaque année, cet investissement est non seulement bienvenu mais protégé dans les Bahamas. Quatre aspects : 1) tourisme, y inclus construction et opération d'hôtels, appartements et clubs ; 2) financement de toutes sortes, prêts d'affaires, opérations de banques, crédit ; 3) terrains et immeubles. — En plus des familles riches cherchant une maison pour y habiter une partie de l'année, on trouve un groupe de plus en plus important de retraités cherchant des propriétés moins dispendieuses. Les îles de l'Extérieur sont toutes désignées. Les prix : Treasurer Cay sur Abaco, de $2,800 à $16,000 l'acre ; Sea Horse Shores sur Crooked Island, de $2,000 à $6,000 ; Stella Maria Estates sur Exuma, $1,000 l'acre ; 4) logements à prix modiques.

Et les avantages réguliers de taxation ne sont qu'une partie. — Sur ce plan, la situation de l'investisseur canadien est plus qu'enviable. Le gouvernement canadien imposant ses taxes sur une base de résidence, un Canadien peut posséder tout pourcentage d'une compagnie bahamienne sans devoir payer de taxes sur les revenus de cette compagnie jusqu'à ce qu'ils lui soient distribués. D'autre part, un Canadien résidant dans les Bahamas peut retirer des revenus sans être sujet à la taxation.

De plus, il faut compter avec les actes d'encouragement de l'hôtellerie et de l'industrie. Tout nouvel hôtelier (au moins 20 chambres à Nassau et dans les îles de l'Extérieur ; au moins 50 chambres dans toute autre partie de New Providence) peut importer sans droits de douane tout matériel nécessaire pour construire, équiper et compléter ses installations. Il peut également importer le personnel clef nécessaire, soit pour la construction ou le fonctionnement de l'hôtel. En plus, il est exempt de taxes sur propriétés pour une période de 10 ans et exempt de taxes sur gains ou locations pour 20 ans.

Quant à l'acte d'encouragement de l'industrie, il stipule en bref qu'un manufacturier peut importer sans taxe la machinerie nécessaire pour établir et agrandir son industrie ; que les droits de douane payés sur le matériel de base importé devront être remboursés par le gouvernement en tout ou en partie. Également que les gains de la manufacture ne seront pas taxés pour 10 ans et qu'il n'y aura pas de taxe d'exportation sur ses produits pour la même période.

### Andros Town et Freeport

A 15 minutes de Nassau par avion, Andros Town est aujourd'hui un des deux plus importants développements des îles de l'Extérieur. Deux aspects : AUTEC, centre d'essai et d'expérience sur les sous-marins atomiques construit par le gouvernement américain au coût de $130,000,000 et un ensemble résidentiel dans le style de Fort Lauderdale en Floride.

Cet ensemble résidentiel est le rêve et la réalisation d'un financier suédois, le Dr. Wenner-Gren. Intéressé dans les Bahamas à partir de 1939, il organise tout d'abord la Banque des Bahamas, puis acquiert des terrains sur Hog Island. En 1952, il se joint à Simon Wardell, un riche Anglais, et à John Astor "Satan" Drayton, financier américain, pour fonder un nouveau développement résidentiel. Le site : Fresh Creek, Andros Island. Finalement, en 1954, il achète ses deux associés et continue l'aventure seul.

Plus de 10 ans après, les intérêts du Syndicat Wenner-Gren — lui-même est mort en 1961 — à Andros Town totalisent $14,000,000.

Il faut compter un nouveau réseau de routes, un nouvel aéroport, des facilités de tourisme permettant d'accommoder 200 invités. Andros Town demeure pourtant un ensemble résidentiel. Sunset Point offre 159 sites de ¾ d'acre, de $7,500 à $35,000 ; Pine Ridge Estates, des terrains de 80 x 120, de $980 à $2,240 ; Marina Ridge, des terrains de 100 x 125 pour environ $4,500.

Le 4 août 1955, le Gouvernement des Bahamas et une compagnie privée, "The Grand Bahama Port Authority Ltd." signaient une entente. Connue sous le nom de "Hawksbill Creek Agreement", cette entente stipule que ladite compagnie devra acheter certains terrains de la Couronne et des terrains de propriétaires privés, accumulant environ 50,000 acres autour de Hawksbill Creek, sur la côte sud de Grand Bahama. Freeport était né. L'entente stipule également que ladite compagnie devra creuser, construire et maintenir un port (eau profonde) pouvant accommoder des bateaux de fort tonnage ; fournir des salles de classe, professeurs, service médical, accommodations gratuites et bureaux pour les officiels du gouvernement et employés de police, de court, de douanes.

En échange, "The Grand Bahama Port Authority" et ses licensiés obtiennent le droit d'importer et d'employer le personnel dont ils ont besoin et qui n'est pas disponible dans les Bahamas.

Il est également convenu que tout matériel et équipement, autres que pour consommation personnelle, peuvent être importés sans taxes; qu'il n'y aura pas de taxes sur terrains et édifices, du moins jusqu'en 1990 et que le "Port Authority" et ses licensiés seront exempts de taxes sur propriétés personnelles, gains et appréciation de capital pour la même période. Au moins jusqu'en 2,054, le "Port Authority" et ses licensiés ne paieront pas de douanes — exception faite des objets pour consommation personnelle — ni de taxes de régie, d'exportation ou de transfert de fonds.

Cela mettait fin à plusieurs mois de négociations. Deux figures importantes. La première est celle de Wallace Groves, financier new-yorkais. Fondateur de Freeport, c'est lui qui avait eu l'idée d'édifier une nouvelle cité dans les forêts de pins de Hawksbill Creek. La seconde, celle de son avocat, Sir Stafford Sands, aujourd'hui ministre des Finances et du Tourisme. C'est lui qui s'est chargé de patroner l'entente en chambre.

Wallace Groves se mit au travail aussitôt. Il attira tout d'abord d'autres millionnaires: Charles H. Hayward, président et directeur de The Fifth Cleveland Group of Companies; Charles Allen Jr., le financier newyorkais, et Louis A. Chesler, investisseur canadien. Une nouvelle compagnie fut formée sous la direction de Louis A. Chesler, "The Grand Bahama Development Co." Son but: promouvoir les développements résidentiels. "The Port Authority" y détient 50% des parts.

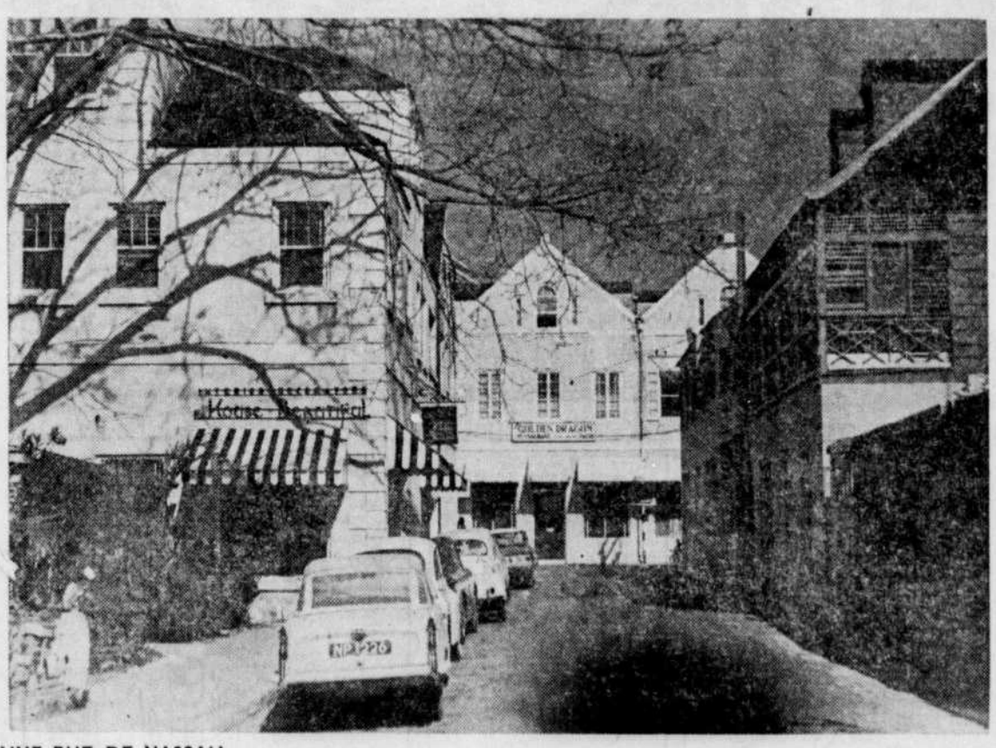
10 ans plus tard, Freeport est à la fois un centre industriel — le plus gros développement est Bahamas Cement Company—, résidentiel — les terrains s'y échelonnent entre $1,950 et $25,000 — et touristique de première importance.

Un facteur primordial: le casino. Son ouverture en 1964 a été rendue possible grâce à un certificat d'exemption garanti par le gouvernement des Bahamas à "Bahamas Amusement Ltd.", également dirigée par Louis A. Chesler.

Il s'est vu garantir l'exclusivité du jeu sur le territoire de Freeport pour 10 ans à la condition que d'ici 5 ans les hôtels de "Bahamas Amusements" aient au moins 1,000 chambres. Le Lucayan Beach Hotel, construit au coût de $7,500,000 en a présentement 400. Une entente a également été signée avec les autorités du nouvel Holiday Inn (500 chambres) et leurs clients pourront utiliser le casino du Lucayan.

Parmi les autres installations touristiques, on note l'Italia qui, d'après un bail de 20 ans, stationne de façon permanente dans le port et sert d'hôtel sous le nom de Imperial Bahama Hotel. 500 chambres.

*Fin*



**UNE RUE DE NASSAU**
*"Centre financier de première importance".*

## *Trujillo ne fut qu'un exemple de la corruption qui ronge l'Amérique latine*

*PAR PAUL L. BONNY*

EN EXCLUSIVITÉ LA PRESSE

**PAR une singulière coïncidence, ces derniers mois qui ont été marqués, en Amérique, par la déplorable affaire de Santo Domingo, encore loin de sa solution, ont vu se dérouler en Europe une série de procès, de scandales financiers et de polémiques autour de la fortune laissée par l'ancien dictateur de St-Domingue.**

Personne n'ignore que le général Rafael Leonidas Trujillo a gouverné son pays comme s'il avait été sa ferme, en propriétaire, pendant plus de trente ans. Avec un sens aigu de ses intérêts personnels, volontiers confondus avec ceux de l'Etat, il a tiré de la République Dominicaine de superbes revenus, qu'il a su faire fructifier pendant six lustres, grâce aux conseils avisés des banquiers étrangers chez qui le produit de ses rapines était déposé. Chose curieuse et très significative, tant que cet argent mal acquis est demeuré dans les coffres et les portefeuilles des Etats-Unis, il n'était jamais question de lui. Ce n'est qu'après la mort brutale du "Benefactor" de l'ex-Ciudad Trujillo, quand ses légataires, mus par un souci fort compréhensible dans leur cas, lui eurent fait traverser l'Atlantique, que cet argent a commencé à sentir mauvais, à être dénoncé comme "sale" ou "brûlant", et à causer des ennuis à ses détenteurs.

A combien s'élevait le butin accumulé par le dernier grand flibustier des Antilles ? Des gens doués d'imagination et qui pouvaient en dépenser, sachant que nul démenti, nulle précision, ne viendra les contredire, l'ont évalué à près d'un milliard de dollars. Au-dessus d'un certain chiffre, les zéros importent peu, d'ailleurs. Il suffit de penser que la fortune des Trujillos, même après quelques séquestres opérés à la source, représentait au moment du partage, plus que le produit national brut du pays sur lequel elle a été prélevée.

On sait que ces richesses ont donné lieu à de sordides disputes judiciaires entre frères et soeurs, entre les trois ou quatre enfants légitimes et les cinq qui ne l'étaient pas, et qu'elles ont mobilisé et mobilisent encore une armée d'hommes d'affaires, de politiciens et d'avocats, parmi lesquels un ancien vice-président des Etats-Unis, M. Richard Nixon.

### *Violente indignation*

Notre propos n'étant pas de montrer avec quelle diligence, dans une telle circonstance, la défense de la veuve et des orphelins est assurée, contentons-nous d'ajouter que cet argent maudit, arraché à des pauvres gens, et qu'il eût été possible de faire restituer à l'époque où il s'accumulait, continue à faire des victimes. En effet, une partie de cette fortune, devenue anonyme et vagabonde, une centaine de millions à peine, confiée à l'administration d'un financier espagnol, a déjà permis à celui-ci de mettre la main sur plusieurs banques d'Europe et, par des manoeuvres hasardeuses, d'amener deux établissements de crédit à suspendre leurs paiements, réduisant ainsi une foule de petits épargnants à la condition que connaissent les coupeurs de canne à sucre de la République Dominicaine.

Lorsqu'elles furent dévoilées dans toute leur ampleur, les exactions du "Bienfaiteur" des Caraïbes ont soulevé une violente indignation en Amérique latine, où la presse les a commentées abondamment. L'occasion était bonne d'appuyer une thèse qui plaît toujours sous ces latitudes : Si tant de républiques ibéro-américaines sont dans le marasme, c'est parce qu'elles ont été exploitées et dépouillées par quelques tyrans insatiables, dont les banquiers et les hommes de loi étrangers se sont faits les complices et les receleurs. La réalité n'est pas si simple, et si l'excuse est commode, elle ne contient qu'une part de vérité.

En considérant les richesses colossales accumulées par Trujillo, une question vient à l'esprit : Ce forban était donc aussi un magicien ? Par quel sortilège a-t-il pu extraire ce monceau d'or de la minuscule république qu'il dominait, sans laisser celle-ci plus pauvre que d'autres Etats petits ou grands de l'ensemble latino-américain ? Plusieurs de ces pays, à commencer par Haïti, qui occupe l'autre partie de l'ancienne Hispaniola, n'ont pas atteint le niveau social et économique des Dominicains après trente ans de trujillisme, et sont encore plus mal lotis que ceux-ci pour ce qui est du standard de vie, des conditions sanitaires et de l'instruction publique.

### *Un climat émollient*

Le mystère n'en est plus un si l'on sait que pour un Trujillo désigné par ses concussions fabuleuses à la réprobation universelle, et qui succombe finalement sous les balles des officiers de son entourage, il existe un peu partout dans cette partie du monde, dix, cent, mille, des milliers de Trujillos de moindre envergure, qui, chacun dans sa sphère d'influence et à son échelon, mais sans bruit, sans ostentation, pompent sans cesse et de toutes les façons, la substance, la vie même de cette Amérique de plus en plus anémiée.

Certes, l'indigence ou la médiocrité, l'ignorance, la stagnation, le sous-développement en un mot, sont dus à de multiples causes économiques et physiques, connues et maintes fois analysées, mais aussi au gaspillage et au détournement de ressources publiques par des hommes qui exercent le pouvoir, qui en détiennent une partie ou une parcelle, ou qui évoluent dans son voisinage. Il arrive fréquemment ici qu'un président intègre et des ministres insoupçonnables soient entourés et prisonniers d'un parti pour qui l'administration et les budgets sont des prises de guerre. Combien de ces convulsions qui agitent souvent ce grande assemblage de peuples, et qu'on attribue à des rivalités politiques, à des ambitions de puissance, sont en réalité provoquées par les appétits d'un pouvoir qui enrichit ?

De telles pratiques, de telles habitudes enracinées depuis longtemps en Amérique latine — le cas Trujillo n'en étant qu'un exemple voyant dans un domaine infime — conduisent les vraies élites à mépriser la politique, à s'en écarter, et empêchent les peuples d'avoir foi dans les institutions. D'où les conséquences qu'on discerne mieux de jour en jour.

L'abondance de rayons ultraviolets exerce-t-elle une influence décisive sur l'élasticité des consciences ? Certains le prétendent, et dans ce cas l'explication vaut aussi comme excuse. Le problème a été effleuré par Montesquieu dans les chapitres de L'Esprit des lois traitant des rapports de la législation et du climat. Mais la thèse sur la supériorité des gens du Nord à cet égard, a été critiquée par Voltaire et combattue notamment par Taine dans son Histoire de la littérature anglaise. Sans doute, la proportion des gens parfaitement honnêtes dans la vie courante est-elle la même sous tous les cieux. Celle des fripons dans la vie publique ne l'est peut-être pas. A moins que ce ne soit la marge de ce qui est licite sur le plan politique et administratif, qui se dilate sous l'effet de la chaleur ?

En tout cas, les administrations latino-américaines, certaines plus que d'autres, ont hérité des tares de trois siècles de régime colonial espagnol, où les fonctions publiques étaient toujours mal rémunérées parce qu'elles sous-entendaient des revenants-bons, des profits laissés à la discrétion de leurs titulaires, et qu'il n'était pas toujours facile de distinguer des pots-de-vin ni même de la corruption caractérisée. Un dicton de ce temps-là dit qu'il est plus utile de connaître le juge que la loi.

Dans les pays au développement insuffisant, le pouvoir, à quelque niveau qu'il s'exerce, déprave plus facilement qu'ailleurs, et cette dépravation n'est pas nécessairement rédhibitoire, ou du moins elle ne disqualifie pas comme dans les pays avancés, où l'enrichissement abusif d'un homme de gouvernement, d'un magistrat ou d'un fonctionnaire, est en principe taxé de forfaiture. Aux yeux d'une opinion peu évoluée, au contraire, il n'est pas impossible que l'habileté, le savoir-faire d'un individu corrompu impressionne plus que sa malhonnêteté. N'a-t-on pas vu, dans un grand pays de l'Amérique chaude, un gouverneur maintes fois convaincu de péculat et de malversations, se faire réélire sur le slogan : "Il vole beaucoup, sans doute, mais il gouverne bien !", et briguer impudemment la présidence de la république ?

Un écrivain colombien très connu, German Arciniegas, disait l'autre jour que la lutte contre la corruption administrative est aussi héroïque dans ces pays que la lutte pour l'indépendance. Assurément, et elle tend au même but. De son côté, un des derniers numéros de la revue **Foreign Affairs**, publiée aux Etats-Unis, attribuait à la corruption et à la démagogie des dirigeants le retard des grandes nations latino-américaines, qui n'ont pas su créer une tradition du service public.



**TRUJILLO, EL BENEFACTOR**
*"Le dernier grand flibustier des Antilles"*

une fille?... (voir page 11)

## SONDAGE GALLUP

Tous droits réservés

## Oui, les médecins devraient déclarer leurs clients qui sont inaptes à conduire

LA mortalité croissante de la route rappelle d'une sombre manière un problème qui ne cesse de s'aggraver.

C'est pourquoi l'Institut canadien de l'Opinion publique vient de demander à un échantillon de la population adulte de se prononcer sur la question de savoir si les médecins doivent être obligés de déclarer les noms des malades qu'ils jugent impropres à conduire une auto. 89% des citoyens se déclarent pour ; 7% seulement sont contre.

Chez les citoyens de 21 à 49 ans, la proportion favorable à cette formalité monte à 91% ; elle baisse à 84% chez les citoyens âgés de 50 ans révolus, peut-être parce que quelques-uns craignent que le rapport du médecin ne les empêche de conduire.

Voici la question :

**"On a proposé que les médecins soient obligés de déclarer aux services de réglementation de la circulation les malades qu'ils jugent impropres à conduire une auto parce que ces derniers sont malades, narcomanes, ou soumis à certaines médications. Etes-vous pour ou contre cette mesure ?"**

| | Pour | Contre | Sans réponse |
|---|---|---|---|
| **Opinion générale** | 89% | 7% | 4% |
| **CLASSES D'AGE** | | | |
| **21 à 29 ans** | 91% | 7% | 2% |
| **30 à 39 ans** | 91% | 6% | 3% |
| **40 à 49 ans** | 91% | 3% | 6% |
| **50 ans révolus** | 84% | 11% | 5% |


INSTITUT ALIE
18 ANNEES D'EXPERIENCE
2850 est, rue Sherbrooke, Montréal 24 — Tél. 527-3631
PROGRAMME ET DIPLOME OFFICIELS DU MINISTERE DE L'EDUCATION


FERNAND ALIE
PRESIDENT


JEAN ST-PIERRE
VICE-PRESIDENT
DIRECTEUR des ETUDES


REMI GOULET
SECRETAIRE-TRESORIER
RESPONSABLE des COURS par CORRESPONDANCE

COURS DU JOUR
12e PREPARATOIRE aux études supérieures
• COURS SCIENTIFIQUE 8e, 9e, 10e, 11e • COURS GENERAL 8e, 9e, 10e, 11e
• COURS COMMERCIAL 10e, 11e, 12e

SOIR et PAR CORRESPONDANCE
8e à 12e SCIENTIFIQUE — GENERALE — COMMERCIALE
Ces cours se prennent par crédits en 1 an ou en plusieurs années

AUTRES COURS
★ ANGLAIS : débutants — intermédiaires — avancés
★ FORMATION de CHEF
★ GESTION des AFFAIRES
★ COURS PRIMAIRE pour ADULTES (4e — 7e)

AVANTAGES DE NOTRE ECOLE
★ ALLOCATION DE $200 DES COMMISSIONS SCOLAIRES. (Jour)
★ ALLOCATION DE $10 PAR MOIS AUX ETUDIANTS de 16 et 17 ans
★ COURS D'EDUCATION PHYSIQUE AU CENTRE IMMACULEE-CONCEPTION
★ RAJUSTEMENT SCOLAIRE GRATUIT LE SOIR — LE SAMEDI
★ SERVICE COMPLET D'ORIENTATION SCOLAIRE
★ LABORATOIRE MODERNE — VASTE-AMPHITHEATRE BIBLIOTHEQUE
★ ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Demandez nos prospectus — Venez consulter la direction — Inscrivez-vous sans tarder
TEL. 527-3631

Sans obligation de votre part, demandez nos prospectus.
☐ JOUR ☐ SOIR ☐ CORRESPONDANCE ☐ LANGUES
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
PR

# FAITS divers

## Il se noie à un ponton

QUEBEC. (PC) — Pierre-Paul Michaud, 15 ans, de Québec, s'est noyé hier soir au ponton de la Canada Steamship Lines, près du quai de la traverse de Lévis.

Aux dernières nouvelles, aujourd'hui, son corps n'a pas encore été repêché. La tragédie est survenue un peu avant neuf heures du soir. L'adolescent se baignait dans l'espace d'environ cent pieds de largeur par trois cents de longueur formé entre la terre ferme et le ponton.

A cet endroit, la profondeur de l'eau varie entre dix et 30 pieds, selon la marée.

De nombreux autres jeunes se baignaient au même endroit, qui est très fréquenté par les baigneurs du quartier du port.

## Couvent incendié

ST-PIERRE-DE-BROUGHTON (PC) — L'ancienne aile d'un couvent en voie d'agrandissement a été la proie des flammes mercredi, dans cette municipalité située à une soixantaine de milles au sud-ouest de Québec.

Les murs en brique de l'édifice qui contenait quatre classes et une résidence pour les religieuses sont restés debout. Ce couvent avait été construit en 1949.

Les dégâts sont estimés entre 30 et 40,000 dollars. L'aile en construction depuis juin dernier, au coût de $169,300, sera terminée pour l'ouverture de l'année scolaire.

Cette annexe a été épargnée par le feu. Elle abritera six classes, une cafétéria et une salle de récréation.

## Camion-remorque vs auto : 1 mort

Un camion-remorque de la compagnie de transport Robert Limitée, a complètement écrabouillé une auto, vers 9 h. 15 hier soir, sur la route 9 qui traverse Laprairie, causant la mort d'un occupant de la voiture. La victime est M. Joseph James Webb, 25 ans, du 525 de la rue Page, à Laprairie. Le conducteur de l'automobile, M. James Andrew, 35 ans, du 4160 de la rue Richmond à St-Hubert, a été blessé et repose dans un état grave à l'hôpital de St-Lambert.

## Résultat d'une fausse alerte

SHERBROOKE (PCf) — Un enfant de 6 ans, Richard Comtois, de Sherbrooke, a succombé hier aux blessures qu'il avait subies la veille; il se rendait contempler un incendie, alors qu'il ne s'agissait que d'une fausse alerte, lorsqu'il fut heurté par une automobile.

## Une collision fait deux morts

STE-JUSTINE (PCf) — Une collision entre deux automobiles survenue au début de la soirée jeudi sur la route 4 près de cette localité du comté de Dorchester, a fait deux morts et trois blessés.

Les victimes sont Alfred Plourde, 61 ans, de Québec, ancien député du comté de Kamouraska à la Législature, et Mme Jules Lecourt, 47 ans, de Ste-Justine.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital Hôtel-Dieu de Lévis.

## Voies de fait sur un policier

Un avocat de 52 ans, et un compagnon, qui voyageaient dans la même auto, devront répondre aux chefs d'accusation suivants : "assaut sur un agent de la paix" et "intervention dans le travail d'un policier".

Selon la police, l'incident est survenu au début de la nuit dernière, alors que l'avocat, au volant de son automobile, aurait circulé dans la mauvaise direction, dans une rue à sens unique. Il a été pris en défaut par les policiers d'une auto-radio de la police de Montréal. Immédiatement, les agents se sont mis à la poursuite de l'auto et l'ont rejointe dans la rue Craig, quelque peu à l'ouest du boulevard St-Laurent.

Toujours selon la police, l'avocat aurait donné un coup de poing à l'agent Ernest Dubuc. Ce dernier serait, à la suite de ce coup, tombé sur la chaussée, recevant, toujours de la part de l'avocat en question, quelques coups de pied à la hauteur des reins. C'est alors que les policiers demandèrent l'aide de collègues et décidèrent de conduire au poste de police no 1 l'avocat et son ami qui s'interposait dans l'affaire.

A la suite des accusations portées contre eux, ils doivent, dès ce matin, comparaître à la Cour municipale.

## Cambriolages

Des intrus ont raflé divers effets ménagers en plus de fourrures et de bijoux, le tout d'une valeur de $2,035, chez M. O. Camby, 4550, Wakley, app. 1; et pour $2,255 d'effets semblables chez M. W. Camguy, 2066, Clairemount, app. 44. Dans chaque cas, ils ont pénétré sur place par effraction.

Le magasin Firestone, 710, Sherbrooke est, est ouvert depuis à peine deux mois et déjà il a été visité à trois reprises par des cambrioleurs. Hier soir, on y a volé six téléviseurs d'une valeur de $1,000 après avoir brisé les glaces de deux montres d'une valeur de près de $200.



photo LA PRESSE

## Un camion à bascule incendié

Ce camion de M. A. Bélanger, de Montréal, a été retrouvé incendié sur le terrain du dépotoir de Lachenaie. La Police provinciale fait enquête. Il semble que le camion ait été amené à cet endroit intentionnellement, qu'on ait vidé le réservoir à essence de son contenu, et qu'on se soit servi de cette essence pour mettre le feu au camion. On a également noté des traces de coups de haches. On est porté à relier cet attentat à la grève récente des propriétaires de camions à bascule, grève qui se poursuit encore à certains endroits. M. Bélanger, en effet, avait la tâche de faire du recrutement et est directeur de l'Association provinciale des propriétaires de camions à bascule. Il s'agirait d'une vengeance de la part d'autres camionneurs.

De guerre lasse des cambrioleurs ont capitulé la nuit dernière devant le coffre-fort de la Ace Boxes, 3081 est, rue Ontario. Ils sont partis en emportant deux dactylographes et en abandonnant leurs outils de perceurs de coffres-forts.

# L'incendie de la rue Wilderton n'est pas dû à des causes naturelles

*— Le commissaire des incendies*

par Gilles Daoust

Le commissaire des incendies de Montréal, M. John McDougall, a déclaré hier qu'il était impossible, à la lumière des faits recueillis par les enquêteurs de la commission, d'attribuer l'incendie de la rue Wilderton, à des causes naturelles. Cet incendie, on s'en souvient, avait causé la mort de deux personnes, lundi soir dernier.

Le commissaire a révélé que la façon dont avait pris naissance l'incendie incitait fortement à croire qu'il avait été allumé volontairement.

M. McDougall s'est dit convaincu par ailleurs qu'un autre incendie, survenu le même soir, une heure auparavant, à quelques rues du 6100 Wilderton, avait été allumé par une main criminelle. On a en effet trouvé à ce dernier endroit, au moins deux foyers d'incendie.

Un troisième incendie, qui s'était déclaré en même temps que les deux autres, dans le même arrondissement, aurait cependant été causé par des causes naturelles.

On sait que l'Escouade des enquêtes du Service des incendies de Montréal s'était interrogée au début de la semaine sur les causes de ces trois incendies qui se sont déclarés presque simultanément, lundi soir, dans le district montréalais situé à la limite ouest de la ville d'Outremont.

L'un de ces incendies, survenu au 6100 rue Wilderton, avait fait deux morts et huit blessés. Les pompiers avaient été appelés sur les lieux à 12 h. 19 a.m. et avaient dû sonner une troisième alerte.

Une femme mourut asphyxiée cependant que son fils se tuait en sautant d'une fenêtre du quatrième étage.

Les deux autres incendies, beaucoup moins importants, mais survenus dans le même arrondissement, ont éclaté l'un, à 10 h. 26 p.m., au 6090 Wilderton Crescent, l'autre, à 11 h. 28 p.m., au 6234 rue Lennox, trois rues à l'est de Wilderton. C'est ce dernier incendie qui serait également criminel.

## TOUR

SUITE DE LA PAGE 3

Au cours de la conférence de presse de Monsieur Dupuy, il a été aussi question d'un drame dont Raymond Guérin a parlé hier : la nouvelle feuille de temps qu'on veut obliger les journalistes reporters de la Compagnie de l'Expo à remplir.

Le problème, quoi qu'on ait dit, ce n'est pas tellement le temps que l'on peut perdre à remplir cette fichue feuille. Ça peut se faire en 5 minutes — à moins de faire exprès pour faire de fausses démonstrations.

Ce qui est peut-être grave, c'est que ce système de contrôle, en soi :

● manifeste une très étonnante carence de la direction et plus précisément de ce que l'on appelle, dans une salle de rédaction, le "desk" ou le pupitre, avec chef et adjoints; ce sont eux qui savent ce que font les journalistes à qui ils disent chaque jour ce qu'ils doivent faire, avec qui ils décident de la suite de suggestions réciproques, qui demandent, le lendemain, où on en est; bref, qui suivent leur affaire — à première vue, le système mis en vigueur dans le service d'information de l'Expo donne l'impression de vouloir faire faire par le personnel ce qui devrait être fait par le "desk", le pupitre ou la direction du service.

(C'est "se défiler" — dans l'armée "canadian", on appelait ça "pass the buck". Or, il n'y a sûrement pas de meilleur moyen d'avilir une salle de rédaction, de lui enlever son efficacité possible, que de permettre à un "desk" de se défiler de cette façon.)

● provoque — par une sorte d'enchaînement fatal — une réaction telle qu'un journaliste canadien-anglais de renom (que j'estime personnellement comme un maître) a été sommé, hier, de se soumettre ou se démettre.

Il lui a été demandé de remettre sa lettre de démission dès ce midi ! . . . Dans un pareil cas, où il est certain de la compréhension de ses confrères et assuré de pouvoir se défendre devant les tribunaux, il faut souhaiter, pour le bien de l'Expo, qu'il ne se soumette pas à ce sot ultimatum. D'autant que son départ risquerait d'entraîner celui d'une dizaine d'autres membres de la salle de rédaction de l'Expo.

Ceci dit, il semble que l'on n'ait pas appliqué cette méthode sans raisons : comme l'Expo dépend de trois gouvernements — Ottawa, Québec et Montréal — on veut être parfaitement "comptable" du nombre et de l'activité des journalistes et assimilés du service de l'Information.

On a parlé d'expérience. M. Kniewasser m'a dit, hier, que cela pourrait se poursuivre durant une semaine; M. Yves Jasmin, directeur de l'information et des relations publiques, a parlé, lui, de 3 semaines. M. Jasmin aurait souhaité et souhaite encore qu'on lui propose un autre moyen de "suivre" la rédaction (à ce propos, j'ai appris d'une source sûre qu'il y a une sorte d'espion-rapporteur à l'information ! ).

De toute façon il n'en restera pas moins vrai que le réflexe bureaucratique aura joué et que, pour obtenir des résultats désirables et même nécessaires, tous les échelons responsables auront tout d'abord pensé à se défiler, n'auront pas pensé aux responsabilités d'un vrai "desk" ou pupitre et se seront lâchement (et inefficacement) déchargés de leurs propres problèmes sur le dos de ceux qui n'ont plus personne en dessous à qui faire les mêmes vacheries et qui sont les seuls à faire autre chose que des projets d'organisation administrative.

R. G.

## ESPAGNE

SUITE DE LA PAGE 3

qui n'a jamais renié l'Ingénieux Hidalgo, Don Quichotte de la Manche.

R. G.

(1) Je me souviens d'avoir lu cette réflexion à Séville, au moment même où je commençais à en reconnaître la vérité. Je crois que c'est dans Ortega y Gasset. Mais il se pourrait aussi que ce soit Marias ou d'autres encore : ils sont tellement nombreux, les vrais hommes de lettres, dans ce merveilleux et divers pays.

## ACCUSATION

SUITE DE LA PAGE 3

jugement et qu'il a prononcé ce jugement . . . en citant LaRivière à son examen volontaire puis à son procès.

Il n'y avait pas, non plus, de huis clos lorsque le juge Côté a fixé des cautionnements dans le cas de l'inculpé.

**Examen volontaire de Williams**

E. B. Williams, chiropraticien de Ville d'Anjou, accusé de conspiration et d'avortement, soit deux accusations pesant également contre le "psychanalyste", a subi son examen volontaire, hier après-midi, devant le juge Côté.

Comme il n'avait pas de témoins à faire entendre à ce stade de la procédure ou de déclaration à formuler, Williams a été envoyé, lui aussi, aux Assises, pour y subir son procès.

Me Myer Gross, C.R., avocat de la défense, a obtenu que son client fût laissé en liberté provisoire sous le même cautionnement qui avait été exigé de lui après son enquête préliminaire. LaRivière et Williams devront comparaître aux Assises, le lundi 13 septembre, date d'ouverture de la session d'automne.

## EXPO

SUITE DE LA PAGE 3

la Ronde, extension est de l'île Sainte-Hélène.

Monsieur Dupuy va demeurer à Montréal pour la conférence des commissaires généraux. Cela va sans dire.

Auparavant, toutefois, il fera un saut à Hong-Kong pour parler d'Expo 67 à un congrès des agences de voyage américaines.

Il sera tout près de la Chine communiste, dont il a dit, en juin dernier, qu'il aurait aimé personnellement qu'elle soit présente à une Exposition internationale et universelle comme celle que le Canada prépare à Montréal.

Hier, il n'a pu que répéter ce sentiment et rappeler que ce n'est que le gouvernement d'Ottawa qui peut lancer les invitations.

Autrement dit, la question de la présence de la Chine populaire reste posée.

Mais elle ne passe pas et ne peut pas passer par la Compagnie de l'Expo — même si son commissaire général avait l'occasion de rencontrer des personnalités de la Chine communiste à Hong-Kong, dans quelques semaines, ou lorsque, en novembre, il repartira pour l'Extrême-Orient pour visiter l'Indonésie, les Philippines, la Birmanie, le Cambodge et le Vietnam.

— Il s'agit d'un problème politique où la Compagnie de l'Expo n'a rien à faire, a dit Monsieur Dupuy, sauf à exprimer un point de vue particulier et international par essence comme je l'ai fait; les seules autorités compétentes en la matière sont celles d'Ottawa.

Comme d'habitude, Monsieur Dupuy a pu promettre l'engagement officiel prochain de nouveaux pays qui le rapprochent de son objectif "optimiste" de 80 :

● la Turquie, le Liban, cinq ou peut-être même sept pays de la Ligue arabe — terres charnières de la civilisation humaine, par où Aristote vient à l'Occident et Descartes à l'Orient.

Il a aussi annoncé que la grande campagne internationale de publicité d'Expo 67 commencera le 18 octobre 1965 — après la fermeture de la Foire de New-York . . . sans doute pour qu'on ne s'y trompe pas et qu'on ne prenne pas de très riches torchons pour des serviettes.

## LEVASSEUR

SUITE DE LA PAGE 3

tion de peine, une autre accusation de meurtre, pour le deuxième policier, avait été portée contre lui. Le procès de ce deuxième meurtre doit s'instruire en septembre prochain.

## Léger incendie

Un incendie a rapidement été maîtrisé par les pompiers de Montréal, au début de la nuit dernière, dans une bâtisse de trois étages, située à l'angle des rues St-Vincent et Ste-Thérèse, près du port. Le feu a pris naissance au premier étage et les dégâts se sont limités à ce plancher. Deux pompiers ont légèrement été blessés et furent traités sur les lieux.

*Abandonne la ville où l'on s'est moqué de toi, quand bien même elle serait bâtie en rubis.*

**Proverbe arabe**


Woodhouse

UN NOM... UN STYLE... UNE QUALITE!

NOS APPAREILS EXCLUSIFS REGENT

*représentent des valeurs, des épargnes et une performance hors pair !*

REFRIGERATEUR-CONGELATEUR, 2 PORTES, 14 PIEDS CUBES




- Soyez honnête avec vous-même . . . votre réfrigérateur est-il assez grand pour suffire au besoin de toute la famille durant une semaine ?
- Votre réfrigérateur est-il suffisamment froid ? Est-il bruyant ? Cessera-t-il de fonctionner cet été ?
- Votre réfrigérateur et votre congélateur se dégivrent-ils automatiquement ? Epargnez votre temps et facilitez votre travail.
- Voici l'opportunité de changer pour un appareil exclusif. Le congélateur peut contenir 160 livres d'aliments . . . 4½ pi. cu. Dégivrage automatique dans la section du réfrigérateur maintenant un froid humide . . . il n'a jamais besoin d'être dégivré. Les portes scellées gardent le froid à l'intérieur. Hydrateur pleine largeur conservant frais les fruits et les légumes. Bordure décorative en vinyle simili bois grenu, avec chrome.

Ordinairement 349.95

MOINS L'ALLOCATION D'ECHANGE $50

VOUS PAYEZ SEUL. 299.95

$3 PAR SEMAINE




REFRIGERATEUR 10 pieds cubes

Congélateur d'une capacité de 36 livres. Plateau frigorifique de 12 livres. Trois tablettes en acier et le couvercle en verre de l'hydrateur vous permettent plus d'espace. Hydrateur pleine largeur conservant frais les fruits et les légumes. Porte compartimentée avec casiers pour les oeufs.

EN SPECIAL A 189.95

$2 PAR SEMAINE

AUCUN DEPOT REQUIS JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER

Nous finançons notre crédit ! (Taxe de vente payable à l'achat)

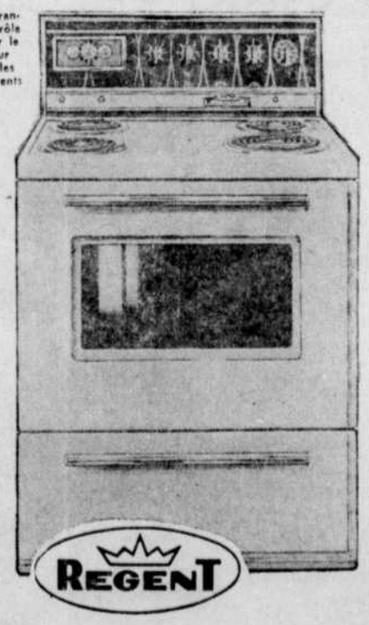



LESSIVEUSE EXCLUSIVE AVEC POMPE AUTOMATIQUE

Filtre et dispensateur à détersifs. Essoreuse "Lovell" ajustable avec déclenchement de sûreté instantanément. Cuve en porcelaine d'une capacité de 9 livres.

EN SPECIAL A 139.95

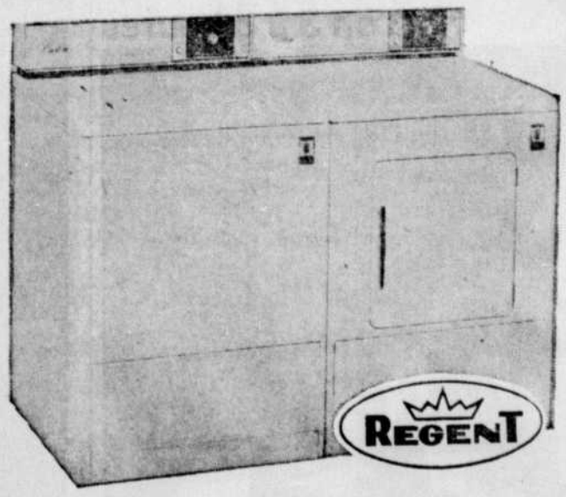
1.50 PAR SEMAINE




OUVERT CE SOIR JUSQU'A 9 HEURES ! SAMEDI, JUSQU'A 6 HEURES !

VISITEZ NOTRE RAYON DU VETEMENT AU 2e ETAGE

NOUS VOUS ACCORDERONS UNE GENEREUSE ALLOCATION D'ECHANGE SUR VOS APPAREILS




2 pour 379.95

Cuisinière électrique automatique de 30"

En vedette ! Ce four d'entretien facile peut être doublé de papier d'aluminium ordinaire. Minuterie électrique. Porte du four amovible. Lumière pour le four. Tiroir d'entreposage. Garantie d'un an sur la cuisinière entière. Trois ans sur les éléments.

En SPECIAL à 179.95

$2 PAR SEMAINE

LAVEUSE AUTO.

Action de lavage, type agitateur, éprouvée, qui rince et lave uniformément et à fond. Régulateur pour la température de l'eau; longs et courts cycles. Capacité familiale.

SECHEUSE AUTO.

Trois températures de séchage; basse, régulière, à l'air seulement. La minuterie de 90 minutes arrête la machine automatiquement. Capacité de 28 livres de linge. L'air chaud circule constamment.

UN DUO EXCEPTIONNEL !

NOUVELLE ADRESSE 915 est, rue STE-CATHERINE - Tél. 845-9261

(face à la Pharmacie Montréal)

Woodhouse

BELANGER : 2322 est, rue Bélanger, Tél.: 725-2471-2 (près Iberville)

ST-LAMBERT : 43, rue Green, Tél.: 671-7270-9

VERDUN : 3913, rue Wellington, Tél.: 766-2343 (près Hickson)

ONTARIO : 3956 est, rue Ontario, Tél.: 527-9251 (près Boul. Pie-IX)

*Le géant de l'ameublement au Canada . . . à l'avant-garde depuis 1911 !*

la vie féminine

# Les droits de la femme mariée du Québec

## La révision du Code civil du Québec pourrait éventuellement fournir aux Québecoises le statut civil le plus avantageux au Canada

***N.D.L.R. — La revision dont fait l'objet le Code civil de la province de Québec pourrait placer les femmes mariées de la province dans une position légale supérieure comparativement aux droits dont jouissent les femmes mariées dans les autres parties du Canada. Dans ce dernier d'une série de trois articles au sujet du Code civil du Québec, Mlle Linda Crawford, de la Presse Canadienne, fait part des opinions des principales intéressées.***

(PC) — Les femmes mariées devraient-elles bénéficier de la protection ou de l'égalité ?

Certaines femmes du Québec prévoient que les épouses de cette province — jusqu'à tout récemment dépourvues de droits en vertu du code civil napoléonien — jouiront sous peu de deux avantages.

Deux avocates de Montréal, Diane Dunton et Lillian Birtz, croient que la révision de certaines sections du code ayant trait au statut des femmes mariées aboutira éventuellement à une formule supérieure au régime de séparation de biens régissant les femmes mariées dans les autres régions du pays.

"Nous avons confiance que le Québec sera bientôt doté du meilleur système", a déclaré Mme Birtz dans une interview. "La communauté de biens entre partenaires égaux serait la formule idéale", à son avis.

En vertu du régime matrimonial de communauté de biens — en vigueur uniquement au Québec — les deux conjoints, au moment de leur mariage, mettent tous leurs avoirs en commun mais seul le mari est autorisé à les gérer. Bien que l'épouse n'ait aucun mot à dire au sujet des biens communautaires, la moitié de ces biens lui appartient de par la loi et lui revient automatiquement à la mort de son mari sans que sa part soit taxée de droits de succession. Or, ce système avait tout au moins l'avantage de conférer à la femme mariée un grand degré de protection. Mais cette formule avait également l'inconvénient, advenant qu'une femme unisse sa vie à celle d'un partenaire non-coopératif ou imprudent, de découvrir qu'elle ne pouvait pratiquement pas avoir recours à la loi pour protéger ses biens. Il lui fallait obtenir la signature de son mari pour pratiquement tout.

Le bill 16, qui est devenu à la femme mariée un statut loi le 1er juillet 1964, confère légal supérieur et lui permet d'exécuter elle-même certaines transactions sans le consentement du mari. Néanmoins, l'autorité principale demeure entre les mains du mari. D'autres amendements sont prévus pour bientôt et Mmes Dunton et Birtz espèrent que le système de communauté de biens sera revisé pour faire des deux conjoints des partenaires égaux. Si cette formule pouvait être incorporée au statut actuel, le mari et l'épouse administreraient conjointement les biens de la communauté. Ils seraient des partenaires égaux, mais l'épouse jouirait d'une plus grande protection que la femme mariée suivant le régime de séparation de biens parce que la moitié des biens communautaires lui appartient et ne peut être léguée par le mari à une autre personne.

"Les femmes de la province d'Ontario tentent présentement d'obtenir le régime de communauté de biens et pas moins de huit Etats américains ont adopté ce système," de dire Mme Dunton.

Par contre, d'autres femmes mariées qui se souviennent de l'infériorité légale que leur confère la présente loi québecoise font preuve de moins d'optimisme sur l'issue de la révision présentement en cours. D'ailleurs, ces femmes ne sont pas très enthousiastes au sujet du progrès déjà réalisé.

"Ce que les explications fournissent et ce que le bill 16 réalise véritablement sont deux choses bien différentes", de l'avis de l'avocate montréalaise Réjane Colas. "J'espérais que ce serait plus qu'un simple rapiéçage de lois déjà existantes et que tout se ferait du même coup au lieu de procéder par étapes."

Mme Colas dit que le droit conféré par le bill 16 aux femmes mariées en communauté de biens d'apposer leur véto aux transactions de terrains et d'immeubles projetées par leurs maris n'est pas d'une grande utilité puisque la plus grande partie de l'argent est investie de nos jours dans des titres boursiers ou des obligations dont le mari peut se départir sans le consentement de son épouse. Elle estime en outre que le régime communautaire est périmé et qu'il devrait être remplacé par le régime de séparation de biens comportant toutefois une clause exigeant que le mari lègue à sa femme et à ses enfants une certaine partie de son avoir.

### Il faudrait inverser les lois

"La loi devrait être conçue en fonction de la majorité quitte à la minorité de la compliquer", recommande Mme Colas qui précise sa pensée en expliquant qu'environ 70 p.c. des couples mariés de la province disposent d'un contrat de mariage garantissant la séparation de biens des conjoints, et ne sont pas soumis au régime matrimonial communautaire. De la sorte, la revision du régime communautaire n'a été entreprise qu'au bénéfice de la minorité, soit 30 p.c. des couples mariés.

Mme Thérèse Casgrain, l'une des fondatrices du Mouvement pour les droits des femmes du Québec, admet elle aussi que la loi devrait simplement être inversée. "Le régime de séparation de biens devrait être automatique, dit-elle. Ainsi, les couples qui désirent adopter le régime communautaire n'auraient qu'à obtenir un contrat de mariage puisqu'ils forment la minorité. A l'heure actuelle, c'est le contraire qui prévaut, la majorité devant obtenir un contrat de mariage."

Mme Casgrain estime que le bill 16 "a amélioré la situation sans toutefois résoudre quoique ce soit". Seul le régime communautaire est légal avec le résultat que la confusion règne et que tout le monde hésite — les banques et ainsi de suite."

Plusieurs femmes se sont plaintes de banques, de sociétés de fiducie et d'hôpitaux qui exigeaient la signature du mari alors qu'elle n'est plus exigée par la loi. Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre des Transports et Communications, a dit que de tels cas "ne sont pas nécessairement des gestes de mauvaise foi — C'est tout simplement que les vieilles habitudes sont incrustées".

### Liberté mais aucun crédit

Mme Kirkland-Casgrain a confié qu'un certain nombre de femmes lui ont écrit pour se plaindre qu'on exigeait la signature de leurs maris. Elle leur a simplement conseillé de changer de gérant de banque.

"Mais les femmes ne doivent pas perdre de vue que le bill 16 leur confère le droit d'agir de leur propre initiative — mais qu'il ne leur accorde aucun crédit", a dit le ministre. "En Ontario ou n'importe où ailleurs dans le monde, les banques et les gérants du crédit exigent la signature du mari si l'épouse n'a pas d'argent à son nom."



photo LA PRESSE

**L'ancien et le nouveau**

Les petits malades de Sainte-Justice reconnaîtront-ils leurs anges gardiens dans leur nouvel habit ? Soeur Alice (assise) porte l'ancien habit des Filles de la Sagesse avec sa grande coiffe ailée, tandis que Soeur Claude se sent à l'aise dans le nouveau costume plus adapté à la vie d'aujourd'hui. Les religieuses de cette communauté commencent à porter leur nouveau costume aujourd'hui même.

# Les Filles de la Sagesse étrennent un nouvel habit

Pour la première fois depuis leur fondation par saint Louis-Marie de Montfort en 1703, les Filles de la Sagesse changent d'habit. Ce matin, les 400 religieuses de la province de Québec et des Maritimes ont revêtu le nouveau costume autorisé par le conseil général de la Congrégation à Rome, conformément aux recommandations de la Sacrée congrégation des religieux. A Montréal, c'est à l'hôpital Sainte-Justine pour les Enfants et à l'école secondaire Louise Trichet que le public se rendra compte du changement.

"C'est surtout la coiffe qui change la silhouette des soeurs", nous confie la supérieure, Mère Noémi. Cependant, les religieuses portent depuis près de deux ans la coiffe simplifiée destinée à remplacer la grande cornette blanche qui a laissé sa marque depuis deux siècles et demi.

Le nouvel habit est d'un gris plus foncé que l'ancien, coupé dans un tissu de laine et térylène. La jupe est à sept pouces du sol, et ne comporte que deux plis de chaque côté, au lieu du plissé qui en faisait autrefois le tour. Un rosaire à gros grains est suspendu sur le côté.

Le corsage comporte une encolure arrondie sur laquelle est épinglée une croix en argent. Un plastron blanc éclaircit la tenue. Les manches sont beaucoup plus étroites et la silhouette infiniment plus dégagée.

Le nouvel habit emploie le blanc avec plus de discrétion que l'ancien : pour souligner le voile, pour éclaircir le corsage et, visible seulement dans l'activité, sous la manche.

Les Filles de la Sagesse s'occupent de la régie interne de l'hôpital Sainte-Justine depuis 1916. Leur congrégation est établie au Canada depuis le début du siècle et la maison mère se trouve à Saint-Laurent-sur-Sèvre, en Vendée.



Photo : Keystone

**"Grand-mère" inspire les couturiers**

**Vous reste-t-il quelque photo du temps de votre grand-mère ? Jetez-y un coup d'oeil et vous retrouverez peut-être ces longues guêtres à boutons ou à fermeture-éclair. Philippe Venet, couturier parisien, s'en est inspiré. Il a transposé, pour notre époque, cette longue guêtre en turquoise et noir. La robe, de même tissu et de même couleur, complète l'ensemble.**

# Coup d'oeil sur l'avenir des tissus extensibles

Il y a quelques jours, Edith d'Errecalde présentait à l'hôtel Ritz-Carlton sa collection intitulée "coup d'oeil sur l'avenir des tissus extensibles", sous les auspices de la section Cohama d'Associated Textiles of Canada Limited.

Mlle d'Errecalde, qui a travaillé pour Madeleine de Rauch à Paris et pour de grandes maisons américaines aux Etats-Unis, utilise les tissus extensibles à la manière d'une sculpture, en les modelant et en les formant. Elle a créé ses propres modèles après avoir attendu en vain pendant trois ans que l'on fasse autre chose que d'adapter à un tissu extensible un modèle destiné à un tissu non-extensible.

Elle affirme sans ambage : "Si vous coupez un tissu extensible sans y penser sérieusement, vous lui ôtez la vie."

En modelant ses robes, elle leur insuffle la vie. Au moyen d'une coupe étudiée et mettant un minimum de pinces, de coutures et de fronces, ses créations ont pris forme et mouvement tout en éliminant les froncements insolites que l'on retrouve si souvent dans les robes extensibles. Ainsi, elle a une prédilection pour les robes à manches courtes faisant corps avec le corsage et lorsqu'un modèle exige des manches longues, celles-ci sont coupées verticalement pour plus de mobilité.

Elle utilise des bandes extensibles à la taille de préférence aux bandes rigides habituelles qui ne laissent aucun jeu au vêtement.

Mlle d'Errecalde obtient un effet de biais au moyen d'incrustations contrastantes, mais comme le tissu n'est jamais coupé dans le biais, elle évite ainsi les ballonnements disgracieux.

Elle est d'avis que si l'Européenne accepte de souffrir pour être à la mode, la femme nord-américaine refuse cette concession incommode. Elle exige que sa liberté de mouvement aille de pair avec la mode. Edith d'Errecalde est convaincue que sa conception de la robe en tissu extensible répond à la fois aux exigences de la mode et au désir légitime de liberté.





**Modèles sculptés dans des tissus extensibles**

Edith d'Errecalde propose ces deux modèles élégants, féminins et éminemment confortables grâce aux tissus extensibles dont ils sont confectionnés : à gauche, culotte habillée rose vif en tissu "Boomerang" de Cohama, gabardine d'arnel et nylon. A droite : robe habillée bleu royal à large décolleté joliment lacé dans le dos, en "Homestretch", un crêpe de viscose et nylon.


Avec ou sans soleil

RAVIVEZ VOTRE Bronzage D'ÉTÉ

en 3 à 5 heures




Q.T. de COPPERTONE




Pour conserver votre séduisant bronzage d'été ou pour obtenir rapidement un hâle riche et doré vers la fin de la saison, employez la merveilleuse lotion bronzante Q.T. Grâce à un agent naturel de brunissage, Q.T. vous permet de bronzer en une nuit avec une étonnante régularité.

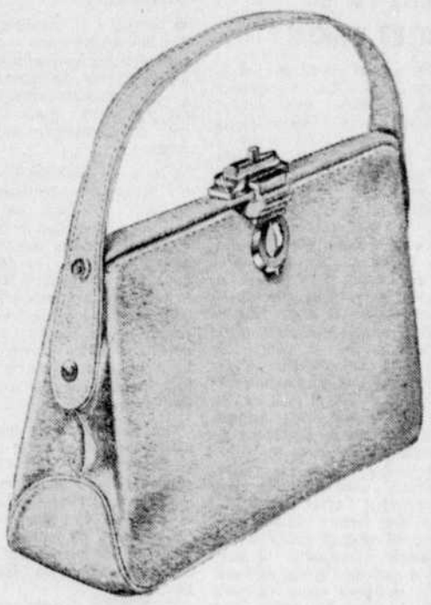
Et à l'extérieur, Q.T. intensifie et embellit votre hâle. Sa formule spéciale neutralise les rayons brûlants du soleil et constitue **la meilleure protection contre les coups de soleil.**

Les riches ingrédients émollients de Q.T. gardent votre peau douce et veloutée pendant que vous bronzez. Ni huileuse, ni graisseuse, la lotion bronzante Q.T. est tout indiquée pour retoucher un bronzage irrégulier. Servez-vous en souvent!

Procurez-vous bien Q.T.—la véritable lotion garantie pour bronzage rapide ou argent remis. N'acceptez pas de substituts. Brev. 1960 et 1964.

**Conservez votre hâle d'été tout l'automne... avec Q.T.**





**Importations européennes de Mappin's possédant un cachet continental**

Qu'est-ce qui peut donner plus de charme à un chic ensemble de femme qu'un sac à main en cuir d'une élégance classique ? Fabriqué à la Continentale, ce prototype de haute couture européenne comporte non seulement un extérieur aux lignes propres et sobres, mais un intérieur superbement spacieux, muni de goussets et de compartiments que toute femme désire ardemment. En veau, cuir maroquin et Luxan... blanc teinté, noir et brun. Et ils sont lavables ! $42

**Commandes postales ou téléphoniques 866-7431**

*Compte courant ou budgétaire, 10% comptant, jusqu'à 10 mois pour payer*

Mappin's

**1000 rue Ste-Catherine O., et Place Ville-Marie**

# Le ministère de l'Education favorisera de plus en plus les stages d'été des étudiants

par Louis Falardeau

Le ministère de l'Education porte de plus en plus d'intérêt aux échanges d'étudiants stagiaires entre le Québec et les pays étrangers, particulièrement la France.

C'est ce que nous a déclaré hier M. Rémi Mayrand, directeur du service des bourses de perfectionnement et conseiller technique au ministère, lors d'une réception donnée par l'association France-Canada de Montréal pour marquer le départ d'une trentaine de jeunes Français qui venaient de terminer un stage de quelques mois dans différentes industries de la province.

Un nombre à peu près égal de Canadiens vont travailler au cours de l'été dans des industries françaises. Dans les deux cas, c'est l'association France-Canada qui s'occupe de trouver les emplois et de choisir les stagiaires parmi les nombreux candidats. Jusque là le rôle du gouvernement est à peu près nul, tout étant laissé à l'initiative privée.

Toutefois, depuis l'année passée surtout, le ministère de l'Education joue un rôle indirect dans ce genre d'échanges. D'abord, il accorde ou refuse des bourses permettant de défrayer les frais de voyage des stagiaires québecois. De plus, il devient, surtout par l'entremise de l'Hydro-Québec, le principal débouché pour les stagiaires français.

Et il se trouve que le ministère perçoit de plus en plus l'importance de ces stages. Comme nous le dit M. Mayrand, ils sont devenus en France une institution et ils sont souvent obligatoires dans les grandes écoles. Au Québec, certains organismes en organisent depuis très longtemps mais sur une base très limitée et sans qu'il y ait réellement planification. Chacun agit de son côté, de façon individualiste.

**Regroupement des forces**

Ce que souhaiterait M. Mayrand, c'est un regroupement des forces dans un organisme où seraient représentés le gouvernement, l'UGEQ, les universités et les diverses sociétés qui s'intéressent présentement de ce problème. Il s'occuperait de choisir les stagiaires canadiens, d'accepter les stagiaires français et de leur assurer un emploi au pays.

Présentement, le ministère accorde des bourses aux étudiants du Québec qui sont recommandés par un organisme reconnu et qui ont de bons résultats académiques. "Ils doivent être dans le premier tiers de la classe", nous dit M. Mayrand. Mais il précise "le premier tiers ou l'équivalent". L'équivalent, cela veut dire l'intérêt porté aux activités parascolaires, principalement à la politique ou au journalisme étudiant. M. Mayrand nous dit que le ministère accorde beaucoup d'importance à ce genre d'activités.

Si le gouvernement s'intéresse au profit que pourront retirer les Québécois qui iront se perfectionner outre-mer, il accorde un intérêt non moins grand au profit qu'il pourra retirer du travail des stagiaires français au Québec. M. André Kusminski du service d'embauchage de l'Hydro-Québec ne nous cache pas qu'il compte beaucoup sur la possibilité qu'un bon nombre de jeunes ingénieurs français s'établissent ici.

Il nous a déclaré que la moitié de ceux qui ont travaillé pour l'Hydro ont manifesté le désir d'y revenir à la fin de leurs études.

**Très satisfaits**

D'ailleurs tous les représentants d'industries québécoises que nous avons rencontré se sont dits très satisfaits du travail des stagiaires et aussi des contacts humains qu'ils ont eus avec eux. M. Kusminski nous a dit qu'ils n'étaient pas des "maudits français", qu'ils étaient très aimables et pas du tout agressifs.

De leur côté, les stagiaires sont tout à fait enthousiasmés de leur expérience. Christian Duguet, de l'Ecole supérieure de sciences sociales et économiques de Paris a fait avec Alain Bourissau, de l'école supérieure de Commerce de Paris, une étude comparative entre l'Hydro et l'EDF (Electricité de France) du point de vue politique commerciale et mise en marché.

Il dit avoir fait un stage idéal, parce que son travail était intéressant et qu'on s'est occupé de lui. On lui a permis de visiter la Gaspésie et la Manicouagan dans le cadre de son travail.

Il est persuadé que les Canadiens ne seront pas aussi bien accueillis en France. "Là-bas, nous sommes beaucoup plus fermés. Il est beaucoup plus difficile d'entrer dans les familles. Ici les gens aiment bien nous recevoir et nous posent un tas de questions sur la France. Ils sont très curieux de ce qui se passe là-bas. Rien ne peut égaler l'hospitalité des Québécois."

Il trouve les étudiants d'ici beaucoup plus sérieux. "Devant travailler l'été, ils sont dans la vie beaucoup plus jeunes et acquièrent plus vite la maturité".



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

## C'était fête, hier, dans les rues de Verdun

Le défilé des parcs et terrains de jeux a envahi les rues de Verdun hier, à la grande joie des participants et des spectateurs. Des chars allégoriques de conceptions diverses, des fanfares et des marcheurs se sont mis en branle vers 7 h. à l'angle du boulevard Lasalle et de la rue de l'Eglise, pour se diriger vers l'Auditorium où les festivités se sont prolongées.

# Fin de la grève du taxi, à Ville Lemoyne

La grève du taxi à Ville Lemoyne, en banlieue de Montréal, sur la Rive Sud, n'a duré que deux jours, dimanche et lundi, et tout rentre dans l'ordre graduellement. Le propriétaire de l'entreprise concernée, M. Florian Gilbert, a déclaré hier qu'il avait licencié, en tout, cinq hommes et que les autres employés étaient au travail, soit une vingtaine d'hommes.

M. Gilbert se refuse à qualifier le geste de grève de ses employés. "C'est une révolte", a-t-il dit. C'est mardi matin que l'entente est intervenue. M. Gilbert a refusé de porter plainte contre ses ex-chauffeurs qui s'étaient portés à des voies de fait sur un autre de ses employés. Il a dit regretter de ne pouvoir reprendre tous les hommes : "Ils faisaient ça pour protéger un de leurs amis", a-t-il dit.

L'arrêt de travail a débuté dans la nuit de samedi à dimanche après une bagarre entre deux chauffeurs. M. Gilbert avait congédié un des chauffeurs, mais il n'avait pu en faire autant pour l'autre qui était à l'emploi d'un des deux propriétaires d'autos-taxis qui utilisent certains services fournis par M. Gilbert.

Finalement, les autres employés avaient quitté leur travail après avoir réclamé en vain que M. Gilbert congédie les deux chauffeurs fautifs ou qu'il reprenne l'autre. Le tout s'est terminé par la mise à pied du deuxième chauffeur impliqué dans la bagarre et des trois meneurs de la grève... ou de la révolte, comme le dit M. Gilbert.

## Campagne contre les "shorts" dans les rues... de Québec

QUEBEC. (PC) — "Les femmes qui se pavanent dans un tel déshabillé ne devront pas être surprises si elles sont abordées pas des agents de police qui les avertiront d'abord, puis verront à prendre les procédures nécessaires si la même personne s'obstine à contrecarrer le règlement municipal".

C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui le chef de police Gérard Girard, en annonçant que la sûreté municipale de la vieille capitale commençait une campagne contre le port des "shorts" dans les rues.

Devant "les abus qui s'offrent à l'attention de tous les citoyens", a-t-il poursuivi, "les autorités ont décidé d'appliquer rigoureusement le règlement qui défend de déambuler dans une tenue aussi rudimentaire".

Par suite de nombreuses plaintes et des constatations des policiers eux-mêmes, a dit M. Girard, la sûreté a mis sous impression des circulaires qui seront d'abord présentées aux femmes ou jeunes filles se promenant en "shorts".

**Chez les anciens du Mont Saint-Louis**

Lors de sa dernière réunion, le conseil d'administration de l'Association des anciens élèves du Collège Mont-Saint-Louis a élu son exécutif pour 1965-1966.

Voici les résultats : président, M. Guy Hudon; 1er vice-président, M. Charles Lavallée; 2e vice-président, M. Reneault Paré; secrétaire-trésorier, M. Mario Guinard. Anciens présidents : MM. Bernard Lamarre, André Benoit, Marc Boisonnault; aumônier, M. l'abbé Claude Collin; directeurs, MM. Jean Lesage, Claude Francoeur, Urgel Mitchell, Michel Saint-Arnaud, Germain Perreault, Pierre Lespérance, André Hénault et Jean-Claude Gagnier.

# Au moment de l'explosion de la Foresteel, un simple apprenti était en charge des bonbonnes

par Gilles Daoust

Le commissaire des incendies de Montréal, M. John McDougall, a décidé de prendre en délibéré les différents témoignages qui ont été rendus devant lui hier, lors de l'enquête sur les circonstances qui ont entouré une explosion de gaz acétylène survenue le 20 juillet dernier à la compagnie Foresteel Industries Ltd., située au 10705 rue Henri-Bourassa, à Rivière-des-Prairies.

Le commissaire, selon toute vraisemblance, rendra son verdict dans cette affaire d'ici environ deux semaines.

L'explosion en question, dans cette usine spécialisée dans la coupe du métal, s'était produite à l'intérieur d'une pièce réservée à l'installation des bonbonnes de gaz acétylène. Dans cette chambre, le 20 juillet dernier, près de 80 bouteilles de gaz avaient explosé ou pris feu, mettant en danger la vie de tous les employés de l'usine.

Par bonheur, on n'eut à déplorer aucune perte de vie. Le commissaire a entendu hier les témoignages de certains employés de Foresteel, particulièrement ceux des hommes affectés à la surveillance ou la manutention des bonbonnes de gaz.

La chambre spéciale où étaient installées toutes les bonbonnes avait été aménagée trois mois seulement avant l'explosion, pour des raisons de sécurité. De cette chambre, partaient les conduits qui alimentaient en gaz tout l'outillage de l'atelier.

A l'intérieur de la chambre, les bouteilles étaient réunies en deux unités de vingt-quatre, pouvant fonctionner alternativement. Chaque unité, qui fonctionnait comme un tout, était munie des compteurs et des appareils nécessaires au réglage de la pression dans les conduits allant à l'atelier. Seuls quelques employés spécialisés avaient accès à cette chambre, afin d'y surveiller le débit du gaz et de changer les bonbonnes.

L'un des principaux témoins appelés à l'enquête, M. Yves Bluteau, a relaté que le matin de l'explosion il était le seul employé affecté au maniement des bouteilles, ne possédant dans ce domaine par ailleurs que quelques semaines d'expérience. Le principal responsable, celui qui veillait depuis quelque temps à son apprentissage, était absent ce jour-là.

Le témoin a déclaré également que quelques minutes avant l'explosion il avait signalé à son chef immédiat une défectuosité dans le fonctionnement du compteur de pression de l'une des unités de bonbonnes, celle située le long du mur gauche de la chambre. Cette défectuosité, déjà signalée par le passé, avait été corrigée par la compagnie Canadien Oxygen, fournisseur du matériel de la chambre et qui avait surveillé les travaux d'installation.

Le matin du 20 juillet, comme l'unité de droit était presque épuisée, on décida simplement d'en remplacer quelques bouteilles, au lieu de risquer un transfert sur l'unité de gauche, dont le compteur était défectueux. Travail normal, mais délicat.

C'est au moment où M. Bluteau effectuait le changement des bouteilles sur l'unité de gauche que la première explosion se produisit, suivie ensuite d'une dizaine d'autres et finalement d'un incendie, qui aurait causé près d'un million de dollars de pertes matérielles.

M. Bluteau a affirmé qu'il avait effectué toutes les opérations nécessaires au changement, fermé les valves reliant la bonbonne à l'unité et enfin suivi les conseils qu'on lui avait donnés.

Il a ajouté que l'explosion l'avait projeté à l'extérieur de la chambre, sur une distance d'environ 25 pieds, et qu'il avait aperçu peu avant, une flamme courir entre les deux unités.

**Toutes les précautions prises**

Les deux principaux témoins, Yves Bluteau et Réal Rodrique, ce dernier surintendant du département de soudure de Forestell et qui avait donné l'ordre de changer les bonbonnes sur l'unité de droite, ont été longuement questionnés par les avocats représentant diverses compagnies intéressées dans la cause, soit la compagnie Canadian Oxygen, fournisseurs du gaz et Harris Calorific Ltd, fabricant des appareils de comptage.

Interrogé par l'un des avocats, M. Bluteau a déclaré que c'était la première fois, le matin du 20 juillet, vers 8 h. 30, qu'il effectuait seul un changement de bonbonnes sur une unité en opération. Il a cependant ajouté sous serment qu'il avait pris toutes les précautions nécessaires et suivi les indications données, qu'il ne fumait pas et portait des semelles de cuir.



## Disparue

**Une demoiselle de Granby, Lucille Lamoureux, qui donne aussi comme nom Denise Leclerc, est portée disparue de son domicile depuis le 3 juin dernier. La personne en question est âgée de 44 ans, pèse 155 livres et mesure cinq pieds, six pouces. Elle a les cheveux châtains et les yeux bleus. Toute personne ayant des informations répondant à cette description est priée de communiquer avec le directeur de la police de Granby, M. Raymond Forand, ou avec l'officier en charge, en téléphonant à 372-3333.**




BEEFEATER
BEEFEATER
BEEFEATER

*Si vous aimez le "dry gin" de Londres c'est de Londres qu'il faut l'exiger*

Le gin sec importé le plus vendu en Amérique

BEEFEATER

Distillé et mis en bouteille à Londres depuis plus d'un siècle par la famille Burrough



**Partez en croisière sur la mer des légendes... l'American Express vous propose 22 jours inoubliables en Méditerranée pour $950 seulement**

*Vous ne pourrez résister au charme des rives qui virent naître tant de civilisations!* Sous le soleil méditerranéen, les cités antiques reprendront vie à vos yeux. Mais dépêchez-vous! Retenez votre billet dès maintenant pour le départ du 27 août— et vous pourrez choisir les places les meilleures, les plus économiques. Voyez vite votre agent de l'American Express, Mme Charlotte Michaud-Morris ou Mlle Michelle Plouvier.

AMERICAN EXPRESS

1200 rue Peel, Montréal
Tél.: 861-9921




## Bonbonnes incendiaires

photo LA PRESSE

Le commissaire des Incendies de Montréal, M. John McDougall, examine ici les restes trouvés dans un incendie provoqué par l'explosion d'une cinquantaine de bonbonnes de gaz acétylène, à la compagnie Foresteel Industries Ltd, située rue Henri-Bourassa, à Rivière-des-Prairies. L'incendie est survenu le 20 juillet dernier. L'enquête du commissaire s'est déroulée hier après-midi, au centre d'entraînement des pompiers, dans l'est de la métropole. M. McDougall, au centre, est accompagné d'un ingénieur-conseil, M. Peter Hutziger, à droite, et de M. Bernard Péclet, de l'Institut médico-légal, à droite.

# Le juge remet au 26 août la décision concernant deux injonctions relatives à la grève des plombiers et électriciens

QUEBEC. (PC) — Le juge Warwick Laliberté, de la Cour supérieure, a remis au 26 août la décision qu'il doit rendre sur deux injonctions intérimaires concernant la grève des plombiers et électriciens du Québec métropolitain.

Cet arrêt de travail implique 25 maîtres-électriciens et maîtres-mécaniciens en tuyauterie, et plus de 1,200 employés, membres de la Fraternité des plombiers et électriciens de Québec (CSN).

La grève entrera dans son deuxième mois aujourd'hui. La principale réclamation ouvrière est une augmentation horaire de 70 cents répartie sur 22 mois. Les employeurs ont offert 40 cents sur une période de 32 mois.

Les deux injonctions intérimaires ont été prises par l'Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et tuyauterie des Etats-Unis et du Canada et la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FAT, COI, CTC).

En bref, ces deux injonctions allèguent que les membres de la fraternité et du Conseil des métiers de la construction de la Confédération des Syndicats nationaux de Québec et de la région (CSN) ne peuvent obliger les ouvriers visés par les 41 requêtes en accréditation déposées par la FTQ auprès du Conseil de relations de travail à payer des cotisations ou d'autres montants à d'autres syndicats.

Les injonctions demandent également que la fraternité cesse d'intimider, molester, attaquer, blesser, brutaliser ou autrement menacer les membres, représentants ou agents de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

En remettant son jugement au 26 août, le juge Laliberté a souligné que les injonctions intérimaires soulevaient des points de droit trop importants pour qu'il puisse se prononcer sur-le-champ.

## Lourdes sentences imposées aux quatre "Justiciers du Québec"

SAINT-JEAN. (C.D.) — Tristement "illustrés", à la fin du mois dernier, lors de l'incendie d'un wagon du Pacifique Canadien et de la perpétration d'une vingtaine de méfaits publics à travers la ville de Saint-Jean, trois des quatre jeunes gens dénommés "Justiciers du Québec" ont reçu mardi et mercredi leur condamnation au tribunal de Saint-Jean. Quelques jours après leur arrestation, tous quatre avaient reconnu leur culpabilité à toutes les accusations portées contre eux devant le juge André Régnier.

Le premier, Jean-Luc Bonneville, âgé de 20 ans, a écopé de deux ans d'emprisonnement. Il eut à répondre à dix-sept accusations de méfaits publics. Son frère, Alain, âgé de 18 ans, purgera pour sa part 2 mois d'emprisonement. Un troisième, Yvon Gibeau, âgé de 19 ans, a été condamné à cinq jours de plus que son temps déjà passé en prison. Il doit en outre verser une amende de $300 et signer un cautionnement de $500, pour l'obliger à garder la paix durant deux ans. Le dernier des quatre "Justiciers", un jeune homme de 17 ans, connaîtra son sort lundi.

## La grève tirerait à sa fin

QUEBEC. (PC) — La fin du conflit entre les plombiers et électriciens et leurs employeurs serait imminente, du moins en ce qui concerne le côté patronal.

Tel est l'avis d'un membre du comité patronal de négociation qui a déclaré que celui-ci s'était engagé à recommander à l'assemblée générale, qui doit se réunir cet après-midi, l'acceptation des dernières propositions du sous-ministre associé.

Selon un plan qui aurait été soumis par M. Raymond Gérin, les syndiqués jouiraient de trois augmentations horaires de $0.20, pour un total de $0.60. La première serait versée à la signature de la convention collective, la seconde au premier mai 1966 et la dernière, le premier mai 1967. Le nouveau contrat serait valide jusqu'au 3 avril 1968.

# Amendements au code de procédure civile

QUEBEC. (PC) — Le premier ministre Jean Lesage a fait part hier matin à Québec, à l'issue d'une séance de son cabinet, de la formation d'un comité qui étudiera une des modifications qui devaient être apportées durant la dernière session à une grande partie du code de procédure civile.

On se souvient que cette modification concernant le mode de placement des biens d'autrui avait été remise à la prochaine session par suite d'une décision de l'Assemblée législative.

Le premier ministre a annoncé que les personnes suivantes siégeront sur ce comité : Me Julien Chouinard, sous-ministre de la Justice, président; Mes Yves Pratte, avocat conseil en loi de la reine, et Lavery Sirois, notaire; M. Robert de Coster, comptable agréé, président de la Régie des rentes du Québec; M. Hamilton Bolton, analyste financier et Me Stanislas Déry, conseiller juridique au ministère de la Justice, secrétaire.


**EXAMEN DE LA VUE**
Bruno Quesnel O.D., Optométriste, bureau chez
People's Credit JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine
Vl. 9-7071



au

*Lycée de France*

- *Etablissement mixte à direction laïque*
- *Jardin d'enfants — maternelle*
- *Primaire — Secondaire — Collégial*
- *20 élèves par classe*
- *Méthodes actives d'enseignement*

9107 LAJEUNESSE TEL. 381-0528



**AU 5E ÉTAGE CHEZ EATON**

**GRANDS SOLDES d'AMEUBLEMENTS**

actuellement en cours en ville, dernier jour samedi jusqu'à 6 h., au centre des événements spéciaux : assortiments variés, meubles et mobiliers de tous genres. Des économies à ne pas manquer pour tous les budgets !

Pas de commandes téléphoniques ni postales, s.v.p.

**25% à 40% de rabais! Mobiliers de chambres à coucher, salles à manger**

Des économies substantielles sur chaque mobilier. Une aubaine que les futurs jeunes mariés ne doivent pas manquer. Mobiliers de style Provincial français ou italien, et modernes. Vastes choix de pièces individuelles : buffets, dressoirs, tables, lits, etc. Finis prédominants : noyer ou acajou. (Séries épuisées avec de très légères égratignures.)

REG. 24.00 A 395.00
A SOLDER
18.00 à 237.00

EATON en ville (rayon 270) au centre des événements spéciaux

**Economisez de 30% à 50%! Elégants mobiliers de cuisine**

Mobiliers de 5 et 7 pièces, coquets et fonctionnels, avec montants en métal et dessus "Arborite". Disponibles dans les styles et finis les plus en demande. Légères égratignures qui n'affectent en rien la belle apparence des mobiliers.

REG. 84.50 A 229.95
A SOLDER
42.25 à 159.99

EATON en ville (rayon 370) au centre des événements spéciaux

**Rabais! Fauteuils, meubles en fer forgé, meubles d'extérieur en aluminium**

Pour vous qui désirez faire peau neuve à votre salon, des bas prix comme vous en verrez rarement !

Mobiliers 2 pièces (sofa et fauteuil)
REG. 218.00 A 589.00
179.00 à 398.00

Fauteuils capitonnés et berceuses
REG. 29.95 A 279.00
19.99 à 194.50

Meubles en fer forgé, meubles d'extérieur en aluminium
REG. 5.98 A 395.00
4.49 à 299.00

EATON en ville (rayon 470) au centre des événements spéciaux

**Grand solde matelas et lits continentaux au septième étage**

En marge du solde d'ameublement au cinquième, le rayon de la literie vous propose un grand choix de matelas et sommiers-tapissier. Capitonnage à ressorts hélicoïdaux. Dimensions : 3'3", 4'0" et 4'6". Légères égratignures de surface. Tous ne sont pas disponibles dans la même gamme de prix.

A SOLDER
19.00 à 49.00

EATON en ville (rayon 271) au septième étage

# les tribunaux

## Un examen mental pour le gardien de Caisse

par Maurice Morin

Le pompier Jean-Guy Fournier qui, dans ses heures de loisir, était gardien dans une Caisse populaire et aurait commis un vol à main armée dans ladite Caisse où il devait protéger la vie des employés et des citoyens, devra subir un examen psychiatrique à la prison commune de Montréal, à Bordeaux, où il est détenu depuis son arrestation.

C'est le juge Armand Sylcestre siégeant, hier après-midi, aux enquêtes préliminaires, qui a ordonné un tel examen après que Me Paul Aubut, avocat de la défense, eut obtenu la permission de faire entendre la femme de l'inculpé.

Un rapport de l'examen devra être soumis au tribunal d'ici au 17 septembre.

C'est le trois août cette année, que Fournier, gardien à la Caisse populaire Saint-Vincent-de-Paul, rue Sainte-Catherine est, aurait commis le vol de $6,000 qu'on lui reproche.

Il venait alors de recevoir un nouvel uniforme et le droit de porter une arme ... pour sa propre protection, celle des employés et des clients.

Et cette arme, un revolver, il l'aurait braquée dans la direction du caissier.

Puis, ayant obtenu $6,000, il prit la fuite. Quelques heures plus tard, il était appréhendé avec une partie du fruit du vol.

Avant d'interroger Mme Fournier, Me Aubut a soumis "que son client avait agi ... sous l'influence de la boisson ... que la boisson, c'était une maladie ... qu'il en savait quelque chose, lui ...".

C'est un récit bien pathétique que Mme Fournier a fait.

Après avoir déclaré que son mari avait été hospitalisé dans plusieurs institutions, qu'il en avait quitté une en juin dernier, elle a soumis que son mari, bien qu'étant très bon pour sa famille, se sentait malade, déprimé, qu'il avait même manifesté le besoin de retourner au sanatorium Prévost.

"Et que tout récemment, a poursuivi la femme éplorée, il s'était couché avec un revolver ... tout comme un enfant le fait ... avec une poupée".

## Bagarre entre deux bandes: 6 arrestations

Six individus ayant pris part à un fracas dans le secteur de Pointe-Saint-Charles, au cours de la dernière fin de semaine, fracas ayant mis en présence deux bandes rivales et au cours duquel un des participants aurait été poussé dans une vitrine, ont comparu, hier après-midi, devant le juge Paul Hurteau.

Tous ont été accusées de voies de fait graves.

Le blessé, Nelson MacWhirter, âgé de 21 ans, du 820, rue des Seigneurs, est toujours hospitalisé souffrant de coupures et de blessures internes. Son état est toujours considéré grave.

La police recherche toujours les sept autres manifestants.

Les six qui ont comparu répondent aux prénoms et noms que voici: René Denommé, âgé de 19 ans, 01124, rue Charlevoix; Gaston Delaunais, 20 ans, du 2534, rue Saint-Patrice; André Delaunais, 22 ans, même adresse; Yvon Corbeil, 18 ans, 2799, rue Grand-Tronc; Delphis Lachapelle, 19 ans, 2695, même rue et Jean-Claude Coulombe, 19 ans, 2699, toujours de la même rue.

Représentés par Me Gérald Mousseau, C.R., et de Saint-Georges Weil-Brenner, ils ont nié leur culpabilité et leur procès a été fixé au 26 de ce mois. Ils ont pu recouvrer leur liberté provisoire en fournissant un cautionnement de $950 chacun.

## Accusés d'un vol à main armée de $2,000

Le juge Armand Sylvestre a cité hier deux individus à leur examen volontaire le 26 août. Il s'agit de Mel Levingstone, 28 ans, et Ernest Pollock, 43 ans, accusés d'avoir détroussé un employé de bureau des $2,000 qu'il portait dans une enveloppe et qu'il s'apprêtait à aller déposer à la banque.

L'incident s'est déroulé, la semaine dernière, dans le corridor d'un immeuble à bureaux du quartier de la bourse de la métropole. Les deux présumés apaches auraient intercepté M. Solomon Markel et l'auraient menacé d'une arme. Un troisième individu aurait été de la combine, mais la police n'a pas encore réussi à lui mettre la main dessus.

La victime n'a toutefois pas pu identifier ses agresseurs, hier, à la cour, mais le juge n'a tout de même pas consenti à accorder des cautionnements. Il a réservé sa décision au moment de l'examen volontaire.

A leur enquête préliminaire, Levingstone et Pollock étaient représentés par l'avocat Edwin Murphy, C.R., tandis que Me Maurice Laverdure, C.R., occupait pour la police de Montréal.


Les plus = mode d'automne '65

ÉQUIVALENCE MANTEAU/TAILLEUR, ILLUSTRÉE CHEZ EATON

LE MANTEAU + LA DOUBLURE DE FOURRURE. Tel que vous l'adopterez pour être vraiment dans le ton — c'est une des directives de la mode cette année. Recouvrant tout l'intérieur du manteau, beaucoup de ces nouvelles doublures de fourrure viennent en recouvrir le bord ... superbement. Les cols, poignets, ourlets et revers en sont aussi garnis avec élégance. D'autres "additions" à cette suprême distinction — le contraste du noir et du blanc; la juxtaposition du daim et de la fourrure. Un bref aperçu vous est donné ici mais pour réaliser toute la magnificence de ces modèles, voyez la collection complète au troisième étage chez Eaton.



A. Pour la femme au goût sûr — le magistral tweed de laine à chevrons noir et blanc; fermé seulement à l'encolure d'une patte boutonnée. Et encore "plus" somptueux — une doublure de rat musqué teint noir vient recouvrir le bord, vous enveloppant de fourrure. Tailles 26 à 34. 395.00

EATON EN VILLE — Manteau, La Colonnade (rayon 444) troisième étage



B. Le chic inattendu du daim d'un noir de charbon, douillettement paré de mouton blanc de Mongolie. Le manteau est coupé avec manches raglan ... il a deux revers poitrine et des poches dissimulées dans les coutures devant. Tailles 10 à 12. 219.00

EATON EN VILLE — Manteaux, Chelsea Place (rayon 344) troisième étage



C. Le manteau habillé, de ligne sobre, réalisé dans un élégant lainage en diagonale blanc, "plus" un petit col et une doublure amovible en rat musqué teint noir (merveilleux! un manteau deux-en-un qui se transforme selon les caprices du temps) Tailles 10 à 14. 399.00

EATON EN VILLE — Mode Ville et Banlieue (rayon 744) troisième étage

COMPOSEZ 842-9211 service des commandes téléphoniques

Voyez l'ensemble "Total" Manteau/tailleur
brillamment illustré aussi au magasin
EATON DE FAIRVIEW A POINTE-CLAIRE
Collection remarquable résumant l'histoire de la mode d'automne
(Certains modèles uniques ne sont évidemment pas disponibles aux deux magasins)

HEURES D'AFFAIRES EATON: 9 h. 30 à 6 h., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI: 9 h. 30 à 9 h. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 H. TOUS LES MATIN: 842-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE: 842-9331

économie & finance — LA PRESSE

# Qui alimentera Sidbec en minerai?

## Laurent Lauzier



Les journaux ont fait écho hier aux déclarations du nouveau président de Canadian Javelin Ltd., M. James McNamara, sur la mise en valeur possible des gisements de minerai de fer du lac O'Keefe-Star en vue d'alimenter la future sidérurgie québécoise.

Reconnaissons d'abord qu'une telle ambition n'a rien d'anormal si on considère la position de force que détient l'empire minier qu'a formé le fameux financier John C. Doyle dans l'exploitation du minerai de fer. Détenteur d'immenses concessions au Labrador et à Terre-Neuve, le groupe Javelin vient de prouver son dynamisme en ouvrant à la production les gisements de minerai du lac Wasbush. Il apparaît donc logique qu'il cherche à s'inscrire au rang des futurs fournisseurs de Sidbec dont les besoins en minerai de fer dépasseront certainement le million de tonnes par année.

• • •

Quoiqu'il en soit des intentions de M. McNamara et du groupe Javelin, ce coup de sonde assez malhabile vers le marché québécois contient une affirmation plutôt étonnante qui réflète bien le caractère publicitaire du message que le nouveau président de Canadian Javelin a voulu transmettre à l'occasion de la fusion de Nalco-Jubilee, une nouvelle filiale du puissant groupe Doyle. M. McNamara a, en effet, souligné que le minerai du lac O'Keefe-Star permettrait de produire un concentré qui conviendrait particulièrement bien aux procédés de fabrication qui seront utilisés dans la future aciérie québécoise. Serait-il au courant d'un secret qui a été gardé jalousement jusqu'à maintenant par la direction de Sidbec et qui sera communiqué à la population québécoise par les autorités provinciales elles-mêmes comme le premier ministre, M. Jean Lesage, l'a annoncé à la fin de la dernière session ?

Bien plus, nous avons lieu de croire que Sidbec n'a pas encore atteint un point d'organisation et de décisions qui puisse lui permettre de faire connaître ses exigences particulières aux fournisseurs éventuels de minerai de fer de sorte que la prétention de M. McNamara au rang de fournisseur idéal est actuellement sans fondement aucun. Elle se situe au niveau de la promotion. Le groupe Javelin a voulu signaler à nouveau sa présence sur le marché du minerai de fer au moment même où la direction de Sidbec négocie la préparation des plans et devis de la future sidérurgie sous un régime de soumissions provenant de puissants groupes qui peuvent être intéressés non seulement à la construction de l'aciérie mais encore à la satisfaction de ses principaux besoins de minerai.

• • •

L'offre formulée par le président de Canadian Javelin Ltd., car, au fait, il s'agit uniquement d'une offre assez vague, indique cependant qu'une rude concurrence se développera parmi les producteurs canadiens de minerai de fer aux fins d'obtenir des contrats d'approvisionnement de la part de Sidbec. Il est connu que Quebec Cartier Mining, une filiale de U.S. Steel qui exploite des gisements à Gagnonville, est depuis quelques années déjà à la recherche de nouveaux clients non seulement au Canada mais à l'étranger. Il en est de même de l'Iron Ore Company of Canada, également alliée à un puissant groupe américain, qui a investi des centaines de millions au Nouveau-Québec.

Si puissants que soient ces principaux groupes, ils doivent aussi compter maintenant avec la présence d'un éventuel producteur canadien-français, la société Corgemines Ltée, qui détient d'importants gisements dans la région de Hull et qui a réussi, récemment, à produire des concentrés d'une teneur supérieure à celle obtenue dans les principaux centres américains et canadiens de fabrication de produits de même nature.

• • •

La direction de Sidbec fera sans doute connaître en temps et lieu comment elle saura bénéficier de cette concurrence. Pour le moment, reconnaissons qu'elle a l'embarras du choix parmi de multiples fournisseurs et surtout la possibilité nouvelle de favoriser une entreprise essentiellement québécoise qui sera la première à pénétrer dans ce secteur si important du minerai de fer.

# Hausse des exportations canadiennes de marchandises en mai dernier

Les exportations nationales de marchandises ont été évaluées à $745,729,000 en mai, soit 11.2 p. 100 de plus que les $670,516,000 d'un an plus tôt. La majeure partie du gain est attribuable à la quantité exportée, car l'indice (1948=100) a monté de 9.2 p. 100 (de 202.4 à 221), tandis que l'indice des prix n'a avancé que de 1.8 p. 100 (de 130.5 à 132.9). En janvier-mai la valeur des exportations de marchandises s'est accrue de 4.1 p. 100 (de $3,059,023,000 à $3,184,197,000).

Du point de vue géographique, les exportations de marchandises aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, à l'Australie, à la Belgique et au Luxembourg, à la Chine, aux Pays-Bas, à la République sud-africaine et au Venezuela étaient plus élevées en mai et en janvier-mai qu'un an plus tôt, mais celles vers le Japon et la République fédérale d'Allemagne ont été de moindre valeur.

Les produits suivants ont été vendus plus cher en mai et en janvier-mai qu'un an plus tôt : papier-journal, pâte de bois et pâte semblable, bois tendre, pétrole brut, minerais et concentrés de fer, et nickel sous forme de minerais, de concentrés et de déchets. Les exportations de blé, du cuivre et de ses alliages ont coûté moins cher durant les deux périodes; celles d'aluminium et de ses alliages ont augmenté durant le mois, mais elles ont diminué durant la période de cumul. Les exportations du nickel et de ses alliages ont été moindres en mai, mais plus considérables en janvier-mai.

**RESUME — EXPORTATIONS CANADIENNES**

| | Mai | | Janvier-mai | |
|---|---|---|---|---|
| | 1964 | 1965 | 1964 | 1965 |
| | | (en milliers) | | |
| **Total — Exportations canadiennes** | | | | |
| **PAYS** | | | | |
| Etats-Unis | $670,516 | $745,729 | $3,059,023 | $3,184,197 |
| Royaume-Uni | 346,638 | 408,775 | 1,632,023 | 1,833,402 |
| Japon | 105,315 | 118,823 | 467,190 | 467,515 |
| République fédérale d'Allemagne | 28,776 | 27,991 | 129,805 | 125,552 |
| Australie | 18,507 | 13,998 | 79,233 | 63,652 |
| Belgique et Luxembourg | 13,222 | 14,022 | 53,883 | 57,001 |
| Chine communiste | 4,650 | 12,654 | 26,019 | 45,855 |
| Pays-Bas | 11,525 | 16,443 | 43,808 | 45,466 |
| République sud-africaine | 4,971 | 10,769 | 37,704 | 39,467 |
| Venezuela | 3,764 | 5,451 | 27,067 | 38,072 |
| **PRODUIT** | 5,069 | 8,893 | 23,024 | 36,005 |
| Papier journal | 66,806 | 80,237 | 312,991 | 334,014 |
| Blé | 85,193 | 64,599 | 335,185 | 243,630 |
| Pâte de bois et pâte similaire | 36,201 | 42,552 | 183,173 | 200,971 |
| Bois tendre | 35,422 | 45,256 | 174,591 | 178,635 |
| Aluminium et alliages | 27,883 | 33,710 | 132,094 | 131,796 |
| Pétrole brut | 21,636 | 22,007 | 109,008 | 115,687 |
| Minerais et concentrés de fer | 35,906 | 40,514 | 80,722 | 99,072 |
| Nickel et alliages | 18,284 | 17,051 | 79,653 | 86,521 |
| Cuivre et alliages | 17,294 | 16,314 | 79,350 | 78,026 |
| Minerais, concentrés et déchets de nickel | 15,100 | 19,468 | 73,273 | 77,368 |

# L'administration des biens immobiliers du CPR sera confiée à Marathon Realties

Le développement et l'administration de tous les biens immobiliers du Canadien Pacifique qui ne touchent pas le transport seront fusionnés et confiés à la société Marathon Realty Co. à partir du 1er septembre. Marathon Realty est possédée entièrement par le Canadien Pacifique.

Le vice-président du développement du Canadien Pacifique et président de Canadian Pacific Investments Ltd., M. F. V. Stone, vient d'annoncer ces changements.

Le réaménagement a pour but d'ordonner le développement de tous les biens immobiliers n'ayant aucun lien avec l'exploitation des transports ferroviaire, routier, aérien et maritime du Canadien Pacifique. L'administration des terrains et immeubles occupés par les services de transports demeurera sous la juridiction des services concernés.

La fusion apportera l'absorption, par Marathon Realty, du personnel actuel du service des immeubles du Canadien Pacifique.

En vertu du nouveau programme, Marathon mettra sur pied cinq régions administratives, trois à l'ouest des Grands Lacs et deux dans l'est du pays. La Colombie britannique en sera une, l'Alberta une seconde et les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba une troisième. Dans l'est, l'Ontario formera une région et le Québec avec les provinces de l'Atlantique feront une cinquième région.

Le rapport annuel de l'exercice 1964 du Canadien Pacifique fait mention de Marathon Realty Co. Ltd., comme filiale à part entière de Canadian Pacific Investments Ltd. qui est elle-même possédée à part entière par la compagnie mère, Canadian Pacific Railway. Le rapport mentionne que l'actif de Marathon, en 1964, était de $13,182,880 et ajoute que les recettes nettes de cette compagnie se sont élevées à $531,000.

Marathon Realty possède des intérêts dans la Place du Canada sur laquelle sont en construction le Château Champlain et un édifice à bureaux, à Montréal. Cette société construit également un édifice à bureaux à Calgary et un centre d'achat à Trail, C.B. Elle participe au développement de parcs industriels à Montréal et Calgary et poursuit présentement des études sur des développements immobiliers à Vancouver et Toronto.

# L'Union Canadienne atteindrait $100,000,000 d'assurance-vie

Selon M. Gilles Gamache, surintendant des agences, l'Union Canadienne, compagnie d'assurances atteindra son premier $100,000,000 d'assurance-vie en vigueur cette année. Le rapport semestriel de la compagnie, remis aux actionnaires récemment, précise qu'au 30 juin dernier, les assurances-vie en vigueur se chiffraient à $92,500,000, contre $82,359,346 à la fin du dernier exercice financier complet, soit le 31 décembre 1964. Au 31 décembre 1960, les assurances-vie en vigueur se chiffraient à $2,619,239.

D'autre part, dans le secteur de l'assurance-générale, l'actif, à la fin du premier semestre de 1965, se chiffrait à $6,643,869, contre $6,553,092 au 31 décembre 1964. Les placements de l'Union Canadienne, au 30 juin dernier, s'élevaient à $4,066,085 au regard de $3,952,238 à la fin de 1964. Voici les tableaux comparatifs des opérations dans le secteur de l'assurance-vie et dans celui de l'assurance-générale.

**ASSURANCE SUR LA VIE**

| POUR L'ANNEE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE | ASSURANCE EN VIGUEUR | PRIMES SOUSCRITES | RESERVE MATHEMATIQUE |
|---|---|---|---|
| 1960 | $ 2,619,239 | $ 19,114 | $ 3,887 |
| 1961 | $17,130,866 | $ 162,540 | $ 16,881 |
| 1962 | $43,298,272 | $ 464,214 | $150,714 |
| 1963 | $66,284,315 | $ 768,341 | $257,807 |
| 1964 | $82,359,346 | $1,022,768 | $399,822 |
| POUR LE 1er SEMESTRE DE 1965 | $92,500,0000 | $ 609,357 | $467,878 |

**"ASSURANCE-GENERALE"**

| POUR L'ANNEE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE | ACTIF | PRIMES ECRITES | PLACEMENTS | RESERVE DE PRIMES NON ACQUISES |
|---|---|---|---|---|
| 1945 | $ 86,278 | $ 28,844 | $ 50,800 | $ 1,694 |
| 1950 | 248,328 | 347,885 | 135,146 | 97,035 |
| 1955 | 457,199 | 542,273 | 280,420 | 89,542 |
| 1958 | 1,194,321 | 1,911,155 | 351,861 | 260,180 |
| 1959 | 1,653,492 | 3,281,475 | 505,294 | 599,912 |
| 1960 | 2,090,721 | 3,424,162 | 706,783 | 804,816 |
| 1961 | 3,413,424 | 4,912,380 | 1,611,467 | 1,415,353 |
| 1962 | 4,701,500 | 6,653,216 | 2,427,893 | 1,995,189 |
| 1963 | 5,141,782 | 7,421,869 | 2,610,790 | 2,114,624 |
| 1964 | 6,553,092 | 8,403,670 | 3,952,238 | 2,121,627 |
| POUR LE 1er SEMESTRE 1965 | 6,643,869 | 3,707,528 | 4,066,085 | 2,344,576 |

# Stelco annonce un projet de $50 millions

HAMILTON. (PC) — Steel Company of Canada construira, à environ 50 milles au nord-est de Kenora, en Ontario, les installations d'une mine de fer et d'une usine de boulettage. Cette nouvelle a été annoncée, mercredi, par le président de Stelco, M. V. W. Scully. Ce projet de $50 millions devrait se réaliser au cours des deux prochaines années.

On attend, a précisé M. Scully, les résultats des études réalisées par les ingénieurs de la maison Pickands Mather, de Cleveland, pour donner l'approbation finale au projet. Nous voulons, a-t-il poursuivi, connaître tous les aspects du projet, avant d'y consacrer des sommes considérables.

La compagnie espère que la production débute en 1968, ce qui ne donne pas beaucoup de temps à la compagnie. On prévoit que la production atteigne 1,500,000 tonnes de boulettes de minerai de fer de grande qualité. Les réserves sont évaluées à environ 250,000,000 de tonnes de minerai.

D'autre part, Stelco vient d'acquérir les droits d'exploitation sur le gisement de minerai de fer de Bruce Lake, propriété de la Iron Bay Mines Limited. Le gisement de minerai est situé dans la région minière de Red Lake, dans le nord de l'Ontario. La Pickands Mather & Co., qui dirige les autres travaux d'exploitation minière de la Stelco, procède actuellement à des études techniques détaillées de la propriété et de sa mise en valeur.

Advenant que ces recherches aboutissent à des résultats satisfaisants, et qu'il s'avère possible de solutionner les problèmes de transport et d'approvisionnement en électricité et en eau, la propriété sera exploitée de façon à produire 1,500,000 tonnes de boulettes de minerai de fer par année, dès 1968.

Le gisement de Bruce Lake ajoute considérablement aux réserves de minerai de fer de la Stelco. Il fournira un produit à haute teneur en fer, qui alimentera les nouvelles unités de fabrication de fer et d'acier de la compagnie.

## Jean Mehling câble de Paris

# Le moment est-il venu de relancer l'économie française ?

Est-ce pour "donner le change" ? Depuis que le gouvernement français a pris, devant l'opinion publique mondiale — mais aussi, et surtout, devant l'opinion nationale — la responsabilité de rompre le dialogue avec les cinq partenaires de la République, il semble désireux de se "faire pardonner" par les citoyens français, ou de prouver qu'après tout il est possible de vivre en dehors du Marché Commun ! C'est ainsi, par exemple, que le prix du blé a été fixé à un niveau tel que les agriculteurs y trouvent leur compte comme si les décisions bruxelloises de décembre dernier étaient appliquées ; que des réductions fiscales ont été annoncées soit sur certains droits d'enregistrement, soit sur les plus-values des sociétés industrielles et commerciales ; que, pour la construction immobilière, d'importantes décisions sont prises, permettant aux acheteurs d'appartements d'obtenir, par la voie bancaire, des prêts de quinze ans. Bref, tout se passe comme si, à Paris, on désirait apporter la preuve que, la stabilisation des prix étant enfin obtenue, il est grand temps de "relancer" l'économie nationale, quel que soit le destin du Marché Commun.

* * *

Les optimistes y voient la preuve que la France, en fin de compte, est suffisamment puissante désormais pour prospérer seule, si nécessaire ; le Marché Commun ne constituant plus qu'un instrument de richesse supplémentaire, mais pas absolument indispensable. Les pessimistes, au contraire, affirment que tout ceci ne constitue qu'un "bluff", et que les prochains mois verront s'écrouler la façade, laissant percevoir, sous toutes ses insuffisances, l'édifice plus ou moins branlant de l'économie française. Je crois que les uns et les autres ont à la fois raison et tort, et qu'il y a, en effet, de la part des pouvoirs publics, une sorte de mise en scène dont il ne faut pas être dupe ; sans que, néanmoins, tout soit illusion dans l'optimisme affiché en haut lieu.

Bien avant la mise en sommeil du Marché Commun, il était prévu que, tôt ou tard, le gouvernement français relâcherait les contraintes imposées à l'économie nationale.

* * *

On est toujours mal à l'aise pour juger l'expérience dite de "stabilisation" qui, depuis plusieurs mois, se poursuivait en France. S'il n'est pas douteux qu'un temps d'arrêt a été marqué par la hausse de certains prix, il ne semble pas que les restrictions de crédit — en particulier — aient obtenu tout le succès escompté. Les industriels les plus prospères ont "tenu le coup"; mais les plus fragiles éprouvaient depuis plusieurs mois des difficultés qu'il était grand temps de stopper. On se doutait bien qu'à l'approche des élections présidentielles le crédit serait assoupli; et même que, d'une façon plus générale, des efforts seraient accomplis pour relancer l'économie nationale. Il est néanmoins possible que, pour donner l'illusion que la France peut naviguer par ses propres moyens, le gouvernement ait avancé de quelques mois ses décisions de redémarrage. En somme, les difficultés du Marché Commun n'auraient d'autre mérite que de devancer la date — prévue depuis longtemps — d'une réanimation de l'économie française.

* * *

Pourtant, il semble à peu près évident que toutes les mesures prises ces derniers temps ne correspondent pas aux mesures prévues de longue date. Tel est le cas, par exemple, pour les versements faits aux paysans sur leurs blés. Au lieu que le paiement soit supporté par l'ensemble de la Communauté, il l'est, cette fois-ci, par les Français eux-mêmes. On retourne donc, provisoirement, au système des subventions, avec tout ce que cela comporte de dangereux pour les finances publiques, et d'une façon plus générale pour le destin de la monnaie. S'il est probable que de telles mesures ne dureront pas (dans la mesure où la Communauté reprendra vie assez rapidement), un certain "bluff" se manifeste malgré tout dans les décisions gouvernementales. Il fallait que, dès l'automne, l'économie française reçût un nouveau coup de fouet. Il n'était pas absolument indispensable qu'il fût donné à l'instant précis où le sort même du Marché Commun est en cause. On est ici à la limite des impératifs de la politique et de la rationalité économique.

# RAPPORTS FINANCIERS

**Standard Structural Steel**

Dans un rapport intérimaire présenté aux actionnaires de Standard Structural Steel, M. J. Picard, président de cette compagnie, annonce que les dividendes trimestriels seront augmentés pour la troisième année consécutive. Ils seront maintenant de 20 cents par action au lieu de 17½ cents, portant les dividendes annuels de 70 à 80 cents par action, tout en maintenantt le boni de fin d'années de 10 cents par action.

Le dividende trimestriel courant, auquel s'applique l'augmentation, sera versé le 2 octobre prochain, aux actionnaires inscrits le 18 septembre.

M. Pickard ajoute que, grâce à la nouvelle usine de St-Léonard, qui opère déjà à pleine capacité, la compagnie connaît une augmentation de la production.

La direction de la société désire aussi proposer aux actionnaires une subdivision des actions, pour réaliser une meilleure répartition ; une action actuelle donnera droit à deux actions nouvelles.

En se basant sur les commandes reçues, le président prévoit, pour l'année 1965, des ventes et des profits sans précédents.

**Alminex Limited**

Le rapport financier d'Alminex, pour le premier semestre de l'année, indique que la production de gaz et de pétrole a augmenté considérablement comparativement à la même période de 1964. Il en est résulté, précise le rapport, un accroissement de 21% du revenu net de la production, qui se chiffre à $1,644,000 au cours du premier semestre de 1965 contre $1,364,000 pour la même période de 1964. Le revenu net de la production, continue le rapport, devrait demeurer à ce niveau au cours du deuxième semestre de l'année. Le profit net, après déduction de tous les coûts, s'établit à $685,000 contre $160,000 au cours du premier semestre de l'année dernière. Le rapport mentionne aussi le versement d'un dividende de 5 cents par action effectué le 31 mai 1965.

**Forces Motrices du Saguenay**

Les bénéfices nets de Forces Motrices du Saguenay Ltée et ses filiales pour le premier semestre de 1965 s'établissent à $623,967 comparé à $545,949 pour la période correspondante de l'année dernière.

Les revenus d'exploitation pour cette période s'établissent à $6,438,014 contre $6,230,442, soit une augmentation de $207,572. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration y compris l'énergie achetée de tiers, se chiffrent à $3,288,097, soit $74,977 de plus qu'au cours de la période correspondante de 1964. Cette augmentation a l'achat d'une quantité plus grande d'énergie au cours du premier semestre de 1965.

La contribution au fonds d'éducation imposée par la province de Québec et qui se calcule sur la quantité d'énergie générée s'élève à $183,307, comparativement à $178,573, par suite d'une augmentation dans la quantité d'énergie générée au cours du premier semestre de 1965.

**Phillips Cables Limited**

La société Phillips Cable vient d'annoncer qu'au cours du premier semestre de l'année, les ventes brutes se chiffrent à 24,400,000 comparé à $20,000,000 pour la même période de 1964. Les profits nets s'élèvent à $918,000 contre $482,000 en 1964. A la fin de juin 1965, le nombre d'actions en cours atteignait 642,996 contre 636,196 à la même date en 1964. Les profits par action s'établissent ainsi à $1.43 pour le premier semestre de 1965, comparativement à 76 cents pour la même période de 1964.

**Reichhold Chemicals**

Les ventes et profits de Reichhold Chemicals ont atteint des niveaux records au cours des six premiers mois de l'année. Dans son rapport semestriel, la société, se basant sur les perspectives de l'activité générale de l'économie, prévoit de bons résultats pour le reste de l'année. Au cours du premier semestre, les ventes se chiffrent à $5,866,623, soit 19.6 pour cent de plus qu'au cours de la même période de 1964. Les profits nets ont augmenté de 6 pour cent pour atteindre $246,234, ce qui représente $1.63 par action ordinaire comparé à $1.53 l'an dernier. Les profits de la période se ressentent cependant des dépenses d'expansion à l'usine de Ste-Thérèse.

**Bekins Van & Storage**

Le rapport de la société Bekins Van & Storage, de Los Angeles, indique une augmentation de 69% des profits nets pour le premier semestre de l'année, comparé à la même période de 1964. Selon le président, M. Daniel P. Bryant, l'amélioration des profits nets résulte principalement de l'emploi de nouvelles techniques opérationnelles; il prévoit que les profits continueront d'augmenter au cours du deuxième semestre, mais à un taux moindre qu'au cours des six premiers mois.

Le revenu d'opération du premier semestre s'élève à $22,062,000 comparé à $19,942,000 pour la même période de 1964. Le profit d'opération se chiffre à $2,049,000 contre $1,373,000 l'an dernier. Le profit net atteint $1,130,000 comparé à $670,000 en 1964, soit une augmentation de 69%. Le profit net représente donc, pour le premier semestre de 1965, 72 cents par action, alors qu'il était de 44 cents pour la même période de 1964.

## GERANT D'USINE



M. K. H. JONES, Ing. P. (Mecanique)

La nomination de M. K. H. Jones, bachelier en génie mécanique, au poste de gérant des installations de Canadian Car à Fort William a été annoncée par M. R. E. Henderson, gérant général de Canadian Car, filiale de Hawker Siddeley Canada Ltd. La nomination de M. Jones entre en vigueur immédiatement.

M. Jones a reçu son diplôme d'ingénieur de l'Université McGill. Durant dix-sept ans, il a occupé des postes de commande et d'administration chez un important manufacturier d'automobiles. •

# L'affaire d'Atlantic Acceptance: le premier rapport public révèle un découvert de $32.3 millions

TORONTO. (PC) — Montreal Trust Co., administrateur séquestre d'Atlantic Acceptance Corp. Ltd., rapporte que les actifs de la corporation sont de $32,355,920 inférieurs à la somme nécessaire pour couvrir les paiements dus aux détenteurs de billets.

Montreal Trust, dans sa première déclaration publique depuis qu'il a été nommé administrateur séquestre, deux jours après qu'Atlantic eut failli à ses engagements le 15 juin dernier, précise qu'il établit à $103,432,830 les actifs réalisables pour les créanciers. Ces actifs portent une valeur aux livres de $145,885,569.

Un rapport financier, sujet à vérification, stipule qu'Atlantic Acceptance et ses filiales ont subi un déficit d'exploitation de $2,813,660 pour la période courant du 1er janvier 1965 au 17 juin dernier. En 1964, on rapportait un profit de $1,100,004.

Le rapport émis par le Montreal Trust note également que le portefeuille de "petits prêts" d'Atlantic Finance Corp. Ltd., une filiale d'Atlantic Acceptance, totalise près de $35,200,000.

M. J. G. Haxton, vice-président du Montreal Trust, a expliqué que, de janvier à mai 1965, 34 succursales pour les petits prêts ont été ouvertes, soit une augmentation de près de 50% en comparaison des 71 succursales qui existaient déjà à la fin de 1964. "Il est évident, a-t-il ajouté, que le fort accroissement du nombre de succursales pour les petits prêts, dont presque toutes opéraient à perte, aurait eu des conséquences fâcheuses au niveau des revenus d'Atlantic Finance Corp. Ltd. en 1965."

Atlantic Acceptance détenait, au 17 juin, $57,771,161 en prêts directs dans le secteur des ventes à tempérament, dont 47% dans le commerce de l'automobile au détail, 11% dans le commerce de l'automobile en gros et 3% dans le capital de ce genre d'entreprises.

D'autre part, parmi les comptes recevables de Premier Finance Corp. Ltd., une autre filiale d'Atlantic Acceptance, figure un prêt de $788,500 accordé à Racan Photo-Copy Corp. Ltd. qui, selon les explications de M. Haxton, était garanti par une hypothèque sur biens mobiliers. Il a ajouté que les chances de recouvrement de ce prêt étaient minces, même si une requête en faillite a été soumise contre Racan.

Commodore Sales Acceptance Ltd., une autre filiale d'Atlantic Acceptance, réclame $440,000 à Racan sur la base de dettes aux livres d'une valeur douteuse. Cette filiale a également effectué un prêt de $3,780,000 qui ne semble pas être garanti par autre chose qu'un bloc d'actions dans Lucayan Beach Hotel and Development Ltd., qui a déjà été saisie.

Adelaide Acceptance Limited, également une filiale d'Atlantic, a présenté une hypothèque de $600,000 sur les biens de Fredericks Department Store Ltd., mais a pu recouvrer moins de $100,000.

Commodore Factors, une autre filiale, présente des cas semblables, dont un prêt de $1,200,000 à une compagnie de peintures dont on ne pourra vraisemblablement recouvrer plus de $250,000.

# La production d'argent, de plomb et de zinc

La production d'argent a diminué en mai sur un an plus tôt (2,632,335 onces troy contre 2,672,954); celle de plomb s'est accrue (25,589 tonnes contre 16,244); et celle de zinc a aussi augmenté (80,047 tonnes contre 58,056). Voici les chiffres de janvier-mai : argent 12,245,500 (11,805,440) onces troy; plomb, 125,551 (81,276) tonnes; et zinc, 381,300 (279,227) tonnes.

DISTILLERS CORPORATION—SEAGRAMS LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de vingt-cinq cents (25¢) par action, en argent canadien, a été déclaré sur les actions ordinaires en cours de la Compagnie, payable le 15 septembre 1965 aux actionnaires enregistrés le 25 août 1965, à la fermeture des bureaux.

Par ordre du conseil d'administration.

H. C. COX,
Secrétaire.

Montréal,
le 11 août 1965.

# Nouveaux sommets dans le papier-journal en juillet

L'industrie canadienne du papier-journal a continué de briser record sur record au cours du mois de juillet. La production a non seulement atteint un nouveau sommet pour un mois de juillet, en totalisant 650,630 tonnes de papier-journal, mais elle est également la plus élevée depuis le début de l'année, dépassant le résultat de 650,199 tonnes enregistré en mars dernier.

L'Association canadienne de papier-journal rapporte que, comparativement aux chiffres de juillet 1964, les résultats du mois dernier représentent une augmentation de 34,104 tonnes ou 5.5 pour cent. Les usines ont fonctionné à 91 pour cent de leur rendement possible, la meilleure moyenne jusqu'à maintenant cette année, contre 90.0 pour cent en juin, 90.4 pour cent en mai et 89.6 pour cent en avril.

Les livraisons canadiennes de papier-journal ont également atteint un nouveau sommet pour un mois de juillet, se chiffrant à 642,365 tonnes, soit 22,457 tonnes ou 3.6 pour cent de plus qu'en juillet 1964.

Toutefois, ce chiffre reste inférieur aux résultats revisés du mois de juin précédent, alors que les livraisons ont atteint 701,562 tonnes, soit un record de tous les temps. En outre, la production du mois de juin, après vérification, a été portée à 634,337 tonnes contre 633,934 tonnes annoncées précédemment.

Au cours des sept premiers mois de l'année, les usines ont fonctionné à un rendement moye de 89.5 pour cent pour produire 4,393,649 tonnes de papier-journal, un nouveau record pour cette période de l'année. Ce chiffre représente un accroissement de 264,208 tonnes ou 6.1 pour cent sur le sommet précédent réalisé au cours des sept premiers mois de 1964. Au cours de la même période, les livraisons se sont accrues de 6.7 pour cent pour atteindre 4,139,441 tonnes, dont 3,419,505 tonnes vers les Etats-Unis, une hausse de 9.2 pour cent par rapport aux résultats de l'année précédente, 335,953 tonnes aux clients canadiens, une hausse de 3.6 pour cent, et 607,053 tonnes vers les autres marchés, une baisse de 4.0 pour cent.

AGENTS DE PERSONNEL et de RELATIONS INDUSTRIELLES

Agence du gouvernement demande, à Ottawa et à Montréal, des agents de personnel et de relations industrielles. Les candidats devront de préférence être bilingues, posséder de l'expérience en négociations de contrats collectifs, en éducation du personnel et en administration des salaires et gages. Le salaire sera établi selon les titres justificatifs.

Casier Postal 2364, Station D, Ottawa 4, Ont.

HOMMES DEMANDES

Compagnie établie depuis plus de 100 ans au Québec cherche trois hommes mariés, âgés de 25 à 35 ans, enthousiastes, intelligents, ambitieux. Devront servir clientèle établie. Education 11e année ou équivalent.

Nous offrons une position de représentant avec salaire annuel garanti de $4,575 à $4,950 plus commissions et boni de fin d'année.

Avantages sociaux, assurance groupe, fonds de pension.

Ecrire à Case 8928, LA PRESSE
Montréal

IBM
DEMANDE
REPRESENTANT POUR ARTICLES DE BUREAU
AU BUREAU DE MONTREAL

Pour offrir l'assortiment complet de la division des articles de bureau de la IBM, comprenant les machines à écrire électriques IBM, l'équipement à dictée IBM pour administrateurs et les articles connexes.

Doit avoir diplôme universitaire et être parfaitement familier avec l'anglais et le français.

Il recevra un salaire intéressant durant une initiation d'ensemble. Son revenu possible sera alors conforme à notre plan de salaire et commission.

Avantages sociaux entièrement payés par la compagnie et particulièrement intéressants.

*Ecrire aujourd'hui, en donnant tous détails à*

M. V. L. Yates
International Business Machines Company Limited
1255, boulevard Laird
Ville Mont-Royal
Montréal 16, Québec

## NOMINATIONS A LA CANADIAN - DOMINION LEASING CORPORATION LIMITED



M. BRIAN LIVSEY



M. D. E. MUNDELL

Le Conseil d'administration de Canadian-Dominion Leasing Corporation Limited est heureux d'annoncer les importantes nominations administratives suivantes : M. Brian Livsey, jusqu'ici vice-président de la United States Leasing, compagnie mère, est élu président de Canadian-Dominion Leasing. M. Livsey qui, durant les 12 dernières années occupa des postes d'importance au Royaume-Uni, avec la Mercantile Credit Company Limited, et aux Etats-Unis, avec la United States Leasing Corporation, assumera ses nouvelles fonctions au début de septembre. Il occupera le poste laissé vacant par M. D. E. Mundell, qui devient vice-président administratif de la compagnie mère. M. Mundell, qui aida à fonder la compagnie Canadian-Dominion Leasing, déménagera au siège social de la compagnie à San Francisco, mais restera directeur de la compagnie canadienne. •

# MONTRÉAL

## Bourse de Montréal

| Ventes | | Haut | Bas | 11 h. |
|---|---|---|---|---|
| | Abitibi | 12 | 11¾ | — |
| | Algoma | 63¾ | 63¼ | — |
| | Alliance | 9⅜ | 9¼ | — |
| 115 | Alumin | 28½ | 28½ | 28½ |
| | Alum 4¼ | 40 | 40 | — |
| | Alcan 2 Pr | 48 | 48 | — |
| | Anglo CP | 25¾ | 25¾ | — |
| | AngT 4½ | 45 | 45 | — |
| 100 | Argus | 20¼ | 20¼ | 20¼ |
| 200 | ArgC Pr | 13⅞ | 13⅞ | 13⅞ |
| 900 | Asbestos | 25½ | 25 | 25¼ |
| | Atl Sug | 23¾ | 23⅝ | — |
| | Atl Sug A | 23 | 23 | — |
| 35 | Bq CN | 70½ | 70½ | 70½ |
| 25 | Bq Imp | 64½ | 64½ | 64½ |
| 50 | Bq Mont | 62¼ | 62¼ | 62¼ |
| | Bq N-E | 73 | 73 | — |
| 10 | Bq PC | 51¼ | 51¼ | 51¼ |
| 50 | By Roy | 75⅜ | 75⅜ | 75⅜ |
| | Bq Tor-D | 62 | 61½ | — |
| | Bath P | 25 | 25 | — |
| | Bath Wts | 11 | 11 | — |
| | Bath P A | 61½ | 61 | — |
| 481 | Bell Phone | 59½ | 58½ | 58¾ |
| | Bow Paper | 7 | 7 | — |
| 200 | Brazil | 6½ | 6⅛ | 6½ |
| | BA Bk NN | 64 | 64 | — |
| 400 | BA Oil | 30½ | 30⅜ | 30½ |
| | BC Forest | 26⅜ | 26⅜ | — |
| | BC Phone | 67¾ | 67¾ | — |
| | BC P 5.15 1 | 05 | 1 05 | — |
| | BC Ph 6 | 24¾ | 24¾ | — |
| | BC Ph 4.84 | 67⅛ | 67⅛ | — |
| 2060 | Brinco | 6¾ | 6¾ | 6¾ |
| | Bruck B | 14¾ | 14¾ | — |
| 300 | Cal Pow | 24 | 24 | 24 |
| | Can Cem | 55⅜ | 55⅛ | — |
| | C Cem Pr | 26⅜ | 26⅜ | — |
| | Can Iron | 53½ | 53 | — |
| | Can Iron | 95 | 95 | — |
| 100 | Can Malt | 23 | 23 | 23 |
| | C S L | 34¾ | 34¾ | — |
| | C S L Pr | 6½ | 6½ | — |
| 175 | CAE n | 13¾ | 13½ | 13¾ |
| 425 | C Brew | 8⅛ | 8¼ | 8⅛ |
| | C Brew A | 44¾ | 44½ | — |
| | C Brew B | 53½ | 53½ | — |
| | C Br Alum | 15 | 14¾ | — |
| | C Chem | 10 | 10 | — |
| | C Conv A | 9 | 9 | — |
| | C Hydroc | 30 | 30 | — |
| | C I L | 21 | 20¾ | — |
| | C I L Pr | 49¾ | 49¾ | — |
| | CI Pow | 23½ | 23½ | — |
| | C Loco | 6½ | 6½ | — |
| | C Marconi | 490 | 490 | — |
| 555 | CPR | 64⅜ | 64⅛ | 64⅜ |
| | C Pfina | 12⅛ | 12⅛ | — |
| | C Vickers | 25 | 25 | — |
| | Central Del | 11⅛ | 11 | — |
| 850 | Chemcell | 17 | 17 | 17 |
| | Coghlin | 13 | 13 | — |
| 500 | Col Cel | 8¼ | 8¼ | 8⅛ |
| | C Cell pr | 26½ | 26¼ | — |
| 155 | Cons MS | 43¾ | 43½ | 43¾ |
| 150 | Cons Paper | 41 | 41 | 41 |
| | Cons Text | 20¼ | 20¼ | — |
| | Consu Glass | 9⅛ | 9⅛ | — |
| | Coronatio | 425 | 425 | — |
| | Crain RL | 27 | 27 | — |
| | Cr Foncier | 67½ | 67½ | — |
| | Cr Cork | 120 | 120 | — |
| | Cr Zell A | 30 | 29¾ | — |
| | Crush Int | 14¾ | 14¾ | — |
| | Dale Ross | 18⅛ | 18⅞ | — |
| | Denison | 32½ | 31½ | — |
| | Dist Seag | 39 | 38½ | — |
| | D Bridge | 28 | 27⅞ | — |
| | D Coal Pr | 7 | 7 | — |
| | D Corset | 16 | 16 | — |
| 500 | Do Fosca | 28¼ | 28 | 28½ |
| | Do Fasco 4¾ | 99 | 99 | — |
| | D Glass | 14½ | 14½ | — |
| | D Lime | 5½ | 5½ | — |
| | Dosco | 14 | 14 | — |
| 200 | D Stores | 24¾ | 24¾ | 24¾ |
| 226 | Domtar | 19⅞ | 19⅞ | 19⅞ |
| | Domtar Pr | 20¾ | 20¾ | — |
| | D Text | 31½ | 31 | — |
| | D Text Pr | 147 | 147 | — |
| | Donohue | 8¾ | 8¾ | — |
| | Du Pont | 48½ | 48¼ | — |
| | Du Pont pr | 85¼ | 83⅛ | — |
| 50 | Dupuis A | 10½ | 10½ | 10½ |
| | Electrolux | 47½ | 47½ | — |
| | Falcon | 101½ | 100½ | — |
| | Fam Play | 26 | 25¾ | — |
| | Fleetwood | 20¾ | 20¼ | — |
| | Fraser | 32½ | 32⅜ | — |
| | Fr Pete Pr | 425 | 425 | — |
| | G Dynam | 45 | 45 | — |
| | GR BRCI Pr | 50 | 50 | — |
| | GL Paper | 24¼ | 24 | — |
| | Hdy Andy | 6½ | 6½ | — |
| | Harding A | 28½ | 28½ | — |
| | Hawk Sidd | 5⅞ | 5⅞ | — |
| | Hollinger | 28 | 28 | — |
| 100 | Home A | 18¼ | 18¼ | 18¼ |
| | Home B | 19¼ | 19 | — |
| | Horne Pf | 315 | 315 | — |
| | Hud Bay M | 68¾ | 68¾ | — |
| | HBC | 14¾ | 14½ | — |
| | Husky Oil | 12½ | 12½ | — |
| | Husky B Pr | 53½ | 53½ | — |
| | Imp Oil | 53⅜ | 53½ | — |
| | Imp Tob | 15 | 15 | — |
| 1350 | Ind Accep | 23¾ | 23¾ | 23¾ |
| | Inland C pr | 18 | 18 | — |
| | INL NG p | 19¼ | 19¼ | — |
| | Int Bronze | 30 | 30 | — |
| | Int Nickel | 95¼ | 95 | — |
| | Int Pap | 32⅜ | 32½ | — |
| 300 | Int Util | 31 | 31 | 31 |
| | Jamaica PS | 14¼ | 14¼ | — |
| | Labatt | 20½ | 20½ | — |
| 250 | Laur Fin | 15¼ | 14⅜ | 15¼ |
| | Lewis | 7¼ | 7¼ | — |
| 200 | Loblaw (A) | 9⅝ | 9⅝ | 9⅝ |
| 100 | Loblaw (B) | 9¾ | 9¾ | 9¾ |
| | Loeb M | 15⅛ | 15⅜ | — |
| | MacLaren A | 21½ | 21½ | — |
| | MacLaren B | 23¾ | 23¾ | — |
| | MacLean H | 29½ | 29¾ | — |
| 111 | MB & PR | 30 | 29½ | 29¾ |
| | Marit Tel | 21¼ | 21 | — |
| 1210 | Massey F | 31⅛ | 30¾ | 30⅞ |
| 100 | McAllister | 6¼ | 6¼ | 6¼ |
| | Met Stores | 9¼ | 9 | — |
| 150 | Miron 6% | 12½ | 12½ | 12½ |
| | MitchR A | 12½ | 12½ | — |
| | MitchR B | 226 | 225 | — |
| | Molson A | 38¾ | 38¾ | — |
| | Molson B | 39 | 38¾ | — |
| | Mtl Loco | 13⅜ | 13⅜ | — |
| | Mtl Trust | 23⅛ | 23⅜ | — |
| | Moore Corp | 72¼ | 72¼ | — |
| | MorseR A | 15¼ | 15¼ | — |
| | MorseR B | 13½ | 13⅜ | — |
| | Mussens | 25 | 25 | — |
| 110 | NFLD Light | 10¾ | 10½ | 10¾ |
| | Nia WireB | 19½ | 19½ | — |
| 825 | Noranda | 49 | 49 | 49 |
| | NOnt NG | 27¼ | 27½ | — |
| 150 | NS LP | 34 | 34 | 34 |
| 25 | Ocean Fish | 9½ | 9½ | 9½ |
| | Ogilvie | 14½ | 14½ | — |
| | Oshawa (A) | 44½ | 44½ | — |
| 50 | Pac Pete | 10½ | 10¼ | 10¼ |
| | Placer | 25 | 25 | — |
| 75 | Pow Corp | 14½ | 14½ | 14½ |
| | Price Br | 39¼ | 39 | — |
| | Price Pr | 82½ | 82½ | — |
| | Probuild | 150 | 150 | — |
| | Phillips cbl | 25 | 25 | — |
| 200 | QN Gas | 10⅜ | 10⅜ | 10⅜ |
| | Que Phone | 24¼ | 24¼ | — |
| | Q Ph 4⅜ 65 | 19½ | 19½ | — |
| | Reed Paper | 8 | 7¾ | — |
| | Reitman's | 10 | 10 | — |
| | Reitman's 'A' | 9 | 9 | — |
| | Rio Algom | 18 | 17⅞ | — |
| | Rockwell | 37¼ | 37¼ | — |
| | Rolland (A) | 10¾ | 10⅜ | — |
| | Rolland 'B' | 12½ | 12½ | — |
| | Rolland P | 92¼ | 92¼ | — |
| | Ronalds F | 14 | 14 | — |
| 10 | Rothmans | 27 | 27 | 27 |
| | Russel (A) | 22 | 22 | — |
| 100 | St-L Ce (A) | 37 | 37 | 37 |
| | St-L Cem w | 18 | 18 | — |
| 700 | Salada F | 11¼ | 11¼ | 11¼ |
| 600 | Scott LaS | 13½ | 13½ | 13½ |
| 100 | Shell Can | 17⅜ | 17⅜ | 17⅜ |
| | Shell I Pr | 25¾ | 25¾ | — |
| | Sher W | 38 | 38 | — |
| | Shop Save | 13½ | 13½ | — |
| | Sicard | 6¾ | 6¾ | — |
| | Simpsons | 27¾ | 27½ | — |
| | Sim Sears | 19 | 19 | — |
| | Soc GF | 7½ | 7½ | — |
| | Sogem Pr | 13 | 13 | — |
| | Southam | 36 | 36 | — |
| | SS Steel | 26 | 25½ | — |
| 655 | Steel Can | 28½ | 28½ | 28½ |
| | Steinbg (A) | 45½ | 45½ | — |
| | Steinbg Pr | 102½ | 102½ | — |
| | Texaco Can | 55 | 54½ | — |
| 850 | T Fin A | 12⅜ | 12⅜ | 12½ |
| 100 | Tr C Corp | 10¾ | 10⅜ | 10⅜ |
| 130 | Tr C PL | 37 | 37 | 37 |
| | Tr Mt PL | 20 | 20 | — |
| 115 | Walk GW | 38 | 38 | 38 |
| | Un Carbide | 30 | 29½ | — |
| | Union Oil | 19 | 19 | — |
| | Turnbull | 10½ | 10½ | — |
| | W Knapp | 27 | 27 | — |
| | Weldwood | 11¼ | 11¼ | — |
| 100 | W Coast Tr | 16¼ | 16¼ | 16¼ |
| | W Pac Pd | 18 | 18 | — |
| 150 | Weston A | 19¾ | 19¾ | 19¾ |
| | Weston B | 20¾ | 20¾ | — |
| 110 | Zeller's | 19½ | 19 | 19½ |
| | Zeller's Pr | 47½ | 47½ | — |
| | Delta Min | 30 | 30 | — |
| | Denault A | 12⅝ | 12⅝ | — |
| | Dolsan | 36 | 34 | — |
| | Dom Exp | 14 | 14 | — |
| 2000 | Dom Leas | 12 | 12 | 12 |
| 100 | D Oilcloth | 31 | 31 | 31 |
| | Dumont | 30 | 28 | — |
| | East Sull | 725 | 725 | — |
| | East Vent | 33 | 33 | — |
| | Electrolier | 10 | 10 | — |
| | Emp Oil | 5½ | 5 | — |
| 210000 | Equity Ex | 90 | 85 | 88 |
| | Fab Met | 15½ | 15 | — |
| | Fano | 8 | 8 | — |
| | Fiscal | 9 | 9 | — |
| | Fiscal Pr | 18 | 17 | — |
| | Flint Rock | 20 | 20 | 20 |
| | FT Reliance | 41 | 41 | — |
| 26500 | Fox Lake | 35 | 33 | 34 |
| | Frigistors | 45 | 45 | — |
| | Fundy | 4½ | 4 | — |
| | Futurity | 45 | 45 | — |
| 1900 | Garney | 76 | 75 | 75 |
| | Ghislau | 37 | 35½ | — |
| | G Autotron | 200 | 185 | — |
| | Glen Lake | 171 | 170 | — |
| 100 | Greenberg | 435 | 435 | 435 |
| | Gt W Min | 85 | 84 | — |
| | Grissol | 235 | 235 | — |
| | Gui Por Ur | 16 | 15 | — |
| | Hastings | 325 | 300 | — |
| | Inland Ch | 5½ | 5½ | — |
| | Inspiratn | 180 | 175 | — |
| | Int Atlas | 105 | 105 | — |
| 8000 | Int Ceram | 14 | 14 | 14 |
| 7500 | Intp Dredg | 30 | 29 | 29 |
| | Island Oil | 12 | 10 | — |
| | James Bay | 26 | 23 | — |
| | Jockey | 5⅝ | 5½ | — |
| | Jockey w | 60 | 60 | — |
| 5100 | Jubilee | 380 | 360 | 375 |
| | Keltic | 34 | 31 | — |
| | K Desmond | 39 | 39 | — |
| 100 | Kiena | 155 | 135 | 135 |
| 300 | Kdiac Pet | 320 | 315 | 315 |
| | Kontiki | 11 | 9½ | — |
| | Labrador | 31⅜ | 31½ | — |
| | Laduboro | 40 | 40 | — |
| | L Leclerc A | 10½ | 10½ | — |
| | L Dufault | 14⅞ | 14⅜ | — |
| | Lambt (A) | 17½ | 17½ | — |
| | Lamontagne | 18 | 11 | — |
| | Lingside | 3½ | 3½ | — |
| | Lithium | 8 | 8 | — |
| | Louanna G. | 11½ | 11½ | — |
| | Malartic | 23 | 23 | — |
| | Massval | 8½ | 8 | — |
| | Matachewan | 35 | 35 | — |
| | McIntyre | 28½ | 28½ | — |
| | Melchers | 23 | 23 | — |
| | Melchers P | 5 | 5 | — |
| | Merc Chip | 11 | 11 | — |
| | Mid-Chib | 22 | 20 | — |
| | Midepsa | 320 | 310 | — |
| | Miro Mines | 24½ | 24 | — |
| | Mistango | 21 | 20 | — |
| | Molyb | 65 | 65 | — |
| | Monpre | 9½ | 9½ | — |
| | Mt Costiga | 23 | 21 | — |
| 2100 | Mt Pleast | 116 | 115 | 115 |
| 100 | Mt Plesa | 23 | 23 | 23 |
| | MR Fairie | 300 | 300 | — |
| | MR Rice | 17¼ | 17¼ | — |
| | Mt Y Iron | 52 | 52 | — |
| | NAut V | 190 | 165 | — |
| | Native M | 9½ | 9½ | — |
| | N Formaq | 6 | 5½ | — |
| | N Imperia | 180 | 175 | — |
| | Newrich | 19 | 19 | — |
| | NW Amul | 5½ | 5 | — |
| | Nocana | 15 | 14 | — |
| | NA Asbesto | 7½ | 7½ | — |
| | NA Rare | 28 | 28 | — |
| | North Ex | 144 | 140 | — |
| | NW Canal | 11 | 11 | — |
| | Norvalie | 7 | 6 | — |
| | Opem Ex | 11½ | 11 | — |
| | Orchan | 485 | 485 | — |
| | PA Inv | 435 | 435 | — |
| 36000 | Pat Silver | 28 | 27 | 27 |
| | Paudash | 8½ | 8½ | — |
| | Peace Riv | 425 | 425 | — |
| | Pembrook | 25 | 25 | — |
| | Pennbec | 15 | 15 | — |
| | Peso S | 140 | 139 | — |
| | Pit Gold | 3½ | 3½ | — |
| 1000 | Porcupine | 25 | 25 | 25 |
| | Que Asco | 5½ | 5½ | — |
| | Que Chib | 14½ | 14½ | — |
| | Q Cobalt | 150 | 150 | — |
| | Q Ind M | 17 | 17 | — |
| | Que Smelt | 18½ | 18 | — |
| | Que Ph 50 | 19¾ | 19¾ | — |
| | Rancheria | 95 | 93 | — |
| | Ranger O | 185 | 185 | — |
| 1000 | Red Crest | 3 | 3 | 3 |
| | RA P B | 80 | 80 | — |
| | Rusty L | 28 | 26 | — |
| | Ruby Foo | 400 | 400 | — |
| | Ruby F W | 30 | 30 | — |
| | St-L Col | 230 | 230 | — |
| | St-Ld Ld | 80 | 71 | — |
| | St Lucie E | 17 | 15½ | — |
| | Sangamo | 900 | 900 | — |
| 500 | Sapawe | 33 | 33 | 33 |
| | Select F | 425 | 425 | — |
| | Silver Su | 18 | 17½ | — |
| 500 | Silver T | 21 | 21 | 21 |
| | Sobeys (A) | 20¼ | 20¼ | — |
| | Sogena | 10 | 10 | — |
| 2000 | S Dufault | 6 | 6 | 6 |
| | Spartan Air | 48 | 48 | — |
| | Spartan w | 7 | 7 | — |
| | Stairs Ex | 100 | 93 | — |
| | Std Gold | 18½ | 16 | — |
| | Sullivan | 480 | 475 | — |
| | Superpack | 325 | 325 | — |
| 1000 | Tache | 18 | 18 | 18 |
| | Talisman | 52 | 52 | — |
| | Tazin | 6½ | 6½ | — |
| | Tib Expl | 6 | 5 | — |
| | Titan | 10 | 10 | — |
| | Tor & LI | 350 | 350 | — |
| | Trsterre | 40 | 38 | — |
| | Tru-Wall | 425 | 425 | — |
| | U Corp (B) | 13 | 13 | — |
| | Un Obalski | 36 | 35½ | — |
| 300 | U Towns El | 16¾ | 16¾ | 16½ |
| | Val-Mar | 490 | 490 | — |
| | V Der Hout | 235 | 210 | — |
| | Vanguard | 4½ | 4½ | — |
| | Westburne | 135 | 135 | — |
| | Westeel | 16 | 15¾ | — |
| | West Tin | 38 | 37 | — |
| | Westville | 23 | 22 | — |

## Bourse canadienne

| Ventes | | Haut | Bas | 11 h. |
|---|---|---|---|---|
| | Advocate | 530 | 530 | — |
| | Ajax | 8½ | 8½ | — |
| | Alpha (A) | 30 | 30 | — |
| | Alscope | 90 | 90 | — |
| | Alsof | 10½ | 10½ | — |
| | Amg B Bel | 38 | 38 | — |
| | A A Moly | 250 | 230 | — |
| | Anthonian | 8 | 8 | — |
| | Arno | 5 | 4½ | — |
| | Augustus | 38 | 37 | — |
| | Band-Ore | 16 | 16 | — |
| | Bateman | 6 | 6 | — |
| 700 | Blac River | 290 | 290 | 290 |
| 500 | Black River | 17½ | 17½ | 17½ |
| 300 | Blue Bon | 350 | 350 | 350 |
| | Bluewater | 31 | 30 | — |
| | Bornite | 7 | 5½ | — |
| 20 | B. Carpets | 41½ | 41½ | 41½ |
| | Bruce-Pres | 13½ | 13½ | — |
| | Bruneau | 27 | 26 | — |
| | Brunswick | 15 | 15 | — |
| | Brunt Hill | 34 | 34 | — |
| | Calumet | 6 | 6 | — |
| | Camflo | 320 | 320 | — |
| | C Interurb | 315 | 315 | — |
| | C magnesi | 110 | 105 | — |
| | C Sec Und | 235 | 215 | — |
| | Carhee | 7 | 7 | — |
| | Cartier-Que | 9 | 9 | — |
| | Cassiar | 14 | 14 | — |
| | Cessland | 525 | 525 | — |
| 100 | Chemallo | 170 | 170 | 170 |
| | Chib Kay | 25 | 25 | — |
| | Chib Copper | 5½ | 5½ | — |
| 500 | Chipman | 21 | 21 | 21 |
| | Com H&M | 90 | 79 | — |
| | Com O&G | 31 | 31 | — |
| | Commod | 160 | 155 | — |
| | Commo w | 100 | 85 | — |
| | Cominga | 12 | 12 | — |
| | C Canoram | 31 | 30 | — |
| | C Manitoba | 57 | 55 | — |
| | C Mogador | 24 | 24 | — |
| | C Monpas | 8 | 8 | — |
| | C N Pac | 13 | 13 | — |
| | C Persis | 18 | 18 | — |
| | CQ Yell | 7 | 7 | — |
| | C Virginia | 48 | 45 | — |
| | Copstrea | 10 | 10 | — |
| 25 | Couvr A | 6½ | 6½ | 6½ |
| | Cr St-L A | 10 | 10 | — |
| | Crownbrid | 38 | 36½ | — |
| | Dauphin | 24 | 23 | — |
| | Delta Elec | 225 | 225 | — |

## LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

| | 65 Ind. | 13 S. pub. | 7 Banq. | 85 Compo. | 8 Pap. |
|---|---|---|---|---|---|
| Clôture — 19 août | 161.27 | 150.88 | 124.29 | 155.76 | 126.85 |
| Clôture — 18 août | 161.50 | 152.38 | 124.64 | 156.23 | 126.04 |
| Semaine dernière | 158.7 | 150.1 | 121.5 | 153.5 | 124.5 |
| Mois dernier | 152.2 | 143.7 | 121.3 | 147.6 | 121.3 |
| Haut — 1965 | 174.0 | 161.8 | 138.6 | 166.9 | 147.4 |
| Bas — 1965 | 151.8 | 145.1 | 120.3 | 147.2 | 121.3 |
| Haut — 1964 | 166.7 | 153.5 | 134.8 | 160.6 | 150.8 |
| Bas — 1964 | 131.9 | 121.6 | 118.9 | 129.7 | 118.2 |

# cours des obligations

Source : Assoc. des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

### GOUVERNEMENT DU CANADA

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 | Perpétuels | 1969 | 76 | 77 |
| 4½ | 15 déc. | 1966 | 99¼ | 99⅜ |
| 2¾ | 15 juin | 1968 | 95¼ | 95¾ |
| 3¼ | 1 juin | 1976 | 82¾ | 83¼ |
| 4¼ | 1 sept. | 1972 | 93¾ | 94¼ |
| 5½ | 1 avril | 1969 | 100½ | 101 |
| 4½ | 1 sept. | 1983 | 90 | 90¾ |
| 5½ | 1 oct. | 1975 | 100½ | 101½ |
| CNR | 5½ 15 déc. | 1971 | 100 | 101 |
| CNR | 4½ 1 avril | 1967 | 99 | 99¼ |
| CNR | 5¾ 1 jan. | 1985 | 84¾ | 85½ |
| CNR | 4 fev. | 1981 | 103¾ | 104¼ |
| CNR | 5 1 oct. | 1987 | 95½ | 96 |

### GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

| | | | |
|---|---|---|---|
| Alta Mun | 5½ | 1986 | 99½ | 100½ |
| B C Elect | 5¼ | 1989 | 98 | 99½ |
| B C Elect | 3¼ | 1967 | 95¾ | 96¾ |
| B C Elect | 3¾ | 1969 | 97½ | 99 |
| B C Pow | 5 sept | 1982 | 92½ | 93½ |
| B C Elect | 5¾ | 1977 | 100 | 101 |
| Manit | 5¾ janv. | 1984 | 100½ | 101½ |
| N B | 5¼ déc. | 1986 | 94½ | 95½ |
| Nfld | 6 fév. | 1981 | 101½ | 102¼ |
| N S | 5½ mars | 1932 | 98¾ | 99½ |
| Ont | 3 nov | 1965 | 99¼ | 99¾ |
| Ont Hy | 5¼ nov. | 1983 | 96½ | 97½ |
| Ont Hy | 4 mars | 1966 | 99 | 100 |
| Ont Hy | 5¾ juil. | 1979 | 101¾ | 102¾ |
| Québec | 4¾ janv. | 1977 | 91½ | 02½ |
| Québec | 5¼ août | 1985 | 93¾ | 94¾ |
| Québec | 5½ juin | 1980 | 96½ | 97½ |
| Québec | 5¾ fév. | 1988 | 98¾ | 99¾ |
| Québec | 6 août | 1982 | 101½ | 102½ |
| Que Hy | 3½ mars | 1975 | 84½ | 85½ |
| Que Hy | 5½ nov. | 1985 | 96¼ | 97¼ |
| Sask. | 5½ fév. | 1982 | 98 | 99 |

### MUNICIPALITES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Montreal | 3 | 1973 | 83 | 84 |
| Montréeal | 5½ | 1981 | 95 | 96 |
| Ottawa | 5½ 2 juil | 1980 | 97½ | 98½ |
| Tor Met | 5½ | 1982 | 97½ | 98½ |
| Vancouver | 6 | 1980 | 101 | 102 |

### EMPRUNTS CONVERTIBLES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Abitibi | 4½ | 1966 | 101 | 104 |
| Brazil Tr. | 4½ | 1971 | 90 | 93 |
| Cdn Petrofina | 4 | 1972 | 88 | 90 |
| Cdn Utilities | 5¾ | 1977 | 135 | — |
| Inland Cemnt | 4½ | 1976 | 89 | — |
| Int Nat Gas | 5½ | 1977 | 99 | — |
| Loblaw | 4¾ | 1976 | 139 | — |
| Loh Lease Pro | 5¼ | 1975 | 99½ | 101 |
| Pac Pete | 5 | 1977 | 100 | 103 |
| Shaw W&P | 5½ | 1972 | 100 | 101 |
| Shaw W&P | 4¾ | 1976 | 93¼ | 94¼ |
| Shaw W&P | 3¼ | 1970 | 92 | 93 |
| Simpson's | 5½ | 1979 | 124 | — |
| Simpson's | 5 | 1976 | 193 | — |
| TC Pipeline | 5 | 1989 | 110 | 113 |
| TC Pipeline | 5 | 1988 | 135 | — |
| Uted Twn El | 6¼ | 1981 | 119 | — |
| W Coast | 5½ x-c | 1968 | 104 | 106 |

### INDUSTRIES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Abitibi | 6¼ | 1977 | 102 | 103 |
| Algoma | 5¼ | 1978 | 95 | 97 |
| Aluminum | 4½ | 1973 | 93 | 94 |
| B A Oil | 5¼ | 1977 | 96 | 98 |
| Br Pete | 5¾ | 1986 | 98½ | 99½ |
| Can Cement | 3¾ | 1975 | 86 | 88 |
| Cdn Br Alum | 5¾ | 1980 | 98 | 99 |
| C I L | 5¾ | 1977 | 99 | 100 |
| C P R | 5⅝ | 1983 | 92½ | 93¼ |
| Collective Mutual | | 1983 | 97½ | 98½ |
| Commonwealth Intl | | 1983 | 97½ | 98½ |
| C. I. Leverage | | 1983 | 97½ | 98½ |
| Corporate Investors | | 1976 | 98 | 99 |
| Diversified Income | | 1990 | 96 | 97 |
| Diversified Income | | 1985 | 98¾ | 99¾ |
| Imp Oil | 3⅝ | 1969 | 93 | 94 |
| I A C | 5¾ | 1982 | 96½ | 97½ |
| Loblaw Groc | 4⅝ | 1975 | 87 | 89 |
| Roynat | 6⅝ | 1980 | 100¼ | 100¾ |
| Shell Oil | 5¼ | 1977 | 99½ | 100½ |
| St Law Corp | 5⅝ | 1978 | 92½ | 93½ |
| Simpsons | 4¾ | 1973 | 98 | 99 |
| Traders Fin | 5¼ | 1985 | 94 | 95½ |
| Westons | 5½ | 1983 | 96 | 98 |
| Woodwards | 5¾ | 1985 | 99 | 100 |

### SERVICES PUBLICS

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Ang Can Tel | 6 | 1963 | 99 | 100¼ |
| Alta Gas Tk | 5¾ | 1985 | 98¼ | 99¾ |
| Bell Tel | 3¾ | 1979 | 83 | 84½ |
| Bell | 5½ | 1982 | 97½ | 99 |
| Bell Tel | 5¾ | 1984 | 99 | 100 |
| Bell Tel | 6¼ | 1978 | 103 | 104½ |
| Bow Pow | 3¾ | 1980 | 82 | 84 |
| Braz Tract. | 4¾ | 1970 | 89 | — |
| BC Tel | 5¾ | 1986 | 98½ | — |
| Calgary Pow | 5¾ | 1982 | 98½ | — |
| Can Elect | 4 | 1969 | 94½ | — |
| C West NG | 5¾ | 1962 | 98 | 100 |
| Cons Gas | 5¼ | 1984 | 98½ | 100 |
| Cons Gas | 5 | 1978 | 93½ | 94¼ |
| Gt Lakes P | 5¾ | 1977 | 99 | 101 |
| Lakeland NG | 6 | 1982 | 97 | 99 |
| Marit Elect | 5¾ | 1983 | 98 | 100 |
| NFLD L & P | 5½ | 1978 | 95 | — |
| N Cnt N Gs | 5¾ | 1982 | 97½ | 99½ |
| Northw Ut | 5¾ | 1988 | 99 | 101 |
| North Tel | 5¾ | 1983 | 98 | 100 |
| Que Nat Gs | 5¾ | 1985 | 93 | 95 |
| Que Nat Gas | 6 | 1988 | 97 | 99 |
| Que Tel | 5¼ | 1983 | 97½ | 99½ |
| TC Pipe | 5.85 | 1987 | 98½ | 100 |
| Union Gas | 5½ | 1977 | 97 | 99 |

### IMMEUBLES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Brant Coach | 6 | 1978 | 94½ | — |
| Eaton R | 3½ | 1968 | 83½ | — |
| Eatons | 5 | 1978 | 94 | 96 |
| Steinberg | 6 | 1984 | 99½ | 100½ |
| Loblaw | 5½ | 1983 | 96½ | — |

# dividendes

| | Taux | | Paiement | Enrg. |
|---|---|---|---|---|
| Dale Ross Holdings (A 6% priv) | $0.15 | tr. | 1-10 | 17- 9 |
| Dominion Corset | $0.15 | tr. | 15- 9 | 27- 8 |
| Famous Players Cdn. Corp (ord) | $0.25 | tr. | 10- 9 | 25- 8 |
| Grafton's Ltd ("A") | $0.25 | tr. | 15- 9 | 1- 9 |
| Great West Life Assur. | $0.20 | tr. | 1-10 | 15- 9 |
| Hahn Brass Ltd (1er priv) | $0.22½ | tr. | 1-10 | 8- 9 |
| Investors Growth Fund | $0.21 | — | 1- 9 | 31- 8 |
| La Luz Mines | $0.75 | tr. | 15- 9 | 31- 8 |
| Roinson Little | $0.20 | tr. | 30- 9 | 15- 9 |
| Std. Structural Steel (ord) (X) | $0.20 | tr. | 2-10 | 18- 9 |

(X) Augmentation de 2½ cents.

# Les cours débutent irrégulièrement plus faibles

**MONTREAL** — La tendance à Montréal est légèrement en baisse en début de séance ce matin. Le commerce est modéré.

Les industrielles fléchissent un peu; Asbestos perd ½ à 25 mais Canada Cement gagne ¼ à 55½.

Les services publics, les banques et les papeteries fléchissent légèrement; Gaz Naturel de Québec perd ¼ et Bell ⅛. Banque de Montréal perd ½ à 62¼ et Royale perd ⅛. MacMillan Bloedel perd ¼.

Les métaux sont plus faibles; dans la section usuelle, Cominco perd ½ à 43½. Parmi les aciers, Aluminium perd ¼ et Stelco ⅛.

Dans le secteur minier, Equity Explorations continue de se hausser activement et gagne 9 cents à 90 cents. Kodiak Pete perd 5 cents à $3.15.

* * *

**TORONTO.** — Les industrielles sont plus faibles à l'ouverture à Toronto, particulièrement les titres de finance.

Avco Corp. perd 1¼ à 24 et Canada Permanent Mortgage 1 à 66½.

Aux spéculatives, Ogaska se transige intensément et gagne 7 à 55 cents. Et du côté des pétrolières spéculatives, Western Decalta perd 15 cents à $3.85.

Les pétroles de l'ouest et les aurifères produisent peu de changements et sont calmes.

* * *

**NEW YORK** — Le ton du marché est plus calme et les cours sont irrégulièrement plus faibles à l'ouverture.

Les titres clé sont inchangées à un peu faibles.

A la suite de leur forte tenue de jeudi, les mines d'or perdent u npeu de terrain dû aux prises de bénéfices qui sont réalisées. Dome perd environ 1 point et Homestake, une fraction.

KLM continue d'être très ferme et gagne plus de 1 point.

Fairchild Camera perd ¾ à 66½ sur une transaction-bloc d'ouverture de 10,000 actions. Sunchine Mining débute sur une transaction de 2,400 actions, en baisse de ⅛ à 27⅞.

* * *

**LONDRES** (AFP) — La tendance reste peu soutenue au stock exchange, mais la pression de l'offre est moins forte qu'hier et les pertes sont en général d'ampleur limitée.




La réduction du travail chez Ford, le second constructeur automobile britannique et les modifications du programme routier annonccées hier sont les principaux facteurs qui pèsent sur le marché, et les valeurs les plus affectées sont les automobiles, les travaux publics et les sidérurgiques. Les vedettes industrielles, les alimentaires.

Les mines d'or sont très fermes et enrégistrent nombre de gains appréciables à la suite d'achats sud africains, mais les stannifères s'alourdissent. Les fonds d'état britanniques s'améliorent par endroits.

* * *

**PARIS** — La semaine boursière se termine sur une séance un peu moins morne que les précédentes. Celle de la veille a été la plus creuse de l'année avec 9.3 millions de francs représentant la valeur totale des transactions à terme sur les valeurs à revenu variable.

Ce vendredi, la physionomie de l'ensemble offre de l'irrégularité mais le nombre des avancés modestes est appréciable. Avec la réponse des primes, on pouvait s'attendre à un courant de prises de bénéfices provenant des acheteurs conditionnels. Mais les premiers cours démontrent que ces prises de bénéfices ont eu lieu au cours des précédentes séances et qu'il ne reste en fait, plus grand-chose à vendre de ce chef. Cette constatation fait bonne impression et l'on peut observer après les premiers cours quelques demandes sur différents titres. Bon préambule en somme, à la liquidation de lundi prochain.

# cote des grains

Marché à terme : 19 août 1965

### WINNIPEG

AVOINE :

| | Ouver. | Haut | Bas | Clôt. |
|---|---|---|---|---|
| Oct. | 85⅛ | 85⅛ | 85⅛ | 85¼ |
| Déc. | — | — | — | 83½ |
| Mai | 84 | — | — | 84 |
| Juil. | — | — | — | 84 |

ORGE :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Oct. | 1.28¼ | 1.28¼ | 1.28¼ | 1.28¼ |
| Déc. | 1.26¼ | 1.26¼ | 1.26 | 1.26¼ |
| Mai | 1.27⅛ | 1.27½ | 1.27⅛ | 1.27½ |
| Juil. | — | — | — | 1.28 |

LIN :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Oct. | 3.07 | 3.07¾ | 3.06½ | 3.07 |
| Déc. | 3.05 | 3.05 | 3.04¼ | 3.04½ |
| Mai | 3.10⅜ | 3.10⅜ | 3.09¼ | 3.10 |
| Juil. | — | — | — | 3.11 |

SEIGLE :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Oct. | 1.23¼ | 1.24¼ | 1.23¼ | 1.24⅜ |
| Déc. | 1.23½ | 1.25 | 1.23⅜ | 1.25 |
| Mai | 1.29⅛ | 1.30¼ | 1.29¼ | 1.30½ |
| Juil. | — | — | — | 1.31½ |

GRAINE DE COLZA :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Nov. | 2.24½ | 2.25¾ | 2.23¼ | 2.23¼ |
| Jan. | 2.21 | 2.21½ | 2.18¼ | 2.18¼ |
| Mars | 2.20 | 2.21¾ | 2.18½ | 2.18½ |

**Marché au comptant :**

AVOINE : 2 cw 83¼, ex 3 cw 82¼, 3 cw et ex 1 fourragère 82, 1 fourragère 81, 2 fourragère 78, 3 fourragère 75, fourragère mélangée 64.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.28¢, 2

# LES ARTS

## Hier

A l'aréna Maurice-Richard, Concert populaire dirigé par Alexander Brott; à la Grande Salle (Place des Arts), concert de jazz avec Count Basie et son ensemble. Voir les critiques de Jean Vallerand et Claude Gingras.

**ENTRE PARENTHÈSES**

DE retour d'une tournée à travers la Province, la troupe ambulante "La Volée" présentera, samedi et dimanche à l'Atelier Charles Dumas, les pièces "A la nuit, la nuit" de François Billetdoux et "Scène à quatre" d'Ionesco. Rideau à 8 h. 30. Entrée libre.

•

Une version de concert du célèbre ballet espagnol "El Amor Brujo" ("L'Amour-sorcier") de Manuel de Falla, sera présentée au treizième et dernier Concert populaire de l'Aréna Maurice-Richard, le mercredi 25 août, à 8 h. 30. L'oeuvre sera dansée par des membres des Grands Ballets Canadiens sous la direction de Julio Piedra, avec le concours du mezzo-soprano Fernande Chiocchio. Alexander Brott sera au pupitre de l'orchestre symphonique et la soirée sera un "Hommage à l'Amérique latine et à l'Espagne." Voici le programme détaillé de ce dernier concert : "Capriccio espagnol" (Rimsky-Korsakoff), "El Amor Brujo" (Manuel de Falla), Suite du ballet "Estancia" (Alberto Ginastera). Dansé pour pour la première fois à Madrid en 1915, "L'Amour-sorcier" raconte l'histoire de Candélas qui a aimé un guitan qui l'a envoûtée et dont elle a longuement souffert. Elle n'a pu l'oublier même s'il est mort. Au milieu de ses compagnes (pour lesquelles il demeure invisible) le spectre du gitan, par une sorte de jalousie posthume, revient la hanter et lui interdire tout nouvel amour.

## AU JOUR LE JOUR



**"The Hallelujah Trail"**

Lee Remick est l'une des principales vedettes du film en cinérama "The Hallelujah Trail", à l'affiche du cinéma Impérial. Burt Lancaster fait également partie de la distribution.

## MUSIQUE

### Concert populaire

HOMMAGE
A LA SCANDINAVIE
A l'Aréna Maurice-Richard
Hier soir
PROGRAMME

Suite "Peer Gynt" ..... Grieg
Concerto de piano ..... Grieg
Soliste : William Stevens
Valse triste ..... Sibélius
Trois chansons :
"Je t'aime"
"Chanson de Solveig"
"Un rêve" ..... Grieg
Réjane Cardinal, soprano
Finlandia ..... Sibélius
Chef d'orchestre : Alexander Brott

par Jean Vallerand

Si Greig n'avait écrit que la musique de scène de "Peer Gynt", il ne mériterait pas le surnom de "Chopin du Nord" ; ces pages charmantes que nos grands-mères adoraient sont de la musique de salon, genre complètement disparu de nos moeurs musicales. Leur grâce surannée survit encore au répertoire des concerts populaires et quand cette musique est dirigée avec simplicité, comme l'a fait Alexander Brott, hier soir, à l'Aréna Maurice-Richard, elle a la séduction d'une rose séchée trouvée au creux d'un livre.

Le Concerto de piano de Grieg est d'une autre venue. L'Adagio est digne d'être comparé à la musique de Chopin et le Final a la vivacité d'un Presto de Mozart. L'oeuvre a été jouée avec finesse par William Stevens qui a d'autant plus de mérite que les haut-parleurs, au contact peut-être de cette musique nordique, se sont enrhumés.

Le succès de la soirée va toutefois à Réjane Cardinal. Voilà un véritable tempérament de chanteuse, une artiste qui possède une voix magnifique et puissante, qui a du caractère et une présence scénique tout simplement sensationnelle. Avec encore un peu plus d'expérience, Réjane Cardinal sera prête pour les grands premiers rôles lyriques.


Il perdit la tête...
en cherchant à ne pas éclater de rire !
Pour la première fois aux prix courants
ENFANTS ADMIS AUX MATINEES SEULEMENT
C'est le film le plus long à jamais vous secouer de rire !
"IT'S A MAD, MAD, MAD, MAD WORLD"
2e SEMAINE
Exactement tel que montré à prix plus élevés, en spectacles à sièges réservés
TECHNICOLOR
ULTRA-PANAVISION
A L'AFFICHE
AUX 5 SALLES CLIMATISEES
Astor : à 1.30 & 7.45 p.m.
Versailles : à 1.30 & 8.00 p.m.
Le dim. dès 1.30 p.m.
Dorval : à 2.00 & 8.30 p.m.
Le dim. dès 2.00 p.m.
ASTOR St-Lambert
OUTREMONT 277-3233
VERSAILLES 352-0200
DORVAL 631-2021
MONKLAND HU. 4-9711

UN FILM DONT... LE MONDE ENTIER
GRAND PRIX DU FESTIVAL DE BERLIN
Parle!
LA CRITIQUE UNANIME : UN CHEF-D'OEUVRE!
2e sem.
DE JEAN-LUC GODARD
ALPHA VILLE
EDDIE CONSTANTINE
ANNA KARINA
AKIM TAMIROFF
Le Dauphin
Sam. Dim. : 1.25, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
Sur semaine : 7.30, 9.30

SUSPENSE AU 2e BUREAU
GISELE ROBERT - GILLES BELLEMARE
DERNIERS JOURS D'HERCULANUM
BRAD BARRIS - SUSAN PAGET
couleurs
LA RUEE VERS L'OUEST
GLENN FORD - MARIA SCHELL
Amherst

★ BORDER ★
DRIVE - IN
du 18 au 24 août
"VON RYAN'S EXPRESS"
avec FRANK SINATRA, TREVOR HOWARD
en couleur
"A DISTANT TRUMPET"
avec TROY DONOHUE, SUZANNE PLESHETTE
en Technicolor
Situé à 3 MILLES
au sud de Champlain, N.Y., rte 9

LA BARRE 500
2019 Taschereau — 677-9101
20-21 août
Les drôleries de
JACQUES DESROSIERS
Spectacle : 10-12 jeu.-ven. 9-11-12.30 sam.

Gagnant de 8 prix d'Académie y compris le MEILLEUR FILM DE L'ANNEE !
My Fair Lady
AUDREY HEPBURN
REX HARRISON
CE SOIR 8 P.M.
Enfants de 10 ans ou plus admis en matinée seulement mer., sam., dim.
CLIMATISE
ALOUETTE
Tél. 861-2807

2 SPECTACLES TOUS LES JOURS — 2.15 ET 8.15 P.M.
"DES CHANSONS DESTINEES AUX PLUS GRANDS SUCCES !"
— Revue LIFE
RODGERS - HAMMERSTEIN'S
THE SOUND OF MUSIC
en vedette
JULIE ANDREWS
Gagnante d'un Oscar
TODD-AO en couleur
GUICHET OUVERT CHAQUE JOUR DE MIDI à 9 h.
SEVILLE
SALLE CLIMATISEE
2155 O., STE-CATHERINE
WE. 2-1139
RESERVEZ VOS PLACES PAR TELEPHONE

PLUS DE 150,000 PERSONNES L'ONT VU ET LE SUCCES CONTINUE EN 6e SEMAINE
APPRENEZ LA VERITE — VOYEZ LES FAITS
Plus qu'un film...
Un document unique!!!
VOYEZ LA NAISSANCE D'UN ENFANT
VOYEZ l'histoire des maladies vénériennes
VOYEZ le miracle de la vie
VITAL HUMAIN ETONNANT
"A cause d'EVE"
...L'HISTOIRE DE LA VIE
SAM., DIM., A Cause d'Eve : 12.38 — 2.59 — 5.20 — 7.41 — 10.02
Programme complet : 12.00 — 2.21 — 4.42 — 7.03 — 9.24
L'Amour...
L'émotion la plus merveilleuse ou la plus dangereuse au monde...
6e SEM.
Extra: sur scène
"Les problèmes de l'hygiène publique"
EN PRIMEUR : UN FILM SUR LES PROBLEMES SEXUELS QUE TOUS ONT INTERET A VOIR !
MERCIER - ELECTRA - VILLERAY
CL.5-6224 4260 STE-CATH E. LA.2-9177 1114 STE-CATHERINE E. DU.8-5577 8042 ST-DENIS

★ MATINEES ★ SPECIALES
pour enfants de 10 ans et plus
Samedi à 9 h.
CHATEAU
"URSUS LE REBELLE"
film d'aventures en CinemaScope et couleur
— AUSSI —
"ROUTE D'IVOIRE"
en Technicolor avec Anthony Steel
GRANADA
"MENACE SUR LA JUNGLE"
avec Buster Crabbe
— EN PLUS —
"HOUDINI LE GRAND MAGICIEN"
en Technicolor
Tony Curtis - Janet Leigh
PAPINEAU
"LA GRANDE EVASION"
en Technicolor avec Steve McQueen
— AUSSI —
"LE TYRAN DE SYRACUSE"
en Technicolor avec Guy Williams
VERSAILLES
"LE MERCENAIRE"
en couleur avec James Stewart
— EN PLUS —
"VOL DU SECRET DE L'ATOME"
avec Gene Barry

L'histoire basée sur le livre à succès brûlant, maintenant portée à l'écran !
HARLOW
JOSEPH E. LEVINE présente
CARROLL BAKER
'HARLOW
BOBBY VINTON sings the Theme from Harlow ("Lonely Girl") on Epic Records
BALSAM BUTTONS CONNORS LANSBURY LAWFORD VALLONE
TECHNICOLOR* PANAVISION*
A PARAMOUNT PICTURE
Climatisé
PARISIEN
Film principal à 10.00, 12.15, 2.30, 4.40, 6.55, 9.15.
Dernier programme complet à 9.05.

NE VOUS INQUIETEZ PLUS !
John survivra-t-il à cette aventure ?
Paul retrouvera-t-il son orgue électrique ?
George reverra-t-il jamais ses cotes de bourse ?
Et Ringo jouera-t-il encore de sa batterie ?
*HELP!
EST ICI
ECOUTEZ LES 7 NOUVELLES CHANSONS DES BEATLES
Les enfants admis jusqu'à 3.30 hres
THE BEATLES
plus originaux que jamais ... en couleur !
ALSO STARRING LEO McKERN
ELEANOR BRON VICTOR SPINETTI ROY KINNEAR
EASTMANCOLOR A UNITED ARTISTS RELEASE
A L'AFFICHE CAPITOL
Salle climatisée — UN. 6-6828
Film principal à 10.00 - 12.00 - 2.00 4.00 - 6.00 - 7.15 - 9.50 heures — Dernier programme complet à 9.20 hres

3 HRS DE SPECTACLE COLOSSAL MAINTENANT À PRIX POPULAIRE !
LA CORPORATION CINERAMA ET METRO-GOLDWYN-MAYER PRESENTENT
Première fois en version française
LA CONQUÊTE DE L'OUEST
METROCOLOR
Les enfants admis en matinée seulement au prix de 65¢ (excepté dimanche)
Adultes en matinée ..... 1.00
En soirée et dimanche ... 1.25
HORAIRE :
12.20 — 3.10 — 6.00 — 8.50
CARROLL BAKER GREGORY PECK
LEE J. COBB KARL MALDEN
HENRY FONDA CAROLYN JONES
GEORGE PEPPARD ROBERT PRESTON DEBBIE REYNOLDS JAMES STEWART ELI WALLACH JOHN WAYNE RICHARD WIDMARK
EN PRIMEUR 2 CINES
Champlain Cremazie
LA.4-1685 1815 STE-CATHERINE E. 8610 ST-DENIS DU.8-4210

"Je suis ton époux, ton amant ou ton meurtrier ?"
Tiré du captivant livre à succès relatant la plus violente chasse à l'homme jamais vue !
GEORGE PEPPARD AND ELIZABETH ASHLEY IN "THE THIRD DAY"
CO-STARRING RODDY McDOWALL
ARTHUR O'CONNELL · MONA WASHBOURNE · HERBERT MARSHALL · ROBERT WEBBER
CHARLES DRAKE · SALLY KELLERMAN
TECHNICOLOR* · PANAVISION* · FROM WARNER BROS.
Commence aujourd'hui !
PALACE
AIR CONDITIONNE — UN. 6-6991
Horaire : 10.05; 12.15; 2.25; 4.40; 6.55; 9.15.
Dernier programme complet 8.55 p.m.

JAZZ

## Count Basie

**COUNT BASIE ET SON ORCHESTRE. Hier soir à la Grande Salle de la Place des Arts. Dans le cadre du 30e Festival de Montréal.**

Ils sont une quinzaine. Peut-être 16. Peut-être 17, si l'on compte Basie lui-même, qui s'affaire au piano et se lève entre chaque pièce pour donner le titre et présenter le soliste. Mais on n'entend guère le célèbre piano, sauf dans ses soli trop rares ; on n'entend guère plus le nom des pauvres solistes. Ils sont une quinzaine mais on dirait qu'ils sont cent, tant ils font de bruit. Du "beau" bruit, je l'admets, mais du bruit quand même.

Chaque musicien est évidemment un virtuose de son instrument. On s'en rend compte dans les soli, que chacun vient donner à l'avant-scène, devant les gradins de musiciens, comme dans le bon vieux temps. Le son produit par l'orchestre de Count Basie est formidable. Tous ces trombones, trompettes et saxophones, la richesse de ces cuivres, leur aplomb, leur ensemble, c'est évidemment quelque chose d'extraordinaire. Aucun doute là-dessus. Mais au bout d'une demi-heure on ne peut s'empêcher de remarquer une uniformité, une monotonie dans le son, dans le rythme, dans les effets, bref une certaine routine... Ici et là, il y a, bien sûr, un pianissimo de trombone bouché, un son doucereux de flûte ou de guitare, mais tout cela est vite noyé dans le tintamarre le plus assourdissant.

L'orchestre de Count Basie est avant tout une formation de swing, et ce genre de jazz "big and brassy" n'a plus guère de signification de nos jours. C'est démodé. Comme l'opérette. Dans un night-club ou une salle de danse, passe encore. Mais je ne comprends pas qu'on aille s'écraser à la Place des Arts pendant deux heures pour entendre ça.

C.G.



Téléphoto UPI

**"Momo" chez les journalistes**

Cette photo a été prise pendant la conférence de presse du célèbre chanteur français, Maurice Chevalier, devant le "National Press Club" de Washington.

# Maurice Chevalier ne voudrait pas être à la place du Général

WASHINGTON. (AFP) — L'Amérique a perdu mercredi, l'espoir de voir Maurice Chevalier — son Français préféré — se présenter contre le général de Gaulle aux prochaines élections présidentielles.

Mais le grand chanteur a consolé les Américains en leur jurant ses grands dieux que rien de grave ne pourrait jamais arriver entre la France et les Etats-Unis.

Maurice Chevalier, qui se produit actuellement à Washington, était l'hôte du National Press Club", honneur jusqu'ici réservé aux rois, présidents, premiers ministres et autres hommes d'Etat en visite officielle.

"Je n'envie pas le général de Gaulle, ni le président Johnson, ni aucun de ceux qui ont la responsabilité d'un pays à l'heure actuelle", a-t-il dit. "Je leur souhaite beaucoup de chance. Mais ce doit être une vie impossible."

Et comme un journaliste lui demandait s'il consentirait à se présenter contre le général de Gaulle aux élections présidentielles, "Momo" s'est exclamé, en levant les bras au ciel : "Dieu m'en préserve..."

**Parisian english**

Tout au long de ce déjeuner-conférence de presse, qui réunissait plus de 400 personnes dans une salle qui en contient habituellement 300, Maurice Chevalier a constamment invoqué son ignorance des choses politiques pour refuser de parler des relations franco-américaines.

"Tout ça est au-dessus de ma tête", dit-il, dans cet anglais fleuri d'accent parisien qu'il cultive si soigneusement. "Je ne pense pas qu'il y ait de problèmes entre le peuple français et le peuple américain... Il n'y a pas de raison pour que la France et les Etats-Unis ne restent pas amis... Je vous jure que rien de grave ne peut arriver entre nos deux pays."

Voici quelques autres extraits de la "conférence de presse" de Maurice Chevalier :

—Les Beatles : "Ils sont charmants, gracieux et très agréables et ils ont l'air intelligents malgré leur coupe de cheveux... J'espère qu'ils trouveront un moyen de survivre à l'hystérie dont ils sont l'objet, mais ce sera difficile."

— Sa carrière : "Je n'ai jamais été aussi en forme et j'espère continuer jusqu'à 80 ans et au-delà."

**Deux canotiers l'an**

Son canotier : "J'en use en moyenne deux par an, ce qui doit faire une centaine jusqu'ici... J'espère bien en user encore une centaine."

La littérature : "Je suis devenu un autre homme depuis que j'ai commencé à écrire... Cela m'a aidé à comprendre les choses et les gens... Quand je serai obligé de m'arrêter de chanter, j'écrirai de la philosophie."

Il y eut finalement beaucoup moins de questions qu'aux habituels déjeuners du "National Press Club" car la plupart des journalistes avaient utilisé leur "carte-questionnaire" pour demander un autographe au chanteur qui, comme il le dit lui-même, n'a jamais été aussi populaire aux Etats-Unis.

Avant de partir, il a quand même eu une critique sévère pour ses hôtes qui excluent les femmes journalistes de leur club : "Vous avez tort... Cela n'a jamais rien gâté d'avoir quelques belles femmes dans une assemblée d'hommes."

## Moins de sexualité et de nudité

VANCOUVER. (PC) — Un administrateur important dans le domaine du cinéma canadien affirme que cette industrie s'orientera nécessairement dans la direction opposée des films sur le thème "sexualité et nudité". M. R.W. Bolstad, président de la Famous Players Canadian Corp., a déclaré, hier, à Vancouver que les films osés se limitent automatiquement à des spectateurs de plus de 18 ans, se privant ainsi d'un important auditoire potentiel.

"Je pense qu'il y a une tendance à s'éloigner dans l'autre direction" a-t-il dit.

Il a affirmé qu'une grande partie des spectateurs exigent d'un film qu'il soit réaliste et honnête. "Evidemment, si la sexualité constitue un effort honnête pour décrire une situation, je n'ai aucune objection" a-t-il précisé.

## EXPO de fleurs à St-Bruno

La Société d'Horticulture de St-Bruno invite le public à sa 5e exposition de fleurs, samedi, le 28 août de 2 h. à 5 h. p.m.

Cette année la maison Henry Birks & Sons Ltd. présentera des arrangements de table.

Par la même occasion, le thé sera servi par l'association des dames de la United Church Women, au prix de $0.50 sous.

## Le programme du Festival de Venise

VENISE. (AFP) — Voici la liste définitive et officielle des films admis en concours au Festival international du cinéma de Venise qui débutera le 24 août :

**"Trois chambres à Manhattan"**, de Marcel Carné (candidat officiel présenté par la France);

**"Le démon de onze heures"**, de Jean-Luc Godard (France, invité);

**"Les amours d'une blonde"**, de Milosz Forman (Tchécoslovaquie, invité);

**"Akahige"** (Barberousse), de Akira Kurosawa (candidat officiel présenté par le Japon);

**"Good Time, Wonderful Times"**, de Lionel Rogosin (Grande-Bretagne, invité);

**"Vaghe Stelle dell'Orsa"** (Les étoiles vagues de la Grande Ourse) de Luchino Visconti (candidat officiel présenté par l'Italie);

**"Simon du désert"**, de Luis Bunuel (Mexique, invité);

**"Mickey One"**, d'Arthur Penn (Etats-Unis, invité);

**"J'ai vingt ans"**, de F. Kusev (Union soviétique, invité);

**"Fidélité"**, de P. Todorovski (candidat officiel présenté par l'URSS);

**"Kupurush"** (Le lâche), de Satyajit Ray (Inde, invité).

Les films suivants seront projetés hors concours :

**"Gertrud"**, de C.T. Dreyer;

**"La vieille femme indigne"** de René Allio et **"Vint un homme"** d'Ermanno Olmi.

Ajoutons aussi **"Film"** d'Alan Shneider et Samuel Beckett, et **"Juliette et les fantômes"** de Federico Fellini, s'il est prêt.

A noter qu'une seule première oeuvre a été admise à concourir. Il s'agit de "Fidélité" de Todorovski qui représente officiellement l'Union soviétique.

# La huitième Biennale de sculpture d'Anvers

Une importante exposition de sculpture est organisée tous les deux ans à Anvers dans le musée de plein air qui est situé dans l'admirable parc du Middelheim. L'exposition attire toujours un public international. Cette huitième Biennale, qui a été inaugurée le 20 juin 1965 et restera accessible au public jusqu'au 30 septembre, est placée sous le signe de la jeunesse et ambitionne de donner aux visiteurs un aperçu de la jeune sculpture de l'Europe occidentale.

Près de cent vingt artistes belges et étrangers, tous âgés de moins de quarante ans, ont été invités à exposer trois de leurs oeuvres, choisies parmi les plus représentatives, dans le domaine urbain déjà fameux qui ceint un élégant château du XVIIIe siècle, de style Louis XVI.

Au total, deux cent six sculptures sont présentées et, parmi elles, se détachent surtout les envois italiens, français, hollandais, luxembourgeois et allemands.

Toutefois, le coeur de la vaste exposition est formé par la participation des jeunes artistes belges, riche d'un centaine de pièces.

**38 jeunes sculpteurs belges**

Depuis la création du Musée de plein air du Middelheim, qui organisa sa première exposition au cours de l'été de 1951, l'attention se porta principalement sur les envois venus de l'étranger. Cette année, toutefois, la Belgique elle-même est au centre de la manifestation : premièrement parce qu'il existe nombre de jeunes artistes belges intéressants et féconds et deuxièmement parce que, lors des Biennales précédentes, le pays ne s'était pas toujours vu octroyer la place qu'il méritait.

A présent, dans le cadre de ce parc prestigieux, la chance a été donnée à trente-huit jeunes artistes de livrer une image générale de la sculpture moderne en Belgique, chance qu'ils ont ardemment saisie. Avec toute l'objectivité voulue, les organisateurs ont recherché la diversité. Le caractère représentatif des oeuvres présida au choix final de sorte que toutes les tendances actuelles de l'art figurent à l'exposition.

**Une rétrospective**

Il était audacieux de ne vouloir présenter que les oeuvres des plus jeunes sculpteurs mais il faut reconnaître, non sans étonnement, que le niveau de l'ensemble est plus qu'honorable et qu'il dépasse même celui des manifestations antérieures.

La participation belge s'accompagne d'une exposition rétrospective consacrée au sculpteur malinois Ernest Wijnants, mort en 1964. Y sont présentées une dizaine d'oeuvres de cet artiste tour à tour aristocratique et brutal. Cette petite collection est convaincante. L'artiste disparu mérite largement l'hommage qui lui est rendu.

**76 artistes étrangers**

Parmi les envois étrangers qui groupent les oeuvres de soixante-six artistes, les sculptures venues de France et de Hollande sont les plus nombreuses. La participation française consprend, à vrai dire, des artistes qui n'ont pas la nationalité française mais qui se sont fixés à Paris. A côté de sculpteurs restés, comme Derbré et De Rycke, dans la ligne traditionnelle, la France expose des oeuvres relevant de l'avant-garde la plus risquée. Citons à ce propos l'agressif Hiquily ou Guy Lartigue qui cherche sa voie dans de singulières combinaisons de matériaux.

Parmi les étrangers qui demeurent à Paris, doivent être mentionnés l'Espagnol Berrocal qui fait usage de l'aluminium, l'Américain Metcalf, auteur d'une impressionnante composition de bronze et l'Espagnol Sobrino, co-fondateur du "Groupe Parisien de Recherche d'Art Visuel" et l'une des grandes figures du courant optique dans l'art (OP ART) qui, ces derniers mois, fit tellement parler de lui dans les cercles artistiques.

Les oeuvres de vingt-quatre artistes composent la participation hollandaise. Ici encore, les tendances sont très diverses. Carel Visser est probablement l'un des plus importants sculpteurs des Pays-Bas. Il est le créateur d'oeuvres harmonieuses et presque cérébrales, à la forme très dépouillée. Des créations monumentales, notamment celle de Jos Wong, forment avec elles un curieux contraste.

De nombreuses sculptures plus traditionnelles, témoignant d'une rare virtuosité technique, arrondissent les angles de l'extrême avant-garde.

La tendance au massif et au monumental est l'une des caractéristiques les plus frappantes de la participation allemande. Plusieurs exposants, à savoir Dunkel, Jenditzko, Sax et Szymanski, ont été formés par la "Hochschule für Bildende Künste", de Berlin.

Les sculpteurs figuratifs allemands montrent une prédilection pour l'archaïsme tandis que d'autres artistes d'inspiration surréaliste, sont soucieux de combiner lumière et volume en recourant au verre taillé et évidé. L'oeuvre de Heinz Mack, "Weisser rotor", est très étrange. Sa composition change grâce au mouvement qu'un moteur lui imprime.

Enfin, en raison de sa très grande qualité, l'envoi de l'Italie mérite d'être spécialement remarqué. S'y trouvent également les représentants des courants artistiques les plus progressistes. Le fait que les sculpteurs italiens soient vraiment et fortement possédés par l'esprit de notre temps, ressort de la simple énumération des noms donnés à certaines oeuvres : "Agregat en Genèse" de Benevelli, "Rotation" de Cassani, "Transverticale" de Marchese, "Grand déchirement" de Pierluca et "Souvenir de l'apocalypse" de Somaini.

La visite de la huitième Biennale de Sculpture fait naître encore la réflexion que, même dans les plus petits pays, l'art peut connaître un bel essor. Nous en trouvons la meilleure illustration dans la participation du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par deux artistes, Kemmer et Kohl, et quatre sculptures. (Inbel)

## M. Alphonse Ouimet à la conférence du Commonwealth sur la radiodiffusion

M. Alphonse Ouimet, président de Radio-Canada, dirigera la délégation canadienne à la "Commonwealth Broadcasting Conference", qui aura lieu en septembre à la Nigeria. La délégation de Radio-Canada, qui comprendra également MM. E. S. Hallman, vice-président aux programmes, R. D. Cahoon, ingénieur en chef, et W. T. Armstrong, directeur des relations avec l'étranger, partira le 8 septembre à destination de Lagos.

Les grands sujets de discussions à la conférence seront l'échange de programmes, la radiodiffusion éducative, l'entraide, l'entraînement du personnel, la planification des émissions, les sondages de l'auditoire ainsi que les nouvelles et l'échange d'information. Au cours des cérémonies qui marqueront l'ouverture de la conférence, M. Ouimet donnera une conférence sur le rôle de la radiodiffusion au service de la nation.


ANNONCE

**Si VOTRE DENTIER bouge**

FASTEETH, une poudre améliorée, à saupoudrer sur votre dentier (haut et bas), le maintiendra plus solidement en place, évitant les déplacements latéraux ou horizontaux. Ne forme ni pâte, ni gomme, ne laisse aucun goût. FASTEETH est une formule alkaline (non acide). Ne sûrit pas dans la bouche, assainit l'haleine. FASTEETH à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

**Le lieu idéal pour votre maison avec vue panoramique**

*Domaine Avila*



Le Domaine Avila, dans le magnifique décor Laurentien, est le lieu idéal pour votre maison ou chalet.

Vous pouvez jouir du panorama spectaculaire, du calme des montagnes, et cela avec tout le confort de la ville. Les lots sont pourvus de toutes les facilités : routes, eau, électricité, téléphone et services d'entretiens. Le fameux centre de ski est à deux pas de chez vous.

Le Domaine Avila est seulement à 38 milles de Montréal. C'est un trajet de 45 minutes hiver comme été. Sortie directe No 25 de l'Autoroute des Laurentides. Écrivez-nous pour informations détaillées—ou mieux encore—venez voir le futur site de VOTRE MAISON.

Domaine Avila 201, rue St-Zotique est, Montréal, P.Q. Tél. 273-5811.

Veuillez m'envoyer votre brochure illustrée décrivant la vie dans les Laurentides, au Domaine Avila.

Nom:

Adresse: Téléphone:

Ville: Zone: Prov.: V 1

**GARÇONS ET FILLES,**

*à votre service,*

**UNE NOUVELLE ÉCOLE DE MÉTIERS**

**ÉCOLE DE MÉTIERS de Jacques - Cartier**

1150, Chemin du Tremblay

Cité de Jacques-Cartier

**COURS**

Appareils domestiques, électricité, ferblanterie, forge et soudure, mécanique d'ajustage, réfrigération, coiffure pour dames.

EXAMENS D'ADMISSION (sauf pour le cours de coiffure pour dames) : une seule journée, mardi, le 24 août à

**L'Ecole régionale Gérard-Filion, 1330, boul. Curé-Poirier ouest, Cité de Jacques-Cartier.**

Les candidats et candidates au cours de coiffure pour dames devront avoir terminé leur 9e année avec certificat et être âgés d'au moins 15 ans et demi. Ils se présenteront pour une entrevue, mercredi, le 25 août à

**South Shore Catholic High School, 2000, rue La Salle, Cité de Jacques-Cartier.**

Tous les candidats devront présenter, lors de l'examen d'admission, le bulletin de notes de leur dernière année d'études et l'extrait de baptême.

COURS GRATUITS

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**

GOUVERNEMENT DU QUEBEC

Chez MORGAN '67



NON, MADAME MARTIN

... vous n'aviez pas besoin de faire ça ! Tous les restaurants de Morgan restent ouverts pendant les travaux de rénovation. Même excellente cuisine. Même propreté impeccable. Même service irréprochable.

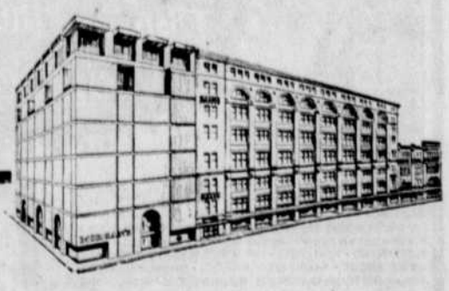
Et les restaurants de MORGAN '67, ça sera mieux encore.

Pensez-y un instant : un buffetéria (buffet-cafétéria) ultra-moderne, une salle à manger de haute tenue. Morgan tient à être à la hauteur du Montréal de demain, du Montréal de '67.

Pour le moment, faites comme Madame Martin. Continuez à faire vos emplettes chez Morgan. Vous y trouverez toujours la même atmosphère accueillante, la même qualité inattaquable et le même service courtois. Sans désagréments dus à la construction, car aujourd'hui comme demain, Morgan vous sert bien !

(Et si ça vous amuse d'apporter votre boîte à lunch, ne vous gênez pas !)

Avec les Martin, découvrez MORGAN '67



HEURES D'AFFAIRES MORGAN : magasin principal, de 9 h. à 5 h. 30 — Succursales, de 9 h. 30 à 6 h.
Ouverts le soir les jeudis et vendredis — Magasin principal jusqu'à 9 h. — Succursales 9 h. 30
Téléphonez à 842-6261

CAHIER No 4 / PAGES 33-40 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 20 AOUT 1965 — 81e ANNEE — No 192

## sur la scène INTERNATIONALE

WASHINGTON. (AFP) — Les membres du syndicat des mécaniciens de marine ont approuvé par 1,272 voix contre 18, hier soir, le nouveau contrat de travail de quatre ans avec les armateurs. Aucun accord n'est encore intervenu entre les compagnies et deux autres syndicats. Mais leurs représentants s'engagent de mettre en marche cinq grands paquebots (dont le United States) dès que les mécaniciens seront à bord.

**MOSCOU. (AFP) — L'appel du jeune professeur britannique Gerald Brooke, impliqué dans une affaire d'espionnage contre l'URSS, a été rejeté. Brooke devra purger sa peine, un an en prison et quatre ans dans un camp de travail à régime rigoureux. Son épouse devra regagner Londres seule. Elle a indiqué qu'elle ne pensait pas être financièrement en mesure de faire d'autres voyages à Moscou. Elle s'est entretenue durant deux heures avec son mari hier à la prison Loubianka.**

LONDRES. (AFP) — Une controverse vient d'éclater à Whitehall parce que le gouvernement a décidé d'interdire la livraison aux Pays-Bas de moteurs "Rolls Royce" et de pièces détachées pour la construction d'avions "Fokker Friendship" destinés à l'Indonésie. Les milieux d'affaires font état de la perte de contrats, d'un montant de plusieurs millions de livres, que la décision du gouvernement entraîne pour eux, et ce, au moment où le pays a besoin d'améliorer sa balance des comptes.

**BRISTOL, Angleterre. (UPI) — Les responsables du service des postes en Grande-Bretagne font enquête au sujet des bruits qui veulent que les appels téléphoniques de la famille royale aient été reliés à des tables d'écoute. Des employés de la compagnie de téléphone jurent que les appels téléphoniques de la reine Elizabeth sont fréquemment enregistrés par des espions.**

BERLIN (AFP) — Pour la première fois depuis le mois de juin, un hélicoptère est-allemand ou soviétique a pénétré hier dans l'espace aérien de Berlin, en secteur américain. La police n'a pas pu établir l'identité exacte de l'appareil. Selon les accords quadripartites, seuls les appareils américains, britanniques, français et soviétiques ont le droit d'utiliser l'espace aérien de Berlin.

## Moscou préconise la reconnaissance des "fronts populaires"

MOSCOU. (PA, AFP) — Le Kremlin préconise aujourd'hui la renaissance de "fronts populaires" pour réaliser "l'unité d'action contre l'impérialisme", en rappelant les efforts tentés par les Soviétiques dans les années 1930 pour grouper les adversaires de l'hitlérisme.

Le journal du parti communiste soviétique, la "Pravda", fait appel à l'unité de diverses factions politiques dans plusieurs pays derrière le parti communiste. Il préconise aussi l'unité du bloc communiste en critiquant le "sectarisme complaisant" qui s'est implanté dans certains partis communistes.

Dans un article publié à l'occasion du 30e anniversaire du 7e congrès du Komintern (internationale communiste) de 1935, le journal écrit que les conclusions de ce congrès restent plus actuelles que jamais.

La "Pravda" appelle les partis communistes à sortir de l'isolement, en collaborant avec les partis socialistes. Les 'préjugés" hostiles au communisme dans ces partis, écrit-il, "ne sont pas encore de l'anti-communisme".

La "ligne stratégique" élaborée à l'époque, et qui avait abouti à l'apparition en France et en Espagne de "fronts populaires", était correcte, poursuit le journal. "C'est la seule ligne correcte, non pour une seule étape, mais bien pour toute la période du passage du capitalisme au socialisme à l'échelle planétaire."

Une autre publication du parti communiste, le journal idéologique "Kommunist", affirme par ailleurs que "la principale force de guerre et d'agression à notre époque est l'impérialisme américain".

## Les taureaux ne sont pas encaissables

SANTIAGO DU CHILI. (AFP) — Quatre puissants taureaux sont entrés hier sous les yeux étonnés des caissiers et des clients, dans le hall de la Banque nationale du travail, en plein centre de Santiago : il s'agissait du paiement en "nature" que se proposait d'effectuer un agriculteur, pour se libérer de ses dettes à l'égard de la banque.

Il a fallu une assez longue discussion et l'apparition des carabiniers pour que le paysan comprenne qu'un tel "paiement", si original soit-il, ne saurait être accepté dans un établissement bancaire.

La difficulté a été de reconduire les taureaux au camion qui les avait amenés.

# Le roi de Grèce assermente le cabinet de M. Tsirimokos

ATHENES, (UPI, PA, AFP). — Tandis que de violentes bagarres éclataient de nouveau hier soir à Athènes entre policiers et manifestants, faisant une quarantaine de blessés graves, le roi Constantin a assermenté aujourd'hui le gouvernement de M. Elias Tsirimokos, qui ne comporte encore que 15 membres, dans une nouvelle tentative en vue de régler la crise politique que traverse la Grèce.

Cependant, de nouvelles manifestations antigouvernementales sont prévues pour ce soir, et on craint de nouveaux actes de violence.

Comme on le prévoyait, M. Tsirimokos a présenté au roi Constantin un cabinet d'Union du centre homogène. Pour le moment, un nombre limité de portefeuilles ont été attribués : les autres le seront après le vote de confiance — si le premier ministre l'obtient—, la semaine prochaine : il s'agit d'une méthode considérée comme efficace pour inciter les députés encore hésitants à se prononcer pour le gouvernement. Selon les observateurs, le cabinet nouvellement formé risque toutefois de rater la majorité par quelques voix à peine, quand il se présentera devant le Parlement, lundi ou mardi.

Des 15 ministres du nouveau cabinet, 4 seulement sont d'anciens membres du gouvernement Papandréou : M. Tsirimokos lui-même ; M. Stavros Costopoulos, ex-ministre des Affaires étrangères, qui détient les portefeuilles de la Défense nationale et, provisoirement, de la Coordination économique ; M. Stelios Alamanis, Finances et Ordré public et, enfin, M. Dimitri Papaspyrou, Justice.

Les bagarres d'hier soir, par ailleurs, ont fait 14 blessés parmi les policiers et 25 parmi les manifestants ; 25 arrestations ont été opérées.

Une réunion avait été organisée par des groupements d'étudiants "pour la défense des institutions démocratiques" dans un théâtre de la ville, non loin de l'université. Elle s'était passée dans un calme relatif et, à la sortie, les étudiants auxquels s'étaient joints des militants politiques se dirigèrent vers la place de la Concorde, d'où, en trois groupes, ils tentèrent de remonter, comme d'habitude, vers la place de la Constitution, le Parlement et le palais royal. Les slogans étaient les mêmes que les jours précédents : démocratie, élections, auxquels on avait ajouté en l'honneur du premier ministre désigné : Tsirimocos-Mussolini.

Les heurts commencèrent lorsque, devant un barrage d'agents établi devant l'université et en dépit des avertissements du directeur de la police, un manifestant lança une pierre qui atteignit un officier de police. Les agents ripostèrent.

**Etat de siège**

En peu de temps, la bagarre était devenue générale. Juchés sur des autobus, des voitures, des kiosques à journaux, les manifestants lapidèrent les policiers qui ripostèrent de plus en plus violemment à coups de matraque.

Dix minutes plus tard, tout le quartier était en état de siège et on échangeait des coups de pierre et de matraque dans toutes les rues voisines de la place de la Concorde et même à l'intérieur des autobus.

Vers 23 heures, les bagarres continuaient en plusieurs points. On comptait déjà une trentaine de blessés.

# John McCone, ex-directeur du CIA, dirigera l'enquête sur les émeutes de Los Angeles

LOS ANGELES. (UPI, PA) — Un calme relatif a régné, hier, dans le quartier noir de cette ville, alors que les autorités recherchent les causes et les remèdes aux sanglantes émeutes qui ont coûté la vie à 34 personnes la semaine dernière.

De son côté, le gouverneur de la Californie, M. Edmund G. Brown, a nommé hier M. John A. McCone, ex-directeur de l'Agence centrale de renseignements des Etats-Unis, à la tête d'une commission chargée d'enquêter sur les émeutes de la semaine dernière. M. Brown a précisé que cette commission aura le pouvoir de convoquer des témoins, 'ce qui nous permettra de découvrir toute la vérité".

La tâche de cette commission, a dit le gouverneur, dans un discours télévisé, "sera de rechercher à la source les causes des émeutes de Los Angeles, et de recommander les moyens de les prévenir".

"Nous tous, quelle que soit notre race, vivons entre la crainte et l'espoir, non seulement à Los Angeles, mais à New York, Philadelphie, Chicago et Détroit", a ajouté le gouverneur.

"Ces émeutes n'ont rien à voir au droit de vote d'un Noir ou à son droit à n'importe quelle situation pour laquelle il est qualifié. Nous avons établi ces principes en Californie. Ces émeutes se sont produites dans le cadre des familles désunies, des enfants abandonnés, des adultes désabusés, vivant dans la frustation et la pauvreté.

C'est une tragédie qui ne doit pas être un présage de ce qui peut se reproduire ici ou dans toute autre grande ville américaine", a conclu le gouverneur Brown.

La commission nommée par le gouverneur Brown comprend sept membres dont deux Noirs : le juge Earl C. Broady, de la Cour supérieure de l'Etat, ancien officier de police de Los Angeles, et le Rév. James E. Jones, pasteur de l'église presbytérienne Westminster, et ancien membre de la Commission d'Education de Los Angeles.

Le président de la Commission, M. McCone, âgé de 63 ans, a quitté l'Agence américaine de renseignements en mai dernier pour retourner à l'entreprise privée. Il habite la banlieue de San Marino.

**Le pasteur King ridiculisé**

Le maire Samuel W. Yorty de Los Angeles s'est entretenu hier pendant trois heures avec le pasteur Martin Luther King, et a dit que le pasteur "se rend ridicule en blâmant la police pour les émeutes de la semaine dernière". Il a catégoriquement refusé de relever de ses fonctions le chef de police William M. Parker que les Noirs accusent de brutalité.

A l'issue de l'entretien avec le pasteur King, le maire Yorty s'en est pris au gouverneur Brown qu'il a accusé de "vouloir se faire du capital politique grâce aux émeutes." Il a affirmé de nouveau que ce sont les Noirs qui ont attaqué les Blancs, et il a ajouté que le pasteur King était venu à Los Angeles à un moment inopportun.



Téléphoto PA

**Ce "Marine" n'est que blessé, mais d'autres...**

Un fusilier-marin américain reçoit l'aide de deux camarades qui le conduisent vers un hélicoptère d'évacuation près de Van Tuong où les Marines poursuivent la bataille contre les Vietcong. Ce militaire a été blessé mercredi lors de la foudroyante attaque amphibie lancée par des régiments de Marines, mais l'évacuation des blessés n'a pu commencer qu'hier.

# 563 Vietcongs tués et 1,000 autres blessés au cours des combats meurtriers de Chu Lai

SAIGON. (AFP, UPI, PA) — Les opérations de nettoyage se poursuivent aujourd'hui à 16 milles au sud de Chu Lai où un régiment du corps des "Marines", comprenant des unités amphibies et héliportées, a livré pendant trois jours les plus durs combats qui aient jamais mis aux prises, au Vietnam, Américains et Vietcongs. Environ 5,000 "Marines" ont pris part à cette opération. Les pertes du Vietcong s'élèvent à 563 tués, 1,000 blessés et 116 prisonniers. Du côté des "Marines", les pertes sont qualifiées de "légères", mais elles sont suffisantes pour faire de cette opération la plus meurtrière des actions déclenchées par ce corps d'élite américain depuis les batailles des îles du Pacifique.

A Dak Sut, à 45 milles au nord de Kontum, sur les hauts plateaux, il manque encore 250 hommes de la garnison du camp des forces spéciales occupé par le Vietcong. Le camp comme le chef lieu de district ont été rasés par l'aviation, a indiqué le porte-parole américain. Une partie du camp avait été détruite par la garnison avant qu'elle ne se replie.

**M. Cabot Lodge à Saigon**

M. Henry Cabot Lodge, nouvel ambassadeur des Etats-Unis à Saigon, a réintégré son poste après une absence d'un an. Des sévères mesures de sécurité avaient été prises tant à l'aéroport, où l'avion de M. Lodge a atterri, que le long du parcours menant à la ville de Saigon. Le premier ministre du Sud-Vietnam, le maréchal de l'air Cao Ky, n'était pas à Saigon pour accueillir le nouvel ambassadeur. Le chef du gouvernement est actuellement en visite en Thaïlande. Les observateurs interprètent l'absence du chef du gouvernement sud-vietnam de la capitale, au moment de l'arrivée de M. Lodge, comme une discrète manifestation d'indépendance de sa part vis-à-vis les Etats-Unis.

A Chicago, M. Cyrus R. Vance, secrétaire adjoint à la Défense des Etats-Unis, a déclaré hier que les engagements actuels au Vietnam sur le plan militaire pourraient s'avérer insuffisants. M. Vance a précisé qu'il serait nécessaire de rappeler plus de 340,000 recrues sous les armes, si la crise actuelle continue.

Le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, avait annoncé que le chiffre global des effectifs militaires américains devait être augmenté de 340,000 hommes pour tenir compte des engagements militaires des Etats-Unis au Vietnam. Il y a à l'heure actuelle 90,000 militaires au Vietnam et le président Johnson a annoncé que ce chiffre serait porté à 125,000

**$1,000,000 pour un raid aérien**

A Washington, M. Robert McNamara a déclaré, au cours d'une intervention devant deux commissions du Sénat, qu'un raid de 30 bombardiers B-52 à long rayon d'action contre les communistes des jungles du Vietnam coûte environ un million de dollars. La teneur de l'intervention du secrétaire à la Défense a été rendue publique aujourd'hui. "Un million de dollars est peu comparativement au risque pris dans cette opération en Asie du Sud-Est, mais nous estimons que cette expérience, au coût d'un million de dollars, se justifie pour voir ce qu'elle peut amener. En un sens, il s'agit d'un moyen très coûteux d'accomplir la destruction des bases Vietcong et des routes de ravitaillement, mais il n'a pas d'autre moyen pratique de le faire."

A propos du nombre de blessés Vietcong au cours de l'opération des "Marines" à Chu Lai, le porte-parole américain a déclaré qu'on était arrivé au chiffre de 1,000 en tenant compte du rapport habituel entre tués et blessés dans les batailles. Les opérations de nettoyage devaient permettre de retrouver quelques uns de ces blessés, qui, affirmait-on, se trouvent cachés dans les tunnels et les caves du secteur.

## Une incartade coûte cher à deux "marines"

SAIGON. (Reuter) — Deux fusiliers marins américains qui, à la suite d'une beuverie, étaient montés dans un bombardier B-57 dans l'intention d'aller bombarder Hanoï, ont été condamnés par un tribunal militaire à Danang. L'un a été condamné à trois ans de travaux forcés sans solde et à la réforme infamante à l'expiration de sa peine. L'autre a été condamné à un an de travaux forcés, avec perte de $40 par mois sur sa solde pour la durée de sa peine. De plus, les deux hommes sont dégradés du rang de soldat de 1ère classe à celui de simple soldat.

Les deux "marines" n'avaient pu faire décoller l'avion, ne sachant pas piloter.



Téléphoto PA

# L'amour triomphe!

**Le juge W. E. Richburg, de Dallas, a déclaré aujourd'hui que, finalement, "l'amour a triomphé" des difficultés conjugales entre Marina Oswald Porter, veuve de l'assassin présumé du président Kennedy, et son nouvel époux. A noter que leur mariage ne date que de 10 semaines.**

**Marina avait fait arrêter son nouvel époux mercredi soir, en l'accusant de l'avoir frappée; elle avait ajouté qu'elle craignait que son mari ne la blesse, ainsi que ses deux filles, nées de son union avec Lee Harvey Oswald.**

**Le juge a renvoyé la demande de caution, au montant de $1,500, contre Jess Porter, 27 ans, à la suite de la promesse des nouveaux époux d'aller consulter un conseiller matrimonial.**

**Hier, Porter avait nié les accusations formulées par sa femme, affirmant qu'elle recherchait uniquement de la publicité et que, de toute manière, il aimait toujours Marina (qui est âgée de 24 ans) et les 2 enfants de celle-ci.**

**Le juge a arrangé une rencontre entre Marina et Porter dans son bureau ... et les a laissés seuls pendant 20 minutes : les époux sont ensuite sortis bras dessus bras dessous, disant au juge qu'ils voulaient se réconcilier, et admettant qu'ils avaient eu tous deux des torts.**

**Porter, ingénieur en électronique, déjà dévorcé deux fois, a également expliqué qu'il avait grondé sa femme parce qu'elle était absente de la maison quand il rentrait du travail. "Elle devint hystérique, a-t-il soutenu, et je l'ai alors giflée afin qu'elle retrouve son état normal".**

**Marina l'avait aussi accusé d'être en possession d'un pistolet, ce qu'il a admis. "Je l'ai pris avec moi, pour me coucher, de crainte que Marina ne s'en empare et se blesse". Mais pendant qu'il dormait, Marina a appelé la police. Heureusement, comme l'a dit le juge, "l'amour a triomphé" ...**

# Dieppe se souvient de 1942 et rend hommage à nos soldats

LE HAVRE. (AFP) — "Chaque année depuis 1942, Dieppe se met à l'heure du Canada, et cette permanence du souvenir nous touche profondément". C'est par ces mots prononcés à l'hôtel de ville de Dieppe, que M. Jules Léger, ambassadeur du Canada à Paris, devait exprimer, à l'issue des différentes cérémonies commémorant l'inoubliable "coup de main" du 19 août 1942, contre les redoutables positions allemandes de Dieppe, sa gratitude aux autorités municipales dieppoises.

Partout en effet, la cité normande vivait à l'heure canadienne, à l'hôtel de ville, au pied du vieux Château, au Square du Canada, autour des monuments, jalonnant les phases meurtrières de l'épopée des Fusiliers Mont-Royal et du Royal Hamilton Infantry, des drapeaux britanniques et français flottaient aux côtés des couleurs canadiennes, les édifices publics, de nombreuses maisons particulières s'ornaient des emblèmes canadiens ou de bannières de la province de Québec.

Dès mercredi soir, M. Léger présidait une émouvante veillée au cimetière des Vertus, où reposent plusieurs centaines de soldats canadiens. Pour chaque relève de garde, une sonnerie de clairons, suivie d'un roulement de tambours troublait le silence de la nuit douce. Hier matin, deux services religieux, l'un catholique, l'autre protestant, étaient célébrés en présence de personnalités et d'nue foule nombreuse qui déposèrent couronnes et gerbes.

Au cours de la réception donnée à l'hôtel de ville de Dieppe, M. Léger a évoqué la journée du 19 août 1942, et l'héroïsme des cinq mille soldats canadiens et alliés qui, a-t-il dit, dans la hâte de vous libérer sont arrivés peut-être trop tôt, devant un ennemi trop bien armé. Ces Canadiens, a poursuivi l'ambassadeur, venus de toutes les provinces du Canada sortirent des brumes de la Manche, en ce matin d'août 1942 et s'attaquèrent à cette falaise qui était alors hérissée d'embûches meurtrières. "Pendant neuf heures, ce fut la guerre dans toute son horreur : le soir venu, cette place était couverte de cadavres de nos morts, votre ville était bombardée et l'espoir de l'Europe était déçu.

"L'héroïque coup de sonde que fut ce raid sur Dieppe vous rappela que les alliés se préparaient et que le cauchemar cesserait un jour".

Aux applaudissements de l'assistance, M. Léger a remis alors au maire de Dieppe le nouvel emblème du Canada.

# Johnson ordonne des restrictions de voyage

WASHINGTON. (UPI) — Le président Lyndon Johnson a donné l'avertissement, hier, au Secrétariat de la Défense, de ne pas se servir du Vietnam "pour s'engager dans des dépenses inutiles, d'ordre militaire".

Le secrétaire de presse de la Maison Blanche, M. Moyers a dit que le président désire que les forces armées obtiennent ce dont elles ont besoin, mais pas plus. Il a ajouté que le président avait donné des ordres aux diverges agences gouvernementales d'interdire aux fonctionnaires fédéraux tous les voyages qui ne sont pas jugés nécessaires.

Le président a de plus averti le directeur du budget, M. Charles Schultze, d'avoir à transmettre ces interdictions de voyages à tous les chefs de départements et d'agences gouvernementales, dans le cadre de la campagne d'économie lancée récemment.

Pendant ce temps, le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, a dit que le gouvernement tente des expériences "d'un million de dollars" pour se rendre compte de la valeur des raids aériens massifs contre des objectifs communistes au Vietnam.

Ces raids "d'un million de dollars" chacun sont effectués par des bombardiers B-52, et bien qu'ils soient très coûteux, il n'y a pas d'autre façon de procéder pour en arriver à ce genre de destruction, a précisé M. McNamara.

Le secrétaire à la Défense a fait ces déclarations devant la Commission sénatoriale des crédits, il y a déjà quelques jours, mais elles n'ont été publiées qu'hier.

M. McNamara a ajouté que ces raids aériens massifs ont sensiblement ralenti le trafic des convois dans la partie sud du Nord-Vietnam; la circulation ferroviaire est paralysée, pour toutes fins pratiques, au sud de Hanoï. "Nous savons que ces raids ont eu d'autres effets, mais ils n'ont pas été suffisants pour arrêter le flot de renforts et de matériel vers le sud", a-t-il précisé.

# Le retrait de Singapour de la Malaysia inquiète les diplomates canadiens

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — A mesure que les jours passent, on s'inquiète dans les milieux diplomatiques canadiens des répercussions qu'aura dans le Sud-Est asiatique la décision de Singapour de se dissocier de la Grande fédération malaise.

On considère de plus en plus qu'il s'agit d'un dur coup porté à la diplomatie occidentale dans ce secteur.

Deux possibilités inquiètent en particulier les observateurs.

Ils craignent que ce qui reste de la fédération ne soit démembré par le retrait éventuel des îles de Sarah et Sarawak, ce qui accroîtrait de façon considérable les chances de l'Indonésie — et par elle, de la Chine — d'étendre son influence dans cette partie du monde.

Ils craignent également qu'advenant le retrait des effectifs militaires britanniques de Singapour et de la Malaisie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se trouvent par trop isolés dans la lutte qu'ils devront mener aux ambitions du maître de l'Indonésie.

**Un retrait prévu**

A la vérité, le retrait des îles de ce qui reste de la fédération ne surprendrait personne.

Il suffit, pour l'expliquer, de dire que les raisons de l'entrée des îles dans la fédération ont presque disparu.

En tout cas, cela est vrai si on se place du point de vue du premier ministre de la Malaisie. C'est en effet pour créer une majorité malaise contre la population chinoise de Singapour que les deux îles avaient principalement été invitées à faire partie de la fédération.

Pour les attirer, on avait fait miroiter la possibilité d'une aide économique considérable grâce à l'apport dans ce domaine de l'île de Singapour, l'une des communautés les plus riches du Sud-Est asiatique.

Aujourd'hui, il est de moins en moins certain que la Malaisie pourra, sans le support de Singapour, organiser le développement des îles. A cause de cela, celles-ci pourraient bien trouver ailleurs leur intérêt et décider à leur tour de suivre l'exemple de Singapour.

D'autre part, le premier ministre de la Malaisie n'ayant plus à s'occuper de contrebalancer la forte population chinoise de Singapour pourrait bien se désintéresser progressivement du sort des îles.

**Rahman est satisfait**

C'est un secret de polichinelle dans les cercles diplomatiques que le Tunku Abdhul Rahman n'aime pas trop les responsabilités et que, personnellement, il pourrait fort bien favoriser le retrait des îles. Il paraît en effet qu'il a déjà confié à des proches qu'il se trouvait beaucoup mieux comme dirigeant de la Malaisie que comme premier ministre de la Grande fédération malaise.

Toutefois, il n'est pas sans savoir que l'Indonésie profiterait du retrait de Sarawak et de Sabah et ayant négligé de le faire depuis la création de la fédération, il a maintenant décidé de visiter pour la première fois ces îles.

Qu'il commence à s'intéresser à cette région à ce moment-ci n'étonne pas les observateurs, mais cela pourrait bien étonner les populations de ces îles.

On reste toutefois sceptique sur l'aide que pourrait apporter la Malaisie à ces territoires, les Malais étant un peuple plutôt indolent et pour qui les préoccupattions économiques sont plutôt secondaires.

Quant au retrait de la Grande-Bretagne de Singapour, il ne pourrait que créer des remous en Australie et en Nouvelle-Zélande où l'on tient la présence britannique pour essentielle à la sécurité de cette partie du monde.

On sait que l'Indonésie fait du retrait des Britanniques une des conditions de la reconnaissance diplomatique de Singapour. Si Singapour accède à cette demande, les Anglais devront transporter ailleurs leurs pénates et les circonstances économiques difficiles qu'ils connaissent ne sont pas pour leur faire appeler de leurs voeux une telle possibilité.

**G.-B. : alternatives**

Quoi qu'il en soit, on commence déjà en Grande-Bretagne, paraît-il, à songer à des alternatives. Des dépêches en provenance de Londres indiquent la possibilité de l'établissement de bases en Australie, soit à Darwin et à Fremantle. On n'exclut pas non plus la possibilité d'installer des bases sur l'une ou l'autre des îles de l'océan Indien.

Mais il reste qu'il s'agit là d'une perturbation qui est de nature à inquiéter les alliés de l'Occident dans cette région.

Pour ce qui est du Canada, après avoir reconnu officiellement Singapour, il s'apprête à accueillir favorablement toute demande de l'île de faire partie du Commonwealth.

D'autre part, on discute de plus en plus à Ottawa, mais d'une façon plutôt discrète, de l'un des aspects les plus intéressants de la sécession de Singapour.

Au fait, on ne parle plus d'une sécession mais bel et bien d'une expulsion de l'île par le premier ministre de la fédération.

Le tout se serait déroulé dans l'espace de quatre jours au retour du premier ministre Abdhul Rahman d'un récent voyage.

Le leader politique de Singapour se serait vu placé devant le fait accompli et deux jours plus tard un projet de loi consacrant la séparation était hâtivement voté en Chambre.

Ces développements n'auraient pas surpris les observateurs diplomatiques même s'ils ont été plutôt précipités. Pour les expliquer, ils remontent aux circonstances dans lesquelles la fédération avait été créée.

Ils signalent d'abord que le souci de "noyer" la population chinoise industrieuse et progressiste dans une majorité de Malais avait été entre autres raisons à l'origine du projet.

En fait, l'entente entre Malais et Chinois à ce moment était que les premiers se réservaient tout le champ de la politique laissant aux seconds le domaine de l'économie.

**Chinois vs Malais**

Partant, les Chinois acceptaient l'infériorité politique flagrante qui allait leur être imposée. Elle ne tarda pas à venir, leurs droits politiques étaient différents de ceux des Malais, ils étaient sous-représentés au Parlement et ne trouvaient même pas leur place dans certains secteurs de l'armée nationale.

Il existait, en outre, un pacte entre le Tunku Abdhul Rahman et Lee Kuan Yew à l'effet que ce dernier n'aurait pas de base politique en Malaisie mais qu'il serait confiné à Singapour.

Il était inévitable que tout ceci éclate.

On le sentit bien lorsqu'au printemps Lee Kuan Yew se mit à faire des incursions de plus en plus fréquentes en Malaisie pour mousser ses politiques.

On le sentit davantage lorsqu'il se mit à prôner l'égalité de tous les citoyens non seulement devant la loi mais également dans les faits sociaux et économiques.

Le cabinet du Tunku ne digéra pas ces initiatives et le premier ministre ne s'opposa pas à l'exclusion de Singapour.

Les hommes politiques de l'île n'eurent pas d'autre choix que de se plier à la majorité parlementaire du premier ministre de la Malaisie.

Au Canada, on ne se fait pas faute de dire qu'il s'agit là d'une décision malheureuse prise sous le coup d'une forte charge émotionnelle et contre toutes les règles de la politique pratique.

On n'hésite pas à ajouter que l'absence de largeur de vues qui a marqué cette décision est un sujet de crainte pour l'avenir de toute la région asiatique qui gravite autour de l'Indonésie.

# Thompson réclame un nettoyage au sein du gouvernement, non une élection

OTTAWA, (PC, UPI) — Le chef du Crédit social a déclaré mercredi dans un communiqué qu'il n'avait pas demandé à M. Pearson de déclencher une élection mais de nettoyer le gouvernement.

"Une élection n'arrangera rien", a dit M. Robert Thompson, avant de prendre l'avion pour sa circonscription de Red Deer, en Alberta.

"Le gouvernement pourrait continuer de gérer les affaires du pays s'il remplit ses responsabilités à l'égard de la nation et de ses propres membres. Un gouvernement minoritaire peut fort bien survivre et le premier ministre Pearson n'a pas eu de difficulté à faire approuver son programme législatif par le Parlement. Il continuera de jouir de l'appui du Parlement pour tout programme législatif valable, à la condition qu'il fasse le jour sur certains scandales."

**3 élections en 4 ans, c'est superflu**

M. Thompson a déjà affirmé qu'il serait immoral pour le gouvernement de déclencher des élections avant l'adoption de la nouvelle carte électorale.

Mercredi, le premier ministre Pearson, refusant de dire si le Parlement sera convoqué le 27 septembre, comme prévu, a dit qu'il ne serait pas plus immoral pour le gouvernement de déclencher des élections que pour les quatre partis de l'opposition de se liguer et de renverser son gouvernement minoritaire.

"Qu'est-ce qu'une élection pourra arranger ? se demande M. Thompson. Le premier ministre pense-t-il réellement que c'est ce dont a besoin le pays et ce que veut la population ?"

"Nous avons déjà eu deux élections en trois ans et il serait déraisonnable et superflu d'en tenir une troisième."

"J'espère que M. Pearson usera de son bon jugement et écoutera sa propre conscience plutôt que les conseillers de son parti."

Selon des rapports, les principaux organisateurs du parti libéral et la majorité du cabinet favoriseraient une élection à l'automne. On s'attend à ce que la décision finale soit prise durant la tournée dans l'Ouest qu'accomplit actuellement le premier ministre. M. Pearson était hier à Toronto et il se rend aujourd'hui à Vancouver. Il passera la prochaine semaine dans l'Ouest, à visiter Vancouver, Victoria, Prince George, Banff et Edmonton.

Il fera au moins huit discours et il tiendra sûrement des conférences de presse avant de retourner à Ottawa dimanche. L'annonce de l'élection pourrait bien survenir au cours d'une de ces conférences. La tournée inclut également un séjour d'une durée de deux jours et demi sur l'île de Vancouver, soit le temps pour réfléchir sur de telles questions comme l'opportunité d'une élection.



## Montréal reçoit une délégation d'Antigua

**Plusieurs membres du gouvernement d'Antigua, dans les Antilles, ont été reçus cette semaine à l'hôtel de ville de Montréal par le conseiller Paul-Emile Sauvageau, représentant du maire. Le groupe était dirigé par le gouverneur d'Antigua, M. J.G. Rose, qui signe ici le Livre d'Or de la métropole. Faisaient également partie de la délégation : le premier ministre et ministre des Finances, M. V.C. Bird; le ministre des Services sociaux, M. E.H. Lake; le chef du Bureau des finances, M. S.F. Leggettir; le Chargé d'affaires, M. J.C. Bruney; et M. George McChesney, ministre d'Etat.**



## Nouveau recteur

**Le frère André-R. Alarie, é.c. BA., B. Mus., M.A., L.L., vient d'être nommé recteur du Collège Mont-Saint-Louis, Montréal. Avant d'accéder à ce poste, le frère André-R. Alarie fut successivement directeur de l'école Saint-Charles, Montréal, directeur des études du Mont-Saint-Louis, directeur du Scolasticat-Ecole Normale, Laval-des-Rapides. Il remplace le frère Omer-R. Audette, dont le mandat de trois ans expirait en juin dernier.**

# Les Russes ont vu Manicouagan

MANICOUAGAN, Qué. (PC) — Six ingénieurs soviétiques en construction sont arrivés plus tard hier sur les chantiers de l'Hydro-Québec, au terme de la troisième journée complète de leur voyage de 18 jours au Canada, sous les auspices du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Accompagnés par le sous-ministre, M. E.-A. Côté, et des hauts fonctionnaires du ministère, ils ont été reçus par l'hydro-Québec à Manic 5, sur la rivière Manicouagan, à 250 milles au nord de Baie-Comeau, sur le St-Laurent.

Plus tôt, hier, ils étaient partis de Montréal pour se rendre par avion à Shefferville, où se trouve la compagnie Iron Ore du Canada, à 250 milles au nord d'ici.

A Schefferville, ils ont pu voir les puits à ciel ouvert de minerai d'acier, qui en produisent 7,000,000 de tonnes par année, depuis le début, en 1964.

Ils ont aussi admiré le barrage de béton d'une hauteur de 700 pieds et d'une longueur de 4,200 pieds, qui créera, une fois terminé, un réservoir de 1,800 milles carrés.

Ils se rendront à Toronto samedi, avant de partir dimanche pour Fort Smith, au nord de la frontière de l'Alberta.

# Le trophée "Archangel" au 6e Régiment

Le 6e Régiment d'artillerie de campagne (milice) de Lévis, Montmagny et Beauport, s'est mérité le trophée "Archangel" pour l'année 1965. Ce trophée, le plus prestigieux de l'Association de l'artillerie royale du Canada, est emblématique de la meilleure unité d'artillerie de notre Milice.

C'est la première fois qu'un régiment d'artillerie du Québec se mérite cet honneur. L'unité est commandée par le lieutenant-colonel J.G. Lefebvre, CD, de Québec.

Pour se mériter ce trophée, le 6e Régiment d'artillerie de campagne a dû atteindre et maintenir un haut degré d'efficacité, aussi bien à l'entraînement qu'à l'administration de l'unité. Ce sont des officiers d'artillerie de l'armée régulière qui établissent les normes et évaluent l'efficacité de toutes les unités d'artillerie à travers le Canada. Ceux-ci soumettent leur compte rendu au commandant de l'école royale canadienne d'artillerie et au comité de l'Association de l'Artillerie royale canadienne. On déclare ensuite les gagnants des différents régions militaires, puis le gagnant de la région militaire qui s'est mérité le plus haut pointage est nommé le gagnant national et se mérite le trophée "Archangel".

*Le héros et le grand homme mis ensemble ne pèsent pas un homme de bien.*

**La Bruyère**

# Les "Jeunes Canadiens" à l'oeuvre dès l'an prochain

WINNIPEG. (PC) — Un des dirigeants de la Compagnie des jeunes canadiens croit que cet organisme sera à l'oeuvre dès l'an prochain au Manitoba.

M. J. Duncan Edmonds, secrétaire du comité d'organisation de cette société d'Etat et adjoint au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin a déclaré en effet lors d'une interview que 20 à 30 membres de cet organisme devraient commencer la lutte à la pauvreté l'été prochain au Manitoba.

M. Edmonds a précisé que les volontaires demeureraient pendant deux ans dans les territoires qui leur seront assignés.

# Il pleut comme il n'a jamais plu . . .

Ce n'est un secret pour personne qu'il a beaucoup plu au cours du mois d'août. Cependant, ce que moins de personnes savent, c'est que si la pluie continue à tomber au même rythme d'ici la fin du mois, le mois d'août 1965 passera au livre des records comme étant le plus pluvieux depuis que l'on tient compte de ces statistiques, soit depuis 91 ans.

Selon les compilations de l'observatoire McGill, il est tombé 4.75 pouces de pluie depuis le début du mois, soit le plus haut chiffre atteint depuis 1890. Au cours de cette année, on avait enregistré 8.08 pouces de pluie durant les 31 jours du mois d'août.

Comme il reste encore 12 jours d'ici la fin du mois, le record de 1890 pourrait fort bien être atteint et même amplement dépassé. Il ne suffirait que de quelques bons orages comme celui que la métropole a essuyé le 6 août dernier pour éclipser l'ancienne marque.

Il s'agirait d'un record pour les 91 dernières années, mais, qui sait, peut-être s'agirait-il aussi du record depuis la fondation de Montréal par Maisonneuve ? On ne peut le dire, les statistiques ne vont pas aussi loin.

Toujours selon les statistiques de McGill, la moyenne de précipitation pour un mois d'août est de 3.46 pouces, soit 1.29 pouce de moins que le chiffre atteint à date pour cette année.

Malgré toute cette eau qui nous est tombée du ciel, le mois d'août a été plus beau que le mois de juillet pour ceux qui étaient en vacances. En effet, nous n'avons presque pas connu de pluie de durée et les orages se sont produits surtout en soirée, nous accordant bon nombre d'après-midi ensoleillés avec des températures entre 80 et 90 degrés.

## Chacun sa façon

Les Français et les Anglais ont une façon diamétralement opposée d'exprimer leur manière de s'esquiver d'une réunion qui les embête.

En Français, on dit "Filer à l'anglaise", alors qu'en anglais, on se pique de dire "To take French leave".

## DECES



**EVELINE GINGRAS**

Récemment, est décédée notre soeur chérie, Mlle Eveline Gingras, domiciliée au no 433 Boulevard des Laurentides, Pont-Viau. Le service eut lieu à St-Grignon-de-Montfort à Pont-Viau, l'inhumation à Côte-des-Neiges. La défunte fut à l'emploi de la Maison Eaton au-delà de quarante ans. Elle était à sa retraite depuis huit ans. Elle laisse dans le deuil, inconsolables à jamais, son frère Willie, sa soeur Anna, Mme Craig (Lucienne), Mme Bétournay (Marguerite), ses beaux-frères, Frédéric Craig et Armand Bétournay, des cousins et cousines et beaucoup d'amis.

Nous remercions les personnes qui nous ont témoigné leur sympathie dans notre grande épreuve. •

## REMERCIEMENTS



**MME LAURENT DESANDRE (MIMI JOURDAN)**

Monsieur Laurent Désandré, son fils Pierre, Madame Adeline Julien et les membres de la famille remercient sincèrement Monsieur Dominique Mandanice, le personnel du Café de l'Est, la Sunrise Industries Ltd. ainsi que toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie lors du décès de madame Laurent Désandré (Mimi Jourdan), décédée accidentellement, à London, Ontario, à l'âge de 23 ans. Votre sympathie en ces jours de deuil nous fut particulièrement sensible.

Ceux qui auraient omis de s'inscrire sont priés de considérer ces remerciements comme personnels.


## LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

**S.R.C. 1952, CHAPITRE 193**

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada donne avis par les présentes qu'elle a, conformément à l'article 7 de ladite loi, déposé chez le Ministre des Travaux Publics, à Ottawa, au bureau du Régistrateur de la division du comté de Chambly, à Chambly, province de Québec, et au bureau du Régistrateur du comté de Rouville, à Richelieu, province de Québec, une description du site et le plan concernant la pose d'un câble sous-marin dans, sous et en travers la rivière Richelieu, parallèle au câble sous-marin déjà existant, à partir d'un point situé sur la rive sud-ouest de ladite rivière, sur le lot originaire numéro un, subdivision quarante-trois (1-43), deux pieds (2') au sud-est de la ligne de division entre les subdivisions quarante-deux et quarante-trois du lot originaire numéro un (1-42 et 1-43), et cent trente pieds (130') au nord-est du chemin public, dans la ville de Fort Chambly, comté de Chambly, province de Québec; de là, en direction nord-est pour une distance de cinq cent quatre-vingt-dix pieds (590') jusqu'à la digue de la Commission Hydroélectrique de Québec, séparant les rapides de leur bief, à un point mille deux cent trente-sept pieds, (1237') au nord-ouest de la station centrale électrique de ladite Commission, en face du lot originaire numéro trois (3), du Village de Richelieu, comté de Rouville, province de Québec; enterré à travers lesdites digues sur une distance de cent pieds (100') dans une direction nord-est; de là, suivant une direction est sur une distance de trois cent cinquante pieds (350') à un point sur la rive nord-est de la rivière Richelieu, trois cent soixante-sept pieds (367') au nord-ouest de la ligne de division entre le lot numéro deux (2) et le lot numéro trois (3), dans le Village de Richelieu, comté de Rouville, province de Québec.

Avis est aussi donné qu'à l'expiration d'un mois de la date de publication des présentes, la Compagnie de Téléphone Bell du Canada s'adressera conformément à l'article 7 de ladite loi, au Ministre des Travaux Publics, à son bureau en la cité d'Ottawa, pour l'approbation dudit site et dudit plan.

Daté à Montréal le 17ième jour de juin 1965.

LA COMPAGNIE DE TELEPHONE BELL DU CANADA
**S.C. Scadding**
secrétaire

Gouvernement du Québec

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**APPEL D'OFFRES**

DES SOUMISSIONS CACHETEES SERONT reçues par le ministère des Travaux publics du Québec pour:
DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT A LA PRISON DE BAIE-COMEAU.

Les entrepreneurs intéressés pourront s'adresser au ministère des Travaux publics, Bureau 33, Edifice "A", Hôtel du Gouvernement, Québec, le ou après le jeudi, 19 août 1965, pour l'obtention des documents nécessaires: plans, devis, directives, formules de soumissions et enveloppes.

Les soumissions seront reçues au ministère des Travaux publics, Bureau 33, Edifice "A", Hôtel du Gouvernement, Québec, jusqu'à 3 heures de l'après-midi (heure avancée de l'Est),

LE MERCREDI,
8 septembre 1965.

Les plans et devis seront obtenus sur versement d'une somme de $50 sous forme de mandat-poste ou chèque visé fait à l'ordre du ministre des Travaux publics. Les dépôts seront remis si les documents sont retournés en bon état au ministère des Travaux publics, Bureau 33, Edifice "A", Hôtel du Gouvernement, Québec, le ou avant le 8 octobre 1965 et seulement à ceux qui auront soumissionné.

Les soumissions, pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque visé par une banque à charte du Canada ou d'un cautionnement de soumission (bid bond) fait à l'ordre du ministre des Finances, pour un montant égal à 10 p. 100 de la soumission.

L'adjudicataire doit fournir, avant de commencer l'exécution du contrat, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux, services, chacun pour 50 p. 100 du prix du contrat, lesdits cautionnements devant être émis par une compagnie dûment autorisée.

Seuls sont admis à soumissionner comme entrepreneurs les individus, firmes, compagnies et corporations qui ont leur bureau d'affaires principal dans l'un des comtés de Matane, Rimouski, Saguenay et Duplessis, et qui peuvent prouver leur compétence à entreprendre le travail en question.

Le ministère ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Le sous-ministre,
Hervé-A. Gauvin

## Ministère des Transports
## Ottawa, Ontario

**APPEL D'OFFRES**

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant la mention "Soumission pour aménagement — Sept-Iles", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est, le 2 septembre 1965, pour la construction d'une route d'entrée et d'une aire de stationnement pour automobiles et pour la rénovation des réseaux d'amenée d'eau et d'évacuation des eaux usées à l'aéroport de Sept-Iles (P.Q.).
On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission au bureau de l'acheteur régional, ministère des Transports, bureau 162, immeuble de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval (P.Q.), et en obtenir des exemplaires sur dépôt d'un chèque visé de $25 pour chaque jeu, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Les plans et devis seront également en montre aux Builders' Exchanges de Montréal et de Québec.

Le chef des achats,
contrats et magasins,
J.-A.-G. Saint-Laurent.

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**SOUMISSIONS**

**65-232 P**

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au gérant du Bureau, ministère des Travaux publics, 1631, avenue Delorimier, Montréal 24, P.Q., et portant la mention: "SOUMISSION POUR PRIX DE LOCATION POUR UN BUREAU DE POSTE — SUCCURSALE POSTALE "K", MONTREAL, P.Q., seront reçues jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure avancée de l'est), mercredi le 29 septembre, 1965.
On peut prendre connaissance des plans, devis et formules de soumission, ou se les procurer par l'entremise de: gérant de district, Gestion des Immeubles, 1631 avenue Delorimier, Montréal 24, P.Q.
On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.
On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. René de Cotret,
gérant du bureau

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 11 août, 1965, par lequel Argus Fabrics Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 16 août, 1965 sous le numéro 1851484. Banque de Montréal, le 16 août, 1965.


# avis de DÉCÈS

**ALARIE (Amedée)** — A Montréal, le 18 août 1965, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Amedée Alarie, époux de feu Alberta Duval, demeurant 12,177 Guertin, père de Roland, du service d'urbanisme de la ville de Montréal, Mme Roland Proulx (Jeannine). Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2095 rue de Salaberry
à 10 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Trois-Rivières, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**ATTORE (Alessandro)** — A Montréal, le 18 août 1965, à l'âge de 76 ans, est décédé Alessandro Attore, époux de Prima Matteucci. Père de Joseph, Angéline, Jean, Mme Johnny D'Opera (Fleurette), Mme Gilles Fiorini (Ida). Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292 rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à midi 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BLAIS (Graziella)** — A Montréal, le 19 août 1965, à l'âge de 63 ans, est décédée Mlle Graziella Blais, fille de feu Narcisse Blais et de feu Regina Rouette, demeurant au 6811 St-Dominique. Les funérailles auront lieu lundi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2251 rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BOIVIN (Léonne)** — A Montréal, le 18 août 1965, à l'âge de 47 ans, 7 mois, est décédée Léonne Bousquet, épouse de M. Marcel Boivin, député aux Communes de 1945 à 1962. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, sa fille Monique (Mme Marcel Verville), son gendre et sa petite fille Chantal, sa mère (Mme Alice Bousquet), ses soeurs, Mesdames Hormidas Charron et Clifford Chamberlain, ses beaux-frères, Messieurs Henri Boivin et Hormidas Charron, son neveu, Pierre et sa nièce Francine Charron. Les funérailles auront lieu lundi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Champagne,
31 rue Drummond, Granby,
pour se rendre à l'église St-Joseph, Granby, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BOUCHARD (J. Armand)** — A Montréal, le 19 août 1965, à l'âge de 68 ans, est décédé M. J. Armand Bouchard, époux en 1res noces de Aldona Benoit et en 2es noces de Juliette Bélanger demeurant 7053 Chemin Ste-Thérèse, Chambly. Les funérailles auront lieu lundi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie est
pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**CAMPBELL (Olivine)** — A Ste-Agathe, des-Monts, le 18 août 1965, à l'âge de 89 ans, est décédée Mme Honorat Campbell, née Olivine Ménard, mère de Mme Henri Martel (Aline). Les funérailles auront lieu samedi, le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. H. Vanier & Fils,
30 rue Préfontaine,
pour se rendre à l'église Fatima, de Ste-Agathe-des-Monts, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**CARRIER (Donat)** — A Montréal, le 19 août 1965, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Donat Carrier, époux de Marie Bourget, demeurant chez sa fille, Mme Jacques Rivard, 9675 Hochelaga. Les funérailles auront lieu lundi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère & Tomasso Inc.,
9569 rue Hochelaga,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**CARTIER (Maria)** — A Verdun, le 18 août 1965, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Etienne Cartier, née Maria Tremblay, demeurant 720 Woodland, mère de Rita et Fernand. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551 rue Wellington
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**CAYER (Charles)** — A Montréal, le 19 août 1965, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Charles Cayer, époux de Sora Lemay, ex-pilote sur le Tadoussac, demeurant au 5740 Bourbonnière. Les funérailles auront lieu lundi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419 rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Lanoraie, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**CLEMENT (Berthe)** — A Montréal, le 18 août 1965 à l'âge de 75 ans est décédée Berthe Lachapelle, épouse de feu le notaire Daniel Clément, mère du Rév. Père René Clément, supérieur du collège Ste-Croix. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790 Boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Hippolyte où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**CUSSON (Conrad)** — A St-Constant, le 18 août 1965 à l'âge de 76 ans est décédé M. Conrad Cusson, époux en 1ères noces de Clorinda Lemire et en 2es noces d'Alice Carrière, demeurant à 68 St-Pierre à St-Constant. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léon Poissant & Fils
180 rue St-Pierre, St-Constant
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Constant où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**DAUNAIS (Paul-Emile)** — A l'Hôpital General de Verdun, le 19 août 1965, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Paul-Emile Daunais, époux de Léa Morin demeurant à 116 Caroline, Cowansville, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bédard Inc.,
109 rue William, Cowansville
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de l'Enfant Jésus, de Cowansville où le service sera célébré à 3 hrs 30 et de là au cimetière de Ste-Brigide lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**DES BAILLETS (Hélène)** — Epouse de feu Emile-C. Des Baillets et mère chérie de feu Charles-C. Des Baillets, de R.C.A.F., tué au combat en novembre 1941. Le service funèbre eut lieu privément aux salons William Wray, 2075, rue University.

**DESAULNIERS (Adrien)** — A Jacques-Cartier, le 13 août 1965, à l'âge de 71 ans, est décédé Adrien Desaulniers, époux de Germaine Bissonnette demeurant 79 Lafrance. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
1370 chemin Chambly, J.-Cartier
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Fatima où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière St-Georges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**DUGAL (Marie Louise)** — A Montréal, le 18 août 1965, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme veuve François-Xavier Dugal née Marie-Louise Leblanc. Les funérailles auront lieu lundi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2251 rue Jean-Talon Est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Mathieu où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**FORGERON (Clément)** — A Ste-Geneviève de Pierrefonds, le 17 août 1965 à l'âge de 43 ans est décédé accidentellement M. Clément Forgeron, époux de Thérèse Monette, demeurant à 5143 rue Geneviève, Pierrefonds. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Legault
6114 boul. Gouin Ouest
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**FORTIER** — A l'hôpital le 19 août 1965, à l'âge de 79 ans 10 mois, est décédé M. Henri Fortier, époux de Olympe Mongenais, ex-inspecteur en chef du Ministère des Postes, demeurant à 15 Prince de Galles, à Longueuil. Les funérailles auront lieu lundi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur et Fils Enrg.
No 86 rue St-Charles O., Longueuil
pour se rendre à l'église Ste-Madeleine de Rigaud où le service sera célébré et de là au cimetière de Rigaud, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**GAGLIARDI (Leone)** — A Montréal, le 19 août 1965, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Leone Gagliardi, époux en 1ères noces de Elisabetta Gagliardi et en 2es noces de feu Antonietta Cocca, père de Mme William Zebbitini (Filomena), Mme Frank Iacurto (Carmela), Mme Joseph Costenzo (Thérèse), Mme Dominique Italiano (Marie), Mme Marcel Deschamps (Juliette), François, Joseph et Gaétan. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Consolata où le service sera célébré à 1 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**GIRARD** — A Montréal, le 19 août 1965, à l'âge de 88 ans, est décédée Delisca Dupras, épouse de Louis Girard, propriétaire de la Quincaillerie André Girard de la rue Bélanger. Les funérailles auront lieu lundi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
10,526 rue St-Laurent
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**GOULET (Annonciade)** — A Montréal, le 19 août 1965, à l'âge de 66 ans 5 mois, est décédée Annonciade Seguin, épouse de Léon Goulet, demeurant à 2092 rue Dollard, Ville Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Brunet
2132 rue St-Georges
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**GROULX (Lucien)** — A Montréal, le 19 août 1965, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Lucien Groulx, fils de feu Alderic Groulx, et de feu Maria Arcouette, demeurant 2164 Cartier. Les funérailles auront lieu lundi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503 rue Papineau,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**GROULX (Serge)** — A Montréal, le 18 août 1965 à l'âge de 8 ans est décédé accidentellement Serge Groulx, fils de Louis-Philippe Groulx et de Rollande Jobin, demeurant à 7124 Chambord. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thérisult Ltée,
1120 est rue Jean-Talon,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**HEBERT (Augustine)** — A Montréal, le 20 août 1965 à l'âge de 76 ans est décédée Mlle Auzustine Hébert, fille de feu Thomas-S. Hébert et de feu Emélie Ouellete. Les funérailles auront lieu lundi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
Angle Boul. Décarie et Ave N.-D.-G.
pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**HEBERT (Georgiana)** — A Montréal, le 18 août 1965, à l'âge de 57 ans, est décédée Mme Oscar Hébert née Georgiana Lebeau demeurant à 1797 Amherst La dépouille mortelle est exposée au salon
Oligny Ltée,
rue St-Georges, St-Jean d'Iberville
jusqu'à vendredi soir et sera reposée au salon
Urgel Bourgie Ltée,
7384 rue St-Denis
à partir de samedi à 1 heure. Les funérailles auront lieu lundi le 23 courant. à l'église Ste-Catherine où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**JOURNAULT (Michel)** — A Châteauguay, le 18 août 1965, à l'âge de 15 ans, est décédé Michel Journault, fils de M. Jean Journault et de Gisèle Robillard, demeurant 9 rue Smith. Les funérailles auront lieu samedi, le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.R. Reid & Fils,
35, boul. Normand,
Châteauguay Centre,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église du Christ-Roi, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière du Christ-Roi, Châteauguay Bassin, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LABERGE (Joseph)** — A Montréal, le 18 août 1965, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Joseph Laberge, époux d'Antonia Pellan, père de Roméo Laberge, demeurant à 2091 Cartier. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier
3503, rue Papineau
à 10 h., pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LACHAPELLE (Pauline)** — A Montréal, le 18 août 1965, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Jean-Baptiste Lachapelle, née Pauline Brodeur, demeurant à 5240, 9e ave Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.,
4240 rue Adam
à 11 hrs pour se rendre à l'église St-Esprit où le service sera célébré à 11 hrs 15 et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LADOUCEUR (Maria)** — A St-Zotique, le 18 août 1965 à l'âge de 78 ans est décédée Mme veuve Wilfrid Ladouceur, née Marie Asselin. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. E. Ménard & Fils
Coteau Landing
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Zotique où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LALONDE (Alice)** — A Montréal, le 18 août 1965, à l'âge de 59 ans, est décédée Alice St-Jean, épouse de Ourient Lalonde, demeurant 1389 Rachel. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
6062 rue St-Denis,
à 8 hres 30, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAPIERRE (Ida)** — A Montréal, le 19 août 1965, à l'âge de 85 ans, 4 mois, est décédée Mme Clément Lapierre, née Ida Sauvé, demeurant au 1697 Beaudry. Les funérailles auront lieu lundi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg,
1750 rue Amherst,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Catherine-d'Alexandrie, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LARIVIERE (Ovila)** — A Farnham, le 18 août 1965, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Ovila Larivière, pensionnaire du Canadien Pacifique, époux de Laure Jetté. Les funérailles auront lieu samedi, le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
F et J. M. Desourdy Enrg,
411 rue Principale,
pour se rendre à l'église St-Romuald, de Farnham, où le service sera célébré à 11 h. 15, et de là, au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAROSE (Delisca)** — A Montréal, le 19 août 1965, à l'âge de 68 ans, est décédée Delisca Dupras, épouse de Louis Larose, quincaillier, demeurant 10,660 Waverley, et mère de Ambroise, Mme Georges Girard (Yvonne), Mme Vital Panneton (Antoinette). Les funérailles auront lieu lundi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
10,526 rue St-Laurent
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LATOUR (Paul)** — A Montréal, le 18 août 1965, à l'âge de 68 ans, est décédé Paul Latour, époux de Victoire Bouvier, demeurant au 2101 Bourbonnière. Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sanaregret Ltee
2198 rue Ontario Est
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne d'Arc, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAVOIE (Régina)** — A Chambly, le 17 août 1965 est décéd

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.FINALE

1SEM - OSAM.

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, vendredi 20 août 1965 / saint Bernard / 81e année, no 192 / 4 cahiers / 40 pages / La météo : Averses, temps frais / Minimum : 55 / Maximum : 70

AUJOURD'HUI

*Résultats d'examens : cinq mesures spéciales pour parer à toute injustice • En page 13*

# Les faillites frauduleuses ont fait perdre $5 millions à la province

## Mgr Lussier en mission dans 18 pays de langue française

Le ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie, vient de confier à l'ex-recteur de l'Université de Montréal, Mgr Irénée Lussier, une mission "diplomatique" qui l'amènera dans 18 pays du tiers monde francophone.

Mgr Lussier a annoncé hier au cours d'une conférence de presse qu'à partir du début de septembre prochain au printemps de 1966, il visitera 51 universités dans 18 pays.

Il effectuera cette mission à double titre : en tant que président de l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française et aussi en tant que chargé de mission du ministère de l'Education.

En sa première qualité, il remplira une "mission d'amitié, d'étude et d'information" qui le conduira dans toutes les institutions membres de cet organisme qui a été fondé à Montréal en septembre 1961 et dont le secrétariat était établi à l'Université de Montréal.

En tant que représentant du ministère de l'Education, Mgr Lussier prendra contact avec la plupart des enseignants canadiens-français qui travaillent actuellement en Afrique et en Orient afin de savoir l'accueil qui leur a été ménagé, l'efficacité de leur action et les conditions de travail qui leur sont faites.

Il cherchera aussi à savoir des ministères de l'Education des pays concernés quels sont leurs besoins et comment les Canadiens français peuvent aider à les combler.

**Aspect politique de la mission**

Mgr Lussier a refusé de préciser si la mission que lui a confiée le ministre de l'Education trahit une intention de ce ministère d'établir des relations politiques avec les pays visités. Il a toutefois reconnu que son voyage indique clairement que le Québec a l'intention de jouer un rôle international de plus en plus important.

La double mission de Mgr Lussier est financée par l'AUPELF, le ministère de l'Education du Québec et une troisième source qu'il a refusé d'identifier.

Il ne fait pas de doute pour Mgr Lussier que cette mission s'inscrit dans le prolongement de l'action entreprise par le ministre Gérin-Lajolie dans le domaine international: création d'un service de la coopération extérieure, ententes France-Québec en matière d'éducation.

Est-ce que cette mission est en prévision d'une main-mise éventuelle du Québec sur l'aide extérieure que le Canada ap-

Voir MGR LUSSIER, en p. 2



Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

**Témoins d'un drame**

Une femme, des enfants de mineur qui ont vraisemblablement vu cracher le feu des revolvers et gicler le sang d'un policier et d'un bandit. Face à eux, trois policiers.

## Cernés par 25 policiers, deux évadés du Centre de réhabilitation de Valleyfield passent la nuit en forêt

par André Dupré

Cernés par 25 policiers, deux évadés du Centre de pré-réhabilitation de Valleyfield ont passé la nuit dernière en forêt, près de Ste-Praxède, aux confins des Cantons de l'Est, aux portes de la Beauce, dans le comté de Wolf.

Odilon Laflamme, 26 ans, et Hubert Guy, 22 ans, avaient trompé la vigilance de leurs gardiens le 7 août dernier.

Nulle trace d'eux, jusqu'à hier, au début de l'après-midi. Le temps d'une fusillade au cours de laquelle un policier et l'un des bandits ont été blessés. Par la suite, les bagnards en liberté ont pu se replier sous le couvert tandis que la Sûreté provinciale organisait les recherches et faisait appel au caporal Jacques Laferrière et à Rebel, son berger allemand.

Le tout a commencé vers 10 h. 30 hier matin, par la sonnerie d'un appel anonyme selon lequel des hommes d'allure suspecte s'étaient réfugiés dans une ferme située au abords de la route rurale no 9, près de Ste-Praxède, à peu de distance de Disraéli.

Sur réception de cette indication, quatre agents de la Sûreté provinciale, détachement de Weedon Centre, situé à mi-chemin entre Disraéli et East-Angus, se sont rendus sur les lieux, sans trop savoir ce qui les attendait, qui ils allaient affronter.

Ils furent servis !

Sitôt sortis de l'automobile, ou presque, ils durent essuyer une fusillade. Tandis que l'un des bandits, Hubert Guy, quittait la ferme les jambes à son cou pour se réfugier en forêt, Laflamme ouvrait le feu sur les policiers. Un feu apparemment nourri et plutôt précis : un policier, l'agent R. Poulin, de Weedon, s'est affaissé, blessé de deux balles ; l'une s'est logée dans les côtes tandis que l'autre lui fracturait le poignet gauche. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke et à la suite d'une intervention d'urgence, les médecins ont fait savoir qu'il se remettait de sa mésaventure de façon normale et satisfaisante.

Les policiers n'ont pressé la gâchette en direction des bandits qu'après la blessure infligée à l'agent Poulin.

Voir CERNES, en page 2

## Johnson condamne l'émeute de Los Angeles

WASHINGTON (AFP) — Le président Johnson a sévèrement condamné aujourd'hui les émeutes raciales de Los Angeles en déclarant que les revendications légimitimes des Noirs ne justifieront jamais de tels actes de violence.

Le président a lancé un avertissement solennel à la population noire du pays en déclarant que "quelques heures de désordre peuvent suffire à effacer la bonne volonté accumulée patiemment pendant des mois et des années". Il a souligné que les émeutiers, comme les membres du Ku Klux Klan, ne sont que des "hors-la-loi" qui s'attaquent aux droits constitutionnels et doivent être "démasqués et châtiés".

Evoquant "cet acte de violence sans égal" dans l'histoire des Etats-Unis, M. Johnson a ajouté : "Nous ne pouvons pas exiger d'un côté des lois pour protéger les droits de nos citoyens, et, de l'autre, permettre que les lois qui protègent la sécurité de nos citoyens soient violées. Cette république ne doit jamais voir le jour où un citoyen pourra se permettre d'agir au mépris des lois ou de les violer en toute impunité".

"Aussi longtemps que je serai président, a poursuivi M. Johnson avec force, j'entendrai préserver les droits de tous nos citoyens — et j'entends veiller à la stricte application des lois qui protègent tous nos citoyens sans distinction de race, de religion, de région, sans peur et sans favoritisme".

Le président a lancé son aver-

Voir JOHNSON, en page 2

## Le gouvernement fédéral accorde des augmentations variant de $185 à $550 à 35,000 fonctionnaires de la catégorie "D"

par Pierre O'Neil

OTTAWA — Le gouvernement fédéral vient d'annoncer des hausses de salaire à près de 35,000 employés de la catégorie "D".

Les augmentations varient entre $185 et 550, et elles coûteront au trésor fédéral la somme approximative de $4.7 millions.

C'est un peu plus que le montant global qui sera payé aux postiers en vertu de l'entente survenue préalablement avec le gouvernement.

Les hausses de salaire ont été recommandées par le juge J.-C. Anderson, à qui le gouvernement avait demandé un second rapport portant sur la majorité des employés de la catégorie "D".

Les hausses de salaire sont rétroactives au 1er août et en pourcentage elles sont équivalentes à celles dont ont bénéficié les postiers; elles s'appliquent à des employés des douanes, de l'immigration, ainsi qu'à du personnel technique et du personnel d'entretien.

Il reste dans la catégorie "D" 3,000 fonctionnaires dont les salaires n'ont pas encore été revisés.

Ils le seront vraisemblablement à la suite de la publication d'ici quelque temps d'un troisième rapport du juge Anderson.

**Comme les postiers**

Entre-temps, le gouvernement fait face à des revendications semblables à celles des postiers de la part de plus de 65,000 employés du groupe "B".

Les fonctionnaires du gouvernement des autres catégories que la catégorie "D" vont commencer à exiger des augmentations de salaire dans la ligne de celles qui ont été proposées par le juge Anderson et acceptées par le gouvernement dans le cas des postiers.

C'est du moins ce que laisse entendre un communiqué émis hier par les dirigeants de la Commission du service civil du Canada, l'une des grandes associations qui représentent les fonctionnaires du gouvernement.

Non seulement le gouvernement craint-il que des ajustements de salaire soient exigés par tous les fonctionnaires, mais on prévoit que les salaires dans l'entreprise privée étant jusqu'à un certain point établis d'après ce que l'on paie aux fonctionnaires du gouvernement, il y aura à plus ou moins brève échéance une série de revendications qui pourraient bien affecter toute l'économie canadienne.

Hier ce sont les fonctionnaires de la catégorie "B" qui ont fait savoir au gouvernement, par l'entremise de la Commission du service civil, qu'ils exigeaient une revision des modifications de salaire annoncées en août 1964.

Ils ont fait état d'une correspondance entre leurs représentants et le président de la Commission du service civil. La Commission aurait répondu qu'elle était prête à reprendre les consultations en tenant compte des recommandations du juge Anderson, mais seulement lorsque le second rapport de celui-ci sera publié.

On s'attend à ce qu'il le soit aujourd'hui même.

Dans son rapport antécédent, le juge avait recommandé les ajustements que l'on sait parce qu'il s'était écoulé un trop long délai entre l'étude des statistiques de salaire et la décision de les modifier. Le délai avait rendu les statistiques inutilisables et les salaires avaient donc été fondés sur des recherches entièrement désuètes.

La Fédération du service civil estime qu'en agissant de la sorte, le juge a introduit une donnée nouvelle respectée par le gouvernement puisqu'elle a déjà donné lieu à des ajustements pour les postiers.

C'est sur la foi de ce précédent que les employés de la catégorie "B" revendiquent.

Ils exigent que les ajustements de salaire qui seront négociés soient rétroactifs au 1er octobre 1964, date de l'entrée en vigueur des précédentes modifications de salaire.

Le groupe "B" comprend 65,000 commis de bureau, sténographes, dactylos et employés de bureau, dont 26,000 travaillent dans la région de la capitale.

Il n'y a pas de doute que ces revendications vont inquiéter le gouvernement.

Plusieurs hommes politiques estiment en effet que, depuis la grève des postiers, on s'en va vers un durcissement de la fonction publique à l'égard du gouvernement.

C'est de mauvais augure au moment où l'on parle d'une élection générale, et les hommes politiques le savent.

## La Fédération du service civil tentera d'obtenir le droit de grève

OTTAWA. (PC) — Si les employés du service des douanes et de l'accise ont gain de cause, les 80,000 membres de la Fédération du service civil tenteront de faire inclure le droit de grève dans la nouvelle loi fédérale sur les négociations qui sera étudiée à l'automne.

L'association des employés des douanes et de l'accise, qui compte 6,000 membres, a annoncé jeudi les résultats d'un référendum tenu à ce sujet.

La ligne de conduite de l'association, qui préconisait la continuation du travail, a subi un revirement total. Plus de 3,194 membres se sont prononcés en faveur du droit de grève comme "levier" dans la nouvelle loi sur les négociations. Près de 2,000 autres employés ont voté contre le droit de grève.

Ce résultat signifie que la délégation de l'Association au congrès de la Fédération du service civil, à Windsor, cherchera à faire adopter par le congrès une clause au sujet du droit de grève.

Le premier ministre Pearson a déclaré que le gouvernement ne pouvait tolérer des arrêts de travail dans le service civil. Ses opinions à ce sujet ne peuvent manquer d'être aguerries à la suite de la récente grève des postes.

D'après le vice-président exécutif de l'Association, cette même grève à joué un rôle important dans la décision que viennent de prendre nos membres.

Cette attitude des employés des douanes et de l'accise indique qu'il est fort probable que plusieurs délégués au congrès des employés civils, qui sera tenu à Windsor à partir de lundi, auront eux aussi changé leur

Voir FEDERATION, en page 2

## Les contrôles prévus par la loi des faillites sont mal appliqués

par Michel Lapalme

QUEBEC. — Les faillites frauduleuses ont occasionné des pertes directes d'environ $5,500,000 au service de l'impôt provincial sur le revenu.

Ces pertes directes, qui s'établissaient à $595,748 en 1960, seront montées à environ $1,435,000 pour 1964 lorsque toutes les faillites seront réglées.

Les pertes indirectes sont évidemment beaucoup plus considérables même si on ne peut les chiffrer. Les pertes pour mauvaises créances sont déductibles sur les revenus et elles se sont chiffrées à $390 millions de 1960 à 1964, selon le Bureau fédéral de la statistique. Elles représentent donc des pertes en impôt sur les corporations et sur les particuliers.

Ces données sont contenues dans le rapport de la commission d'enquête sur les faillites frauduleuses que le commissaire Lucien Mercier a remis hier matin au gouvernement.

"L'enquête a démontré, dit le rapport, que la malhonnêteté et la fraude se sont infiltrés profondément d'une façon ou d'une autre dans une forte proportion des faillites et liquidations et que la pègre en a même fait un commerce des plus lucratifs au détriment des créanciers honnêtes.

"En raison des procédés habiles employés par des fraudeurs dans le but d'obtenir des marchandises ou du crédit, les fournisseurs ou les futurs créanciers sont souvent impuissants à prévenir les pertes qu'ils seront appelés à supporter, et à se prémunir contre de telles fraudes."

Une des causes les plus profondes, "peut-être la plus importante", dit le rapport, semble être la conséquence du mauvais usage des prérogatives de la loi sur les faillites plutôt que de la loi même qui prévoit nombre de moyens de contrôle.

**Les pertes du gouvernement**

Cette mauvaise administration de la loi aurait coûté au gouvernement, directement, au cours des années allant de 1960 à 1964, $2,522,061 en taxes de vente, $702,826 en taxes sur les repas, $707,807 en impôt déduit à la source et $487,707 en taxe sur la gazoline pour un total de $4,420,401.

Il faut ajouter les réclamations impayées pour impôt sur les corporations et sur les individus qui, à défaut de statistiques précises, ont été évaluées à environ $1,000,000 pour ces années.

Il faut ajouter encore que dans nombre de cas de faillite, le ministère du Revenu, en face d'un actif déclaré ou réalisable minime, n'a pas effectué la vérification des livres des faillis.

Les chiffres réels devraient être sensiblement supérieurs à cela si on considère que le passif dans la majorité des faillites dépasse le montant déclaré par les débiteurs et que des syndics ne se préoccupent guère de rapporter toutes les faillites et liquidations au Bureau fédéral de la statistique. D'ailleurs, ce dernier ne tient pas compte des liquidations.

"De l'ensemble des faits révélés à cette enquête, dit le rapport Mercier, la commission en a gardé l'impression bouleversante que l'administration de la loi sur la faillite telle qu'elle existe actuellement dans le district judiciaire de Montréal est plus ou moins semblable à une gigantesque entreprise où il n'existe aucun contrôle interne, et de là, où les officiers ou employés à divers échelons deviennent suspects."

La commission d'enquête a également trouvé d'autres causes favorisant les faillites frauduleuses : "Il importe, dit-elle, de mentionner ici que de nombreux fraudeurs "professionnels" se prévalent des avantages que confère la loi des compagnies sans se conformer à ses exigences. La loi des déclarations des compagnies et des sociétés et autres lois connexes sont aussi habituellement ignorées par les fraudeurs, ce qui rend impossibles certains des recours prévus par la loi."

La commission ajoute de nombreuses observations particulières sur les réseaux de faillites frauduleuses et leurs moyens de procéder. Elle laisse tomber de lourdes accusations sur des syndics, des inspecteurs, même des acheteurs dont

Voir FRAUDE, en page 2



Téléphoto PA

**SAVOIR SE DECOUVRIR**

*Gordon Cooper enlève son casque spatial. Le garder sur la tête jusqu'au départ serait fastidieux. Il sera toujours temps, demain matin si tout va bien, de s'en couvrir de nouveau.*

## Le lancement du Gemini est prévu pour demain matin

CAP KENNEDY (AFP-PC) — Il existe en réalité une "bonne possibilité" de lancer, demain matin, la cabine "Gemini" avec Gordon Cooper et Charles Conrad à son bord, déclaraient hier soir les dirigeants de la NASA au Cap Kennedy, après l'annonce faite au cours d'une conférence de presse par le Dr George Mueller, directeur adjoint de la NASA pour les vols humains, de la date et de l'heure du nouvel essai.

Si le principe du vol est acquis pour 10 heures demain matin, le Dr Mueller a en effet laissé entendre qu'un nouvel ajournement pourrait être envisagé, au cas où les vérifications techniques en cours ne donneraient pas pleine satisfaction.

**Problèmes à résoudre**

Les trois problèmes techniques principaux qui restaient à résoudre complètement, de l'avis du Dr Mueller, étaient hier les suivants :

1 — Vérifier la "mémoire" de l'ordinateur de la cabine "Gemini" qui s'est révélée défectueuse après que plusieurs coups de tonnerre eurent éclaté

Voir LANCEMENT en page 2

**UNE COMPAGNIE DE FINANCE A DECOUVERT DE $32 MILLIONS**

*La compagnie de finance torontoise Atlantic Acceptance est à découvert de $32 millions. Selon le premier rapport du Montreal Trust, administrateur séquestre (Voir page 14).*



## Jean Béraud meurt subitement

Notre collaborateur, Jean Béraud, est décédé subitement ce matin. Il aurait eu 66 ans le mois prochain.

Jean Béraud, de son vrai nom Jacques Laroche, est né à Québec le 9 septembre 1899. Il a fait ses études au Collège de Nicolet et à la Faculté des Arts de l'Université Laval.

Il a poursuivi ensuite des études de chant, d'histoire du théâtre et de composition dramatique pendant un an et demi à New York, études qu'il devait continuer en France pendant trois ans. Faute d'argent, il dut abandonner l'espoir de faire une carrière lyrique.

De retour au Canada, M. Béraud fit d'abord du reportage au journal "La Patrie". Dix mois plus tard, M. Oswald Mayrand lui confiait la critique littéraire à LA PRESSE. C'était en 1925.

Par la suite il devint directeur de la section des Arts et des Lettres de LA PRESSE, poste qu'il occupa de 1929 à 1961.

Au moment de son décès, Jean Béraud était en charge de la critique dramatique, travail qu'il a effectué pendant près de 40 ans.

M. Béraud était membre de la Société royale du Canada et de la Société royale de Londres. Il faisait également partie du Conseil des arts de la province de Québec et, jusqu'à tout récemment, du Conseil des

Voir BERAUD, en page 2

**SOMMAIRE**

Annonces classées / 26 à 32, 34 à 37
Bandes dessinées / 6
Décès, Naissances, etc. / 39
Editorial / 4
Finance / 14, 15
Horoscope / 25
Mots croisés / 27
Nouvelles internationales / 33
Radio et Télévision / 17
Session provinciale / 13
Spectacles et Concerts / 18 à 20
Sports / 21 à 25
Tribunaux / 12
Vie dans les parcs / 6
Vie féminine / 8 à 10
Vie mondaine / 9
Votre médecin / 38



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

## Les bandits étaient là !

C'est dans cette mansarde, foyer de mineur, que les évadés du Centre de pré-réhabilitation de Valleyfield auraient trouvé refuge pour en être délogés au cours d'une fusillade, hier midi. Près de la maison, la patrouille du caporal Laferrière à l'intérieur de laquelle attend le chien Rebel.

## CERNES

SUITE DE LA PAGE 1

Mais leur réplique s'est avérée justicière puisque Laflamme a été touché de deux balles, lui aussi. Et l'altercation en est restée là ! Laflamme jugeant préférable de rejoindre son comparse dans la forêt, très dense et vraisemblablement pleine de marécages, selon les policiers qui ont effectué les premières battues, hier, après-midi.

Par suite du repli des évadés dans les bois, des policiers de Sherbrooke se sont joints aux recherches et vers 6 h. 30 hier soir, le caporal Laferrière, venant de Montréal, est arrivé sur les lieux avec le chien Rebel.

Une dizaine de policiers et quelques limiers ont alors organisé une battue, qui s'est avérée vaine.

A l'arrivée des reporters de LA PRESSE en face de la maison près de laquelle les évadés se seraient réfugiés, des représentants du quotidien La Tribune, de Sherbrooke, s'apprêtaient à rebrousser chemin, dépités, semble-t-il, par l'attitude de l'officier qui . . . orchestrait les recherches, un sergent dont nous tairons le nom puisqu'il a lui-même refusé de le... divulguer !

C'est en interrogeant d'autres policiers plus conciliants et un tantinet mal à l'aise que nous avons appris, comme de juste, que ce sergent avait toute la responsabilité de l'affaire sur le dos.

Risquer une question, tout de même. Pour voir.

. . . "Qui dirige les recherches, sergent ?"

"C'est le directeur Brunet."

"Mais vous-même . . ."

"Pas une question de plus : vous n'obtiendrez rien. Nous avons reçu des ordres."

Des ordres !

Subséquemment, rien n'y fit. Un mutisme inébranlable.

Dans le même ordre d'idées, ceux qui avaient dû être les témoins de la fusillade étaient pour le moins agressifs. Pour ne pas dire un brin sauvageons.

La maison près de laquelle se seraient réfugiés les évadés : une mansarde assise sur une terre pierreuse. Une famille de mineur avec une ribambelle d'enfants qui se pressaient autour de la mère, une femme d'allure encore jeune, malgré sa marmaille.

Faire connaissance avec le père fut impossible. Le temps de croiser un regard dur et de se faire lancer un laconique "pas de question".

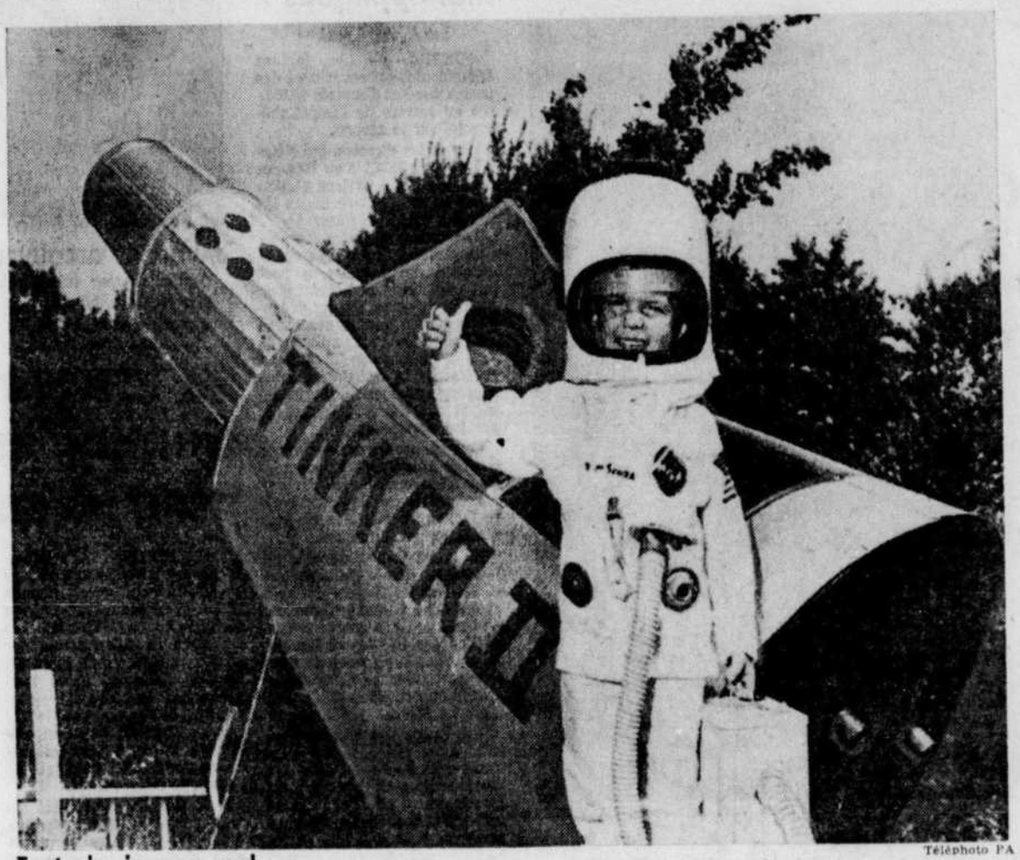
Les enfants auraient bien parlé . . . La mère, voulant arranger les choses, expliqua que les policiers ne voulaient pas.

Sur ce, le maître de céans escorta le journaliste hors de "sa terre", affirmant que si la retraite n'était pas assez rapide, il allait le faire sortir par un agent.

Par la suite, la nuit est tombée sur ce petit drame qui avait gêné la quiétude de ce coin de campagne démuni, triste, et les journalistes sont repartis, de même que le caporal Laferrière et Rebel.

Ce matin, on apprenait de l'officier en charge au quartier général de la PP à Montréal que les recherches se poursuivaient.

Une dizaine de policiers patrouillent le secteur tandis que d'autres tentent de pénétrer dans le bois touffu et mouillé.



Téléphoto PA

## Tant pis, je pars seul . . .

"Qu'attendez-vous, Conrad et Cooper ? Moi, je pars seul !" Thomas Souza, un astronaute de trois ans, est prêt lui aux grands espaces : du jardin de ses parents, à Falmouth, Mass., il attend ses ainés. Sa fusée, construite par son père, est toujours prête . . .

## FEDERATION

SUITE DE LA PAGE 1

point de vue au sujet de l'opposition à la grève.

Le rapport du juge Anderson, qui avait recommandé des augmentations de salaire pour tous les employés de la catégorie D, sera approuvé par le gouvernement aujourd'hui.

Les employés des douanes et de l'accise sont dans cette catégorie.

*L'inspiration d'un moment vaut l'expérience d'une vie.*
**Holmes**

## FRAUDE

SUITE DE LA PAGE 1

les transactions "frôlent de bien près le recel".

Après avoir brossé le tableau des fraudeurs et de la mauvaise administration de la loi sur les faillites, la commission recommande de continuer certaines enquêtes dans le but d'établir le montant de revenus non-déclarés, d'émettre des cotisations pour taxe de vente éludée et d'exercer certains recours légaux appropriés.

La commission recommande surtout au ministère du Revenu de mettre sur pied un service chargé de représenter et de protéger les intérêts du ministère dans les affaires de faillite, de liquidation, de concordats et de propositions. Le service verrait plus précisément à analyser les états financiers du débiteur et à les comparer avec l'état des affaires du failli dans le but de détecter tout indice de fraude.

## LANCEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

à proximité de la tour de lancement. Cet incident s'est produit alors que le compte à rebours n'en était plus qu'à une dizaine de minutes de l'heure "A".

Il s'est avéré que les télécommunications entre la cabine et les installations de la NASA au sol auraient été compromises, voire coupées par suite du mauvais fonctionnement du cerveau électronique du véhicule "Gemini".

2 — Vérifier dans quelle mesure l'incendie qui s'est produit dans des canalisations de câbles, en dehors de la tour 19 où se presse la fusée "Titan 2" surmontée de la cabine bleu sombre, peut affecter le vol fixé en principe à samedi.

3 — Effectuer le remplissage du réservoir sphérique d'hydrogène liquide de la pile à combustible du "Gemini V" dont l'échauffement anormal a entraîné un retard de deux heures à lui seul dans les opérations qui se sont soldées hier par l'ajournement pur et simple, pour 48 heures, du vol de Cooper et Conrad.

La déception au Cap Kennedy était grande hier après l'ajournement : les techniciens, qui avaient passé une bonne partie d'une nuit riche en incident à réparer une pile à combustible d'où l'hydrogène liquide s'était mise à s'évaporer avaient connu de nouvelles difficultés techniques à 10 minutes seulement du lancement qui, déjà retardé une première fois de deux heures 18 minutes, avait été fixé à 3 h. 18.

Pour comble, le temps floridien, qui était au beau fixe durant toute la matinée, s'était subitement gâté. Vers midi, un gros nuage noir était apparu au-dessus du Cap et, peu après, l'orage éclatait. De violents coups de tonnerre ont retenti tandis qu'une pluie torrentielle s'abattait sur les installations spatiales.

**Une répétition**

Simultanément, les cosmonautes signalaient une déficience dans la télémétrie de la cabine, des ennuis étaient survenus dans un commutateur électronique permettant de passer d'un canal radio à un autre.

Il s'est rapidement avéré qu'il serait impossible de le réparer à temps pour procéder au lancement dans l'heure limite exigée par les normes de sécurité, compte tenu de la récupération qui doit se faire en plein jour.

Les deux hommes une fois descendus de la cabine à 1 h. 58, les mécaniciens ont aussitôt procédé à la vidange des cuves de la fusée. Celles-ci contiennent 200 tonnes de carburant-mélange de tétra-oxyde d'azote et d'aérozine.

C'est le pilote Cooper qui a le plus éloquemment exprimé la désillusion régnant au Cap en cette fin de journée : "Eh bien, a-t-il dit au micro de la cabine, en s'adressant aux techniciens, vous nous aviez promis un lancement et non pas une répétition générale pour rien."

Cooper et Conrad ont été transportés en voiture jusqu'à la tour de lancement numéro 16 où ils ont subi un nouvel examen médical.

Cet ajournement a permis de démonter une fois de plus la pile à combustible que l'on utilisait pour la première fois et qui a mal fonctionné dans la nuit de mercredi à jeudi.

La NASA fera samedi un effort tout particulier, soulignent encore les dirigeants de l'agence, pour que le lancement de Cooper et de Conrad ait lieu exactement à 10 heures samedi matin.

Le succès du rendez-vous auquel procédera Gordon Cooper, à la quatrième révolution, avec le satellite largué à partir de sa cabine au début du vol, dépend, dans une très large mesure, de la ponctualité du lancement.

Les deux pilotes restés à terre avaient "quartier libre" hier soir, selon ce qui a été annoncé par le cosmonaute Donald Slayton, "grand majordome" au Cap Kennedy parmi ses collègues.

Mais, de bonne heure, aujourd'hui, ils reprendront leur entraînement. Cet après-midi, de longues heures dans un "simulateur de vol" attendent les deux cosmonautes, qui dîneront de bonne heure pour reprendre ensuite le même processus que la nuit de mercredi à jeudi.

## Ce sera la dernière session du concile

CITE DU VATICAN (UPI) — Radio-Vatican a déclaré aujourd'hui que le Concile oecuménique clôturera définitivement ses travaux avec la session qui s'ouvrira dans la basilique St-Pierre de Rome, le mois prochain.

Le pape Paul VI avait déjà annoncé, il y a plusieurs mois, que le Concile tiendrait sa dernière session cet automne, mais des rumeurs contradictoires avaient circulé, faisant état de l'ampleur des travaux qu'il reste à effectuer.

## BERAUD

SUITE DE LA PAGE 1

arts de la région métropolitaine de Montréal.

Il est l'auteur de plusieurs volumes ayant tous trait au théâtre.

En 1934, il remportait le prix David pour son "Initiation à l'art dramatique", volume publié d'abord à Paris chez Eugène Figuière et ensuite à Montréal aux Editions Variétés.

En collaboration avec Marcel Valois (Jean Dufresne) et Léon Franque (Roger Champoux) il a également publié "Variations sur trois thèmes".

En 1958, paraissait de lui une histoire du théâtre au Canada, "350 ans de théâtre au Canada français", premier tome d'une Encyclopédie canadienne publiée par le Cercle du livre de France. Ce livre lui valut un deuxième prix aux Concours littéraires de la province de Québec.

En 1963, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal lui remettait son prix Victor Morin pour les services rendus à la cause du théâtre à Montréal.

M. Béraud laisse dans le deuil une fille, Sylvia, épouse du Dr. O. Gialoretto. La dépouille est exposée 5650 Côtes-des-Neiges.

## Mgr LUSSIER

SUITE DE LA PAGE 1

porte aux pays francophones en matière d'éducation?, a-t-on demandé.

Mgr Lussier refuse de répondre et de s'engager sur le terrain politique. Il rappelle cependant que le Québec vient de s'entendre avec Ottawa pour désigner lui-même les enseignants qui iront servir à l'étranger, Ottawa continuant d'administrer cette aide extérieure, c'est-à-dire de déterminer les projets et de les financer.

Mgr Lussier s'est en outre dit d'avis que le Québec n'hésiterait pas à accepter l'entière responsabilité de l'aide canadienne aux pays francophones si on lui offrait de l'assumer et si on accompagnait cette offre d'une compensation fiscale.

**Une mission en deux étapes**

Le communiqué de l'AUPELF signale que Mgr Lussier effectuera sa mission en deux étapes : du début de septembre à la mi-décembre; de la mi-janvier à la mi-avril. Elle s'achèvera par la réunion du conseil d'administration de l'AUPELF (à Bruxelles, du 12 au 15 avril) et le congrès triennal de l'organisme (à Liège, du 18 au 24 avril, sur le thème : "Mission permanente et tâches nouvelles de l'université").

A la veille de cette mission, Mgr Lussier représentera l'AUPELF à Tokyo: d'une part, au congrès de la Fédération internationale des universités catholiques (du 27 au 30 août); d'autre part, à la conférence quinquennale de l'Association internationale des universités (du 31 août au 7 septembre).

Présentement, entre autres choses, l'AUPELF prépare ses 2e et 3e colloques annuels: le deuxième aura lieu à Genève, du 27 septembre au 1er octobre 1965, sur le thème: "Les bibliothèques dans l'université: problèmes d'aujourd'hui et de demain"; le troisième aura lieu à Montréal et Québec au début d'octobre 1966, sur le thème: "Conditions et perspectives de la recherche scientifique à l'université."

## Gabias rendra public son rapport sur le trafic d'influence

Me Yves Gabias devait rendre public hier un mémoire qu'il a fait parvenir au ministre de la Justice et au premier ministre. Le mémoire du député de Trois-Rivières à l'Assemblée législative, concerne un supposé trafic d'influence de la part de certains libéraux dans des affaires d'assurance.

M. Gabias devait se rendre hier à son bureau du parlement pour y donner une conférence de presse.

Le député de l'Union nationale avait laissé une semaine au premier ministre pour accuser réception et rendre public le document qu'il lui a fait parvenir.

Pour sa part, M. Lesage a déclaré avant-hier que cela concernait le ministère de la Justice et que présentement le titulaire de ce ministère était en Europe.

## Nouveau poste pour le Major-général Fleury

OTTAWA. (PC) — Le major-général Frank J. Fleury, âgé de 51 ans, de Montréal, accédera au rang de lieutenant-général et au poste de contrôleur-général aux quartiers-généraux des forces armées canadiennes à Montréal, a annoncé aujourd'hui le ministère de la Défense.

Le général Fleury, qui a combattu en Italie durant la dernière guerre mondiale et en Corée, succèdera au lieutenant-général Robert Moncel dont la nomination au poste de chef adjoint du grand état-major a été annoncée la semaine dernière.



Le lieutenant-général Frank Fleury

Le brigadier Marcelin Lahaie, âgé de 52 ans, de Buckingham au Québec, sera l'officier responsable du commandement du Québec, poste occupé par le général Fleury depuis 1961.

Le lieutenant-général Fleury est le deuxième Canadien français à accéder à ce rang depuis la réorganisation des forces armées, il y a quelques mois. L'autre est le lieutenant-général Jean-Victor Allard.

## JOHNSON

SUITE DE LA PAGE 1

tissement dans un discours qui clôturait les travaux d'une "Conférence de la Maison-Blanche" sur l'égalité dans l'emploi. Le chef de l'exécutif a reconnu dans son discours, qu'après leur avoir finalement obtenu tous les droits politiques, il fallait maintenant veiller à améliorer les conditions de vie mêmes des Noirs, et il s'est engagé à concentrer les efforts de son administration sur des programmes à long terme dans ce sens.

M. Johnson a reconnu que le problème de l'assimilation des Noirs au sein de la société américaine "est plus complexe, plus urgent et plus critique que nous ne l'avions pensé". Il a toutefois souligné que "notre cause est celle de la libération de tous nos citoyens par une évolution pacifique et non violente".

## Les USA voudraient savoir ce que Malraux a appris à Pékin

WASHINGTON. (AFP) — Le gouvernement américain ne possède encore aucune information sur la teneur des entretiens que M. André Malraux a eus récemment avec les dirigeants communistes chinois à Pékin, mais espère en être informé prochainement par le gouvernement français.

"Je pense qu'en temps voulu nous recevrons des informations qui nous permettront de comprendre ce qui s'est passé, mais cela ne s'est pas encore produit", a déclaré hier le porte-parole du secrétariat d'Etat qui était interrogé à ce sujet.

Le voyage de M. Malraux à Pékin, puis à New-Delhi, a donné naissance, dans la presse américaine, à des spéculations sur le rôle que la France pourrait jouer dans le règlement négocié du problème vietnamien à la faveur des relations diplomatiques qu'elle a établies avec la Chine communiste.

## Octroi pour la rénovation urbaine à Sault-Ste-Marie

OTTAWA. (PC) — Le ministre responsable des activités de la Société centrale d'Hypothèques et de Logement, M. John R. Nicholson, a annoncé mercredi que le gouvernement fédéral était disposé à accorder des subventions au montant de $29,005 à la ville de Sault Ste-Marie en Ontario afin d'aider à y réaliser deux programmes de rénovation urbaine.

Ces programmes de rénovation ont pour objet un quartier résidentiel délabré d'environ 127 acres situé près de l'approche et de l'asplanade du pont routier international qui vient d'être terminé ainsi qu'une aire de 25 acres située en bordure de la rivière St. Mary's au sud du centre des affaires de la ville.

Ces programmes seront entrepris sous la direction de la commission d'urbanisme de la ville et du district de Sault-Ste-Marie.

On prévoit que la préparation du programme concernant l'esplanade prendra environ un an alors que celui touchant les bords de la rivière devrait être terminé dans deux mois environ.

Le gouvernement fédéral défraiera la moitié du coût total du projet. Le solde sera payé par le gouvernement d'Ontario et la ville.

## Droit de négociation

Les employés professionnels de la ville d'Ottawa auront désormais droit à la négociation collective. Ainsi en a décidé le bureau des commissaires de cette ville. En obtenant ce droit, l'Institut accepte cependant de ne pas faire de grève et dans un cas de conflit, la décision de l'arbitre liera les deux parties. Cet institut compte 270 employés.

## Vol de 28 bâtons de dynamite

28 bâtons de dynamite ont été volés durant la fin de semaine sur le chantier de construction de la compagnie Sicotte et fils, à Varennes, révèle le sergent d'état-major Marcel Desjardins de la PP.

Le policier opine que le cambriolage a été commis aux alentours du 14 août mais qu'il n'a été découvert qu'à midi quand un ouvrier s'est rendu pour quérir la dynamite et a constaté que le cadenas de l'entrepôt avait été brisé à coups de marteau.

## LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT : 55
MAXIMUM DEMAIN : 70

Bureau météorologique du Canada, Dorval, (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa ; Laurentides et Mauricie :** Ensoleillé sauf intervalles nuageux après-midi ; après minuit, nuages croissants ; demain matin, averses très dispersés, éclaircies l'après-midi. Frais. Vents du nord de 15 milles tombant cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal, 55 et 70 ; Ottawa, 50 et 70 ; Sainte-Agathe et La Tuque, 45 et 65.

**Cantons del'Est ; régions de Québec et du lac Saint-Jean :** Ensoleillé sauf intervalles nuageux après-midi ; demain matin, nuages croissants, averses éparses l'après-midi, ciel dégagé le soir. Frais. Vents du nord de 15 milles tombant cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Sherbrooke, 45 et 70 ; Québec, 50 et 65 ; Chicoutimi, 40 et 65.

## Quatre Danois en quête du trésor de l'île Oak

COPENHAGUE (Reuter) — Quatre ingénieurs danois demanderont une concession en vue de rechercher le trésor qui serait caché sur l'île Oak, au large de la Nouvelle-Ecosse.

On sait que quatre membres d'un eexpédition de chasse au trésor sont morts mardi alors qu'ils cherchaient le trésor qui aurait été enfoui dans l'île par d'anciens pirates.

Une équipe d'ingénieurs et de techniciens danois a préparé en 1963 les plans d'une expédition destinée à mettre la main sur ce trésor. L'équipe se réunira sous peu pour réexaminer ces plans et trouver l'appui financier nécessaire. Selon l'un des membres de l'équipe, P. E. Schack Olldag, l'expédition disposerait d'un équipement permettant de repérer l'emplacement exact du trésor.

*un garçon ?...*
(voir page 11)

HELENA RUBINSTEIN
OFFRE ANNUELLE DE
CRÈME NETTOYANTE WATER LILY $2.95




A prix d'aubaine . . . un merveilleux traitement de beauté qui donne à l'épiderme un éclat satiné et une fraîcheur exquise. — Crème en quantité suffisante pour vous donner, pendant des mois, un teint plus lisse, plus clair, plus lumineux. La crème nettoyante "Water Lily" pénètre dans les pores en profondeur, pour en éliminer toutes les impuretés. Voici, à un véritable prix d'aubaine, la crème nettoyante qu'il vous faut.

NORMALEMENT $4.50
PENDANT UNE PÉRIODE LIMITÉE
GROS FORMAT DE 14 OZ

OFFERT À
$2.95

HELENA RUBINSTEIN
*Dans les grands magasins à rayons et pharmacies*

HR-3160F.

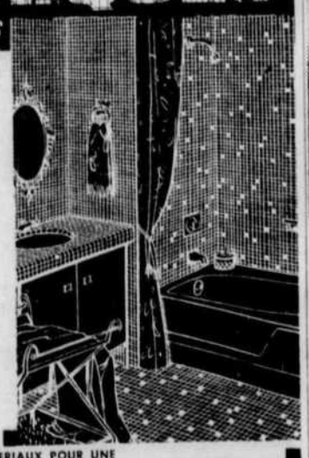
ERREUR
L'item ci-dessous paru dans le journal du 19 août aurait dû se lire :



POELE à FRIRE recouverte à l'intérieur de SEFLON SPECIAL 99¢

r. Faucher LTEE
"Le Roi des Bas Prix"
251 EST, BEAUBIEN — 9055, BOUL. PIE-IX

MOSAIQUES
et TUILES CÉRAMIQUES



à partir de 29¢ le pied carré

Pour vos SALLES de BAINS, VESTIBULES, CUISINES, FAÇADES de MAGASINS, PISCINES, PANNEAUX DECORATIFS, etc.

- La variété la plus riche du Canada
- Plus de 1000 modèles et couleurs
- Constructeurs, contracteurs, propriétaires, visitez notre exposition pour des idées nouvelles
- Conseils de décoration gratuits
- Prix de gros aux propriétaires
- Escomptes aux contracteurs

MATERIAUX POUR UNE
LUXUEUSE SALLE DE BAIN
DE DIMENSIONS NORMALES, COULEURS DE VOTRE CHOIX
80 pi. ca. Mosaïques émaillées pour les murs
25 pi. ca. Mosaïques émaillées pour le plancher
Un ensemble d'accessoires (5 morceaux), colle pour les murs — Ciment pour les joints. Un seuil de marbre italien.
LE TOUT pour seulement $50

Achetez vos tuiles DIRECTEMENT chez
NORTH AMERICAN TILE CORPORATION
210 OUEST AV. MOZART - TEL: 271-2585
(une rue au sud de Jean Talon, près de St. Laurent)
Heures d'affaires: 7 a.m. à 6 p.m. samedi 8 a.m. à midi

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-7138

MONTREAL, VENDREDI 20 AOUT 1965 — 81e ANNEE — No 192



# Expo: accord sur les redevances des pays participants

*Certains pays trouvaient trop élevée la somme de $2.50 le pied carré que l'Expo voulait réclamer pour les services fournis. Plusieurs pays participeront à l'illustration des aspects du thème de l'Expo*

par Raymond Grenier

De toutes les bonnes nouvelles qu'a rapportées, hier, S. E. le Commissaire général de l'Expo, M. Pierre Dupuy, de son dernier périple en Europe et au Moyen-Orient, la plus importante est probablement celle d'un accord en vertu duquel (a) les pays participants ne seront plus taxés d'une redevance de $2.50 le pied carré de terrain loué pour les services publics fournis par la Compagnie de l'Exposition et (b) vont en conséquence s'engager d'une façon beaucoup plus formelle que jusqu'ici à participer à cette entreprise internationale.

A la fin de la conférence des commissaires généraux des pays participants, qui a eu lieu à Montréal en mai dernier, seule la Hollande a signé le contrat de participation — et avec des réserves dûment inscrites en petits caractères.

Pour la Compagnie de l'Expo, diminuer la redevance pour les services publics signifie, évidemment, une réduction des revenus escomptés — par pays. Mais insister sur les fameux $2.50 risquait fort d'avoir des conséquences beaucoup plus coûteuses, ou bien en décourageant des participations ou bien en amenant les pays étrangers à faire les choses à l'économie et au rabais.

Les règlements veulent que le terrain soit fourni gratuitement par le pays hôte d'une exposition universelle. L'usage suivi dans les entreprises passées reconnait le droit à une redevance pour les services publics.

C'est le coût de $2.50 qui a fait tiquer les commissaires généraux lors de leur première conférence de mai dernier. Ces représentants des pays participants devaient revenir, en juillet, pour une deuxième conférence.

Le difficile problème des redevances a fait d'abord renvoyer la rencontre à septembre. Maintenant, un rendez-vous ferme a été fixé pour le milieu d'octobre.

— Un comité financier des commissariats généraux avait été formé, en mai dernier, a rappelé, hier, S. E. Monsieur Pierre Dupuy, au cours d'une conférence de presse qui a marqué son retour et qui s'est déroulée au Cercle des Journalistes. J'ai assisté à une réunion de ce comité, à Bruxelles, et nous en sommes venus rapidement, en quelques heures, à des accords qui n'ont pas été annoncés encore pour l'unique raison qu'ils doivent être entérinés par les divers gouvernements des pays participants.

Un de ces gouvernements est Ottawa. Il est assez averti maintenant que ce serait jouer les Gribouilles (se jetant dans un fossé plein d'eau pour fuir la pluie) que de continuer à tabler sur la forte redevance par pays, pour qu'on soit raisonnablement assuré de son accord. Restent les autres pays, à qui on ne demandera plus des prix nord-américains pour les services publics (ce sera moins de $2.50 mais le rabais exact est encore tenu secret). Il va falloir que eux aussi entérinent les accords financiers de Bruxelles, sinon la conférence des commissaires généraux d'octobre prochain risque ou bien d'être retardée de nouveau (ce qui ne paraît pas vraisemblable) ou bien de perdre une grande partie de son intérêt pratique.

Ce qui pourrait bien être en jeu, dans cette affaire, c'est non seulement l'ampleur des participations étrangères mais également la concordance de leurs plannings avec le fameux cheminement critique de la Compagnie de l'Expo. Les deux se tiennent, d'ailleurs: des retards dans le planning ne peuvent souvent être rattapés qu'en compromettant l'ampleur.

**Dupuy rencontrera les Américains près de la Chine communiste**

Parti en juin dernier pour un autre des voyages que lui impose sa fonction pour recruter ou relancer des pays étrangers — "je crois encore que nous arriverons au super-record de 80 pays" — Monsieur Dupuy a annoncé les résultats de ses dernières démarches à l'étranger :

- à Londres, durant la conférence du Commonwealth, il a obtenu l'adhésion de l'Australie (et obtenu aussi quelques espoirs d'un "pays frère" beaucoup plus réticent, la Nouvelle-Zélande);
- à Paris, il a eu l'assurance que la France participera à l'illustration de tous les aspects du thème de l'Expo — avec le concours de savants aussi éminents que Jean Rostand, par exemple, pour le secteur de "l'Homme et la Vie";
- de la Russie, il a appris que l'on s'apprêtait maintenant à participer également à l'illustration de tous les aspects du thème "la Terre des Hommes" —"d'une façon digne de nous!"
- l'Italie participera aussi à la réalisation du contenu de plusieurs pavillons thématiques.

En fait — cela dût-il créer des problèmes aux services "thématiques" de la Compagnie de l'Expo et aux éminents spécialistes et "designers" qui les conseillent — la présentation thématique de l'Expo ne pouvait avoir de sens et de portée qu'à la condition d'être internationale. Les pays étrangers l'ont fait fort clairement comprendre à la Compagnie de l'Expo. Il reste à voir maintenant comment tout cela va pouvoir se réaliser dans les très courts délais qui demeurent pour concevoir et mondialement et concrétiser les contenus.

Monsieur Pierre Dupuy a été le premier responsable de la Compagnie de l'Expo à insister sur le caractère essentiel d'une collaboration internationale pour l'illustration du thème d'Expo 67. Malheureusement, on a parfois l'impression qu'on le laisse parler, en se réservant de faire à sa guise quand les devoirs de sa fonction l'éloigneront de nouveau de Montréal. Aux dernières nouvelles, la programmation des pavillons thématiques demeurait (pour ne pas être en retard) du type DIP — version locale mais "perfectionnée", comme disait Duplessis.

La gesticulation rédemptrice abonde, cependant : c'est ainsi qu'on se "perfectionne".

Le commissaire général de l'Expo a annoncé, hier, que le fameux Commandant Cousteau, de Monaco et des "profondeurs océanes", viendra à Montréal, en octobre prochain, pour conseiller nos penseurs qui doivent illustrer le sous-thème orageux de "l'Homme et la Mer" et pour admirer un projet de "village sous-marin" dans le lac de

Voir EXPO en page 7



photo Michel Gravel, LA PRESSE

*M. Pierre Dupuy est heureux des résultats de son voyage*

# 15% moins de visiteurs sans la Tour de l'Expo

Tiens !... Il y avait aussi Monsieur Jean Drapeau à la conférence de presse de S. E. le commissaire général de l'Expo, Monsieur Pierre Dupuy, hier, au Cercle des journalistes.

Ca y est, se disaient les journalistes. On va savoir ce qui succède à l'échec du projet de la Tour Paris-Montréal.

**On aimerait d'autant plus le savoir que la disparition de la tour signife 15% de vsiteurs en moins à l'Expo.** (Cela explique les interventions et pressions de M. André Kniewasser, directeur général de l'Expo, qui a la formation d'un attaché commercial du service diplomatique du Canada. Ce 15% en moins, ça le chicotte — et nous aussi, qui payons nos contributions et qui paierons la note).

Il est naturel que Monsieur Dupuy ait aussi exprimé ses vifs regrets de l'échec de ce projet. Il est même intervenu personnellement, à Paris, auprès du général de Gaulle pour le sauver. Mais les difficultés financières étaient trop grandes.

Même s'il est hasardeux d'interpréter les discours d'un diplomate chevronné, on ne risque guère de se tromper en disant que Monsieur Dupuy souhaite que Montréal et Paris trouvent une nouvelle formule de participation conjointe dans le vaste terrain — maintenant sans "objet" — à l'extrémité de l'île Sainte-Hélène (c'est le bout du secteur payant de l'Expo, la Ronde, le parc d'amusement, là où il faut attirer le bon peuple; il n'est pas nécessaire d'être passé par l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales ou par Polytechnique pour comprendre l'effet que la disparition de l'attraction-tour peut avoir aussi sur M. Philippe de Gaspé Beaubien, directeur du département de l'Exploitation, autrement dit "de ce qui paye" à l'Expo).

De M. Drapeau, il a été impossible d'obtenir le moindre renseignement. Il était là parce qu'on s'est rendu compte un peu tard à l'Expo qu'il était normal que le premier magistrat de Montréal soit le premier avisé et invité à accueillir l'ambassadeur extraordinaire qu'est le commissaire général de l'Exposition universelle de Montréal.

Aussi bien se contenta-t-il de son rôle d'hôte d'honneur et refusa-t-il de participer à la conférence de M. Dupuy. "Pour un problème de ce genre, a-t-il dit en subtance, il serait plus normal de convoquer une conférence de presse spéciale que d'entrer en importun dans celle du commissaire général de l'Expo".

Dieu sait que les journalistes n'auraient fait aucun grief d'importunité à M. Drapeau ! Ni M. Dupuy, vraisemblablement, ni M. Kniewasser . . . Mais il n'y avait vraiment rien à faire. Les nouvelles officielles, ce sera pour plus tard.

Je n'ai pas obtenu plus de renseignements que mes confrères sur l'affaire; ce n'est donc qu'avec beaucoup de réserves que je fais état de trois impressions :

- il m'a paru que M. Drapeau est beaucoup moins chaud maintenant pour un projet conjoint Paris-Montréal que ne l'est encore M. Pierre Dupuy;
- on dirait que l'échec de la Tour Paris-Montréal l'a écoeuré jusqu'à le rendre malade (qu'il ait paru pâle à côté de M. Dupuy, hier, n'a rien de surprenant, celui-ci revenant tout bronzé du soleil méditerranéen de ses vacances);
- maintenant qu'est disparu (à ce qu'ils croient !) le problème d'une concurrence déterminée par le caractère conjoint d'un projet Paris-Montréal, il semble que de nombreuses

Voir TOUR en page 7



photo LA PRESSE

*Le maire Drapeau trouvera-t-il une autre formule de participation Montréal-Paris ?*

## Chute d'un petit avion : deux morts

MATANE, (PC) — Deux personnes ont perdu la vie ce matin lorsque l'avion privé dans lequel elles voyageaient s'est écrasé et a pris feu sur une colline près de Les Méchins, municipalités située à environ 25 milles de Matane, en Gaspésie.

Vers midi, on n'avait pas encore réussi à identifier les victimes, non plus que l'avion, que le choc et l'incendie ont rendu méconnaissables.

Plusieurs rapports contradictoires ont été fournis ce matin quand à la provenance du petit avion, un "Commanche" fabriqué par la compagnie Piper.

Un inspecteur de la police provinciale a déclaré que l'avion avait décollé à Matane tôt ce matin mais un porte-parole de l'aéroport de cette ville a révélé qu'aucun avion n'avait décollé depuis l'arrivée des employés, soit vers 6 h. 30 du matin.

D'autres croient cependant que l'avion et ses passagers viennent de Montréal, même si débris ne permetent de déceler aucun indice précis à ce sujet.

Il a été impossible de déterminer si l'appareil avait explosé dans les airs ou avait pris feu au moment de s'écraser sur la ferme de M. André Richard, à environ 1,000 pieds de sa maison.

Lorsque M. Richard arriva près des restes du "Commanche", celui-ci était en flammes. M. Richard révéla avoir alors aperçu deux corps, à l'intérieur.

Le poste de Rimouski de la PP a déclaré que deux enquêteurs du ministère fédéral du Transport avaient quitté Montréal à destination de Les Méchins.

# L'Espagne va-t-elle imiter la Chine?

Il y a deux absences extraordinairement notables à l'Expo 67 : celle de la Chine (un bon quart de l'humanité) et celle de l'**Espagne.** Ce rapprochement rappelle une comparaison déjà ancienne, et appliquée plus particulièrement à l'Andalousie : une certitude que les malheureux ici-bas sont ceux qui ne sont nés ni en Chine ni en Andalousie. (1)

Les plus malheureux, pour l'instant, c'est à l'Expo qu'on les trouve. Ne parlons pas de la Chine populaire (si ce n'est pour regretter qu'elle ne soit pas présente). Mais l'Espagne, elle, a été invitée — et n'a pas encore répondu . . .

De plus, son pavillon, à la Foire de New-York, a été unanimement jugé comme étant un des plus remarquables et certainement un des plus populaires.

S. E. le Commissaire général de l'Expo, Monsieur Dupuy, avait formé le projet d'aller à Madrid. Mais notre ambassadeur là-bas lui conseilla de remettre son voyage à plus tard : il y avait à ce moment-là un ministre des Finances très peu porté sur les expositions.

Franco a changé tout cela depuis. Il existe maintenant un autre ministre espagnol des Finances — que Monsieur Dupuy aurait visité si ledit ministre n'avait fait en août ce que tout le monde fait, c'est-à-dire a pris ses vacances.

Chose certaine, il est difficile d'imaginer Expo 67 sans l'Espagne — ou même une "latinidad" internationale et déjà remarquablement représentée par nos cousins latino-américains de Colombie, de Cuba, de l'Argentine ou du Vénézuéla, serait quand même incomplète sans la mère-patrie d'une civilisation

Voir ESPAGNE en page 7

# Laval engage l'ancien directeur du personnel de la ville de Montréal

par Thomas Duhaime

Le conseil de la ville de Laval a procédé, hier soir, à la nomination de trois autres hauts fonctionnaires municipaux

M. Ernest Hooper devient directeur du personnel, tandis qu'M. Claude Lamy a été nommé adjoint au gérant municipal, et M. Maurice Vinet, assistant-trésorier.

A sa première séance, quatre nominations avaient été entérinées par le conseil : celles du gérant, M. Marc Perron, du directeur de police, M. Léo Lequin, du trésorier, M. Bernard Langevin, et du greffier, M. Jean Galarneau.

En outre, Mes Paul Trudeau, Adolphe Prévost et Ivan Bisaillon, de Montréal, ont été désignés comme conseillers juridiques de la ville.

**M. Hooper**

Le directeur du personnel, M. Hooper, qui vient de prendre sa retraite après 35 ans de service, remplissait les mêmes fonctions à l'hôtel de ville de Montréal, en plus d'avoir été directeur de la commission du service civil. Il réside dans la ville de Laval.

Un bureau du service du personnel sera créé, comprenant le gérant, le directeur du service du personnel et les directeurs de chacun des services municipaux.

Les principales fonctions de M. Hooper comporteront les négociations avec les différents syndicats des employés, la classification et l'évaluation des tâches, l'étude des régimes de retraite et d'assurance-groupe, etc. De plus, il sera chargé des examens que devront subir tous les nouveaux employés.

Le traitement annuel du directeur du personnel a été fixé par le comité exécutif à $14,000, plus une indemnité personnelle de $1,200 pour ses frais de représentation et de transport. Il aura donc trois semaines de vacances payées par année après un an de service complet à l'emploi de la ville.

Son engagement prendra effet à compter de lundi prochain, le 23 août, et sera renouvelable d'année en année, à moins d'un avis de 60 jours de la part de la ville ou de l'employé.

Pour sa part, l'adjoint au gérant municipal, M. Claude Lamy, était jusqu'à dernièrement (c'est-à-dire avant la fusion) directeur des services municipaux de l'ex-ville de Duvernay. Il a été choisi sur la recommandation même du gérant, M. Marc Perron.

Enfin, M. Maurice Vinet, qui devient assistant-trésorier de la ville, occupait la fonction de secrétaire-trésorier de l'ancienne ville de St-François depuis une dizaine d'années. Son traitement demeurera le même qu'il recevait auparavant. Il a été engagé sur la recommandation du comité exécutif.

Le conseil a retenu provisoirement les services de l'étude Deslierres et Arcand, Associés, de Montréal pour procéder à la revision des états financiers des 14 anciennes villes de l'île Jésus.



photo René Picard, LA PRESSE

## Première photo du conseil de Laval

Cette photo deviendra historique. Il s'agit de la première photo officielle du conseil municipal de Laval, qui compte vingt-deux membres. De gauche à droite (assis), MM. les conseillers Jean Giosi, Gaston Marleau et Adrien Dussault, le maire J.-Noël Lavoie, député de Laval, et les conseillers MM. Lorne Bernard, Claude Gagné, Olier Payette et René Patenaude; debout, MM. les conseillers Rodolphe Lavoie, Marcel Pagé, Rodrigue Chartrand, Y. M. Kaplinski, Raymond Fortin, Charles-E. Thérien, Lucien Girardeau, Guy Brochu, Fernand Bibeau, Jacques Tétreault, Roger Vaillancourt, Conrad Bélair et Noël Dubé. Le conseiller Normand Prescott était en voyage au moment où a été prise la photo.

# Levasseur ne sera pas pendu ce soir

Claude Levasseur, âgé de 27 ans, qui devait monter sur l'échafaud à minuit et une minute ce soir, a obtenu hier un sursis d'exécution. Celle-ci a été reportée au 17 décembre prochain par le juge en chef Frédéric Dorion de la Cour supérieure.

Levasseur devait être pendu dans la cour de la prison de Bordeaux pour expier le meurtre de M. Emile Marrier, perpétré le 29 août 1964. La victime était gérant de la succursale de la Banque Canadienne Nationale de St-Germain-de-Grantham. M. Marrier avait été tiré à bout portant au cours d'une tentative de hold-up.

A l'issue d'un procès de sept jours qui s'est déroulé à la cour d'Assises de Drummondville, Levasseur était trouvé coupable de meurtre qualifié. Le 28 avril dernier, il était condamné par le juge Paul Lesage, à être pendu le 20 août, soit ce soir.

Même si le sursis n'a été annoncé qu'à la veille de la pendaison, il ne faisait aucun doute qu'il viendrait tôt ou tard. En effet, le ministre de la Justice Claude Wagner avait révélé il y a plusieurs mois que le Québec ne serait témoin d'aucune pendaison, tant que le cas du célèbre "Père Noël" Georges Marcotte ne serait pas définitivement réglé.

Marcotte avait été condamné à être pendu à la suite du meurtre de deux policiers de Ville St-Laurent. La sentence avait plus tard été commuée en celle d'emprisonnement à vie.

A la suite de cette commuta-

Voir LEVASSEUR en page 7

SPÉCIAL DE LA SEMAINE !

Roulé au chocolat et à la crème

49¢ rég. 59¢

En vente au magasin RICHSTONE RBI de votre voisinage

Richstone RBI BAKERIES, Inc.

BOITES CLASSEURS

(Binding Cases)

Fabrication de carton robuste. Pratiques pour le classement des factures.

No 24 — 8½" x 11", format lettre.

Prix rég. : $8.40 dz.

SPECIAL $6.00 dz.

No 36 — 8½" x 14", format légal.

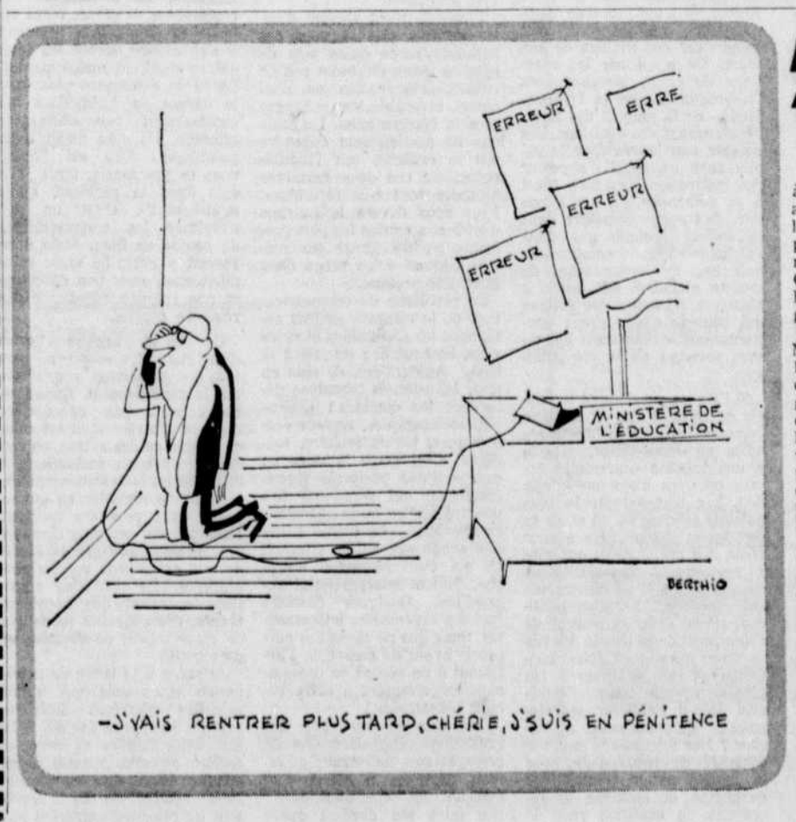
Prix rég. : $9.00 dz.

SPECIAL $6.50 dz.

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"

LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.

750 Beaubien 273-9501
8539 St-Laurent 381-6261
800 E. Mt-Royal 524-3051
851 Décarie St-Laurent 748-7961




# Autre accusation contre le "psychanalyste" LaRivière

par Maurice Morin

Une 13e accusation d'attentat à la pudeur a été portée, hier après-midi, contre le "psychanalyste" André LaRivière qui subit présentement son enquête préliminaire devant le juge Omer Côté, de la Cour des sessions de la paix de Saint-Jérôme, siégeant dans la métropole.

Toujours représenté par Mes Maurice-S. Hébert, Philippe Ferland et Raymond Daoust, bien que ce dernier n'assiste pas régulièrement à l'instruction qui a débuté le jeudi, 12 de ce mois, l'inculpé a choisi un procès devant jury touchant la nouvelle plainte ou accusation et son enquête s'instruira, dans ce cas particulier, en même temps que les 12 autres.

On sait que LaRivière a déjà été cité à son procès aux Assises, sous des accusations de conspiration, d'avortement, de proxénétisme et de fraude et qu'un cautionnement global a été exigé pour sa mise en liberté provisoire. Mais, tard hier soir, ce cautionnement n'avait pas encore été fourni.

L'instruction ayant trait aux quatre premières accusations a été conduite avec beaucoup plus de célérité que celles touchant les attentats à la pudeur.

Mais soulignons que ce n'est pas la faute de Me Jean-Guy Boilard, procureur permanent de la Couronne, agissant pour le ministère public, si la procédure n'avance pas aussi rapidement.

C'est que les témoins demeurent plus longtemps dans le box.

**Toujours à huis clos**

Affirmons aussi que l'instruction se poursuivit toujours dans le huis clos le plus complet. Seuls les avocats de LaRivière peuvent assister à l'interrogatoire des témoins dont plusieurs sont représentés par Mes Pierre Thomas et Jacques Déom qui, eux aussi, ont obtenu le droit d'être présents lorsque leurs clients sont soumis à l'interrogatoire.

Disons également que le Barreau s'intéresse vivement à l'affaire puisque Me Maurice Fauteux, le syndic, assiste régulièrement aux diverses séances.

Si, au cours de la semaine, le huis clos a été levé, c'est que le juge Côté avait à prononcer un

Voir ACCUSATION en page 7

Les Faits divers sont en page 7



LES FAMEUX PANIERS-CADEAUX DIONNE

Pour 'BON VOYAGE' ET AUTRES OCCASIONS

Fraises, framboises, bleuets, cerises, pêches, poires, avocats, mangues, prunes, nectarines, gros raisins, melons d'eau, melon de miel, melon Cranshaw, melon Perse, etc., etc.

SAUMON et FLETAN FRAIS

CUISSES DE GRENOUILLES — PETONCLES

VIANDE OU PATTES DE CRABE

TRUITE ARC-EN-CIEL

VIANDE DE HOMARD CONGELEE

A. DIONNE FILS & CIE

1221 OUEST, STE-CATHERINE

Montréal, coin rue Drummond Tél. VI. 9-2341

# FAITS divers

## Il se noie à un ponton

QUEBEC, (PC) — Pierre-Paul Michaud, 15 ans, de Québec, s'est noyé hier soir au ponton de la Canada Steamship Lines, près du quai de la traverse de Lévis.

Aux dernières nouvelles, aujourd'hui, son corps n'a pas encore été repêché. La tragédie est survenue un peu avant neuf heures du soir. L'adolescent se baignait dans l'espace d'environ cent pieds de largeur par trois cents de longueur formé entre la terre ferme et le ponton.

A cet endroit, la profondeur de l'eau varie entre dix et 30 pieds, selon la marée.

De nombreux autres jeunes se baignaient au même endroit, qui est très fréquenté par les baigneurs du quartier du port.

## Couvent incendié

ST-PIERRE-DE-BROUGHTON (PC) — L'ancienne aile d'un couvent en voie d'agrandissement a été la proie des flammes mercredi, dans cette municipalité située à une soixantaine de milles au sud-ouest de Québec.

Les murs en brique de l'édifice qui contenait quatre classes et une résidence pour les religieuses sont restés debout. Ce couvent avait été construit en 1949.

Les dégâts sont estimés entre 30 et 40,000 dollars. L'aile en construction depuis juin dernier, au coût de $169,300, sera terminée pour l'ouverture de l'année scolaire.

Cette annexe a été épargnée par le feu. Elle abritera six classes, une cafétéria et une salle de récréation.

## Camion-remorque vs auto : 1 mort

Un camion-remorque de la compagnie de transport Robert Limitée, a complètement écrabouillé une auto, vers 9 h. 15 hier soir, sur la route 9 qui traverse Laprairie, causant la mort d'un occupant de la voiture. La victime est M. Joseph James Webb, 25 ans, du 525 de la rue Page, à Laprairie. Le conducteur de l'automobile, M. James Andrew, 35 ans, du 4160 de la rue Richmond à St-Hubert, a été blessé et repose dans un état grave à l'hôpital de St-Lambert.

## Résultat d'une fausse alerte

SHERBROOKE (PCf) — Un enfant de 6 ans, Richard Comtois, de Sherbrooke, a succombé hier aux blessures qu'il avait subies la veille; il se rendait contempler un incendie, alors qu'il ne s'agissait que d'une fausse alerte, lorsqu'il fut heurté par une automobile.

## Une collision fait deux morts

STE-JUSTINE (PCf) — Une collision entre deux automobiles survenue au début de la soirée jeudi sur la route 4 près de cette localité du comté de Dorchester, a fait deux morts et trois blessés.

Les victimes sont Alfred Plourde, 61 ans, de Québec, ancien député du comté de Kamouraska à la Législature, et Mme Jules Lecourt, 47 ans, de Ste-Justine.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital Hôtel-Dieu de Lévis.

## Voies de fait sur un policier

Un avocat de 52 ans, et un compagnon, qui voyageaient dans la même auto, devront répondre aux chefs d'accusation suivants : "assaut sur un agent de la paix" et "intervention dans le travail d'un policier".

Selon la police, l'incident est survenu au début de la nuit dernière, alors que l'avocat, au volant de son automobile, aurait circulé dans la mauvaise direction, dans une rue à sens unique. Il a été pris en défaut par les policiers d'une auto-radio de la police de Montréal. Immédiatement, les agents se sont mis à la poursuite de l'auto et l'ont rejointe dans la rue Craig, quelque peu à l'ouest du boulevard St-Laurent.

Toujours selon la police, l'avocat aurait donné un coup de poing à l'agent Ernest Dubuc. Ce dernier serait, à la suite de ce coup, tombé sur la chaussée, recevant, toujours de la part de l'avocat en question, quelques coups de pied à la hauteur des reins. C'est alors que les policiers demandèrent l'aide de collègues et décidèrent de conduire au poste de police no 1 l'avocat et son ami qui s'interposait dans l'affaire.

A la suite des accusations portées contre eux, ils doivent, dès ce matin, comparaître à la Cour municipale.

## Cambriolages

Des intrus ont raflé divers effets ménagers en plus de fourrures et de bijoux, le tout d'une valeur de $2,035, chez M. O. Camby, 4550, Wakley, app. 1; et pour $2,255 d'effets semblables chez M. W. Camguy, 2066, Clairemount, app. 44. Dans chaque cas, ils ont pénétré sur place par effraction.

Le magasin Firestone, 7070, Sherbrooke est, est ouvert depuis à peine deux mois et déjà il a été visité à trois reprises par des cambrioleurs. Hier soir, on y a volé six téléviseurs d'une valeur de $1,000 après avoir brisé les glaces de deux montres d'une valeur de près de $200.



photo LA PRESSE

## Un camion à bascule incendié

Ce camion de M. A. Bélanger, de Montréal, a été retrouvé incendié sur le terrain du dépotoir de Lachenaie. La Police provinciale fait enquête. Il semble que le camion ait été amené à cet endroit intentionnellement, qu'on ait vidé le réservoir à essence de son contenu, et qu'on se soit servi de cette essence pour mettre le feu au camion. On a également noté des traces de coups de haches. On est porté à relier cet attentat à la grève récente des propriétaires de camions à bascule, grève qui se poursuit encore à certains endroits. M. Bélanger, en effet, avait la tâche de faire du recrutement et est directeur de l'Association provinciale des propriétaires de camions à bascule. Il s'agiràit d'une vengeance de la part d'autres camionneurs.

De guerre lasse des cambrioleurs ont capitulé la nuit dernière devant le coffre-fort de la Ace Boxes, 3081 est, rue Ontario. Ils sont partis en emportant deux dactylographes et en abandonnant leurs outils de perceurs de coffres-forts.

## TOUR

SUITE DE LA PAGE 3

gens distingués soumettent des projets purement montréalais à M. Drapeau et à ses collaborateurs — ce qui ne facilite pas le choix d'hommes qui sont nécessairement des politiciens montréalais.

Au cours de la conférence de presse de Monsieur Dupuy, il a été aussi question d'un drame dont Raymond Guérin a parlé hier : la nouvelle feuille de temps qu'on veut obliger les journalistes reporters de la Compagnie de l'Expo à remplir.

Le problème, quoi qu'on ait dit, ce n'est pas tellement le temps que l'on peut perdre à remplir cette fichue feuille. Ça peut se faire en 5 minutes — à moins de faire exprès pour faire de fausses démonstrations.

Ce qui est peut-être grave, c'est que ce système de contrôle, en soi :

● manifeste une très étonnante carence de la direction et plus précisément de ce que l'on appelle, dans une salle de rédaction, le "desk" ou le pupitre, avec chef et adjoints; ce sont eux qui savent ce que font les journalistes à qui ils disent chaque jour ce qu'ils doivent faire, avec qui ils décident de la suite de suggestions réciproques, qui demandent, le lendemain, où on en est; bref, qui suivent leur affaire — à première vue, le système mis en vigueur dans le service d'information de l'Expo donne l'impression de vouloir faire faire par le personnel ce qui devrait être fait par le "desk", le pupitre ou la direction du service.

(C'est "se défiler" — dans l'armée "canadian", on appelait ça "pass the buck". Or, il n'y a sûrement pas de meilleur moyen d'avilir une salle de rédaction, de lui enlever son efficacité possible, que de permettre à un "desk" de se défiler de cette façon.)

● provoque — par une sorte d'enchaînement fatal — une réaction telle qu'un journaliste canadien-anglais de renom (que j'estime personnellement comme un maître) a été sommé, hier, de se soumettre ou se démettre.

Il lui a été demandé de remettre sa lettre de démission des ce midi ! . . . Dans un pareil cas, où il est certain de la compréhension de ses confrères et assuré de pouvoir se défendre devant les tribunaux, il faut souhaiter, pour le bien de l'Expo, qu'il ne se soumette pas à ce sot ultimatum. D'autant que son départ risquerait d'entraîner celui d'une dizaine d'autres membres de la salle de rédaction de l'Expo.

Ceci dit, il semble que l'on n'ait pas appliqué cette méthode sans raisons : comme l'Expo dépend de trois gouvernements — Ottawa, Québec et Montréal — on veut être parfaitement "comptable" du nombre et de l'activité des journalistes et assimilés du service de l'Information.

On a parlé d'expérience. M. Kniewasser m'a dit, hier, que cela pourrait se poursuivre durant une semaine; M. Yves Jasmin, directeur de l'information et des relations publiques, a parlé, lui, de 3 semaines. M. Jasmin aurait souhaité et souhaite encore qu'on lui propose un autre moyen de "suivre" la rédaction (à ce propos, j'ai appris d'une source sûre qu'il y a une sorte d'espion-rapporteur à l'information ! ).

De toute façon il n'en restera pas moins vrai que le réflexe bureaucratique aura joué et que, pour obtenir des résultats désirables et même nécessaires, tous les échelons responsables auront tout d'abord pensé à se défiler, n'auront pas pensé aux responsabilités d'un vrai "desk" ou pupitre et se seront lâchement (et inefficacement) déchargés de leurs propres problèmes sur le dos de ceux qui n'ont plus personne en dessous à qui faire les mêmes vacheries et qui sont les seuls à faire autre chose que des projets d'organisation administrative.

R. G.

## ESPAGNE

SUITE DE LA PAGE 3

qui n'a jamais renié l'Ingénieux Hidalgo, Don Quichotte de la Manche.

R. G.

(1) Je me souviens d'avoir lu cette réflexion à Séville, au moment même où je commençais à en reconnaître la vérité. Je crois que c'est dans Ortega y Gasset. Mais il se pourrait aussi que ce soit Marias ou d'autres encore : ils sont tellement nombreux, les vrais hommes de lettres, dans ce merveilleux et divers pays.

## ACCUSATION

SUITE DE LA PAGE 3

jugement et qu'il a prononcé ce jugement . . . en citant LaRivière à son examen volontaire puis à son procès.

Il n'y avait pas, non plus, de huis clos lorsque le juge Côté a fixé des cautionnements dans le cas de l'inculpé.

**Examen volontaire de Williams**

E. B. Williams, chiropraticien de Ville d'Anjou, accusé de conspiration et d'avortement, soit deux accusations pesant également contre le "psychanalyste", a subi son examen volontaire, hier après-midi, devant le juge Côté.

Comme il n'avait pas de témoins à faire entendre à ce stade de la procédure ou de déclaration à formuler, Williams a été envoyé, lui aussi, aux Assises, pour y subir son procès.

Me Myer Gross, C.R., avocat de la défense, a obtenu que son client fût laissé en liberté provisoire sous le même cautionnement qui avait été exigé de lui après son enquête préliminaire. LaRivière et Williams devront comparaître aux Assises, le lundi 13 septembre, date d'ouverture de la session d'automne.

## LEVASSEUR

SUITE DE LA PAGE 3

tion de peine, une autre accusation de meurtre, pour le deuxième policier, avait été portée contre lui. Le procès de ce deuxième meurtre doit s'instruire en septembre prochain.

## Léger incendie

Un incendie a rapidement été maîtrisé par les pompiers de Montréal, au début de la nuit dernière, dans une bâtisse de trois étages, située à l'angle des rues St-Vincent et Ste-Thérèse, près du port. Le feu a pris naissance au premier étage et les dégâts se sont limités à ce plancher. Deux pompiers ont légèrement été blessés et furent traités sur les lieux.

# L'incendie de la rue Wilderton n'est pas dû à des causes naturelles

*— Le commissaire des incendies*

par Gilles Daoust

Le commissaire des incendies de Montréal, M. John McDougall, a déclaré hier qu'il était impossible, à la lumière des faits recueillis par les enquêteurs de la commission, d'attribuer l'incendie de la rue Wilderton, à des causes naturelles. Cet incendie, on s'en souvient, avait causé la mort de deux personnes, lundi soir dernier.

Le commissaire a révélé que la façon dont avait pris naissance l'incendie incitait fortement à croire qu'il avait été allumé volontairement.

M. McDougall s'est dit convaincu par ailleurs qu'un autre incendie, survenu le même soir, une heure auparavant, à quelques rues du 6100 Wilderton, avait été allumé par une main criminelle. On a en effet trouvé à ce dernier endroit, au moins deux foyers d'incendie.

Un troisième incendie, qui s'était déclaré en même temps que les deux autres, dans le même arrondissement, aurait cependant été causé par des causes naturelles.

On sait que l'Escouade des enquêtes du Service des incendies de Montréal s'était interrogée au début de la semaine sur les causes de ces trois incendies qui se sont déclarés presque simultanément, lundi soir, dans le district montréalais situé à la limite ouest de la ville d'Outremont.

L'un de ces incendies, survenu au 6100 rue Wilderton, avait fait deux morts et huit blessés. Les pompiers avaient été appelés sur les lieux à 12 h. 19 a.m. et avaient dû sonner une troisième alerte.

Une femme mourut asphyxiée cependant que son fils se tuait en sautant d'une fenêtre du quatrième étage.

Les deux autres incendies, beaucoup moins importants, mais survenus dans le même arrondissement, ont éclaté l'un, à 10 h. 26 p.m., au 6090 Wilderton Crescent, l'autre, à 11 h. 28 p.m., au 6234 rue Lennox, trois rues à l'est de Wilderton. C'est ce dernier incendie qui serait également criminel.

## EXPO

SUITE DE LA PAGE 3

la Ronde, extension est de l'île Sainte-Hélène.

Monsieur Dupuy va demeurer à Montréal pour la conférence des commissaires généraux. Cela va sans dire.

Auparavant, toutefois, il fera un saut à Hong-Kong pour parler d'Expo 67 à un congrès des agences de voyage américaines.

Il sera tout près de la Chine communiste, dont il a dit, en juin dernier, qu'il aurait aimé personnellement qu'elle soit présente à une Exposition internationale et universelle comme celle que le Canada prépare à Montréal.

Hier, il n'a pu que répéter ce sentiment et rappeler que ce n'est que le gouvernement d'Ottawa qui peut lancer les invitations.

Autrement dit, la question de la présence de la Chine populaire reste posée.

Mais elle ne passe pas et ne peut pas passer par la Compagnie de l'Expo — même si son commissaire général avait l'occasion de rencontrer des personnalités de la Chine communiste à Hong-Kong, dans quelques semaines, ou lorsque, en novembre, il repartira pour l'Extrême-Orient pour visiter l'Indonésie, les Philippines, la Birmanie, le Cambodge et le Vietnam.

— Il s'agit d'un problème politique où la Compagnie de l'Expo n'a rien à faire, a dit Monsieur Dupuy, sauf à exprimer un point de vue particulier et international par essence comme je l'ai fait; les seules autorités compétentes en la matière sont celles d'Ottawa.

Comme d'habitude, Monsieur Dupuy a pu promettre l'engagement officiel prochain de nouveaux pays qui le rapprochent de son objectif "optimiste" de 80 :

● la Turquie, le Liban, cinq ou peut-être même sept pays de la Ligue arabe — terres charnières de la civilisation humaine, par où Aristote vient à l'Occident et Descartes à l'Orient.

Il a aussi annoncé que la grande campagne internationale de publicité d'Expo 67 commencera le 18 octobre 1965 — après la fermeture de la Foire de New-York . . . sans doute pour qu'on ne s'y trompe pas et qu'on ne prenne pas de très riches torchons pour des serviettes.

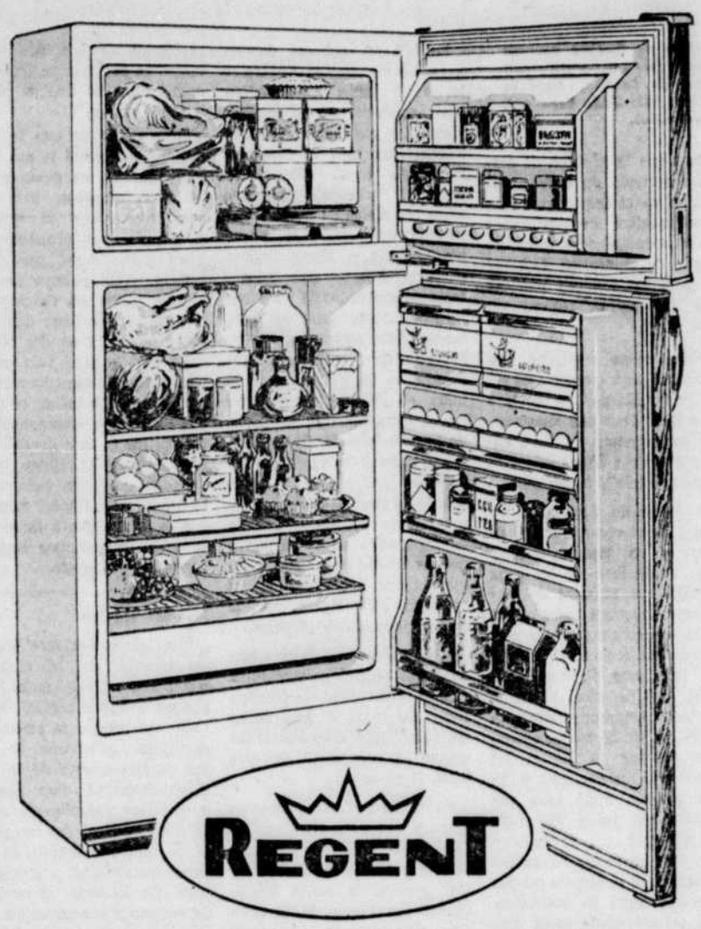

Woodhouse

UN NOM... UN STYLE... UNE QUALITE!

NOS APPAREILS EXCLUSIFS REGENT

*représentent des valeurs, des épargnes et une performance hors pair !*

REFRIGERATEUR-CONGELATEUR, 2 PORTES, 14 PIEDS CUBES




- Soyez honnête avec vous-même . . . votre réfrigérateur est-il assez grand pour suffire au besoin de toute la famille durant une semaine ?
- Votre réfrigérateur est-il suffisamment froid ? Est-il bruyant ? Cessera-t-il de fonctionner cet été ?
- Votre réfrigérateur et votre congélateur se dégivrent-ils automatiquement ? Epargnez votre temps et facilitez votre travail.
- Voici l'opportunité de changer pour un appareil exclusif. Le congélateur peut contenir 160 livres d'aliments . . . 4½ pi. cu. Dégivrage automatique dans la section du réfrigérateur maintenant un froid humide . . . il n'a jamais besoin d'être dégivré. Les portes scellées gardent le froid à l'intérieur. Hydrateur pleine largeur conservant frais les fruits et les légumes. Bordure décorative en vinyle simili bois grenu, avec chrome.

Ordinairement 349.95

MOINS L'ALLOCATION D'ECHANGE $50

VOUS PAYEZ SEUL. 299.95

$3 PAR SEMAINE




REFRIGERATEUR 10 pieds cubes

Congélateur d'une capacité de 36 livres. Plateau frigorifique de 12 livres. Trois tablettes en acier et le couvercle en verre de l'hydrateur vous permettent plus d'espace. Hydrateur pleine largeur conservant frais les fruits et les légumes. Porte compartimentée avec casiers pour les oeufs.

EN SPECIAL A

189.95

$2 PAR SEMAINE

AUCUN DEPOT REQUIS JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER

Nous finançons notre crédit ! (Taxe de vente payable à l'achat)




LESSIVEUSE EXCLUSIVE AVEC POMPE AUTOMATIQUE

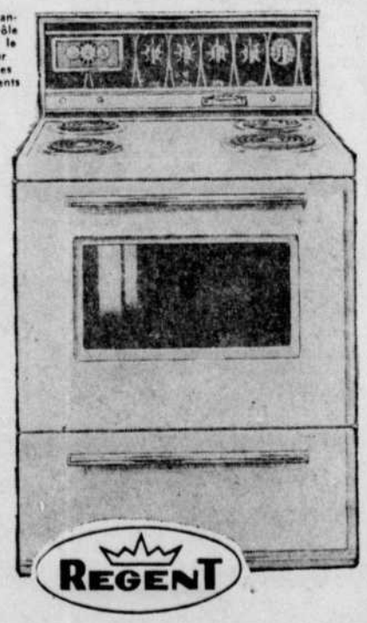
Filtre et dispensateur à détersifs. Essoreuse "Lovell" ajustable avec déclenchement de sûreté instantanément. Cuve en porcelaine d'une capacité de 9 livres.

EN SPECIAL A

139.95

1.50 PAR SEMAINE

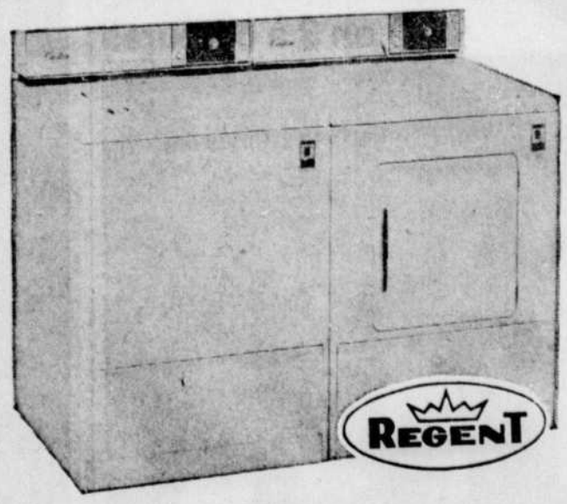
Cadran-contrôle pour le four et les éléments




OUVERT CE SOIR JUSQU'A 9 HEURES ! SAMEDI, JUSQU'A 6 HEURES !

VISITEZ NOTRE RAYON DU VETEMENT AU 2e ETAGE

NOUS VOUS ACCORDERONS UNE GENEREUSE ALLOCATION D'ECHANGE SUR VOS APPAREILS




2 pour 379.95

LAVEUSE AUTO.

Action de lavage, type agitateur, éprouvée, qui rince et lave uniformément et à fond. Régulateur pour la température de l'eau; longs et courts cycles. Capacité familiale.

SECHEUSE AUTO.

Trois températures de séchage; basse, régulière, à l'air seulement. La minuterie de 90 minutes arrête la machine automatiquement. Capacité de 28 livres de linge. L'air chaud circule constamment.

UN DUO EXCEPTIONNEL !

Cuisinière électrique automatique de 30"

En vedette ! Ce four d'entretien facile peut être doublé de papier d'aluminium ordinaire. Minuterie électrique. Porte du four amovible. Lumière pour le four. Tiroir d'entreposage. Garantie d'un an sur la cuisinière entière. Trois ans sur les éléments.

En SPECIAL à 179.95

$2 PAR SEMAINE

NOUVELLE ADRESSE 915 est, rue STE-CATHERINE - Tél. 845-9261

(face à la Pharmacie Montréal)

Woodhouse

BELANGER : 2322 est, rue Bélanger, Tél.: 725-2471-2 (près Iberville)

ST-LAMBERT : 43, rue Green, Tél.: 671-7270-9

VERDUN : 3913, rue Wellington, Tél.: 766-2343 (près Hickson)

ONTARIO : 3956 est, rue Ontario, Tél.: 527-9251 (près Boul. Pie-IX)

*Le géant de l'ameublement au Canada . . . à l'avant-garde depuis 1911 !*

# MONTRÉAL

## Bourse de Montréal

| Ventes | | Haut | Bas | 3 h. |
|---|---|---|---|---|
| 370 | Abitibi | 11⅞ | 11⅛ | 11⅛ |
| — | Algoma | 63¾ | 63¼ | — |
| 200 | Alliance | 9¼ | 9¼ | 9¼ |
| 800 | Alumin | 28½ | 28½ | 28½ |
| — | Alum 4¼ p | 40 | 40 | — |
| — | Alcan 2 Pr | 48 | 48 | — |
| — | Anglo CP P | 25¾ | 25¾ | — |
| — | AngT 4½ P | 45 | 45 | — |
| 100 | Argus | 20¼ | 20¼ | 20¼ |
| 200 | ArgC Pr | 13⅞ | 13⅞ | 13⅞ |
| 1920 | Asbestos | 25½ | 25 | 25¼ |
| 450 | Atl Sug | 24 | 24 | 24 |
| — | Atl Sug A | 23 | 23 | — |
| 35 | Bq CN | 70½ | 70½ | 70½ |
| 50 | Bq Imp | 64½ | 64½ | 64½ |
| 2575 | Bq Mont | 62¼ | 62¼ | 62¼ |
| — | Bq N. E | 73 | 73 | — |
| 10 | Bq PC | 41¼ | 51¼ | 51¼ |
| 50 | Bq Roy | 75¾ | 75¾ | 75¾ |
| — | Bq Tor-D | 62 | 61½ | — |
| — | Bath P | 25 | 25 | — |
| — | Bath Wts | 11 | 11 | — |
| — | Bath P (A) | 61½ | 61 | — |
| 2821 | Bell Phone | 58¾ | 58 | 58¾ |
| 200 | Bow Papr | 6 | 6 | 6 |
| 240 | Brazil | 6½ | 6½ | 6½ |
| — | BA Bk NN | 64 | 64 | — |
| 550 | BA Oil | 30½ | 30¾ | 30½ |
| — | BC Forest | 26¾ | 26¾ | — |
| 155 | BC Phone | 67½ | 67½ | 67¼ |
| — | BC Ph 5.15 | 105 | 105 | — |
| — | BC Ph 6 | 24¾ | 24¾ | — |
| — | BC Ph 4.84 | 6¾ | 6¾ | — |
| 5500 | Brinco | 6¾ | 6¾ | 6¾ |
| — | Bruck B | 14¾ | 14¾ | — |
| 740 | Cal Pow | 24¼ | 24 | 24¼ |
| 2225 | Can Cem | 55¾ | 55¼ | 55¼ |
| — | Can Cem p | 26½ | 26¼ | — |
| 851 | Can Iron | 53 | 52½ | 52½ |
| — | Can Iron p | 95 | 95 | — |
| 100 | Can Malt | 23 | 23 | 23 |
| 40 | CSafe 4.40p | 98¼ | 98¼ | 98¼ |
| — | CSL | 34¾ | 34¾ | — |
| 200 | CSL pr | 6½ | 6¾ | 6¾ |
| 385 | CAE n | 13¾ | 13½ | 13½ |
| 1775 | C Brew | 8¾ | 8¾ | 8¾ |
| — | C Brew A | 44¾ | 44½ | — |
| — | C Brew B | 53½ | 53½ | — |
| — | CBr AlumA | 15 | 14¾ | — |
| — | C Chem w | 10 | 10 | — |
| — | C Conv A | 9 | 9 | — |
| — | C Hydroc | 30 | 30 | — |
| 200 | CIL | 20¾ | 20¾ | 20¾ |
| — | CIL pr | 49¾ | 49¾ | — |
| — | CI Pow | 23½ | 23½ | — |
| — | C Loco | 6½ | 6½ | — |
| 900 | C Marconi | 495 | 490 | 495 |
| 995 | CPR | 64¾ | 64½ | 64¾ |
| — | C Pfina | 12¾ | 12¾ | — |
| 25 | C Vickers | 22½ | 22½ | 22½ |
| — | Cent Del | 11¼ | 11 | — |
| 1490 | Chemcell | 17 | 17 | 17 |
| — | Coghlin | 13 | 13 | — |
| 800 | Col Cell | 8¼ | 8¼ | 8¼ |
| — | Col Ce P | 26½ | 26¼ | — |
| 455 | Cons MS | 44 | 43½ | 44 |
| 7190 | Co Paper | 41 | 40¾ | 40¾ |
| — | Cons Text | 20¼ | 20¼ | — |
| — | Con Glass | 9⅞ | 9¼ | — |
| 300 | Coronation | 425 | 425 | 420 |
| — | Crain RL | 27 | 27 | — |
| — | Cr Fonc | 67½ | 67½ | — |
| — | Cr Cork | 120 | 120 | — |
| — | Cr Zell (A) | 30 | 21¾ | — |
| — | Crush Int | 14¾ | 14¾ | — |
| — | Dale-Ross | 18¾ | 18¼ | — |
| — | Denison | 32½ | 31¼ | — |
| 6400 | Dist Seag | 41 | 38½ | 38½ |
| 325 | D Bridge | 28 | 28 | 28 |
| — | D Coal P | 7 | 7 | — |
| — | D Corset | 16 | 16 | — |
| 3280 | Do Fasco | 28¼ | 28 | 28 |
| — | Do Fasc 4¾ | 99 | 99 | — |
| 470 | D Glass | 14¼ | 14¼ | 14¼ |
| — | D Lime | 5½ | 5½ | — |
| 100 | Dosco | 14 | 14 | 14 |
| 250 | D Stores | 24¾ | 24¾ | 24¾ |
| 1346 | Domtar | 19¾ | 19¾ | 19¾ |
| — | Domt P | 20¾ | 20¾ | — |
| 1510 | D Text | 30¾ | 30½ | 30¾ |
| — | D Text P | 147 | 147 | — |
| 50 | Donohue | 8½ | 8½ | 8½ |
| — | Du Pont | 48¼ | 48¼ | — |
| — | Du Pont P | 83¼ | 83¼ | — |
| 50 | Dupuis A | 10½ | 10½ | 10½ |
| — | Electrolux | 47½ | 47½ | — |
| — | Falcon | 101½ | 100½ | — |
| — | Fam Play | 26 | 25¾ | — |
| — | Fleetwood | 20¾ | 20¼ | — |
| 55 | Fraser | 32 | 32 | 32 |
| — | Fr Pete Pr | 425 | 425 | — |
| — | GDynam | 43 | 45 | — |
| 2205 | GR BRCI | 16 | 16 | 16 |
| — | GR BRCI Pr | 50 | 50 | — |
| 600 | GL Paper | 24¼ | 24 | 24¼ |
| — | Hdy Andy | 6½ | 6½ | — |
| 100 | Harding A | 28½ | 28½ | 28½ |
| — | Hawk Sidd | 5⅞ | 5⅞ | — |
| — | Hollinger | 28 | 28 | — |
| 250 | Home A | 18¼ | 18¼ | 18¼ |
| — | Home B | 19¼ | 19 | — |
| — | Horne Pf | 315 | 315 | — |
| 75 | Hud Bay M | 68½ | 68½ | 68½ |
| 100 | HBC | 14⅜ | 14⅜ | 14⅜ |
| — | Husky Oil | 12½ | 12½ | — |
| — | Husky B Pr | 53½ | 53½ | — |
| 358 | Imp Oil | 53¾ | 53¼ | 53¾ |
| 200 | Imp Tob | 15¼ | 15¼ | 15¼ |
| — | I Tob Pr | 6¾ | 6¾ | — |
| 1875 | Ind Accep | 23⅞ | 23¾ | 23⅞ |
| — | Inlnd C Pr | 18 | 18 | — |
| — | INL NG pr | 19¼ | 19¼ | — |
| — | Int Bronze | 30 | 30 | — |
| 2300 | Int Nickel | 95 | 94¾ | 95 |
| — | Int Pap | 32¾ | 32½ | — |
| 3125 | Int Util | 31¼ | 31 | 31¼ |
| 500 | Inter PL | 89¾ | 89¾ | 89¾ |
| — | Jamaica PS | 14¼ | 14¼ | — |
| — | Labatt | 20½ | 20½ | — |
| 1000 | Laur Fin | 15¼ | 14¼ | 14¾ |
| 3975 | Lau F 2.00 | 42 | 40 | 41 |
| — | Lewis | 7¼ | 7¼ | — |
| 300 | Loblaw A | 9¾ | 9½ | 9¾ |
| 100 | Loblaw B | 9¾ | 9¾ | 9¾ |
| 200 | Loeb M | 16¾ | 16 | 16¼ |
| — | MacLare A | 21½ | 21½ | — |
| — | MacLar B | 23¾ | 23¾ | — |
| — | MacLea H | 29½ | 29¾ | — |
| 2711 | MB PR | 30 | 29½ | 29¾ |
| — | Marit Tel | 21¼ | 21 | — |
| 3451 | Massey F | 30½ | 30½ | 30¾ |
| 400 | McAllister | 6¼ | 6¼ | 6¼ |
| — | Met Stor | 9¼ | 9 | — |
| 150 | Miron 6 | 12½ | 12½ | 12½ |
| — | Mitch R A | 12½ | 12½ | — |
| — | Mitch R B | 225 | 225 | — |
| 1500 | Molson A | 38½ | 38½ | 38½ |
| — | Molson B | 39 | 38¾ | — |
| — | Mtl Loco | 13¾ | 13¾ | — |
| — | Mtl Trust | 23¼ | 23¼ | — |
| 2150 | Moore Cor | 72¼ | 72¼ | 72¼ |
| 100 | Morse R A | 15 | 15 | 15 |
| — | Morse R B | 13½ | 13¾ | — |
| — | Mussens | 25 | 25 | — |
| 135 | Nfld Light | 10¾ | 10½ | 10¾ |
| — | Nia Wir B | 19½ | 19½ | — |
| 4081 | Noranda | 49 | 48½ | 48¾ |
| — | N Ont Ng | 27¼ | 27¼ | — |
| 250 | NS LP | 34 | 33½ | 34 |
| 25 | Ocean Fish | 9½ | 9½ | 9½ |
| 280 | Ogilvie | 14¾ | 14½ | 14¾ |
| 25 | Ont Steel | 32 | 32 | 32 |
| — | Oshawa (A) | 44½ | 44½ | — |
| 50 | Pac Pete | 10¼ | 10¼ | 10¼ |
| — | Placer | 25 | 25 | — |
| 460 | Pow Corp | 14½ | 14¾ | 14½ |
| 175 | Price Br | 39½ | 39½ | 39½ |
| — | Price Pr | 82½ | 82½ | — |
| — | Probuild | 150 | 150 | — |
| 300 | Phillips Sab. | 25 | 24½ | 25 |
| 300 | QN Gas | 10¾ | 10¾ | 10¾ |
| — | Que Phone | 24½ | 24¼ | — |
| — | Q Ph 4¾ 65 | 19½ | 19½ | — |
| — | Reed Paper | 8 | 7¾ | — |
| — | Reitman's | 10 | 10 | — |
| — | Reitmn. A | 9 | 9 | — |
| 230 | Rio Algom | 17¼ | 17½ | 17¼ |
| — | Rockwell | 37¼ | 37¼ | — |
| — | Rolland (A) | 10¾ | 10¾ | — |
| — | Rolland (B) | 12½ | 12½ | — |
| — | Rolland pr | 92¾ | 92¾ | — |
| — | Ronalds F | 14 | 14 | — |
| 10 | Rothmans | 27 | 27 | 27 |
| — | Russel A | 22 | 22 | — |
| 932 | St-L Cem A | 37 | 37 | 37 |
| 35 | St-L Cem | 18 | 18 | 18 |
| 772 | Salada F | 11¼ | 11¼ | 11¼ |
| 1300 | Scott LaS | 13½ | 13½ | 13½ |
| 100 | Shell Can | 17¾ | 17½ | 17¾ |
| — | Shell I Pr | 25¾ | 25¾ | — |
| — | Sher W | 38 | 38 | — |
| 300 | Shop Save | 14 | 14 | 14 |
| — | Sicard | 6¾ | 6¾ | — |
| 2000 | Simpsons | 27¼ | 27¼ | 27¼ |
| — | Simp Sears | 19 | 19 | — |
| 100 | Soc GF | 8 | 8 | 8 |
| — | Sogemines | 13 | 13 | — |
| 4000 | Southam | 35¼ | 35¼ | 35¼ |
| 50 | SS Steel | 25½ | 25½ | 25½ |
| 8225 | Steel Can | 28¾ | 28⅜ | 28½ |
| 118 | Steinbg A | 45¼ | 45½ | 45½ |
| — | Steinbg Pr | 102½ | 102½ | — |
| — | Texaco Cn | 55 | 54½ | — |
| 3175 | T Fin A | 13¾ | 12⅞ | 13½ |
| 200 | Tr C Crp | 10¾ | 10¾ | 10¾ |
| 1250 | Tr C PL | 37 | 36⅝ | 36¾ |
| — | Tr Mt PL | 20 | 20 | — |
| 200 | Triad Oil | 250 | 250 | 250 |
| — | Turnbill | 10½ | 10½ | — |
| 135 | Un Carbide | 29⅞ | 29½ | 29¾ |
| — | Union Oil | 19 | 19 | — |
| 115 | Walk GW | 38 | 38 | 38 |
| — | W Knapp | 27 | 27 | — |
| — | Weldwood | 11¼ | 11¼ | — |
| 205 | W Coast T | 16¼ | 16 | 16¼ |
| — | W Pac Pd | 18 | 18 | — |
| 3200 | Weston A | 19¾ | 19⅜ | 19¾ |
| — | Weston B | 20¾ | 20¾ | — |
| 136 | Zeller's | 19½ | 19 | 19½ |
| — | Zeller's Pr | 47½ | 47½ | — |

## Bourse canadienne

| Ventes | | Haut | Bas | 3 h. |
|---|---|---|---|---|
| — | Advocate | 530 | 530 | — |
| — | Ajax | 8½ | 8½ | — |
| 1000 | Alscope | 85 | 85 | 85 |
| — | Alsof | 10½ | 10½ | — |
| — | Amg B Bel | 39 | 38 | — |
| 4000 | Ameranium | 4½ | 4 | 4 |
| — | A-A Molyb | 250 | 250 | — |
| — | Anthonian | 8 | 8 | — |
| 2000 | Arno | 5 | 4½ | 5 |
| 1500 | Augustus | 38½ | 38½ | 38½ |
| 1000 | Baker Talc | 8 | 8 | 8 |
| — | Band-Ore | 16 | 16 | — |
| 500 | Bateman | 5 | 5 | 5 |
| 2300 | Black Hak | 290 | 280 | 280 |
| 35500 | Black River | 18 | 17 | 18 |
| 600 | Blue Bon | 350 | 340 | 340 |
| 2000 | Bluewater | 31 | 31 | 31 |
| — | Bornite | 7 | 5½ | — |
| 20 | B. Carpets | 41½ | 41½ | 41½ |
| 116500 | Bruce-Pres | 13½ | 12 | 12½ |
| 4000 | Bruneau | 26 | 25 | 26 |
| — | Brunswick | 15 | 15 | — |
| 1500 | Burnt Hill | 35 | 35 | 35 |
| — | Calumet | 6 | 6 | — |
| 200 | Camflo | 340 | 340 | 340 |
| 200 | C Interurb | 310 | 310 | 310 |
| — | C Magnesit | 110 | 105 | — |
| 100 | C Sec Und | 225 | 225 | 225 |
| — | Carbec | 7 | 7 | — |
| 1000 | Cartier-Q | 9 | 9 | 9 |
| — | Cassiar | 14 | 14 | — |
| 400 | Cessland | 520 | 500 | 505 |
| 1000 | Chemalloy | 170 | 167 | 167 |
| — | Chib Kay | 25 | 25 | — |
| — | Chib Coppr | 5½ | 5½ | — |
| 206500 | Chipman | 27 | 21 | 27 |
| — | Com H M | 90 | 79 | — |
| — | Com O G | 31 | 31 | — |
| 600 | Commodor | 160 | 155 | 155 |
| 300 | Commod w | 100 | 100 | 100 |
| — | Cominga | 12 | 12 | — |
| — | C Canorama | 31 | 30 | — |
| 26000 | C Manitoba | 57 | 54 | 56 |
| — | C Mogador | 24 | 24 | — |
| — | C Monpas | 8 | 8 | — |
| 2000 | C New Pac | 13 | 13 | 13 |
| — | C Persh | 18 | 18 | — |
| — | CQ Yell | 7 | 7 | — |
| 5000 | C Virginia | 43 | 43 | 43 |
| — | Copstream | 10 | 10 | — |
| 225 | Couvrette | 6½ | 6½ | 6½ |
| — | Cr St-L | 10 | 10 | — |
| 1500 | Crownbridge | 38 | 36 | 36 |
| — | Dauphin | 24 | 23 | — |
| — | Delta Elect | 225 | 225 | — |
| 8000 | Delta Min | 31 | 30 | 31 |
| — | Denault A | 12¾ | 12¾ | — |
| 322500 | Dolsan | 53 | 34½ | 50 |
| — | Dom Exp | 14 | 14 | — |
| 2000 | Dom Lease | 12 | 12 | 12 |
| 100 | D Oilcloth | 31 | 31 | 31 |
| 5000 | Dumont | 32½ | 30 | 31 |
| — | East Sull | 725 | 725 | — |
| 2500 | East V | 34 | 34 | 34 |
| — | Electrolier | 10 | 10 | — |
| 11000 | Emp Oil | 6 | 6 | 6 |
| 646000 | Equity E | 95 | 84 | 87 |
| 1500 | Fab Met | 16 | 15 | 16 |
| 500 | Fano | 8 | 8 | 8 |
| — | Fiscal | 9 | 9 | — |
| — | Fiscal Pr | 17 | 17 | — |
| — | Flint Rock | 20 | 20 | — |
| 4000 | Ft Reliance | 44 | 41 | 44 |
| 108000 | Fox Lake | 35 | 30 | 30 |
| — | Frigistors | 45 | 45 | — |
| — | Fundy | 4½ | 4 | — |
| — | Futurity | 45 | 45 | — |
| 25900 | Garney | 76 | 64 | 65 |
| 63500 | Ghislau | 43 | 38 | 43 |
| — | G Autotro | 200 | 185 | — |
| 100 | Glen Lake | 175 | 175 | 175 |
| 100 | Greenberg | 435 | 435 | 435 |
| 15000 | Grt W M | 95 | 89 | 95 |
| — | Grissol | 235 | 235 | — |
| — | Gui Por U | 16 | 15 | — |
| — | Hastings | 325 | 300 | — |
| — | Inland Ch | 5½ | 5½ | — |
| 400 | Inspiratn | 175 | 170 | 170 |
| — | Int Atlas | 105 | 105 | — |
| 12500 | Int Ceram | 14 | 10½ | 11 |
| 8500 | Intp Dredg | 30 | 28 | 28 |
| — | Israel Oil | 12 | 10 | — |
| 6500 | James Bay | 27 | 25 | 26 |
| — | Jockey | 5½ | 5½ | — |
| — | Jocey w | 60 | 60 | — |
| 23600 | Jubilee | 400 | 360 | 395 |
| 2300 | Keltic | 32 | 31 | 32 |
| 1000 | K Desmond | 38 | 38 | 38 |
| 1000 | Kiena | 155 | 152 | 152 |
| 2100 | Kodiac Pet | 320 | 300 | 315 |
| 5500 | Kontiki | 12 | 11 | 12 |
| 300 | Lab Acc A | 9 | 9 | 9 |
| — | Labrador | 31¾ | 31½ | — |
| — | Laduboro | 40 | 40 | — |
| 100 | Lait Lecl A | 10¼ | 10¼ | 10¼ |
| — | L Dufault | 14¾ | 14¾ | — |
| — | Lamonta A | 18 | 18 | — |
| 1500 | Lingside | 3½ | 3½ | 3½ |
| — | Lithium | 8 | 8 | — |
| — | Louanna G | 11½ | 11½ | — |
| 1000 | Malart HY | 22 | 21 | 21 |
| — | Massval | 8½ | 8 | — |
| — | Matachews | 35 | 35 | — |
| — | McIntyre | 28½ | 28½ | — |
| 1500 | McKinney | 14 | 14 | 14 |
| 175 | Melchers | 23 | 23 | 23 |
| 200 | Melchers Pr | 5¼ | 5¼ | 5¼ |
| 5000 | Merc Chip | 12 | 11 | 11 |
| — | Mid Chib | 22 | 20 | — |
| — | Midepsa | 320 | 310 | — |
| 4000 | Miro Min | 24 | 24 | 24 |
| 1000 | Mistango | 20 | 20 | 20 |
| — | Molyb | 65 | 65 | — |
| — | Monpre | 9½ | 9½ | — |
| 2000 | Mt Costigan | 23 | 20 | 22 |
| 44600 | Mt Pleast | 120 | 113 | 116 |
| 15900 | Mt Pleas w | 25 | 21 | 23 |
| 300 | MR Dairi | 300 | 300 | 300 |
| 25 | MR Rice | 18 | 18 | 18 |
| — | Mt W Iron | 52 | 52 | — |
| — | NAut Vend | 190 | 165 | — |
| — | Native Min | 9½ | 9½ | — |
| — | N Formaq | 6 | 5½ | — |
| 1400 | N Imperial | 176 | 175 | 176 |
| 500 | Newrich | 18½ | 18½ | 18½ |
| 3000 | NW Amul | 5 | 5 | 5 |
| 6000 | Nocana | 15 | 15 | 15 |
| — | NA Asbesto | 7½ | 7½ | — |
| — | NA Rare M | 28 | 28 | — |
| — | North Ex | 144 | 140 | — |
| — | NW Canalsk | 11 | 11 | — |
| 500 | Norvalie | 6½ | 6½ | 6½ |
| — | Opem Ex | 11½ | 11 | — |
| — | Orchan | 453 | 465 | — |
| — | PA Inv | 435 | 435 | — |
| 164500 | Pat Silv | 32 | 27 | 29 |
| 1000 | Paudash | 8½ | 8½ | 8½ |
| — | Peace Riv | 425 | 425 | — |
| 100 | Pembro E | 25 | 25 | 25 |
| 1000 | Pennbec | 14 | 14 | 14 |
| 100 | Peso S | 139 | 139 | 139 |
| 4000 | Pitt Gold | 45 | 44½ | 45 |
| 8500 | Porcupine | 25 | 23½ | 24½ |
| — | Que Ascot | 5½ | 5½ | — |
| — | Que Chib | 14½ | 14½ | — |
| 900 | Q Cobalt | 150 | 150 | 150 |
| — | Q Indust M | 17 | 17 | — |
| — | Que Smelt | 18½ | 18 | — |
| — | Que PH 50 | 19¾ | 19¾ | — |
| 1000 | Rancheria | 94 | 91 | 91 |
| — | Ranger O | 185 | 185 | — |
| 1000 | Red Crest | 3 | 3 | 3 |
| — | RA Pete B | 80 | 80 | — |
| — | Rusty L | 28 | 28 | — |
| 100 | Ruby Foo | 40 | 400 | 400 |
| — | Ruby F w | 30 | 30 | — |
| — | St-L Colm | 230 | 230 | — |
| — | St-Ld Lds | 80 | 71 | — |
| 4000 | St Lucie Ex | 17 | 15½ | 17 |
| — | Sangamo | 900 | 900 | — |
| 3000 | Sapawe | 33 | 33 | 33 |
| — | Select F. | 425 | 425 | — |
| 2000 | Silver Sum | 18 | 17 | 17 |
| 500 | Silver T | 21 | 21 | 21 |
| 200 | Sobeys A | 20¼ | 20¼ | 20¼ |
| — | Sogena | 10 | 10 | — |
| 2000 | S Dufault | 6 | 6 | 6 |
| 1000 | Spartan Air | 45 | 45 | 45 |
| 3400 | Stairs Ex | 95 | 91 | 95 |
| — | Std Gold | 18½ | 16 | — |
| — | Sullivan | 480 | 475 | — |
| — | Superpak | 325 | 325 | — |
| 50000 | Tache | 18½ | 17 | 18½ |
| 1000 | Talisman | 50 | 50 | 50 |
| 4000 | Tazin | 6½ | 6½ | 6½ |
| 1000 | Tib Expl | 5 | 5 | 5 |
| 1000 | Titan | 9 | 9 | 9 |
| — | Tor LI | 350 | 350 | — |
| 1000 | Trsterre | 40 | 40 | 40 |
| — | Tru Wall | 425 | 425 | — |
| — | U Corp B | 13 | 13 | — |
| 1000 | Un Obalski | 36 | 36 | 36 |
| 300 | U Towns El | 16½ | 16¾ | 16½ |
| — | Val-Mar | 490 | 490 | — |
| 100 | V Der Hut | 215 | 215 | 215 |
| — | Vanguard | 4½ | 4½ | — |
| — | Westburne | 135 | 135 | — |
| — | Westeel | 16 | 15¾ | — |
| — | West Fin | 38 | 37 | — |
| 2000 | Westville | 22 | 22 | 22 |

## LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

| | 65 Ind. | 13 S. pub. | 7 Banq. | 85 Compo. | 8 Pap. |
|---|---|---|---|---|---|
| Clôture — 19 août | 161.27 | 150.88 | 124.29 | 155.76 | 126.85 |
| Clôture — 18 août | 161.50 | 152.38 | 124.64 | 156.23 | 126.04 |
| Semaine dernière | 158.7 | 150.1 | 121.5 | 153.5 | 124.5 |
| Mois dernier | 152.2 | 143.7 | 121.3 | 147.6 | 121.3 |
| Haut — 1965 | 174.0 | 161.8 | 138.6 | 166.9 | 147.4 |
| Bas — 1965 | 151.8 | 145.1 | 120.3 | 147.2 | 121.3 |
| Haut — 1964 | 166.7 | 153.5 | 134.8 | 160.6 | 150.8 |
| Bas — 1964 | 131.9 | 121.6 | 118.9 | 129.7 | 118.2 |

# cours des obligations

Source : Assoc. des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

### GOUVERNEMENT DU CANADA

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 | Perpétuels | 1969 | 76 | 77 |
| 4½ | 15 déc. | 1966 | 99¼ | 99¾ |
| 2¾ | 15 juin | 1968 | 85¼ | 85¾ |
| 3¼ | 1 juin | 1976 | 82¾ | 83¼ |
| 4¼ | 1 sept. | 1972 | 93¾ | 94¼ |
| 5½ | 1 avril | 1969 | 100½ | 101 |
| 4½ | 1 sept. | 1983 | 90 | 90¾ |
| 5½ | 1 oct. | 1975 | 100½ | 101½ |
| CNR | 5½ 15 déc. | 1971 | 100 | 101 |
| CNR | 4½ 1 avril | 1967 | 99 | 99¼ |
| CNR | 5¾ 1 jan. | 1985 | 84¾ | 85½ |
| CNR | 4 fev. | 1981 | 103¾ | 104¾ |
| CNR | 5 1 oct. | 1987 | 95½ | 96 |

### GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

| | | | |
|---|---|---|---|
| Alta Mun | 5½ | 1986 | 99½ | 100½ |
| B C Elect | 5½ | 1989 | 98 | 99½ |
| B C Elect | 3¼ | 1967 | 95¾ | 96¾ |
| B C Elect | 3¾ | 1969 | 97½ | 99 |
| B C Pow | 5 sept | 1982 | 92½ | 93½ |
| B C Elect | 5¾ | 1977 | 100 | 101 |
| Manit | 5¾ janv. | 1984 | 100½ | 101¼ |
| N B | 5¼ déc. | 1986 | 94½ | 95¼ |
| Nfld | 6 fév. | 1981 | 101½ | 102½ |
| N S | 5½ mars | 1982 | 98¾ | 99¾ |
| Ont | 3 nov | 1965 | 99¼ | 99¾ |
| Ont Hy | 5¼ nov. | 1983 | 96½ | 97½ |
| Ont Hy | 4 mars | 1966 | 99 | 100 |
| Ont Hy | 5¾ juil. | 1979 | 101¾ | 102¾ |
| Québec | 4¾ janv. | 1977 | 91½ | 02½ |
| Québec | 5¼ août | 1985 | 93¾ | 94¾ |
| Québec | 5½ juin | 1980 | 96½ | 97½ |
| Québec | 5¾ fév. | 1986 | 98¾ | 99¾ |
| Québec | 6 août | 1982 | 101½ | 102½ |
| Que Hy | 3½ mars | 1975 | 84½ | 85½ |
| Que Hy | 5½ nov. | 1985 | 96¼ | 97¼ |
| Sask. | 3½ fév. | 1982 | 98 | 99 |

### MUNICIPALITES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Montreal | 3 | 1973 | 83 | 84 |
| Montréal | 3½ | 1981 | 95 | 96 |
| Ottawa | 3½ 2 juil | 1980 | 97½ | 98½ |
| Tor Met | 5½ | 1982 | 97½ | 98½ |
| Vancouver | 6 | 1980 | 101 | 102 |

### EMPRUNTS CONVERTIBLES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Abitibi | 4½ | 1966 | 101 | 104 |
| Brazil Tr. | 4½ | 1971 | 90 | 93 |
| Cdn Petrofina | 4 | 1972 | 88 | 90 |
| **Cdn Utilities** | **5¼** | **1977** | **135** | **—** |
| Inland Cemnt | 4½ | 1976 | 89 | — |
| Inl Nat Gas | 5¼ | 1977 | 99 | — |
| Loblaw | 4½ | 1976 | 139 | — |
| Lob Lease Pro | 5½ | 1975 | 99½ | 101 |
| Pac Pete | 5 | 1977 | 100 | 103 |
| Shaw W&P | 5½ | 1972 | 100 | 101 |
| Shaw W&P | 4¾ | 1976 | 93¼ | 94¼ |
| Shaw W&P | 3½ | 1970 | 92 | 93 |
| Simpson's | 5½ | 1979 | 124 | — |
| Simpson's | 5 | 1978 | 103 | — |
| TC Pipeline | 5 | 1989 | 110 | 113 |
| TC Pipeline | 5 | 1988 | 135 | — |
| Uted Twn El | 6¼ | 1981 | 119 | — |
| W Coast | 5½ x-c | 1988 | 104 | 106 |

### INDUSTRIES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Abitibi | 6¼ | 1977 | 102 | 103 |
| Algoma | 5¼ | 1978 | 95 | 97 |
| Aluminum | 4½ | 1973 | 93 | 94 |
| B A Oil | 5¼ | 1977 | 96 | 98 |
| Br Pete | 5¾ | 1986 | 98½ | 99½ |
| Can Cement | 3¾ | 1975 | 88 | 88 |
| Cdn Br Alum | 5¾ | 1980 | 98 | 99 |
| C I L | 5¾ | 1977 | 99 | 100 |
| C P R | +5% | 1963 | 92½ | 93½ |
| Cr Foncier | 5¾ | 1985 | 97½ | 98½ |
| Dosco | 6½ | 1985 | 97½ | 98½ |
| Dom Stores | 5½ | 1976 | 98 | 99 |
| Domtar | 5½ | 1990 | 96 | 97 |
| Eaton Acc | 5¾ | 1985 | 98¾ | 99¾ |
| Imp Oil | 3% | 1969 | 93 | 94 |
| I A C | 5¼ | 1982 | 96¼ | 97½ |
| Loblaw Groc | 4% | 1975 | 87 | 89 |
| Roynat | 6% | 1969 | 100¼ | 100¾ |
| Shell Oil | 5¾ | 1977 | 99½ | 100¾ |
| Shell Can Corp | 5% | 1978 | 92½ | 93½ |
| Simpsons | 4¾ | 1973 | 98 | 99 |
| Traders Fin | 5¾ | 1985 | 94 | 95½ |
| Westons | 5½ | 1983 | 96 | 98 |
| Woodwards | 5¾ | 1985 | 99 | 100 |

### SERVICES PUBLICS

| | | | |
|---|---|---|---|
| Alta Gas Tk | 5¾ | 1985 | 98¼ | 98¾ |
| Bell Tel | 3¾ | 1979 | 83 | 84½ |
| Bell Tel | 5½ | 1982 | 97½ | 99 |
| Bell Tel | 5¾ | 1984 | 99 | 100 |
| Bell Tel | 6¼ | 1978 | 103 | 104½ |
| Bow Pow | 3¾ | 1980 | 82 | 84 |
| Braz Tract. | 4¾ | 1970 | 89 | — |
| BC Tel | 5¾ | 1986 | 98½ | — |
| Calgary Pow | 5¾ | 1982 | 98½ | — |
| Can Elect | 4¾ | 1968 | 94½ | — |
| C West NG | 5¾ | 1968 | 98 | 100 |
| Cons Gas | 5¾ | 1984 | 98½ | 100 |
| Cons Gas | 5 | 1978 | 93½ | 94¾ |
| Gt Lakes P | 5¾ | 1977 | 99 | 101 |
| Lakeland NG | 6 | 1982 | 97 | 99 |
| Marit Elect | 5¾ | 1983 | 98 | 100 |
| NFLD L & P | 5½ | 1978 | 95 | — |
| N Cnt N Gs | 5¾ | 1982 | 97½ | 99½ |
| Northw Ut | 5¾ | 1988 | 99 | 101 |
| North Tel | 5¾ | 1983 | 98 | 100 |
| Que Nat Gs | 5¾ | 1985 | 93 | 95 |
| Que Nat Gas | 6 | 1988 | 97 | 99 |
| Que Tel | 5¾ | 1983 | 97½ | 99½ |
| TC Pipe | 5.85 | 1987 | 98¼ | 100 |
| Union Gas | 5½ | 1977 | 97 | 99 |

### IMMEUBLES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Brant Coach | 6 | 1978 | 94½ | — |
| Eaton R | 3½ | 1968 | 93½ | — |
| Estons | 5 | 1978 | 94 | 96 |
| Steinberg | 6 | 1984 | 99½ | 100½ |
| Loblaw | 5½ | 1983 | 96½ | — |

# dividendes

| | Taux | | Paiement | Enrg. |
|---|---|---|---|---|
| Dale Ross Holdings (A 6% priv) | $0.15 | tr. | 1-10 | 17- 9 |
| Dominion Corset | $0.15 | tr. | 15- 9 | 27- 8 |
| Famous Players Cdn. Corp (ord) | $0.25 | tr. | 10- 9 | 25- 8 |
| Grafton's Ltd ("A") | $0.25 | tr. | 15- 9 | 1- 9 |
| Great West Life Assur. | $0.20 | tr. | 1-10 | 15- 9 |
| Hahn Brass Ltd (1er priv) | $0.22½ | tr. | 1-10 | 8- 9 |
| Investors Growth Fund | $0.21 | — | 1- 9 | 31- 8 |
| La Luz Mines | $0.75 | tr. | 15- 9 | 31- 8 |
| Roinson Little | $0.20 | tr. | 30- 9 | 15- 9 |
| Std. Structural Steel (ord) (X) | $0.20 | tr. | 2-10 | 18- 9 |

(X) Augmentation de 2½ cents.

# Les marchés continuent de fléchir

**MONTREAL** — Les cours dans tous les secteurs fléchissent dans une ambiance assez active, au début de l'après-midi, à Montréal. L'indice combiné s'inscrit en baisse de 0.53 à 155.23.

L'indice des industrielles décline de 0.57 à 160.70; Dominion Textile perd ½ et Asbestos ¼. Aux métaux, Cominco et Aluminium perdent ¼ chacun, Noranda ½ et Stelco ⅛. Aux machineries, CAE perd ¼. Aux boissons et alimentaires, Seagrams et Westons perdent ⅝ chacune. Parmi les titres de commerce et de finance, Simpsons perd ¼, Dom. Stores et IAC baissent de ⅛ chacun.

Aux banques, aux services publics et papeteries, Montréal et Banque de Commerce perdent ½ et ¼ respectivement. Bell perd ⅝ et Gaz Naturel de Québec ¼. Fraser Paper et MacMillan perdent ½ et ¼ respectivement.

Au secteur minier, Equity Explorations poursuit son ascension et gagne 13 cents à 94 cents. Jubilee Iron gagne 20 cents à $3.95. Kodiak Petre perd 10 cents à $3.15 et Inspiration 5 à $1.75.

* * *

**TORONTO** — Les cours des industrielles sont plus faibles et leurs fluctuations sont fractionnaires. Les métaux usuels sont également un peu plus faibles.

Du côté des mines spéculatives l'activité s'est ralentie. Toutefois, Obaska est la plus active et gagne 6 cents à 54 cents sur un volume de 273,300 actions. United Buffadison est plus calme mais perd 13 cents à $2.08.

Gunnar Mining, la grande vedette à Toronto depuis deux jours regagne 11 cents à $2.10 sur un volume de plus de 11,000 actions.

* * *

**NEW YORK** — Les mines d'or subissent des prises de bé-




néfices alors que la tendance du marché, à Wall Street, est en général un peu plus faible au début de l'après-midi.

Les pertes sont en général fractionnaires parmi les titres clé mais quelques-unes sont de 1 point ou plus.

Quelques titres de lignes aériennes enrégistrent des gains d'environ 1 point mais leur tendance est généralement mixte.

Par contre, la tendance est décidément plus faible parmi les pétroles, les chimiques, les chemins de fer et les tabacs.

L'indice industriel Dow Jones fléchit de 1.81 à 889.98 tandis que la moyenne des 60 valeurs, établie par la Presse Associée, perd .3 à 330.8; les industrielles déclinent de .5, les chemins de fer de .4 et les services publics sont inchangés.

* * *

**LONDRES** (AFP) — La tendance reste peu soutenue au stock exchange, mais la pression de l'offre est moins forte qu'hier et les pertes sont en général d'ampleur limitée.

La réduction du travail chez Ford, le second constructeur automobile britannique et les modifications du programme routier annoncées hier sont les principaux facteurs qui pèsent sur le marché, et les valeurs les plus affectées sont les automobiles, les travaux publics et les sidérurgiques. Les vedettes industrielles, les alimentaires.

Les mines d'or sont très fermes et enrégistrent nombre de gains appréciables à la suite d'achats sud africains, mais les stanniféres s'alourdissent

CAHIER No 4 / PAGES 33-40 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 20 AOUT 1965 — 81e ANNEE — No 192

## sur la scène INTERNATIONALE

WASHINGTON. (AFP) — Les membres du syndicat des mécaniciens de marine ont approuvé par 1,272 voix contre 18, hier soir, le nouveau contrat de travail de quatre ans avec les armateurs. Aucun accord n'est encore intervenu entre les compagnies et deux autres syndicats. Mais leurs représentants s'engagent de mettre en marche cinq grands paquebots (dont le United States) dès que les mécaniciens seront à bord.

**MOSCOU. (AFP) — L'appel du jeune professeur britannique Gerald Brooke, impliqué dans une affaire d'espionnage contre l'URSS, a été rejeté. Brooke devra purger sa peine, un an en prison et quatre ans dans un camp de travail à régime rigoureux. Son épouse devra regagner Londres seule. Elle a indiqué qu'elle ne pensait pas être financièrement en mesure de faire d'autres voyages à Moscou. Elle s'est entretenue durant deux heures avec son mari hier à la prison Loubianka.**

LONDRES. (AFP) — Une controverse vient d'éclater à Whitehall parce que le gouvernement a décidé d'interdire la livraison aux Pays-Bas de moteurs "Rolls Royce" et de pièces détachées pour la construction d'avions "Fokker Friendship" destinés à l'Indonésie. Les milieux d'affaires font état de la perte de contrats, d'un montant de plusieurs millions de livres, que la décision du gouvernement entraîne pour eux, et ce, au moment où le pays a besoin d'améliorer sa balance des comptes.

**BRISTOL, Angleterre. (UPI) — Les responsables du service des postes en Grande-Bretagne font enquête au sujet des bruits qui veulent que les appels téléphoniques de la famille royale aient été reliés à des tables d'écoute. Des employés de la compagnie de téléphone jurent que les appels téléphoniques de la reine Elizabeth sont fréquemment enregistrés par des espions.**

BERLIN (AFP) — Pour la première fois depuis le mois de juin, un hélicoptère est-allemand ou soviétique a pénétré hier dans l'espace aérien de Berlin, en secteur américain. La police n'a pas pu établir l'identité exacte de l'appareil. Selon les accords quadripartites, seuls les appareils américains, britanniques, français et soviétiques ont le droit d'utiliser l'espace aérien de Berlin.

## Moscou préconise la reconnaissance des "fronts populaires"

MOSCOU. (PA, AFP) — Le Kremlin préconise aujourd'hui la renaissance de "fronts populaires" pour réaliser "l'unité d'action contre l'impérialisme", en rappelant les efforts tentés par les Soviétiques dans les années 1930 pour grouper les adversaires de l'hitlérisme.

Le journal du parti communiste soviétique, la "Pravda", fait appel à l'unité de diverses factions politiques dans plusieurs pays derrière le parti communiste. Il préconise aussi l'unité du bloc communiste en critiquant le "sectarisme complaisant" qui s'est implanté dans certains partis communistes.

Dans un article publié à l'occasion du 30e anniversaire du 7e congrès du Komintern (internationale communiste) de 1935, le journal écrit que les conclusions de ce congrès restent plus actuelles que jamais.

La "Pravda" appelle les partis communistes à sortir de l'isolement, en collaborant avec les partis socialistes. Les 'préjugés" hostiles au communisme dans ces partis, écrit-il, "ne sont pas encore de l'anti-communisme".

La "ligne stratégique" élaborée à l'époque, et qui avait abouti à l'apparition en France et en Espagne de "fronts populaires", était correcte, poursuit le journal. "C'est la seule ligne correcte, non pour une seule étape, mais bien pour toute la période du passage du capitalisme au socialisme à l'échelle planétaire."

Une autre publication du parti communiste, le journal idéologique "Kommunist", affirme par ailleurs que "la principale force de guerre et d'agression à notre époque est l'impérialisme américain".

## Les taureaux ne sont pas encaissables

SANTIAGO DU CHILI. (AFP) — Quatre puissants taureaux sont entrés hier sous les yeux étonnés des caissiers et des clients, dans le hall de la Banque nationale du travail, en plein centre de Santiago : il s'agissait du paiement en "nature" que se proposait d'effectuer un agriculteur, pour se libérer de ses dettes à l'égard de la banque.

Il a fallu une assez longue discussion et l'apparition des carabiniers pour que le paysan comprenne qu'un tel "paiement", si original soit-il, ne saurait être accepté dans un établissement bancaire.

La difficulté a été de reconduire les taureaux au camion qui les avait amenés.

# Le roi de Grèce assermente le cabinet de M. Tsirimokos

ATHENES, (UPI, PA, AFP). — Tandis que de violentes bagarres éclataient de nouveau hier soir à Athènes entre policiers et manifestants, faisant une quarantaine de blessés graves, le roi Constantin a assermenté aujourd'hui le gouvernement de M. Elias Tsirimokos, qui ne comporte encore que 15 membres, dans une nouvelle tentative en vue de régler la crise politique que traverse la Grèce.

Cependant, de nouvelles manifestations antigouvernementales sont prévues pour ce soir, et on craint de nouveaux actes de violence.

Comme on le prévoyait, M. Tsirimokos a présenté au roi Constantin un cabinet d'Union du centre homogène. Pour le moment, un nombre limité de portefeuilles ont été attribués : les autres le seront après le vote de confiance — si le premier ministre l'obtient—, la semaine prochaine ; il s'agit d'une méthode considérée comme efficace pour inciter les députés encore hésitants à se prononcer pour le gouvernement. Selon les observateurs, le cabinet nouvellement formé risque toutefois de rater la majorité par quelques voix à peine, quand il se présentera devant le Parlement, lundi ou mardi.

Des 15 ministres du nouveau cabinet, 4 seulement sont d'anciens membres du gouvernement Papandréou : M. Tsirimokos lui-même ; M. Stavros Costopoulos, ex-ministre des Affaires étrangères, qui détient les portefeuilles de la Défense nationale et, provisoirement, de la Coordination économique ; M. Stelios Alamanis, Finances et Ordre public et, enfin, M. Dimitri Papaspyrou, Justice.

Les bagarres d'hier soir, par ailleurs, ont fait 14 blessés parmi les policiers et 25 parmi les manifestants ; 25 arrestations ont été opérées.

Une réunion avait été organisée par des groupements d'étudiants "pour la défense des institutions démocratiques" dans un théâtre de la ville, non loin de l'université. Elle s'était passée dans un calme relatif et, à la sortie, les étudiants auxquels s'étaient joints des militants politiques se dirigèrent vers la place de la Concorde, d'où, en trois groupes, ils tentèrent de remonter, comme d'habitude, vers la place de la Constitution, le Parlement et le palais royal. Les slogans étaient les mêmes que les jours précédents : démocratie, élections, auxquels on avait ajouté en l'honneur du premier ministre désigné : Tsirimocos-Mussolini.

Les heurts commencèrent lorsque, devant un barrage d'agents établi devant l'université et en dépit des avertissements du directeur de la police, un manifestant lança une pierre qui atteignit un officier de police. Les agents ripostèrent.

**Etat de siège**

En peu de temps, la bagarre était devenue générale. Juchés sur des autobus, des voitures, des kiosques à journaux, les manifestants lapidèrent les policiers qui ripostèrent de plus en plus violemment à coups de matraque.

Dix minutes plus tard, tout le quartier était en état de siège et on échangeait des coups de pierre et de matraque dans toutes les rues voisines de la place de la Concorde et même à l'intérieur des autobus.

Vers 23 heures, les bagarres continuaient en plusieurs points. On comptait déjà une trentaine de blessés.

# John McCone, ex-directeur du CIA, dirigera l'enquête sur les émeutes de Los Angeles

LOS ANGELES. (UPI, PA) — Un calme relatif a régné, hier, dans le quartier noir de cette ville, alors que les autorités recherchent les causes et les remèdes aux sanglantes émeutes qui ont coûté la vie à 34 personnes la semaine dernière.

De son côté, le gouverneur de la Californie, M. Edmund G. Brown, a nommé hier M. John A. McCone, ex-directeur de l'Agence centrale de renseignements des Etats-Unis, à la tête d'une commission chargée d'enquêter sur les émeutes de la semaine dernière. M. Brown a précisé que cette commission aura le pouvoir de convoquer des témoins, ce qui nous permettra de découvrir toute la vérité".

La tâche de cette commission, a dit le gouverneur, dans un discours télévisé, "sera de rechercher à la source les causes des émeutes de Los Angeles, et de recommander les moyens de les prévenir".

"Nous tous, quelle que soit notre race, vivons entre la crainte et l'espoir, non seulement à Los Angeles, mais à New York, Philadelphie, Chicago et Détroit", a ajouté le gouverneur.

"Ces émeutes n'ont rien à voir au droit de vote d'un Noir ou à son droit à n'importe quelle situation pour laquelle il est qualifié. Nous avons établi ces principes en Californie. Ces émeutes se sont produites dans le cadre des familles désunies, des enfants abandonnés, des adultes désabusés, vivant dans la frustation et la pauvreté.

C'est une tragédie qui ne doit pas être un présage de ce qui peut se reproduire ici ou dans toute autre grande ville américaine", a conclu le gouverneur Brown.

La commission nommée par le gouverneur Brown comprend sept membres dont deux Noirs : le juge Earl C. Broady, de la Cour supérieure de l'Etat, ancien officier de police de Los Angeles, et le Rév. James E. Jones, pasteur de l'église presbytérienne Westminster, et ancien membre de la Commission d'Education de Los Angeles.

Le président de la Commission, M. McCone, âgé de 63 ans, a quitté l'Agence américaine de renseignements en mai dernier pour retourner à l'entreprise privée. Il habite la banlieue de San Marino.

**Le pasteur King ridiculisé**

Le maire Samuel W. Yorty de Los Angeles s'est entretenu hier pendant trois heures avec le pasteur Martin Luther King, et a dit que le pasteur "se rend ridicule en blâmant la police pour les émeutes de la semaine dernière". Il a catégoriquement refusé de relever de ses fonctions le chef de police William M. Parker que les Noirs accusent de brutalité.

A l'issue de l'entretien avec le pasteur King, le maire Yorty s'en est pris au gouverneur Brown qu'il a accusé de "vouloir se faire du capital politique grâce aux émeutes." Il a affirmé de nouveau que ce sont les Noirs qui ont attaqué les Blancs, et il a ajouté que le pasteur King était venu à Los Angeles à un moment inopportun.



Téléphoto PA

**Ce "Marine" n'est que blessé, mais d'autres...**

Un fusilier-marin américain reçoit l'aide de deux camarades qui le conduisent vers un hélicoptère d'évacuation près de Van Tuong où les Marines poursuivent la bataille contre les Vietcong. Ce militaire a été blessé mercredi lors de la foudroyante attaque amphibie lancée par des régiments de Marines, mais l'évacuation des blessés n'a pu commencer qu'hier.

# 563 Vietcongs tués et 1,000 autres blessés au cours des combats meurtriers de Chu Lai

SAIGON. (AFP, UPI, PA) — Les opérations de nettoyage se poursuivent aujourd'hui à 16 milles au sud de Chu Lai où un régiment du corps des "Marines", comprenant des unités amphibies et héliportées, a livré pendant trois jours les plus durs combats qui aient jamais mis aux prises, au Vietnam, Américains et Vietcongs. Environ 5,000 "Marines" ont pris part à cette opération. Les pertes du Vietcong s'élèvent à 563 tués, 1,000 blessés et 116 prisonniers. Du côté des "Marines", les pertes sont qualifiées de "légères", mais elles sont suffisantes pour faire de cette opération la plus meurtrière des actions déclenchées par ce corps d'élite américain depuis les batailles des îles du Pacifique.

A Dak Sut, à 45 milles au nord de Kontum, sur les hauts plateaux, il manque encore 250 hommes de la garnison du camp des forces spéciales occupé par le Vietcong. Le camp comme le chef lieu de district ont été rasés par l'aviation, a indiqué le porte-parole américain. Une partie du camp avait été détruite par la garnison avant qu'elle ne se replie.

**M. Cabot Lodge à Saigon**

M. Henry Cabot Lodge, nouvel ambassadeur des Etats-Unis à Saigon, a réintégré son poste après une absence d'un an. Des sévères mesures de sécurité avaient été prises tant à l'aéroport, où l'avion de M. Lodge a atterri, que le long du parcours menant à la ville de Saigon. Le premier ministre du Sud-Vietnam, le maréchal de l'air Cao Ky, n'était pas à Saigon pour accueillir le nouvel ambassadeur. Le chef du gouvernement est actuellement en visite en Thaïlande. Les observateurs interprètent l'absence du chef du gouvernement sud-vietnam de la capitale, au moment de l'arrivée de M. Lodge, comme une discrète manifestation d'indépendance de sa part vis-à-vis les Etats-Unis.

A Chicago, M. Cyrus R. Vance, secrétaire adjoint à la Défense des Etats-Unis, a déclaré hier que les engagements actuels au Vietnam sur le plan militaire pourraient s'avérer insuffisants. M. Vance a précisé qu'il serait nécessaire de rappeler plus de 340,000 recrues sous les armes, si la crise actuelle continue.

Le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, avait annoncé que le chiffre global des effectifs militaires américains devait être augmenté de 340,000 hommes pour tenir compte des engagements militaires des Etats-Unis au Vietnam. Il y a à l'heure actuelle 90,000 militaires au Vietnam et le président Johnson a annoncé que ce chiffre serait porté à 125,000

**$1,000,000 pour un raid aérien**

A Washington, M. Robert McNamara a déclaré, au cours d'une intervention devant deux commissions du Sénat, qu'un raid de 30 bombardiers B-52 à long rayon d'action contre les communistes des jungles du Vietnam coûte environ un million de dollars. La teneur de l'intervention du secrétaire à la Défense a été rendue publique aujourd'hui. "Un million de dollars est peu comparativement au risque pris dans cette opération en Asie du Sud-Est, mais nous estimons que cette expérience, au coût d'un million de dollars, se justifie pour voir ce qu'elle peut amener. En un sens, il s'agit d'un moyen très coûteux d'accomplir la destruction des bases Vietcong et des routes de ravitaillement, mais il n'a pas d'autre moyen pratique de le faire."

A propos du nombre de blessés Vietcong au cours de l'opération des "Marines" à Chu Lai, le porte-parole américain a déclaré qu'on était arrivé au chiffre de 1,000 en tenant compte du rapport habituel entre tués et blessés dans les batailles. Les opérations de nettoyage devaient permettre de retrouver quelques uns de ces blessés, qui, affirmait-on, se trouvent cachés dans les tunnels et les caves du secteur.

## Une incartade coûte cher à deux "marines"

SAIGON. (Reuter) — Deux fusiliers marins américains qui, à la suite d'une beuverie, étaient montés dans un bombardier B-57 dans l'intention d'aller bombarder Hanoï, ont été condamnés par un tribunal militaire à Danang. L'un a été condamné à trois ans de travaux forcés sans solde et à la réforme infamante à l'expiration de sa peine. L'autre a été condamné à un an de travaux forcés, avec perte de $40 par mois sur sa solde pour la durée de sa peine. De plus, les deux hommes sont dégradés du rang de soldat de 1ère classe à celui de simple soldat.

Les deux "marines" n'avaient pu faire décoller l'avion, ne sachant pas piloter.



Téléphoto I'A

# L'amour triomphe!

**Le juge W. E. Richburg, de Dallas, a déclaré aujourd'hui que, finalement, "l'amour a triomphé" des difficultés conjugales entre Marina Oswald Porter, veuve de l'assassin présumé du président Kennedy, et son nouvel époux. A noter que leur mariage ne date que de 10 semaines.**

**Marina avait fait arrêter son nouvel époux mercredi soir, en l'accusant de l'avoir frappée; elle avait ajouté qu'elle craignait que son mari ne la blesse, ainsi que ses deux filles, nées de son union avec Lee Harvey Oswald.**

**Le juge a renvoyé la demande de caution, au montant de $1,500, contre Jess Porter, 27 ans, à la suite de la promesse des nouveaux époux d'aller consulter un conseiller matrimonial.**

**Hier, Porter avait nié les accusations formulées par sa femme, affirmant qu'elle recherchait uniquement de la publicité et que, de toute manière, il aimait toujours Marina (qui est âgée de 24 ans) et les 2 enfants de celle-ci.**

**Le juge a arrangé une rencontre entre Marina et Porter dans son bureau... et les a laissés seuls pendant 20 minutes : les époux sont ensuite sortis bras dessus bras dessous, disant au juge qu'ils voulaient se réconcilier, et admettant qu'ils avaient eu tous deux des torts.**

**Porter, ingénieur en électronique, déjà dévorcé deux fois, a également expliqué qu'il avait grondé sa femme parce qu'elle était absente de la maison quand il rentrait du travail. "Elle devint hystérique, a-t-il soutenu, et je l'ai alors giflée afin qu'elle retrouve son état normal".**

**Marina l'avait aussi accusé d'être en possession d'un pistolet, ce qu'il a admis. "Je l'ai pris avec moi, pour me coucher, de crainte que Marina ne s'en empare et se blesse". Mais pendant qu'il dormait, Marina a appelé la police. Heureusement, comme l'a dit le juge, "l'amour a triomphé"...**

# Dieppe se souvient de 1942 et rend hommage à nos soldats

LE HAVRE. (AFP) — "Chaque année depuis 1942, Dieppe se met à l'heure du Canada, et cette permanence du souvenir nous touche profondément". C'est par ces mots prononcés à l'hôtel de ville de Dieppe, que M. Jules Léger, ambassadeur du Canada à Paris, devait exprimer, à l'issue des différentes cérémonies commémorant l'inoubliable "coup de main" du 19 août 1942, contre les redoutables positions allemandes de Dieppe, sa gratitude aux autorités municipales dieppoises.

Partout en effet, la cité normande vivait à l'heure canadienne, à l'hôtel de ville, au pied du vieux Château, au Square du Canada, autour des monuments, jalonnant les phases meurtrières de l'épopée des Fusiliers Mont-Royal et du Royal Hamilton Infantry, des drapeaux britanniques et français flottaient aux côtés des couleurs canadiennes, les édifices publics, de nombreuses maisons particulières s'ornaient des emblèmes canadiens ou de bannières de la province de Québec.

Dès mercredi soir, M. Léger présidait une émouvante veillée au cimetière des Vertus, où reposent plusieurs centaines de soldats canadiens. Pour chaque relève de garde, une sonnerie de clairons, suivie d'un roulement de tambours troublait le silence de la nuit douce. Hier matin, deux services religieux, l'un catholique, l'autre protestant, étaient célébrés en présence de personnalités et d'nue foule nombreuse qui déposèrent couronnes et gerbes.

Au cours de la réception donnée à l'hôtel de ville de Dieppe, M. Léger a évoqué la journée du 19 août 1942, et l'héroisme des cinq mille soldats canadiens et alliés qui, a-t-il dit, dans la hâte de vous libérer sont arrivés peut-être trop tôt, devant un ennemi trop bien armé. Ces Canadiens, a poursuivi l'ambassadeur, venus de toutes les provinces du Canada sortirent des brumes de la Manche, en ce matin d'août 1942 et s'attaquèrent à cette falaise qui était alors hérissée d'embûches meurtrières. "Pendant neuf heures, ce fut la guerre dans toute son horreur : le soir venu, cette place était couverte de cadavres de nos morts, votre ville était bombardée et l'espoir de l'Europe était déçu.

"L'héroique coup de sonde que fut ce raid sur Dieppe vous rappela que les alliés se préparaient et que le cauchemar cesserait un jour".

Aux applaudissements de l'assistance, M. Léger a remis alors au maire de Dieppe le nouvel emblème du Canada.

# Johnson ordonne des restrictions de voyage

WASHINGTON. (UPI) — Le président Lyndon Johnson a donné l'avertissement, hier, au Secrétariat de la Défense, de ne pas se servir du Vietnam "pour s'engager dans des dépenses inutiles, d'ordre militaire".

Le secrétaire de presse de la Maison Blanche, M. Moyers a dit que le président désire que les forces armées obtiennent ce dont elles ont besoin, mais pas plus. Il a ajouté que le président avait donné des ordres aux diverges agences gouvernementales d'interdire aux fonctionnaires fédéraux tous les voyages qui ne sont pas jugés nécessaires.

Le président a de plus averti le directeur du budget, M. Charles Schultze, d'avoir à transmettre ces interdictions de voyages à tous les chefs de départements et d'agences gouvernementales, dans le cadre de la campagne d'économie lancée récemment.

Pendant ce temps, le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, a dit que le gouvernement tente des expériences "d'un million de dollars" pour se rendre compte de la valeur des raids aériens massifs contre des objectifs communistes au Vietnam.

Ces raids "d'un million de dollars" chacun sont effectués par des bombardiers B-52, et bien qu'ils soient très coûteux, il n'y a pas d'autre façon de procéder pour en arriver à ce genre de destruction, a précisé M. McNamara.

Le secrétaire à la Défense a fait ces déclarations devant la Commission sénatoriale des crédits, il y a déjà quelques jours, mais elles n'ont été publiées qu'hier.

M. McNamara a ajouté que ces raids aériens massifs ont sensiblement ralenti le trafic des convois dans la partie sud du Nord-Vietnam; la circulation ferroviaire est paralysée, pour toutes fins pratiques, au sud de Hanoï. "Nous savons que ces raids ont eu d'autres effets, mais ils n'ont pas été suffisants pour arrêter le flot de renforts et de matériel vers le sud", a-t-il précisé.

# Le retrait de Singapour de la Malaysia inquiète les diplomates canadiens

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — A mesure que les jours passent, on s'inquiète dans les milieux diplomatiques canadiens des répercussions qu'aura dans le Sud-Est asiatique la décision de Singapour de se dissocier de la Grande fédération malaise.

On considère de plus en plus qu'il s'agit d'un dur coup porté à la diplomatie occidentale dans ce secteur.

Deux possibilités inquiètent en particulier les observateurs.

Ils craignent que ce qui reste de la fédération ne soit démembré par le retrait éventuel des îles de Sarah et Sarawak, ce qui accroîtrait de façon considérable les chances de l'Indonésie — et par elle, de la Chine — d'étendre son influence dans cette partie du monde.

Ils craignent également qu'advenant le retrait des effectifs militaires britanniques de Singapour et de la Malaisie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se trouvent par trop isolés dans la lutte qu'ils devront mener aux ambitions du maître de l'Indonésie.

**Un retrait prévu**

A la vérité, le retrait des îles de ce qui reste de la fédération ne surprendrait personne.

Il suffit, pour l'expliquer, de dire que les raisons de l'entrée des îles dans la fédération ont presque disparu.

En tout cas, cela est vrai si on se place du point de vue du premier ministre de la Malaisie. C'est en effet pour créer une majorité malaise contre la population chinoise de Singapour que les deux îles avaient principalement été invitées à faire partie de la fédération.

Pour les attirer, on avait fait miroiter la possibilité d'une aide économique considérable grâce à l'apport dans ce domaine de l'île de Singapour, l'une des communautés les plus riches du Sud-Est asiatique.

Aujourd'hui, il est de moins en moins certain que la Malaisie pourra, sans le support de Singapour, organiser le développement des îles. A cause de cela, celles-ci pourraient bien trouver ailleurs leur intérêt et décider à leur tour de suivre l'exemple de Singapour.

D'autre part, le premier ministre de la Malaisie n'ayant plus à s'occuper de contrebalancer la forte population chinoise de Singapour pourrait bien se désintéresser progressivement du sort des îles.

**Rahman est satisfait**

C'est un secret de polichinelle dans les cercles diplomatiques que le Tunku Abdhul Rahman n'aime pas trop les responsabilités et que, personnellement, il pourrait fort bien favoriser le retrait des îles. Il paraît en effet qu'il a déjà confié à des proches qu'il se trouvait beaucoup mieux comme dirigeant de la Malaisie que comme premier ministre de la Grande fédération malaise.

Toutefois, il n'est pas sans savoir que l'Indonésie profiterait du retrait de Sarawak et de Sabah et ayant négligé de le faire depuis la création de la fédération, il a maintenant décidé de visiter pour la première fois ces îles.

Qu'il commence à s'intéresser à cette région à ce moment-ci n'étonne pas les observateurs, mais cela pourrait bien étonner les populations de ces îles.

On reste toutefois sceptique sur l'aide que pourra apporter la Malaisie à ces territoires, les Malais étant un peuple plutôt indolent et pour qui les préoccupattions économiques sont plutôt secondaires.

Quant au retrait de la Grande-Bretagne de Singapour, il ne pourrait que créer des remous en Australie et en Nouvelle-Zélande où l'on tient la présence britannique pour essentielle à la sécurité de cette partie du monde.

On sait que l'Indonésie fait du retrait des Britanniques une des conditions de la reconnaissance diplomatique de Singapour. Si Singapour accède à cette demande, les Anglais devront transporter ailleurs leurs pénates et les circonstances économiques difficiles qu'ils connaissent ne sont pas pour leur faire appeler de leurs voeux une telle possibilité.

**G.-B. : alternatives**

Quoi qu'il en soit, on commence déjà en Grande-Bretagne, paraît-il, à songer à des alternatives. Des dépêches en provenance de Londres indiquent la possibilité de l'établissement de bases en Australie, soit à Darwin et à Fremantle. On n'exclut pas non plus la possibilité d'installer des bases sur l'une ou l'autre des îles de l'océan Indien.

Mais il reste qu'il s'agit là d'une perturbation qui est de nature à inquiéter les alliés de l'Occident dans cette région.

Pour ce qui est du Canada, après avoir reconnu officiellement Singapour, il s'apprête à accueillir favorablement toute demande de l'île de faire partie du Commonwealth.

D'autre part, on discute de plus en plus à Ottawa, mais d'une façon plutôt discrète, de l'un des aspects les plus intéressants de la sécession de Singapour.

Au fait, on ne parle plus d'une sécession mais bel et bien d'une expulsion de l'île par le premier ministre de la fédération.

Le tout se serait déroulé dans l'espace de quatre jours au retour du premier ministre Abdhul Rahman d'un récent voyage.

Le leader politique de Singapour se serait vu placé devant le fait accompli et deux jours plus tard un projet de loi consacrant la séparation était hâtivement voté en Chambre.

Ces développements n'auraient pas surpris les observateurs diplomatiques même s'ils ont été plutôt précipités. Pour les expliquer, ils remontent aux circonstances dans lesquelles la fédération avait été créée.

Ils signalent d'abord que le souci de "noyer" la population chinoise industrieuse et progressiste dans une majorité de Malais avait été entre autres raisons à l'origine du projet.

En fait, l'entente entre Malais et Chinois à ce moment était que les premiers se réservaient tout le champ de la politique laissant aux seconds le domaine de l'économie.

**Chinois vs Malais**

Partant, les Chinois acceptaient l'infériorité politique flagrante qui allait leur être imposée. Elle ne tarda pas à venir, leurs droits politiques étaient différents de ceux des Malais, ils étaient sous-représentés au Parlement et ne trouvaient même pas leur place dans certains secteurs de l'armée nationale.

Il existait, en outre, un pacte entre le Tunku Abdhul Rahman et Lee Kuan Yew à l'effet que ce dernier n'aurait pas de base politique en Malaisie mais qu'il serait confiné à Singapour.

Il était inévitable que tout ceci éclate.

On le sentit bien lorsqu'au printemps Lee Kuan Yew se mit à faire des incursions de plus en plus fréquentes en Malaisie pour mousser ses politiques.

On le sentit davantage lorsqu'il se mit à prôner l'égalité de tous les citoyens non seulement devant la loi mais également dans les faits sociaux et économiques.

Le cabinet du Tunku ne digéra pas ces initiatives et le premier ministre ne s'opposa pas à l'exclusion de Singapour.

Les hommes politiques de l'île n'eurent pas d'autre choix que de se plier à la majorité parlementaire du premier ministre de la Malaisie.

Au Canada, on ne se fait pas faute de dire qu'il s'agit là d'une décision malheureuse prise sous le coup d'une forte charge émotionnelle et contre toutes les règles de la politique pratique.

On n'hésite pas à ajouter que l'absence de largeur de vues qui a marqué cette décision est un sujet de crainte pour l'avenir de toute la région asiatique qui gravite autour de l'Indonésie.